

1. CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE : LES SPÉCIFICITÉS DE ROCHEFORT	11
2. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES	15
2.1. Géologie	15
2.2. Pédologie	17
2.3. Relief et contraintes karstiques.....	17
2.3.1. Relief	18
2.3.2. Contraintes karstiques	18
2.4. Hydrographie	24
2.4.1. Eaux de surface.....	24
2.4.2. Eaux souterraines.....	28
2.4.3. Captages – Assainissement	29
2.4.4. Eaux usées.....	32
2.5. Synthèse.....	34
2.6. Conclusions	34
3. PAYSAGE	35
3.1. Situation générale.....	35
3.2. Repères paysagers	36
3.3. Périmètres d'Intérêt paysager	36
3.4. Synthèse.....	37
3.5. Conclusions	37
4. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES, DONT POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES NATURELLES	38
4.1. Un milieu très varié et riche, avec des pressions ponctuelles	38
4.2. Outils de protection et de gestion de l'environnement	39
4.2.1. Natura 2000.....	39
4.2.2. Réserves naturelles, SGIB, etc	40
4.2.3. Conventions de la Wallonie	40
4.3. Acteurs de la gestion de l'environnement.....	40
4.3.1. Service Urbanisme	40
4.3.2. Département de la Nature et de la Forêt – region wallonne (dnf)	41
4.3.3. Asbl Ardenne et Gaume	41
4.3.4. Projet « Life » Prairie bocagères	41
4.3.5. Natagora Famenne.....	41
4.3.6. Naturalistes de la Haute-Lesse	41
4.4. Politique de gestion des déchets	42
4.4.1. Gestionnaires	42
4.4.2. Systèmes de collecte.....	42
4.4.3. Quantités récoltées.....	43
4.4.4. Conclusions	44
4.5. Politique de gestion de l'énergie.....	45

4.5.1. Pollec III (2016-2017)	45
4.5.2. Convention des maires	45
4.5.3. Service énergie du CPAS	45
4.5.4. Distribution gaz naturel et électricité	46
4.5.5. Eclairage public	46
4.5.6. Projets énergie innovants	46
4.6. Synthèse	48
4.7. Conclusions	48
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE	49
5.1. Situation existante de droit	49
5.1.1. Planologie réglementaire	49
5.1.2. Planologie indicative et sectorielle	49
5.1.3. Règlements et aspects juridiques	51
5.1.4. Projet de SDER (schéma de développement de l'espace régional)	52
5.2. Situation existante de fait / Espaces bâtis, non bâtis et publics	53
5.2.1. Espaces bâtis et non bâtis	53
5.2.2. Espaces publics	54
5.3. Rénovation des voiries dans le cadre du Programme triennal d'investissement	61
5.4. Synthèse	61
5.5. Conclusion	61
6. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES	62
6.1. Contexte	62
6.2. Population	63
6.2.1. Densité et évolution de la population au niveau macro	63
6.2.2. Densité et évolution de la population au niveau micro (commune)	66
6.3. Profil socio-économique de la population	74
6.3.1. Revenu moyen et son évolution	74
6.3.2. Disparités au sein de la commune	75
6.3.3. Caractéristiques de la population active (taux d'activité, d'emploi, de chômage)	76
6.4. Synthèse et évaluation	80
6.5. Conclusions	80
7. LOGEMENT	81
7.1. Offre	81
7.2. Evolution du parc de logements	83
7.3. Prix	85
7.4. Permis d'urbanisme	90
7.5. Logements pour personnes âgées	90
7.6. Logements publics	92
7.7. Politique communale en matière de logement	94

7.8. Evaluation des réserves foncières	95
7.9. Synthèse.....	97
7.10. Conclusions	97
8. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES.....	98
8.1. Secteurs d'activités	98
8.1.1. Répartition de l'emploi par secteurs d'activités	98
8.1.2. Répartition salariés / indépendants (UCM/INASTI/ONSS)	98
8.1.3. emplois des assujettis à la TVA.....	99
8.1.4. Emplois salariés par secteurs d'activités	100
8.1.5. Ratio d'emploi intérieur (moyenne annuelle 2012)	101
8.2. Commerce	101
8.3. Agriculture	106
8.3.1. Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2003 et 2013	106
8.3.2. Evolution de la superficie totale utilisée.....	109
8.3.3. Evolution de la main d'œuvre utilisée	110
8.3.4. Evolution de la répartition de la SAU en ares 2010- 2004.....	110
8.3.5. Evolution de la répartition d'animaux d'élevage	111
8.3.6. Mesures agro-environnementales	112
8.3.7. Diversification	112
8.4. Sylviculture et revenus forestiers	113
8.5. Artisanat et industrie.....	116
8.5.1. Parc Industriel, artisanal et PME de Rochefort.....	116
8.5.2. Carrière de la Boverie à Jemelle	116
8.5.3. Brasserie Notre- Dame-de Saint-Remy	116
8.6. Tourisme	117
8.6.1. Organisation (maison du tourisme, syndicats d'initiative).....	117
8.6.2. Importance du secteur	117
8.6.3. Principaux pôles touristiques	118
8.6.4. Sport de détente	118
8.6.5. Evénements.....	119
8.6.6. Campings	119
8.6.7. Horeca	120
8.6.8. Projets :	120
8.7. Economie sociale	122
8.8. Synthèse.....	124
8.9. Conclusions	125
9. VIE SOCIOCULTURELLE ET ENSEIGNEMENT.....	126
9.1. Institutions et services administratifs, sociaux, économiques, techniques, environnementaux et cultes (Equipements collectifs)	126
9.2. Associations socio-culturelles	127
9.3. Maisons de village	128

9.4. Sport et infrastructures sportives	129
9.5. Enseignement	130
9.1. Synthèse.....	132
9.2. Conclusions	132
10. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	133
10.1. PICM.....	133
10.2. Transport routier.....	134
10.2.1. Infrastructures et accessibilité routières (figure 87)	134
10.2.2. Plate-formes de co-voiturage	135
10.2.3. Trafic.....	135
10.2.4. Accidents	136
10.2.5. Stationnement	136
10.2.6. Projets en cours.....	137
10.2.7. Diagnostic et propositions du PICM	138
10.3. Transport par rail / gare de Jemelle	141
10.3.1. Desserte par les lignes	141
10.3.2. Fréquentation	141
10.3.3. Intermodalité.....	141
10.3.4. Projets	141
10.3.5. Diagnostic et Propositions du PiCM	142
10.4. Transports en commun / Bus	142
10.4.1. Desserte	142
10.4.2. Intermodalité.....	143
10.4.3. Projets en cours.....	143
10.4.4. Diagnostic et propositions du PiCM.....	143
10.5. Transport local à la demande	144
10.6. Modes actifs (cyclistes, piétons, cavaliers)	144
10.6.1. Infrastructures.....	144
10.6.2. Diagnostic et propositions du PiCM.....	145
10.7. Synthèse.....	146
10.8. Conclusions	146
11. LA COMMUNE COMME ACTEUR DE LA GESTION COMMUNALE ET SERVICES PUBLICS	147
11.1. Bourgmestre et grades légaux	147
11.2. Collège et conseil communal	147
11.3. Organigramme des services communaux.....	148
11.4. Organes consultatifs – participation citoyenne	149
11.4.1. CoDir	149
11.4.2. Commission LoCCATM, CCCPH...cale de Développement Rural (CLDR)	149
11.4.3. Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité	149
11.4.4. Conseil Consultatif du Logement.....	149
11.4.5. Conseil Consultatif Communal des Personnes Handicapées (CCCPH)	149

11.4.6. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).....	150
11.4.7. Commission de l'Agriculture	150
11.4.8. Commission Communale de l'Accueil	150
11.4.9. COPALOC – Commission Paritaire Enseignement.....	150
11.4.10. Commission d'accompagnement SA LHOIST Industrie.....	150
11.4.11. Commission communale de Protection du Patrimoine architectural et historique des cimetières	150
11.4.12. Commission communale de la Jeunesse.....	151
11.5. Moyens de communication de la commune.....	151
11.6. Note de politique générale.....	151
11.7. Moyens Financiers	153
11.7.1. Taxes et redevances	153
11.8. Programme communal des actions et projets importants.....	157
11.8.1. Projet de Réaménagement du square de l'Amicale à Rochefort.....	157
11.8.2. Rénovation Urbaine de Jemelle	158
11.8.3. Requalification du quartier de la passerelle.....	159
11.8.4. Le géopark Famenne-Ardenne.....	159
11.8.5. Urbanisation de la ZACC de Jemelle	159
11.8.6. Urbanisation de la ZACC du PAE de rochefort	160
12.ANALYSE DE LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL - ODR (1991-2001)	161
13.ANALYSE DE LA DEUXIÈME ODR (2007-2012).....	164
14.CONCLUSIONS	168
14.1. Spécificités de la commune.....	168
14.2. Enjeux.....	168
14.3. Récapitulatif des Démarches déjà entreprises pour répondre aux enjeux.....	170
15.ANNEXES (LISTES DE SITES, ASSOCIATIONS, PROPOSITIONS PICM)	173
15.1. Liste des sites reconnus ou préservés pour leur intérêt scientifique	173
15.2. Liste des associations socio-culturelles	177
15.3. Propositions générales du PiCM.....	179
15.4. Présentation du bureau d'études	180
15.5. Délibérations du conseil communal	181

Figure 1 : Localisation et accessibilité depuis les grandes infrastructures de mobilité (sources Goolemaps/Bingmaps)	11
Figure 2 : Noyaux d'habitat (sources : Aménagement sc)	11
Figure 3 : Carte géologique de Rochefort (source : SPW-DGARNE)	15
Figure 4 : Gouffre de Belvaux	19
Figure 5 : Anticlinal de Wavreille	19
Figure 6 : Sites karstiques Rochefort (source http://carto1.wallonie.be/CIGALE)	20
Figure 7 : Sites karstiques Éprave / Han-sur-Lesse (source http://carto1.wallonie.be/CIGALE)	20
Figure 8 : Périmètres de contraintes karstiques à Rochefort (source http://carto1.wallonie.be/CIGALE)	22
Figure 9 : Classement des cours d'eau à Rochefort (source SPW/DGARNE)	24
Figure 10 : Principaux cours d'eau selon leur(s) objectif(s) de qualité et leur longueur (source SPW/DGARNE)	25
Figure 11 : Qualité physico-chimique des cours d'eau à Rochefort (2004-2008) (source SPW/DGARNE)	25
Figure 12 : Pourcentage de la superficie communale en aléa d'inondation (source SPW/DGARNE)	26
Figure 13 : Aléa d'inondation à Rochefort - territoires impactés (source SPW/DGARNE, traitement Aménagement sc)	26
Figure 14 : L'aléa d'inondation sur la Lesse (source SPW/DGARNE, traitement Aménagement sc)	27
Figure 15 : Aléa d'inondation à Eprave (source SPW/DGARNE, traitement Aménagement sc)	28
Figure 16 : Qualité physico-chimique des eaux souterraines et concentration en nitrates de 2000 à 2008 (source SPW/DGARNE)	28
Figure 17 : Zones de prévention autour des captages	30
Figure 18 : Distribution des captages d'eau selon leur type	31
Figure 19 : Les stations d'épuration en projet de Lavaux-Saint-Anne - 350 EH et Ave-et-Auffe - 300 EH (Source : http://webcarto.spge.be)	33
Figure 20 : Principaux villages repris en régime d'assainissement autonome (source : SPGE)	33
Figure 21 : Quantité des déchets apportés au parc à conteneurs de Rochefort (Source : Ville de Rochefort- 2017)	43
Figure 22 : Distributeurs du gaz et de l'électricité à Rochefort (Source : Aménagement sc)	46
Figure 23 : Carte fixant un cadre au développement de l'éolien en Région wallonne - Zoom sur la commune de Rochefort	47
Figure 24 : Carte de synthèse de la structure territoriale du SDER (source : http://spw.wallonie.be/dgo4)	52
Figure 25 : Localisation de Rochefort par rapport aux arrondissements et à ses communes limitrophes. Source : Aménagement, 2016	62
Figure 26 : Cartographie des quartiers de Rochefort. Source : Iweps, 2015	62
Figure 27 : Densité des populations communales au 1 ^{er} janvier 2014	63
Figure 28 : Population des communes de l'arrondissement de Dinant, de Wellin, Tellin, Nassogne, Marche en Famenne. Source : Iweps, 2015	63
Figure 29 : Evolution démographique comparative en % par rapport à l'année de référence 1990.	64
Figure 30 : Carte de l'accroissement de la population des communes wallonnes entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 1 ^{er} janvier 2014.	64
Figure 31 : Solde migratoire des communes wallonnes entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 1 ^{er} janvier 2014	65
Figure 32 : Solde naturel des communes wallonnes entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 1 ^{er} janvier 2014 (pour 1000 habitants)	65
Figure 33 : Statistiques des habitants par section. Source : Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2017, Ville de Rochefort, 2017	66
Figure 34 : Densité de population dans les quartiers. Source : Iweps, 2013	67
Figure 35 : Mouvements de la population de la commune : Valeurs absolues (Source : Statistics belgium, calculs Iweps, 2015)	68
Figure 36 : Mutations résidentielles (Source : Iweps, 2015)	68
Figure 37 : Solde des mutations résidentielles à l'intérieur de la commune rapporté à la population initiale des quartiers, 2015 ..	69
Figure 38 : Pyramide des âges de Rochefort au 1 ^{er} janvier 2015. Source : Iweps, 2015	70
Figure 39 : Répartition par classe d'âge et par sexe sur la commune de Rochefort. Sources : SPF Economie – DGSIE / UCL – Centre de recherche en Démographie et Société, Calculs : IWEPS, 2015	70
Figure 40 : Perspectives d'évolution de la population de Rochefort et des communes limitrophes. Sources : Iweps, 2015	72
Figure 41 : Taux de croissance de la population des communes wallonnes de 2011 à 2026	72
Figure 42 : Revenus moyens nets imposables par habitant et évolution entre 2007 et 2013. Sources : INS, 2016	74
Figure 43 : Revenu médian net imposable par déclaration année 2014. Source : Walstat, Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2017, Ville de Rochefort, 2017	74
Figure 44 : Répartition des déclarations fiscales. Sources : SPF Economie – DGSIE Calculs : IWEPS Traitement (Aménagement)	75
Figure 45 : Composante socio-économique de la population. Source : Aménagement sc., 2014	76
Figure 46 : Chiffres absolus du marché du travail de la commune de Rochefort. Source et calculs : Iweps, les comptes de l'emploi 2016	76
Figure 47 : Les indicateurs de la population active pour Rochefort, l'arrondissement de Dinant et la Wallonie. Sources : Iweps, 2015	77
Figure 47bis : demandeurs et indicateurs de la population active pour Rochefort. Sources : www.leforem.be , 2018	77
Figure 48 : Données relatives au marché du travail. Source : Iweps, 2014, traitement : Aménagement sc	78
Figure 49 : Taux d'activité pour la commune de Rochefort, Iweps 2015	79
Figure 50 : Taux d'emploi pour la commune de Rochefort, Iweps, 2015	79

Figure 51 : Taux de chômage administratif dans la commune de Rochefort, Iweps, 2015	79
Figure 52 : Nombre de logements octroyés entre 1996 et 2004 Source : SSC ROCHEFORT - INVENTAIRE et ANALYSE - AVRIL 2005 p 99.....	84
Figure 53 : Nombre des secondes résidences par section (source : Commune de Rochefort)	84
Figure 54 : Maison de Repos et de Soins « Résidence Préhyr » (Source : http://www.rochefort.be/vivre/action-sociale/residence_prehyr)	90
Figure 55 : Taux d'occupation de la "Résidence Préhyr" par type d'hébergement (source : CPAS, Rochefort)	91
Figure 56 : Evolution du taux d'occupation global de la "Résidence Préhyr" (source : CPAS, Rochefort).....	91
Figure 57 : Nombre des logements publics à Rochefort (source : Service Logement - Urbanisme, Ville de Rochefort)	92
Figure 58 : Chiffres en matière de logements publics inoccupés/insalubre (source : Walstat 2015)	93
Figure 59 : Nombre d'assujettis actifs à la TVA par activité économique (source : INS, Statbel)	98
Figure 60 : Nombre d'assujettis actifs à la TVA par activité économique et géographie administrative en 2014. Source : SPF économie, 2016.	99
Figure 61 : Postes ONSS des secteurs de l'industrie en 2013 (Source : Statistiques décentralisées de l'ONSS 4 ^{ème} trimestre 2013. Calculs : IWEPS)	100
Figure 62 : Postes ONSS des secteurs des services en 2013 (Source : Statistiques décentralisées de l'ONSS 4 ^{ème} trimestre 2013. Calculs : IWEPS)	100
Figure 63 : Ratio d'emploi intérieur en %	101
Figure 64 : Atlas commercial de Wallonie ; positionnement de Rochefort (Source : étude UCM).....	102
Figure 65 : Offre commerciale à Rochefort Centre (source : UCM)	103
Figure 66 : Caractéristiques de la chalandise à Rochefort Centre (source : UCM)	104
Figure 67 : Caractéristiques de l'évasion commerciale	105
Figure 68 : Régions agricoles de Wallonie (source : http://agriculture.wallonie.be)	106
Figure 69 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles à Rochefort entre 2003 et 2015 (source : SPF Economie ; Base de données CAPRU)	107
Figure 70 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles à Rochefort et dans les communes voisines (source : SPF Economie ; Base de données CAPRU)	107
Figure 71 : Taux d'évolution du nombre d'exploitations agricoles en Wallonie entre 2002 et 2012 (source : DGSIE, SPF Economie)	108
Figure 72 : Superficie Agricole Utilisée et taille moyenne des exploitations agricoles à Rochefort (source : DGSIE, SPF Economie)	109
Figure 73 : Evolution de la Superficie Agricole Utilisée à Rochefort entre 2003 et 2013 (source : SPF Economie ; Base de données CAPRU)	109
Figure 74 : Part de la superficie de l'entité utilisée pour l'agriculture (source : SPF Finances, Calculs IWEPS)	110
Figure 75 : Répartition des exploitations agricole selon l'âge des chefs d'exploitation (Source : SPF – Economie)	110
Figure 76 : Evolution du nombre d'animaux d'élevage entre 2011 et 2015 (Source : SPF – Economie)	111
Figure 77 : Taux de participation globale aux mesures agro-environnementales - MAE (source : SPW - DGO3 / DEE)	112
Figure 78 : Tableau des superficies par commune des forêts de plus de 2500 ha en Région Wallonne (Source : Inventaire permanent des Ressources forestières de Wallonie)	113
Figure 79 : Caractéristiques du parc d'activité économique de Rochefort (Source : BEP, 2016)	116
Figures 80 et 80 bis : Nuitées par commune 2010 et 2015 (Source : SPF Économie - Direction générale Statistique)	117
Figure 81 : Nuitées par commune 2016 (Source : SPF Économie - Direction générale Statistique)	118
Figure 82 : Plan du camping des Roches à Rochefort	119
Figure 83 : Source : Guide « Val de Lesse 2015 », in Source : Walstat, Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2015, Ville de Rochefort, 2015	120
Figure 84 : Périmètre initial du dossier de candidature du Géopark (Source : Dossier Géopark)	120
Figure 85 : Projets de coopération transcommunale à Rochefort (source : Aménagement sc)	122
Figure 86 : Périmètre du PiCM (source : PiCM)	133
Figure 87 : Accessibilité depuis les grandes infrastructures	134
Figure 88 : Emplacement de la nouvelle plate-forme de covoiturage à Rochefort Centre	135
Figure 89 : Charge de trafic (source PiCM)	135
Figure 90 : Localisation et nombre de places de parkings à Rochefort Centre (source : PiCM)	136
Figure 91 : Projet d'évitement (source : PiCM)	137
Figure 92 : Rond-point de raccord du contournement (source : PiCM)	137
Figure 93 : Proposition PiCM de hiérarchie des voiries et des régimes de vitesse (source : PiCM)	138
Figure 94 : Proposition PiCM de plan de circulation et de zones 30 au centre de Rochefort (source : PiCM)	139
Figure 95 : Proposition PiCM de réorganisation du parking dans le centre de Rochefort (source : PiCM)	139
Figure 96 : Proposition PiCM de signalisation et tarification des parkings de Han-sur-Lesse (source : PiCM)	140
Figure 97 : Proposition PiCM d'extension du parking au nord de Han-sur-Lesse (source : PiCM)	140
Figure 98 : Schéma de principe pour le réaménagement de l'intermodalité à la gare de Jemelle (source : PiCM)	142

Figure 99 : Propositions PiCM : modifications tracés et arrêts TEC à Rochefort Centre (source : PiCM)	143
Figure 100 : Réseau RAVeL (source : PiCM)	144
Figure 101 : Propositions PiCM à Rochefort pour la place Albert 1er et pour une liaison piétonne centre/vélodrome (source : PiCM)	145
Figure 102 : Organigramme des services communaux	148
Figure 103 : Projet de réaménagement du square de l'Amicale à Rochefort.....	158
Figure 104 : ZACC de Jemelle	160
Figure 105 : Attractivité du PAE de Rochefort	160
Figure 106 : Projets réalisés en dehors du P.C.D.R., 1ère ODR (source : Commune de Rochefort)	163
Figure 107 : Carte des SIGB, réserves naturelles et cavités souterraines d'intérêt scientifique	176

Liste des cartes A3

1	Occupation du sol et structure du bâti
2	Plan de secteur
3	Mobilité
4	Patrimoine naturel
5	Contraintes karstiques
6	Réseau hydrographique, risques hydrologiques : aléa d'inondation
7	Risque d'érosion hydrique diffuse
8	Carte numérique des sols
9	Topographie
10a et 10b	Centralités et espaces publics
11	Relief et réseau hydrographique
12	Captages
13	PASH
14	Réserves foncières

Note : les informations de cette caractérisation socio-économique mises à jour au mois de juin 2018 sont signifiées par des caractères en italiques dans le corps de texte.

1. CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE : LES SPÉCIFICITÉS DE ROCHEFORT

Les données ci-dessous sont une synthèse des chapitres thématiques qui suivent.

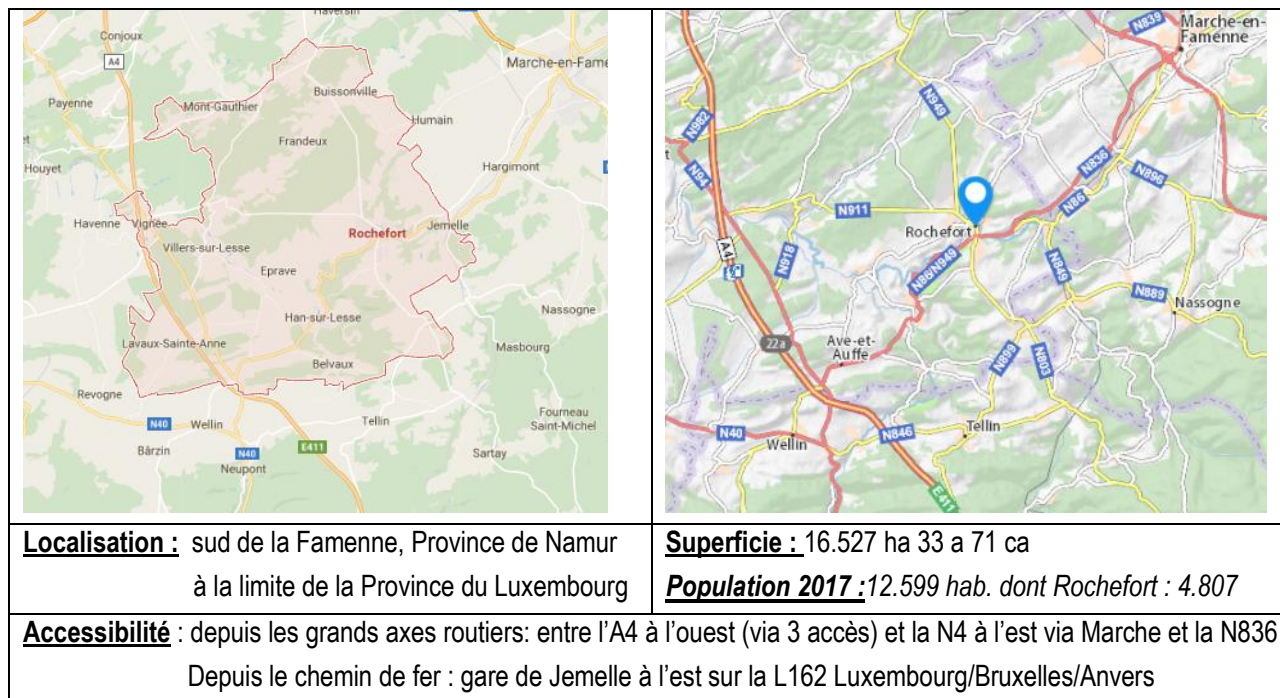


Figure 1 : Localisation et accessibilité depuis les grandes infrastructures de mobilité (sources Goolemaps/Bingmaps)

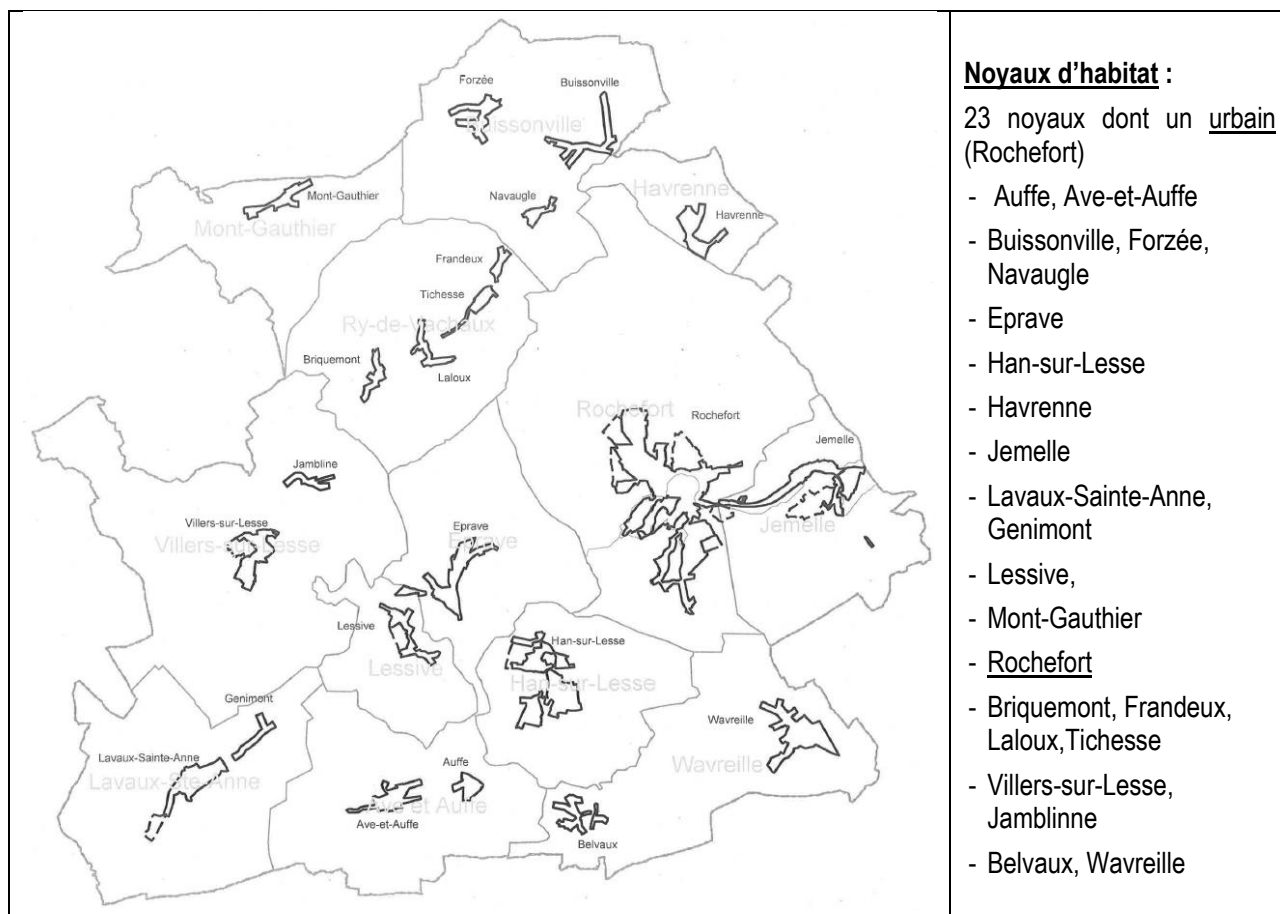


Figure 2 : Noyaux d'habitat (sources : Aménagement sc)

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques de la commune.

Il permet également de comparer leur évolution entre l'ODR de 2007 et celle qui démarre en 2016. Cette évolution est, clairement, **globalement positive**.

INVENTAIRE DU PCDR DE 2007	CHANGEMENTS INVENTORIES DANS LE PCDR 2016
CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES : RICHESSE	
<u>SOUS-SOL</u> : présence de zones karstiques mais sous-sol riche exploité pour :	
<u>Extraction</u> : Carrière des Limites S.A. et Carrière de la Boverie - Lhoist S.A.	Projet d'approfondissement des carrières Lhoist
<u>Valorisation touristique</u> : Domaine des grottes de Han, de Lorette etc. <u>Activités sportives</u> : spéléologie	Projet de Géopark avec les communes de Marche, Nassogne, Wellin, Tellin, Beauraing, Durbuy et Hotton. <i>Dossier transmis à l'UNESCO en 2014, réintroduit suite aux remarques en novembre 2016 et approuvé en avril 2018</i>
<u>PEDOLOGIE</u> : des sols variés de qualité majoritairement moyenne à très bonne exploités pour :	
Bois et prairies ; très peu de culture	Pas de changement cf. rubrique « aménagement du territoire/occupation du sol » et chap. « mobilité »
<u>HYDROLOGIE</u> : une eau de bonne qualité exploitée pour :	
<u>Eaux de surface</u> : Bonne qualité des eaux de la Lesse avec quelques points de moindre qualité ; diminution des matières azotées entre 1996 et 2002 (+) ; augmentation des matières organiques et inoxydables entre 1996 et 2002 (-)	Qualité physico-chimique des cours d'eau bonne à très bonne sauf pour la Wimbe, la Lesse à Villers-sur-Lesse, la Lhomme à Jemelle et Epraves ; Plan de Gestion Durable de l'Azote (entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2013)
<u>Zones inondables</u> : plusieurs y compris en zones d'habitat	Affinage de leur localisation et du degré d'aléa
<u>Eaux souterraines</u> : très bonne qualité des eaux souterraines. Quelques pollutions aux pesticides.	Bonne qualité des eaux souterraines. Quelques rares pollutions aux nitrates.
<u>Captages</u> : 21 captages pour la distribution publique d'eau et la mise en bouteille. Aucun n'a de zone de prévention précise.	120 captages recensés sur la commune, dont 14 pour la distribution publique d'eau, objets de zones de prévention.
<u>Réseau d'égouttage</u> : à Rochefort, Han-sur-Lesse et Jemelle	PASH en cours de finalisation sur toute la commune ; projets de 2 stations d'épuration (Lavaux-Ste-Anne, Ave-et-Auffe) + de la liaison Eprave et Lessive vers la station de Han-sur-Lesse
PAYSAGE : UN PAYSAGE DIVERSIFIE ET DE QUALITE	
<u>Périmètres d'Intérêt Paysager</u> (PIP) au Plan de Secteur : nombreux	Inventaire des PIP par l'ADESA en 2010 ; prise en compte des PIP dans les demandes de permis
Inventaires et propositions : Schéma de Structure de Rochefort, asbl AULNE, 1994 ; Etude paysagère dans le cadre d'un programme d'innovation Leader II (mars 2000)	Mise en œuvre d'une partie des projets de l'étude paysagère (aménagement des centres de villages) ; aménagement de points de vue via la deuxième ODR
CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES : UN POINT FORT	
<u>Superficie des réserves naturelles</u> et zones d'intervention particulière: 1000Ha (6,5%)	Superficie boisée de la commune de 7.114 Ha soit 43% du territoire
<u>Zones Natura 2000</u> : 44% du territoire	Superficie Natura 2000 de 7.398 ha (record de Wallonie) soit 44,8%
<u>Conventions de gestion</u> : Projet LIFE sur les milieux calcaires (asbl Ardennes et Gaume) ; Donation royale (diversité des massifs forestiers) ; autres domaines forestiers : pas d'informations mais globalement les massifs forestiers de Rochefort présentent un intérêt certain pour l'environnement.	Projet LIFE Prairies bocagères ; Convention bords de routes ; Convention Combles et clochers ; Adhésion à la Charte Maya Modification du système de gestion des déchets, très efficace d'une façon générale (mais améliorable pour déchets plastiques agricoles et déchets de commerces)

<u>Energie</u> : production d'eau chaude par panneaux solaires, centrale hydroélectrique, conseiller énergie du CPAS	Signature de la Convention des maires, Pollec III (<i>plan d'actions en cours</i>) ; Eolienne et maison passive au domaine de Chevetogne ; projets didactiques énergie en cours
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE	
<u>Réglementaire</u> : PCA sur Rochefort ; Han-sur-Lesse, Lessive, Ave et Auffe et Mont-Gauthier; 23 sites et monuments classés ; RGBSR de Famenne à Lavaux-Sainte-Anne	Projet d'urbanisation de la ZACC de Jemelle
<u>Stratégique</u> : SSC en cours d'élaboration	SSC approuvé en 2008
<u>Opérationnel</u> : Rénovation urbaine de Jemelle reconnue le 06/12/2006	Rénovation urbaine de Jemelle en cours ; Projets à Rochefort revitalisation du quartier de la passerelle, square de l'Amicale
<u>Occupation du sol</u> : non bâti 92%(bois 45%, prairies 33%, terres agricoles 13%, div.1%), bâti 3,8%; non cadastré 4,2%	Répartition identique mais légère augmentation de la surface bâtie (4,2%) ; réserve foncière : cf. rubrique « logement »
CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES	
POPULATION	
<u>Population</u> : 11.920 hab. au 1 ^{er} janvier 2004 (72 hab/km ²) ; 12.038 hab. au 1 ^{er} janvier 2006	12.599 habitants au 1 ^{er} janvier 2017 :+ 551 hab.en 11 ans, + 51 hab./ an en moyenne.
<u>Evolution</u> : + 5,7% de 1991 à 2001 ; + 2,5% de 2000 à 2006. La population augmente plus vite dans les petits noyaux ; Han-sur-Lesse, Jemelle et Rochefort ont une croissance plus faible ; quartiers centraux Jemelle Rochefort perte d'habitants.	+13,12% entre 1990 et 2017 : + 0,5% / an en moyenne. Villages du nord plus attractifs (plus d'évolution, plus jeunes, plus aisés) ; poursuite de la perte d'habitants et du vieillissement à Rochefort Centre et Jemelle.
<u>Classes d'âge (2001)</u> 0-19 ans : 26,6% ; 20-64 ans : 57,7% ; 65 ans et plus : 15,7%	<u>Classes d'âge (2015)</u> : la population a tendance à vieillir 0-19 ans : 24,0% ; 20-64 ans : 57,5% ; 65 ans et plus : 18,4%
EMPLOI	
<u>Indices 2003</u> : Taux d'activité 68,03 %; taux d'emploi : 58,3 %; taux de chômage administratif : 14,06%	<u>Indices 2013</u> : quasi statu-quo des taux sur 10 ans ; activité : 69,01 %; emploi : 59,0 %; chômage 14,6%. Gros employeurs : Administration comm., carrières, PAE, commerce, tourisme
LOGEMENT	
<u>Nombre (2001)</u> : 4.476 logements en 2001 Réserve foncière 2007 (estim. Aménagement) : 337,6 Ha en zones d'habitat, 136.5 ha en ZACC	5.592 logements en 2015 (+20%) : + 80 log/an en moyenne Réserve foncière : 301 Ha en zones d'habitat, 130 ha en ZACC. Existence de 80 logements sociaux
<u>Type (2001)</u> : 85% de maisons unifamiliales ; 12% appart.	89% de maisons, dont certaines comportent des appartements ; 11% d'appartements en immeubles à appartements (source INS)
<u>Coût</u> :	Forte augmentation des prix de l'immobilier depuis 1991
CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES	
AGRICULTURE	
<u>Nombre d'exploitations (2004)</u> : 103 réparties partout	<u>Nombre d'exploitations (2013)</u> : 71 (- 32 exploitations); perte de 6,5 exploitations / an / moyenne (augmentation toutefois en 2015 : 81) conséquence : fluctuation des superficies par exploitation
<u>SAU</u> : 5.671 ha (2004) ;	5.235 ha (2015) : perte de 40 ha/an/moyenne
<u>Mdo régulière (2004)</u> : 135 personnes, diminution	123 (2013) ; perte de 1 emploi/an/moyenne
<u>Production</u> : Cultures céréales : 10% ; culture ind.1% Fourrage 9% ; vergers 1% ; jachères 1% ; prairies permanentes dominantes 78% avec axe central bovins, diversification en porcins et volailles	Quasi même répartition (prairies 80%, pas de verger ni de jachère) mais diversification : 11 exploitations bio ; vignes ; chanvre ; autrucherie ; développement des producteurs locaux (produits du terroir), des gîtes ruraux et visites à la ferme
COMMERCES	
<u>Pôle commercial de la commune</u> : Rochefort centre-ville, rue	Rochefort : centre 114 petits commerces,+ 22 cellules vides , pas de

de la Libération ; quelques commerces centraux dans le centre de Jemelle commerces de proximité : Villers-sur-Lesse, Lavaux-sainte-Anne, Ave-et-Auffe et Belvaux	locomotive ni de libre-alimentation ; « périphérie » : 9 « grands » commerces ; Jemelle/ vélodrome : 8 « grands » commerces ; samedi : 50% des chalands originaires d'en-dehors de l' entité ; sensible évasion commerciale hors Horeca/alimentation
ACTIVITES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES	
Parc d'activité économique de Rochefort :65 entreprises, 581 emplois ; fibre optique, Club d'entreprises ; quelques entreprises présentes au sud-ouest de la ville	Parc d'activité économique de Rochefort :73 entreprises et 500 emplois ; diversifiée mais bcp d'activités commerciales et de services ;43Ha de réserve en ZAEM ; extension prévue du PAE
TOURISME	
Nombreux Horeca et attractions touristiques en particulier les Grottes de Han	Hôtels : 16; restaurants, snacks, friteries, crêperies : 65 ; campings : 7 dont Rochefort « Roches »**** rénové ; autres résidences de vacances : 44 ; évolution : 86.250 nuitées (2010) à 105.343 nuitées (2015). Nombreux événements (carrefour BD et Festival International du Rire, Rochefort sérénades, etc.) Projets : Geopark, square Amicale, parking Han-s-Lesse ,GAL RoMaNa,Bienvenue Vélo
VIE SOCIO-CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT	
ECOLES	
Maternelles Primaires Secondaires	Ecoles dans 9 noyaux y.c. Jemelle et Rochefort : 15 écoles maternelles (343 bambins) et primaires (603 élèves), augmentation à Rochefort et Han, stagnation ou diminution ailleurs; 4 secondaires (2 à Rochefort, 2 à Jemelle)
EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET SPORTIFS/ ASSOCIATIONS	
Equipements socio-culturels : à Rochefort et Jemelle Equipements socio-culturels et sportifs : dans 6 villages	Pôles d'équipements principaux à Jemelle, Rochefort et Han-sur-Lesse ; des lieux d'accueil pour la vie socio-collective dans 14 villages; 36 clubs sportifs ; 2 complexes omnisports, 1 vélodrome, 3 terrains de football, 10 terrains de tennis Une centaine d'associations animation/culture réparties à Rochefort, Jemelle et tous les villages.
MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE	
<u>Vision globale</u> : SSC (2008) et PCDR 2007	<u>Vision globale</u> : PiCM (juin 2015) avec un diagnostic, des enjeux, une politique et des objectifs clairs répondant à tous les problèmes décrits ci-dessous : enquête publique terminée ; avis des services concernés demandés
<u>Voiture</u> : Accessibilité depuis les grands axes : bonne depuis l'E411 (A4) et satisfaisante depuis la N4 ; principes d'aménagements (entrée de village etc.) Contournement de Rochefort à l'étude	<u>Voitures</u> : des problèmes : traversées de noyaux d'habitat, en particulier Rochefort et Han-sur-Lesse par du trafic de transit dont de nombreux poids lourds ; problématiques de parking (nombre, fléchage), des lieux accidentogènes. PiCM : projet de voie d'évitement du centre de Rochefort et réaménagement complet convivial des voiries ; travaux création rond-point en cours (cf. chap.10)
<u>Accessibilité en transports en commun</u> Gare de Jemelle sur une ligne importante TEC : Insuffisance de la couverture du territoire (plusieurs villages non desservis ; insuffisance vers les sites touristiques depuis la gare ; lignes efficaces surtout pour le transport scolaire	<u>Chemin de fer</u> : Gare de Jemelle potentiellement très intéressante mais sous-exploitée en matière d'intermodalité <u>TEC</u> : surspécialisation scolaire avec déficit de service pour les autres motifs de déplacements. <u>Offre à la demande</u> : Service Rochefort Mobilité (2013) ; Navettes sociales envisagées ; projet de Flexi TEC <u>Covoiturage</u> : Luxcovoiturage (parking de covoiturage à l'échangeur 22 sur la E411) ; parking Hableau ; promotion Smartphone ComeOn
<u>Mobilité douce</u> RAVeL. Tronçon Rochefort-Jemelle non encore aménagé (prévu pour 2005), la traversée de Rochefort est utilisée comme route Itinéraires et sentiers de promenade : définis par le syndicat d'initiative de Rochefort	RAVeL aménagé mais manque un tronçon autonome à Rochefort centre ; Piétons : à Rochefort : espaces publics aménagés pour les piétons au cœur des villages ; projet square Albert ler à Rochefort et liaison centre/vélodrome

2. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

2.1. GÉOLOGIE

Sources :

- PCDR Rochefort Phase_I
- Carte Géologique de Wallonie
- Géoportail de la Wallonie (WalOnMap)
- Carte hydrogéologique de Wallonie (application webGIS)
- Ville de Rochefort - Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2015

La commune de Rochefort est caractérisée par un soubassement de roches primaires, datant du Dévonien moyen et supérieur, qui correspond à la bande calcaire de la Calestienne (Formation de la Famenne). Néanmoins une caractéristique structurale importante différencie cette zone du reste de la Calestienne : à l'est de la Ville de Rochefort, la bande calcaire s'élargit considérablement à la faveur d'un anticlinal complexe qui forme le plateau du Gerny

La géologie de la commune, fort diversifiée, est divisée selon un axe SO/NE (Lavaux-Sainte-Anne / Éprave / Rochefort), comme suit :

- dans la partie nord-ouest de la commune on rencontre plus particulièrement les formations schisteuses de l'étage Frasnien supérieur (du Dévonien), caractérisées par une quarantaine de mètres de schistes et des intrusions de faciès carbonatés présentes localement dans sa partie inférieure. On note également la présence prépondérante des schistes de Barvaux, des schistes violacés avec des lentilles gréseuses intercalaires.
- dans la moitié sud-est on rencontre les calcaires du Givetien et du Couvenien (du Dévonien moyen), avec des intrusions de schistes (les schistes macignos) et siltites.

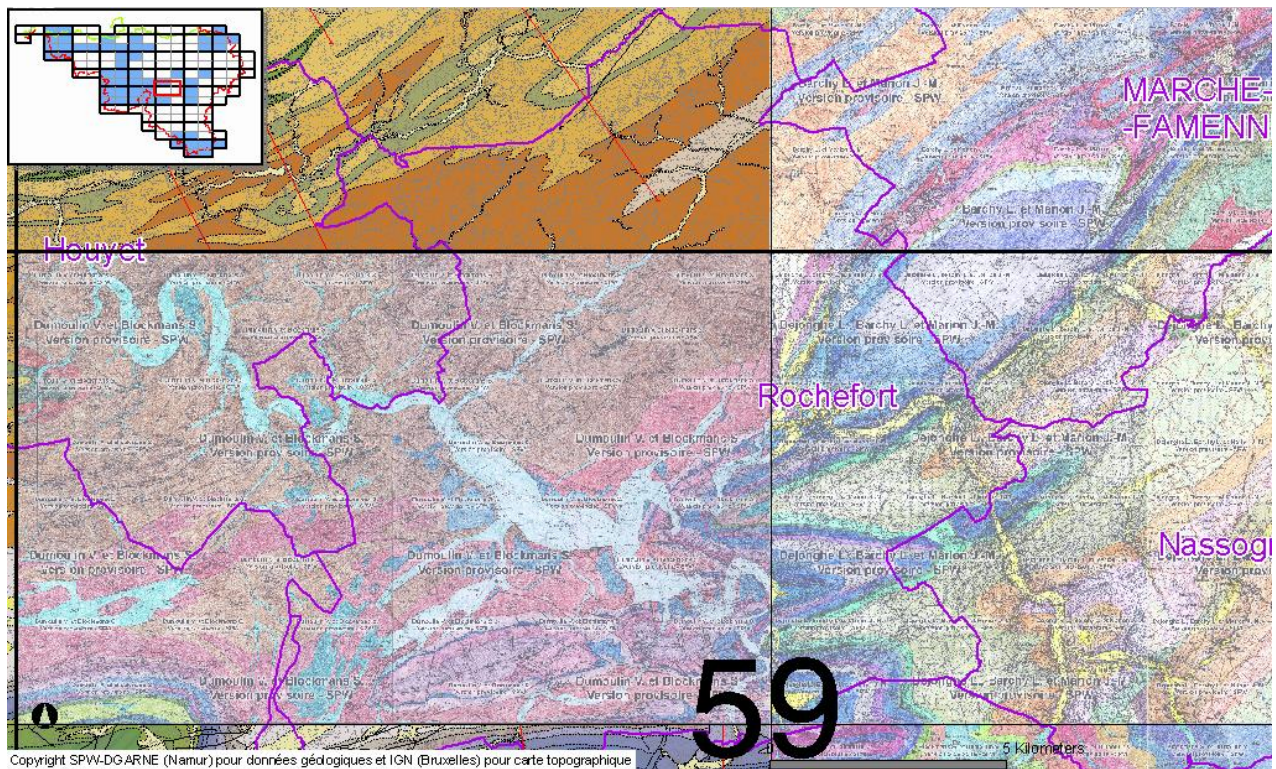


Figure 3 : Carte géologique de Rochefort (source : SPW-DGARNE)

La répartition et l'épaisseur de ces dépôts dévoniens varient fortement sur le territoire de la commune, cette variation est due aux différents processus orogéniques ayant modifiés leur stratification qui n'est plus horizontale mais parsemée des ondulations et des plis.

Ainsi les sédiments détritiques grossiers du Dévonien moyen diminuent du nord au sud tandis que l'importance des calcaires augmente graduellement. Le Dévonien moyen avec ses deux étages : le Couvinien et le Givetien, quasi-exclusivement composés de calcaires, a une épaisseur qui varie entre 1.500 et 300m de manière décroissante du sud au nord.

Les formations du Frasnien et du Famennien, du Dévonien supérieur, majoritairement schisteuses, sont essentiellement composées de roches plus tendres facilement modelées par les cours d'eau.

Durant le Frasnien, le développement des calcaires récifaux atteint son maximum, avec la formation des grands récifs calcaires (en forme de dômes) au milieu des vastes schistes. Ces dômes calcaires sont appelés biohermes, et se sont souvent développés les uns sur les autres, surtout dans la région de Rochefort. Les formations calcaires du Frasnien sont souvent exploitées (en tant que marbres, dolomies, pierre de taille, concassés, fabrication de chaux) afin d'être utilisées comme matériaux de construction.

A Rochefort, ces gisements furent exploités durant des siècles par de nombreuses petites et moyennes exploitations. Bien qu'elles écoulaient essentiellement leur production vers les hameaux et villages voisins, la qualité des pierres qui y était extraites était reconnue internationalement ; notons, à titre d'exemple, les marbres jaspés de Saint-Remy qui furent tant utilisés en construction qu'en confectionnement d'œuvre d'art remarquable et que l'on retrouve notamment dans la basilique Saint-Pierre de Rome, le château de Versailles ou encore l'église Saint-Loup de Namur.

Les constructions anciennes de la région ont donc pu bénéficier largement de cette proximité avec les exploitations en édifiant des bâtiments de caractère dont la pierre calcaire contribue à donner un cachet particulier aux villages de la commune de Rochefort.

L'épaisseur du Frasnien varie dans une moindre ampleur que celle du Famennien, développé sous deux faciès (schistes de la Famenne à la base et psammites du Condroz au sommet) au nord du bassin de Dinant.

Par conséquent, le nord de la commune est caractérisé principalement par les formations schisteuses du Famennien inférieur et notamment par les formations de l'assise de Senzeilles, composées des schistes verdâtres, avec des intrusions de psammites et de bandes de grès calcarifère.

Sur cette structure géologique on peut également trouver des dépôts limoneux du Quaternaire, datant du Hesbayen ou bien des formations carbonatées, dont on note l'affleurement tant à l'est qu'au sud de la commune (cf. fig. 3).

Formées principalement pendant la deuxième partie du Cénozoïque, lors du soulèvement du socle ardennais et de la création du réseau hydrographique, les grottes de la région actuelle sont sculptées par les écoulements souterrains qui permettent l'érosion partielle de « fantômes de roche »¹.

Ces structures souterraines emblématiques, à fort potentiel touristique et à haute valeur géologique, constituent un véritable moteur au niveau des activités touristiques de la région. En complément parfait, les phénomènes karstiques résultant de l'évolution géologique de la région décrite ci-dessus, sont également amplement étudiés via les programmes de recherches scientifiques variés mis en place à Han et à Rochefort. À titre d'exemple, on peut citer le cas de la grotte de la Lorette à Rochefort, où le laboratoire souterrain qui y est installé, réunit un panel de scientifiques de renommée mondiale, associant une complexité des disciplines telles que la géophysique, l'hydrogéologie, la karstologie, la sédimentologie et la paléoclimatologie.

Ainsi, les grottes de Han-sur-Lesse et de Rochefort constituent le « fer de lance » de la stratégie de développement touristique de la région, tel qu'il en ressort du dossier de candidature introduit en 2014 à l'UNESCO, et qui vise la reconnaissance d'un Géopark (sous le nom actuel de « Géopark Famenne-Ardenne »), étendu sur le territoire de huit communes².

¹ Ensemble des corps souterrains renfermant un résidu d'altération chimique de la roche mère ; roches altérées par le climat chaud et humide et les forêts tropicales à la fin du Mésozoïque et la première moitié du Cénozoïque (source : dossier Géopark).

² Beauraing, Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Tellin et Wellin

2.2. PÉDOLOGIE

Sources :

- PCDR Rochefort Phase_I
- DGARNE, <http://cartopro3.wallonie.be/CIGALE/viewer.htm>

Voir carte 8

Selon l'importance, on recense principalement trois types des sols sur le territoire de Rochefort :

- des sols limono-caillouteux à charge calcaire
- des sols argileux légers
- et des sols limono-caillouteux à charge schisteuse ou psammitique

En analysant ces trois ensembles pédologiques, nous pouvons remarquer une même disposition, selon un axe SO/NE, cohérente avec le soubassement géologique du territoire communal (cf. carte 3), ainsi :

- la partie sud-est du territoire est couverte par des sols limono-caillouteux à charge calcaire et à drainage quasi-exclusivement favorable. Même si ce type de sol est le plus répandu, dans cette partie du territoire, on note néanmoins la présence disséminée de sols limoneux peu caillouteux (des sols des plateaux et des pentes, modérément à fortement gleyifiés, sur un socle argileux et/ou schisteux) à drainage naturel principalement modéré à assez pauvre, ainsi que des sols limoneux à drainage favorable ou des sols argileux. De manière bien plus concentrée on remarque des percées des sols limono-caillouteux à charge schisteuse à drainage principalement favorable, autour de Jemmelle et Wavreille étendues jusqu'à hauteur de Han-sur-Lesse (cf. carte 3). De même, on remarque la présence des sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse (à drainage favorable) en région de Jemmelle, au Rubiemont et Bois de Lam'soùle, exploités jadis sur le site des anciennes carrières.
- La partie nord-ouest est couverte de manière relativement plus homogène par des sols limono-caillouteux à charge schisteuse et à drainage principalement favorable au nord et des sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel principalement modéré à assez pauvre au sud. On note également la présence des sols limono-caillouteux à charge de silexite ou de graviers à drainage principalement favorable autour de Lavaux-Sainte-Anne, Lessive et Han-sur-Lesse, ainsi que des sols limono-caillouteux à charge psammitique autour de Rohimont et Petite Morsaye au nord-ouest de la commune ou autour du Rau du Molin au nord.
- Au centre, toujours sur l'axe SO/NE on note la présence de poches des sols argileux (essentiellement dans les lits des ruisseaux) à drainage naturel assez pauvre à très pauvre, entourés par des sols argileux à drainage naturel favorable à imparfait autour de Lavaux-Sainte-Anne et Suzin (cf. carte 3) autour des cours d'eau. Les horizons superficiels des sols argileux se trouvent généralement à 20 cm de profondeur minimum, et le substrat apparaît entre 40 et 80 cm de profondeur. Le drainage naturel imparfait ou très pauvre de ces sols résulte de l'apparition des sols humides, ou gleyifiés, avec un engorgement d'eau temporaire pour certains d'entre eux. Lorsqu'on s'éloigne du lit des ruisseaux, ce sont des sols limoneux peu caillouteux qui apparaissent. Ces sols conviennent peu à la culture car l'humidité est trop élevée et l'évacuation de l'eau lente, mais ils ont cependant l'avantage d'être moins sensibles à la sécheresse.

En conclusion, les sols de la commune sont particulièrement humides et ont une faible capacité d'infiltration dans la partie nord-ouest (plus favorable à l'agriculture), et sont bien moins humides, car facilement drainants avec une meilleure capacité d'infiltration dans la partie sud-est (plus favorable à l'industrie extractive).

2.3. RELIEF ET CONTRAINTES KARSTIQUES

Sources :

- PCDR Rochefort Phase_I
- Carte géologique 59/3 - Rochefort
- CIGALE : Les thématiques du sous-sol wallon
- Géoportail de la Wallonie (WalOnMap)

2.3.1. RELIEF

Voir cartes 9 et 11

Étroitement lié au socle géologique, le relief de la commune traduit en surface la diversité de son sous-sol.

La succession d'ensembles géomorphologiques (synclinaux et anticlinaux) est le résultat combiné des facteurs orogéniques et de l'érosion. Le réseau des vallées formé par la Lesse, la Lhomme, la Wimbe et le Vachaux marque fortement le territoire (cf. carte 9) et, corroboré aux autres caractéristiques du milieu physique, influence de manière significative l'implantation des noyaux villageois.

Parmi ces éléments géomorphologiques on retrouve du nord au sud:

- La dernière tige (crête) du Condroz (entre 280m et 330m)
- Un repli au sud de Mont-Gauthier (entre 275m et 285m)
- La vallée du Ri de Vachaux (entre 190m au NE et 145m au SO)
- Les vallées de la Lesse et de la Lhomme (entre 170m et 140m)
- Les calcaires au sud de Rochefort (entre 280m et 340m)

Cette dynamique territoriale a été déterminée par des facteurs à la fois anthropiques (protection militaire et/ou des terres agricoles, visibilité commerciale et touristique) mais aussi géographiques (inondations, exposition au vent, ensoleillement).

Ainsi, comme l'on peut remarquer sur la carte 6, la plupart des noyaux villageois traditionnels sont implantés (à l'exception de Lessive et Han-sur-Lesse) en dehors de zones inondables.

Les points les plus hauts du territoire communal (entre 320 et 340m) ainsi que les classes des pentes les plus marquées (>15%) se trouvent au sud et à l'est de Rochefort (cf. carte 9) mais également à l'extrême nord de la commune (le Molinia-moulin).

2.3.2. CONTRAINTES KARSTIQUES

Voir carte 5

La région de Rochefort, drainée par la Lhomme et la Wamme, tributaires de la Lesse, est l'une des plus riches zones karstiques de Wallonie. Des phénomènes karstiques majeurs sont recensés dans la bande calcaire givétienne qui s'étire de Rochefort à Hargimont. Ces phénomènes font partie du système hydrogéologique de la Wamme et de la Lhomme souterraines également appelé «percée On – Eprave». Au sud de la région, on trouve trois autres systèmes karstiques, mais de moindre ampleur.

Les phénomènes endokarstiques les plus importants forment les deux plus grandes grottes de Belgique : la grotte de Han (un développement de 12 km) et la grotte de Lorette à Rochefort (6 kilomètres de développement pour une profondeur de 134 mètres).

A Rochefort, la Lhomme s'écarte des calcaires frasniens et givétiens en formant un vaste méandre vers les schistes, avant de revenir vers la bande calcaire en aval de la ville. Ainsi, l'écoulement en surface est court-circuité par un recoupement de méandre souterrain qui s'écoule en ligne droite à travers les calcaires et qui passe sous la Ville de Rochefort.

Ce recoupement de méandres souterrains entaille les massifs calcaires de Beaugard et du Tier des Falizes et constitue pour l'habitat une zone de contrainte traversant la Ville de Rochefort.

La percée On - Eprave

La percée On – Eprave, qui se développe dans la partie nord de l'anticlinal de Sainte-Odile, constitue la plus longue percée hydrogéologique de Wallonie.

« Les multiples pertes de la Wamme et de la Lhomme entre Hargimont et Rochefort voient leurs eaux rejoindre un collecteur naturel qui les emmène jusqu'à la résurgence vauclusienne d'Eprave.

Cette résurgence draine également les eaux souterraines du flanc sud-est de l'anticlinal du Gerny (vaste plateau calcaire) où s'observent nombre de dolines et de pertes fossiles et est caractérisée par une absence complète de rivière et d'écoulement en surface.

A Jemelle, face à la confluence Wamme-Lhomme s'ouvre la Grotte du Fayt (59/3-70), vaste cavité à 3 étages de galeries en relation avec les niveaux successifs de la Lhomme. Celle-ci coule à partir de Jemelle sur les calcaires givétiens et subit des pertes tantôt dans son lit, tantôt dans les cavités de sa rive gauche: Gouffre au Mortier (59/3-69), Trou des Renards (59/3-64), Grotte du Pré au Tonneau (59/3-57). A l'entrée de Rochefort, la Lhomme disparaissait complètement sous l'impressionnant porche du Nou Maulin (cavité de 1600 m de développement). Aujourd'hui une digue artificielle empêche en temps normal la Lhomme de rejoindre ce réseau, celle-ci s'écoulant alors dans son méandre épigé. Cependant, plusieurs fois par an, en période de hautes eaux, une partie de la Lhomme passe au-dessus de cette digue pour rejoindre ce réseau karstique jusqu'à Eprave.

Cette colline calcaire artificiellement contournée par la Lhomme est creusée de très nombreuses cavités et dépressions. Sur le plateau notamment s'ouvrent de vastes avens (Trou Marie-sac-Attrape, Val d'Enfer, Entonnoir de Lorette, Aven de Beauregard...) qui communiquent sous terre avec d'anciens conduits souterrains de la Lhomme pour former la très belle Grotte de Lorette (59/3-44). Au fond de cette grotte touristique, un bras souterrain de la Lhomme indique le niveau probable du collecteur sous l'actuelle plaine alluviale. En crue, les eaux peuvent monter d'une quinzaine de mètres pour atteindre le niveau de la Lhomme superficielle. Au delà de la Grotte de Lorette, une série de vastes et très caractéristiques dolines d'effondrement marquent le tracé souterrain présumé de la Lhomme (Trou Châles 59/3-36, Fosse aux Ours 59/3-35, Dolines du Thier des Falizes 59/3-34. Jusqu'à Eprave, les phénomènes karstiques se manifestent encore par la présence d'une dizaine de petites grottes et résurgences à différents niveaux dans le vallon.»

Deux zones de contrainte modérée sont définies sur ce réseau (cf. carte 05).

Le karst de la Laide Fosse.

Le karst de la Laide Fosse se développe dans le flanc sud de l'anticlinal Sainte-Odile et constitue un système karstique de type perte-résurgence. La délimitation de ce système repose sur des arguments géologiques, morphologiques et cartographiques, car aucune expérience de traçage, permettant de le valider, n'a été faite à ce jour. Également, aucune zone de contrainte n'y est associée.

Le karst de Lam'soùle-Javingue

Il existe en rive droite de la Lhomme près du Hameau de Javingue un petit ruisseau s'écoulant du nord vers le sud et présentant des pertes. Nous sommes là, à l'apex oriental du synclinal de Han.

L'anticlinal de Sainte Odile au nord et l'anticlinal de Wavreille (fig.2) au sud sont ici caractérisés par des formations détritiques. On ne répertorie aucune cavité importante dans cette région, cependant les points de pertes donnent naissances à des circulations d'eau souterraine qui sont à l'origine de la formation et de l'alignement de dolines résultant du soutirage de ces rivières souterraines.

C'est à proximité de Lam'soùle (à proximité de Javingue) qu'une zone de contrainte modérée a été définie (en zone agricole au Plan de Secteur).

Le karst de Bure

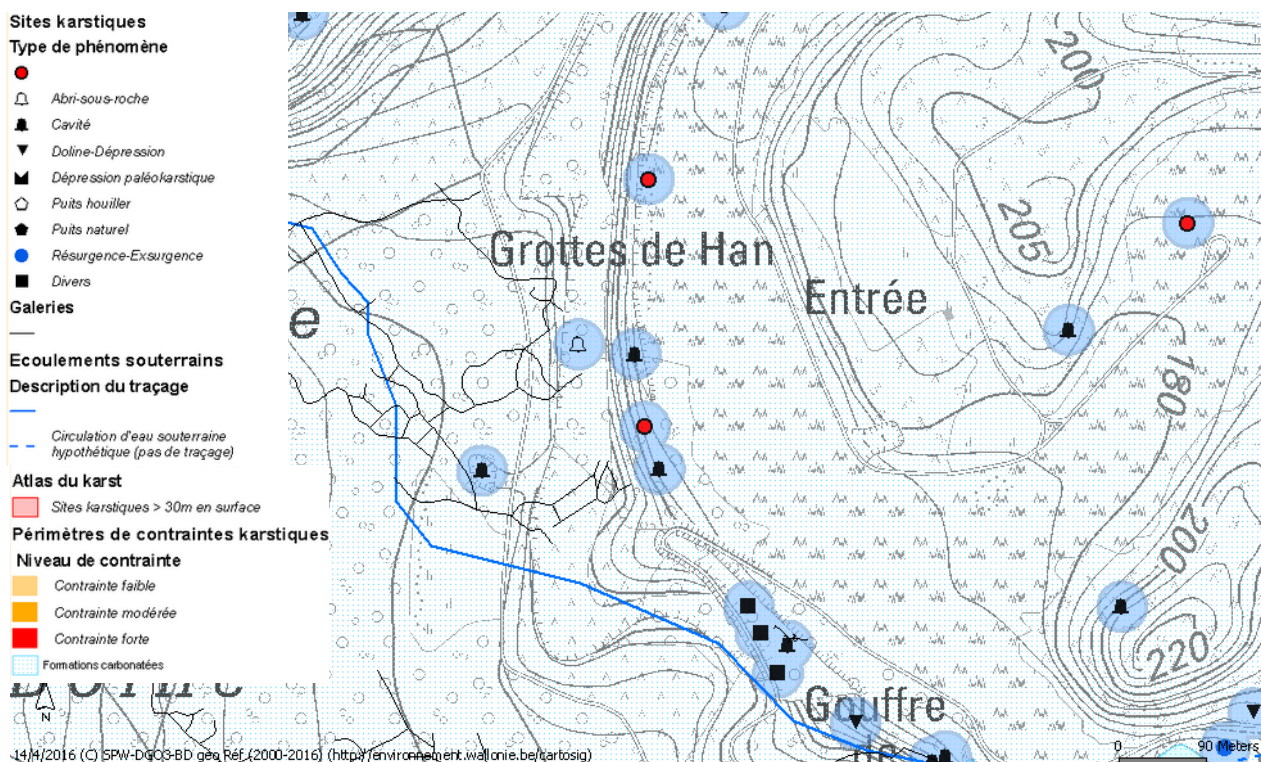
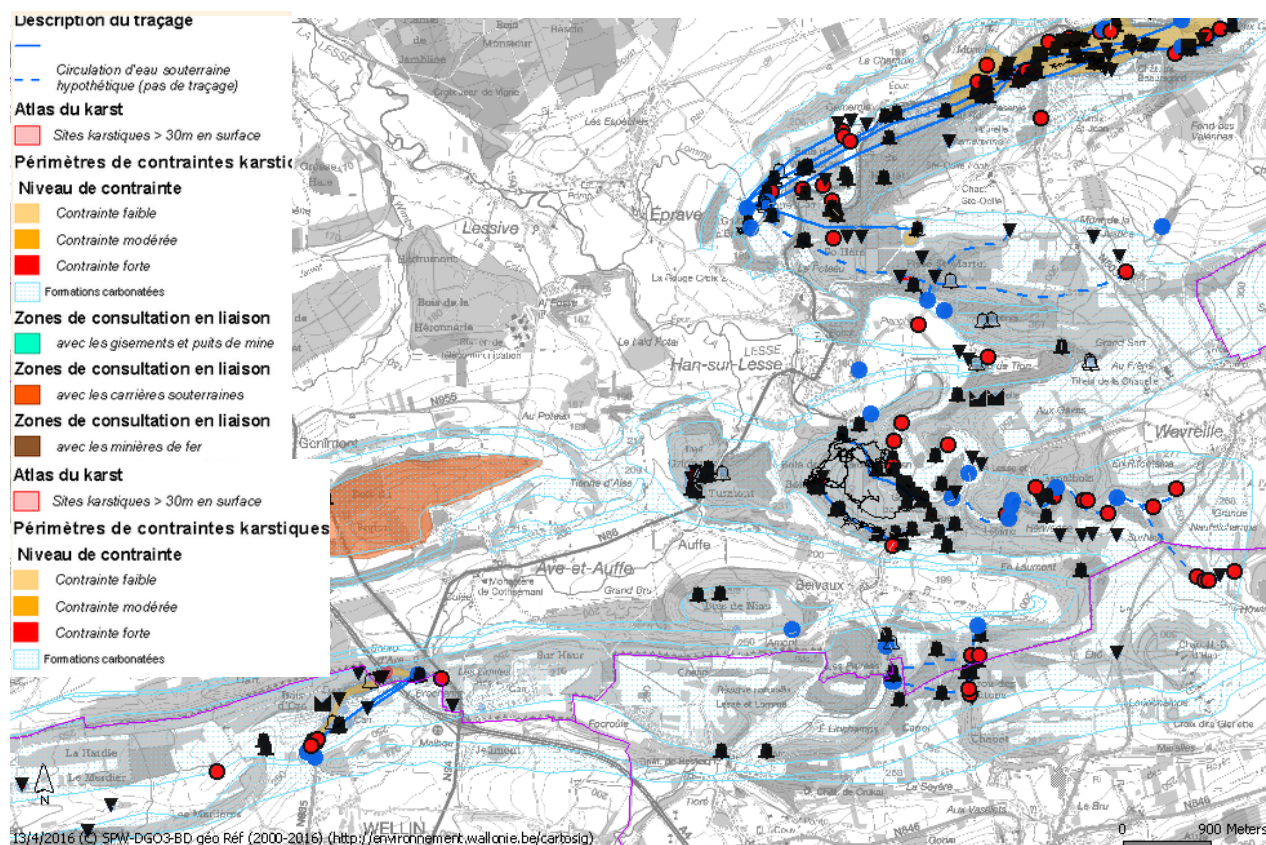
Ce réseau karstique, à cheval sur les communes de Rochefort et de Tellin, est un système perte-résurgence d'une extension d'environ 2 kilomètres. La zone de résurgence se situe dans le bas du Ry d'Herwagne ou d'En Faule dont la confluence avec la Lesse se situe 250 m en amont du gouffre de Belvaux (fig.3). Les sorties principales du système de Bure sont la résurgence du Chesson (site 59/2-047) et la résurgence du Ry d'Herwagne (59/3-141). Hormis la résurgence du Chesson, ce réseau se situe en zone forestière (code 420), aucune zone de contrainte n'y est donc associée.



Figure 4 : Gouffre de Belvaux



Figure 5 : Anticlinal de Wavreille

Figure 6 : Sites karstiques Rochefort (source <http://carto1.wallonie.be/CIGALE>)Figure 7 : Sites karstiques Éprave / Han-sur-Lesse (source <http://carto1.wallonie.be/CIGALE>)

Comme on peut le remarquer sur la carte 5 « Contraintes karstiques », la commune de Rochefort comprend plusieurs zones de contraintes liées aux phénomènes karstiques, détaillées ci-après :

La zone de Rochefort

La zone de contrainte, d'une orientation générale NE-SO, comprend toute la largeur de la bande calcaire qui est directement affectée par les circulations d'eau souterraine, ainsi que par la présence de réseaux souterrains et de phénomènes d'effondrements.

On y retrouve une contrainte modérée périphérique de très grande taille et une contrainte forte centrale (située dans les calcaires givétiens) qui s'étend principalement sur des zones urbanisables et des espaces verts (cf. carte 10).

La zone de contrainte modérée :

La zone de contrainte modérée s'étend le long de la N86, du « Rond du Roi » jusqu'à la périphérie de Jemelle et comprend toutes les surfaces situées au-dessus des réseaux karstiques (grottes de Lorette, du Nou Maulin et du Pré au Tonneau).

La plaine alluviale de la Lhomme en amont de Rochefort fait partie de la zone de contrainte modérée car elle est également affectée par la circulation souterraine et est fréquemment inondée. Le secteur de la carrière Dasse également tributaire de cette circulation souterraine associe à la contrainte karstique un risque d'éboulement des parois.

Les zones urbanisables sont principalement situées au centre de cette zone de contrainte de part et d'autre de la route N86 Rochefort – Han et de la N803 Rochefort – Wavreille. Il faut noter que certains des effondrements les plus spectaculaires (tel le Val d'Enfer ou la Fosse aux Ours) sont tellement proches des zones urbanisables qu'en cas de rejeu ou d'élargissement, ils pourraient affecter la zone d'habitat.

La zone de contrainte forte :

La zone de contrainte forte ne comporte que quelques zones d'habitat essentiellement situées à proximité du vieux château de Rochefort (son aile sud étant en zone rouge) et le long de la route de Han (cf.fig. 3). Le long de celle-ci, des habitations (dont l'auberge des Falizes) ont connu, il y a quelques années, des inondations dans leurs caves résultant directement des circulations d'eau souterraine. Par ailleurs la route elle-même et ses bas-côtés ont subi à plusieurs reprises d'importants effondrements témoignant de l'activité karstique sous-jacente.

Les deux zones de contrainte forte (le Tiers des Falises à l'ouest et le Château des Falises à l'est) sont situées entre le vieux château de Rochefort et la N86 au sud-ouest de la ville. Elles font partie de l'ensemble du karst des Falises, caractérisé par une forte densité de phénomènes de surface et un alignement de profondes dépressions.

Tous les phénomènes karstiques de ces zones sont à l'aplomb de la circulation d'eau souterraine et ont été façonnés suivant un processus d'effondrement sous l'action de la rivière souterraine.

Récemment, des géologues ont découvert des failles actives prouvant encore l'existence de mouvements dans la Grotte de Lorette. Cette découverte a été suivie par une instrumentation de la grotte (installation d'un gravimètre à supraconductivité, d'un sismographe, des extensomètres, etc.) qui peut être suivie en temps réel dans l'ancien bâtiment des guides.

Aménagements et recommandations :

Compte tenu de l'activité karstique et hydrogéologique souterraine intense dans cette zone et de son incidence directe sur les phénomènes karstiques de surface, ainsi que la présence très probable de réseaux karstiques fossiles ou noyés importants dans le sous-sol de cette zone, aucune nouvelle construction ne devrait y être autorisée dans la zone de contrainte forte.

En ce qui concerne la zone de contrainte modérée, il est recommandé de mener des études préalables sur la stabilité du sol dans les zones d'habitat avant d'y autoriser la construction.

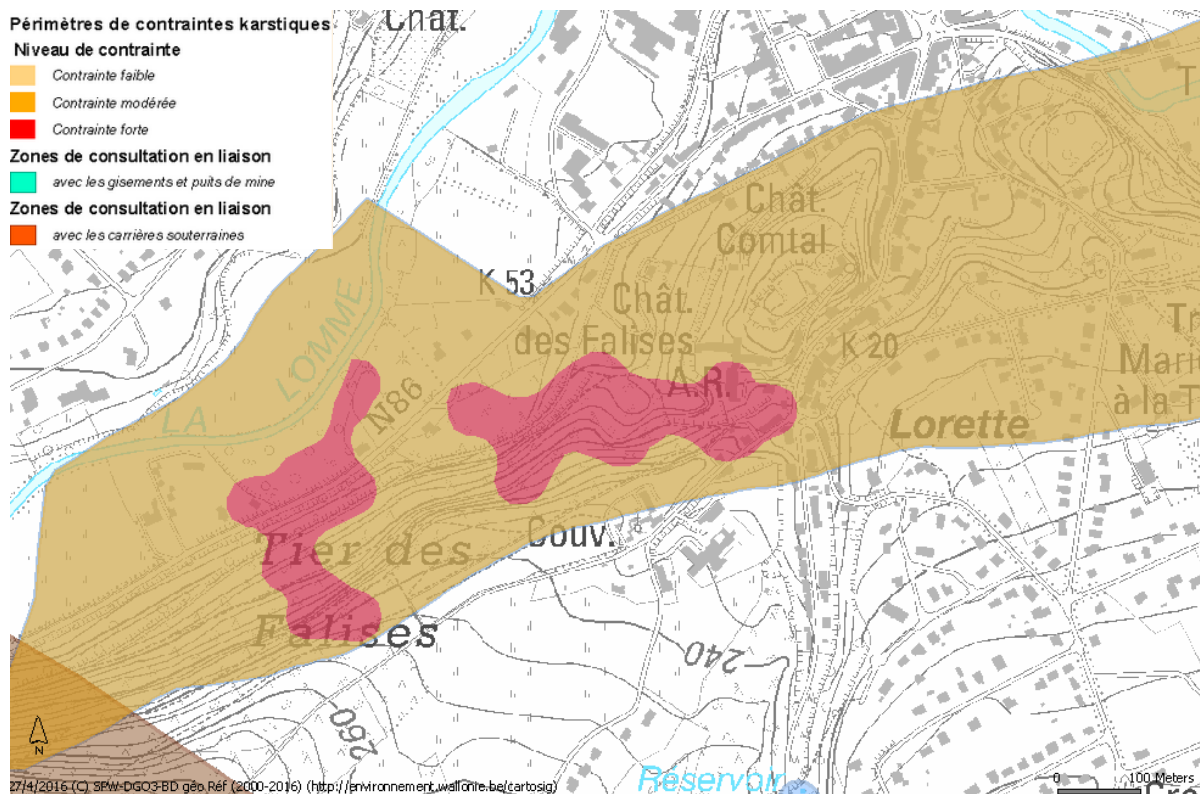


Figure 8 : Périmètres de contraintes karstiques à Rochefort (source <http://carto1.wallonie.be/CIGALE>)

La zone du Fayt

La zone de contrainte modérée du Fayt (également d'une orientation NE-SO) s'étend au-dessus des galeries de la Grotte du Fayt et recouvre une partie du lotissement la Fontaine – Aux Chavées, partiellement implanté au-dessus des prolongements de ce réseau karstique (rue Parc Keog nr. 37-63).

Cette hypogée naturelle à prédominance horizontale et d'un développement total de 1400 m se compose de 3 étages correspondant aux niveaux successifs d'enfoncement de la Lhomme. Les galeries ont une orientation générale NE-SO et sont reliées entre elles par des puits. L'étage inférieur est actif et rejoint la nappe aquifère de la Lhomme souterraine, pouvant être complètement sous eau en période de crue.

L'entrée de la cavité est à une altitude de 205m et le sommet de la grande salle (située dans le réseau supérieur) est à 230m soit seulement quelques mètres sous la surface.

Le lotissement construit à partir de 1992 dans cette zone d'habitat au Plan de Secteur, est constitué des bâtisses de type "villa". Il est important de préciser qu'au sommet de la Colline du Fayt, à la lisière du bois et à la limite de la zone de lotissement, trois dolines de quelques mètres de large avaient été observées en 1995 (dont une est pénétrable sur quelques mètres) à +/- 50 m des premières constructions.

La zone de contrainte modérée :

La zone de contrainte comprend la partie nord du lotissement qui est fortement susceptible de surplomber les réseaux souterrains de la Grotte du Fayt et pourrait présenter de nouveaux effondrements potentiels.

Aménagements et recommandations :

Il est recommandé de reporter précisément le développement souterrain de la cavité par rapport à la localisation du lotissement.

Faire un relevé et un report précis de la hauteur de plafond du calcaire pour la Grotte du Fayt et reporter celle-ci sur la surface pour évaluer précisément les zones les plus à même de bouger.

Tenir compte des éventuelles lignes de faiblesse (failles et fissures verticales qui pourraient par endroit favoriser ces effondrements).

Conclusions :

- Le sous-sol de la commune présente des caractéristiques géologiques particulières qui varient fortement du nord au sud
- La présence abondante des calcaires a généré des phénomènes naturels remarquables qui ont marqué le territoire et les activités industrielles y développées, dont :
 - L'industrie extractive : le sous-sol riche (en marbres) constitue une source de matériaux fortement exploitée par le passé, notamment le « marbre rouge des Flandres »³ via la carrière de l'Abbaye Saint-Remy à Rochefort, ou l'ancienne carrière du Fond des Vaux⁴ située dans la partie sud-ouest du plateau de Gerny. Il faut également citer la carrière (toujours en activité) de chaux de la société Lhoist, (installée à Jemelle), entreprise de référence dans la région car à la fois emblématique et intimement liée à l'évolution industrielle de la commune.
 - L'industrie touristique : les calcaires ont créé des éléments paysagers à haut potentiel qui renforcent l'attractivité touristique de la commune (la grotte de Han-sur-Lesse, la grotte de Lorette à Rochefort, la grotte au Gouffre de Belvaux, la grotte du Nou Moulin, le rocher et la résurgence d'Éprave, etc.) et permettent aux touristes d'accéder à des paysages souterrains impressionnants.
 - La protection du patrimoine géologique : preuve d'une reconnaissance internationale de son patrimoine géologique et karstique détaillé ci-avant, la commune de Rochefort fera partie du Géopark⁵ Famenne-Ardenne (demande conjointe déposée en novembre 2014), au même titre que les communes de Beauraing, Hotton, Durbuy, Marche-en-Famenne, Nassogne, Tellin et Wellin. L'asbl Géopark Famenne-Ardenne, créée pour l'occasion, sera accueillie dans l'ancien musée du monde souterrain de Han-sur-Lesse.

³ Calcaire corallien dure et compacte

⁴ Carrière à haute valeur didactique pour les universités car on peut y observer la courbure des plans de stratification qui illustre la notion « d'envoyage des plis »

⁵ Un Géopark (concept lancé par l'Unesco en 2004) est un espace territorial présentant un héritage géologique d'importance internationale.

2.4. HYDROGRAPHIE

Sources :

- PCDR Rochefort Phase_I
- Fiche environnementale Rochefort - SPW, Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (édition 2010)
- Contrat de rivière de la Lesse - <http://www.crlesse.be>

Voir cartes 6, 7 et 11

2.4.1. EAUX DE SURFACE

Le territoire de Rochefort fait partie du bassin fluvial de la Meuse, et plus précisément du sous-bassin hydrographique de la Lesse (1.338,55 Km²), une rivière dont le parcours est parsemé de phénomènes karstiques exceptionnels (cavités et lacs souterrains, pertes et résurgences résultant dans de vastes labyrinthes karstiques).

Le sous-bassin hydrographique de la Lesse fait l'objet d'un contrat de rivière initié en 2006, et lancé de manière effective depuis la signature du protocole par les 18 communes concernées le 15 septembre 2006. Ce bassin hydrographique comprend 30 masses d'eau de surface. Toutes les masses d'eau de la Lesse sont des masses d'eau dites « naturelles », sauf une (la masse d'eau 22, le Biran) dite masse d'eau « fortement modifiée ». Seulement 9 masses d'eau du sous-bassin de la Lesse concernent la commune de Rochefort : la masse d'eau LE07R, LE10R, LE18R, LE19R, LE20R, LE21R, LE22R, LE25R et LE26R (LE pour L'Esse, et R pour Rivière).

Au total, la commune de Rochefort est sillonnée par 263 km de cours d'eau non-navigables, dont 55 km classés en première catégorie

Classement des cours d'eau	Linéaire sur la commune (km)	Pourcentage
Cours d'eau navigables	0 km	0%
Cours d'eau non navigables de 1 ^{ère} catégorie	55,59 km	21,1 %
Cours d'eau non navigables de 2 ^{ème} catégorie	45,04 km	17,1 %
Cours d'eau non navigables de 3 ^{ème} catégorie	33,95 km	12,9 %
Cours d'eau non classés	128,74 km	48,9 %
TOTAL	263,32 km	100%

Figure 9 : Classement des cours d'eau à Rochefort (source SPW/DGARNE)

Parmi ces cours d'eau on peut identifier les cours d'eau de 1^{ère} catégorie (non-navigables) qui structurent le territoire communal :

- la Lesse qui prend sa source dans le bois de Banê à Recogne (commune de Libramont-Chevigny), s'écoule sur une direction NO, avec des méandres bien marqués jusqu'à sa confluence avec la Meuse.
- la Lhomme qui prend sa source au nord de la Haute-Bras, traverse 5 communes avant d'atteindre Rochefort où elle traverse Jemelle et Rochefort avant de rejoindre la Lesse au sud d'Eprave.
- la Wimbe qui prend sa source dans le bois de Gerhène, au NO de Haut-Fays traverse Revogne et Lavaux-Sainte-Anne et rejoint la Lesse au nord de Villers-sur-Lesse.
- la Wamme qui traverse brièvement (685m) la commune au NO de Jemelle.

A ces cours d'eau se greffent le Biran (affluent de la Lhomme), le Vachau et le Ry d'Ave (affluents de la Lesse) tous de 2^{ème} catégorie (cf. carte 6).

Concernant la qualité biologique des cours d'eau, celle-ci est cataloguée comme « bonne » à « très bonne » (mesures effectuées à la station BERW_03820, sur la Lhomme, de 2005 à 2008).

La qualité physico-chimique des cours d'eau⁶ est généralement bonne à très bonne, excepté la saturation en O2 (calculée) pour la Wimbe et la Lesse à Villers-sur-Lesse, ainsi que pour la Lhomme à Jemelle et à Eprave (données de 2004 à 2008) cataloguée comme « mauvaise », voire « très mauvaise » pour la Lhomme à Jemelle (mesures de 2006).

⁶ L'inventaire 2011-2013 est en cours de réalisation. Il n'y a donc pas encore de résultats chiffrés ni de cartes à ce jour (source : <http://www.crlesse.be/inventaire/2011-2013>)

Nom du cours d'eau	Objectif(s) de qualité	Longueur
La LESSE	Salmonicole	21 336 m
Le VACHAUX	Salmonicole	13 580 m
La WIMBE	Salmonicole	12 430 m
La LHOMME	Salmonicole	10 292 m
Ruisseau de BIRAN	Salmonicole	8 176 m
Le RY D'AVE	Salmonicole	7 389 m
La L'HOMME	Salmonicole et baignade	6 871 m
Ruisseau de BEHOTTE	Salmonicole	2 444 m
Ruisseau de MOLINIA	Salmonicole	2 127 m
Ruisseau des BOYES	Salmonicole	1 892 m
Ruisseau d' AULNE	Salmonicole	1 510 m
DOYEN	Salmonicole	1 196 m
Ruisseau le GONGON	Salmonicole	1 111 m
Ruisseau le COBRY	Salmonicole	1 002 m
Ruisseau de HAIE LAGASSE	Salmonicole	837 m
Ruisseau de la PLANCHE	Salmonicole	784 m
L' YWENNE	Salmonicole	706 m
La WAMME	Salmonicole	685 m
Ruisseau TREIZE MILLE SEPTANTE SEPT -13077-	Salmonicole	651 m
Le BIRAN	Salmonicole	541 m
Ruisseau de MALFOSSE	Salmonicole	508 m
Ruisseau de TRINARD	Non fixé	459 m
Ruisseau d' EDEFFE	Salmonicole	451 m
Ruisseau du FOND DE VALLAINE	Salmonicole	190 m
Ruisseau de FENFFE	Salmonicole	148 m
Total		97 316 m

Figure 10 : Principaux cours d'eau selon leur(s) objectif(s) de qualité et leur longueur (source SPW/DGARNE)

N° station	Cours d'eau	Paramètre	Qualité		
			2004	2006	2008
3762	La Wimbe à Villers-sur-Lesse	Azote ammoniacal	Bonne	Très bonne	Bonne
3762	La Wimbe à Villers-sur-Lesse	DBO5 à 20°C	Très bonne	Très bonne	Très bonne
3762	La Wimbe à Villers-sur-Lesse	Nitrates	Bonne	Bonne	Bonne
3762	La Wimbe à Villers-sur-Lesse	Orthophosphates solubles	Bonne	Bonne	Bonne
3762	La Wimbe à Villers-sur-Lesse	Saturation en O2 (calculée)	Mauvaise	Mauvaise	Moyenne
3765	Le Ruisseau d'Ave à Han-sur-Lesse	Azote ammoniacal	Bonne	Bonne	Bonne
3765	Le Ruisseau d'Ave à Han-sur-Lesse	DBO5 à 20°C	Bonne	Bonne	Très bonne
3765	Le Ruisseau d'Ave à Han-sur-Lesse	Nitrates	Moyenne	Moyenne	Moyenne
3765	Le Ruisseau d'Ave à Han-sur-Lesse	Orthophosphates solubles	Moyenne	Moyenne	Moyenne
3765	Le Ruisseau d'Ave à Han-sur-Lesse	Saturation en O2 (calculée)	Mauvaise	Mauvaise	Mauvaise
3770	La Lesse à Villers-sur-Lesse	Azote ammoniacal	Bonne	Bonne	Très bonne
3770	La Lesse à Villers-sur-Lesse	DBO5 à 20°C	Très bonne	Très bonne	Très bonne
3770	La Lesse à Villers-sur-Lesse	Nitrates	Bonne	Bonne	Bonne
3770	La Lesse à Villers-sur-Lesse	Orthophosphates solubles	Bonne	Bonne	Bonne
3770	La Lesse à Villers-sur-Lesse	Saturation en O2 (calculée)	Mauvaise	Mauvaise	Mauvaise
3771	Le Vachaux à Villers-sur-Lesse	Azote ammoniacal	Bonne	Moyenne	Bonne
3771	Le Vachaux à Villers-sur-Lesse	DBO5 à 20°C	Très bonne	Bonne	Très bonne
3771	Le Vachaux à Villers-sur-Lesse	Nitrates	Bonne	Bonne	Bonne
3771	Le Vachaux à Villers-sur-Lesse	Orthophosphates solubles	Bonne	Bonne	Bonne
3771	Le Vachaux à Villers-sur-Lesse	Saturation en O2 (calculée)	Moyenne	Mauvaise	Bonne
3811	La Lhomme à Jemelle	Azote ammoniacal	Bonne	Bonne	Très bonne
3811	La Lhomme à Jemelle	DBO5 à 20°C	Très bonne	Très bonne	Très bonne
3811	La Lhomme à Jemelle	Nitrates	Bonne	Bonne	Bonne
3811	La Lhomme à Jemelle	Orthophosphates solubles	Bonne	Bonne	Bonne
3811	La Lhomme à Jemelle	Saturation en O2 (calculée)	Mauvaise	Très mauvaise	Mauvaise
3820	La Lhomme à Eprave	Azote ammoniacal	Bonne	Bonne	Bonne
3820	La Lhomme à Eprave	DBO5 à 20°C	Très bonne	Très bonne	Très bonne
3820	La Lhomme à Eprave	Nitrates	Bonne	Bonne	Bonne
3820	La Lhomme à Eprave	Orthophosphates solubles	Bonne	Bonne	Bonne
3820	La Lhomme à Eprave	Saturation en O2 (calculée)	Mauvaise	Mauvaise	Mauvaise
40193	Le Ruisseau de Biran à Rochefort	Azote ammoniacal	indisponible	Bonne	indisponible
40193	Le Ruisseau de Biran à Rochefort	Nitrates	indisponible	Moyenne	indisponible
40193	Le Ruisseau de Biran à Rochefort	Orthophosphates solubles	indisponible	Mauvaise	indisponible
40193	Le Ruisseau de Biran à Rochefort	Saturation en O2 (calculée)	indisponible	Mauvaise	indisponible

Figure 11 : Qualité physico-chimique des cours d'eau à Rochefort (2004-2008) (source SPW/DGARNE)

La qualité physico-chimique des cours d'eau pourrait être mise en relation avec le type de régime d'assainissement existant sur le secteur concerné. Ainsi, en amont du secteur de la Wimbe à Villers-sur-Lesse (d'une qualité mauvaise entre 2004 et 2006), il existe une zone d'assainissement en régime autonome de type habitat ou équipement communautaire; la qualité de l'eau pourrait donc être dégradée par d'éventuels rejets directs vers les rivières des eaux usées. Il est à noter qu'à cet endroit deux stations d'épuration sont actuellement en projet (cf. chapitre 2.4.5). On note une situation similaire pour le Ry d'Ave à Han-sur-Lesse et pour la Lhomme à Jemelle et à Éprave, tous ces secteurs étant situés en aval des zones d'assainissement autonome.

L'aléa d'inondation

La commune de Rochefort est concernée par le risque d'inondation (8 arrêtés royaux de calamité publique due aux inondations ont été enregistrés de 1969 à 2008) suite au débordement des cours d'eau, bien nombreux sur son territoire (cf. carte 6). Selon les données disponibles près de 10.5% du territoire communal est classé dans une zone susceptible d'être impactée par l'aléa d'inondation (cf. fig. 12)

Deux stations de mesure du débit d'eau sont présentes sur le territoire communal à Eprave (sur la Lhomme, débit moyen annuel de 7,4 m³/s) et à Lavaux-Sainte-Anne (sur la Wimbe, débit moyen annuel de 1,2 m³/s).

Type d'aléa	Aléa d'inondation		
	faible	moyen	élevé
Surface communale impactée	4,5 %	2,1 %	3,9 %

Figure 12 : Pourcentage de la superficie communale en aléa d'inondation (source SPW/DGARNE)

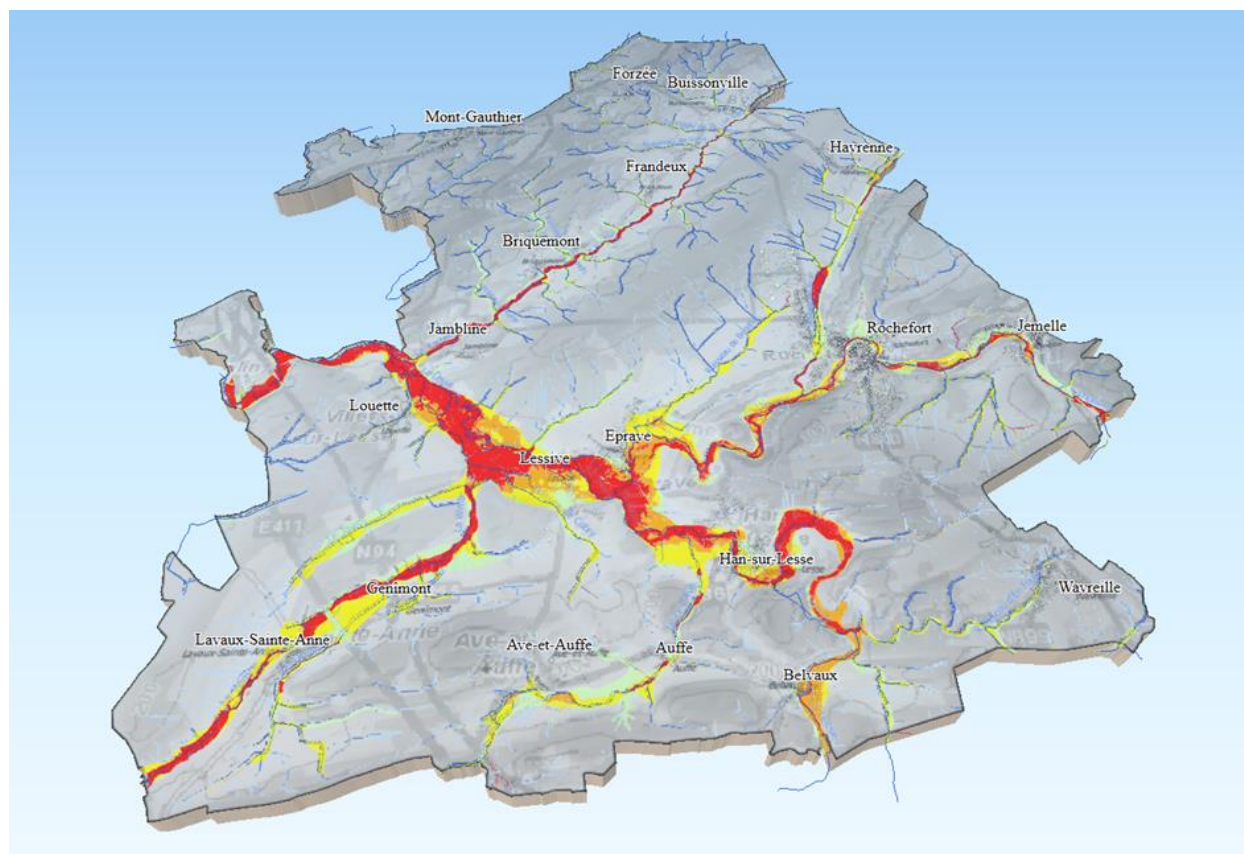


Figure 13 : Aléa d'inondation à Rochefort - territoires impactés (source SPW/DGARNE, traitement Aménagement sc)

Les territoires les plus exposés au risque d'inondation par débordement des cours d'eau se situent à proximité des villages d'Éprave et de Lessive (cf. fig. 13 ci-dessus). Le risque est accentué à cet endroit par la confluence de la Lhomme et de la Lesse, mais également par le parcours très sinueux de la rivière (cf. fig. 14). Certaines rues (rue de l'île, rue de la Wimbe qui

relient Lessive à Villers-sur-Lesse, rue de la Digue) sont régulièrement impactées, tandis qu'à Éprave la rue de l'Aujoûle et la rue du Treux se trouvent à proximité immédiate d'une zone d'aléa fort (cf. fig. 15). L'aléa d'inondation concerne également les villages de l'est et du sud de la commune (notamment à Belvaux et Han-sur-Lesse sur le bord de la Lesse⁷) même si les superficies affectées sont moins étendues et souvent protégées par des digues hautes (exemple de la Lhomme à Rochefort⁸, où la route de Dinant ainsi que la rue Louis Banneux sont souvent fermées à la circulation en cas de crue⁹ ou de la rue de la Wamme à Jemelle) à proximité des villages.

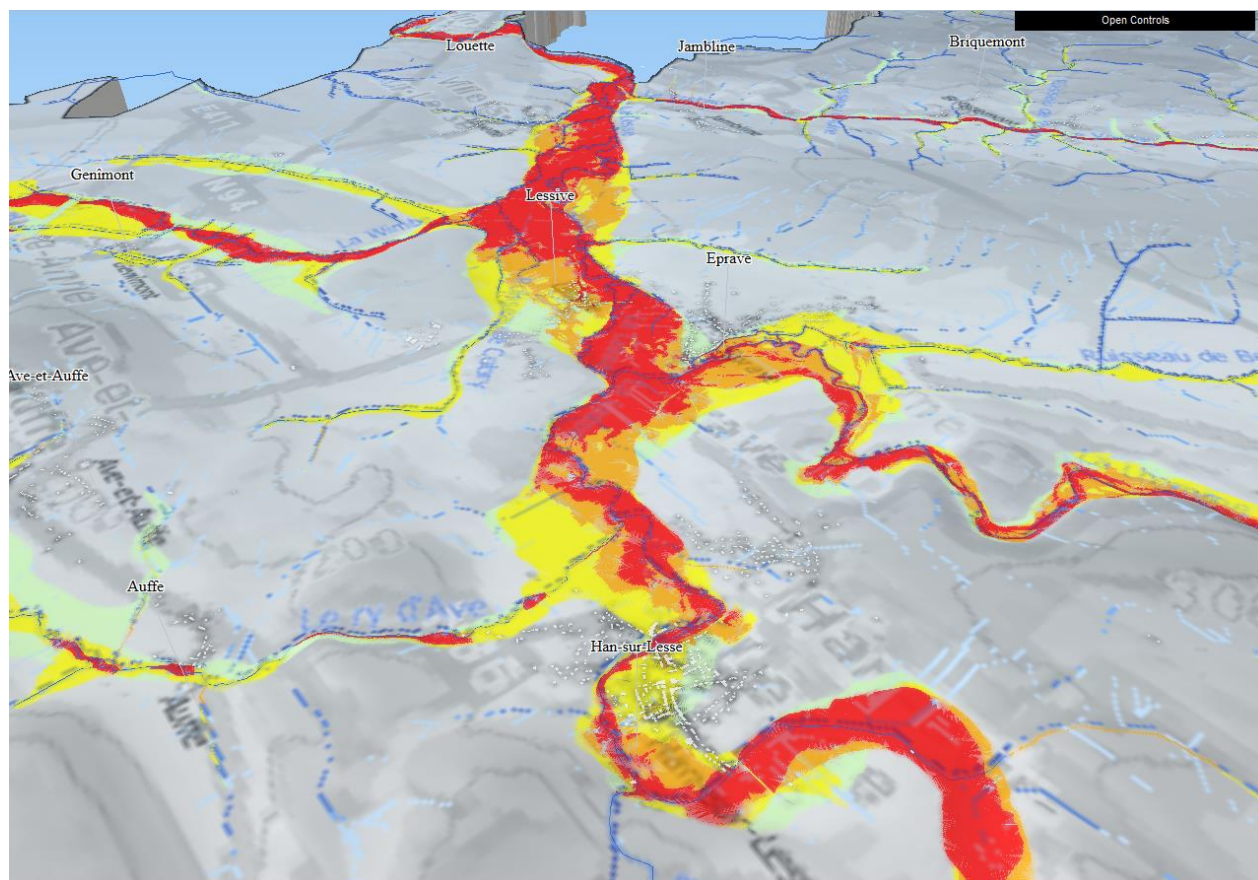


Figure 14 : L'aléa d'inondation sur la Lesse (source SPW/DGARNE, traitement Aménagement sc)

L'aléa d'inondation concerne également les villages du nord et de l'ouest de la commune, mais dans une moindre mesure en raison des débits moins importants et du relief moins accidenté, seul le cours du Vachau est longé par une zone d'aléa fort.

⁷ Le domaine des Grottes de Han est souvent inondé par temps de crue, la Lesse reprend son ancien lit car le gouffre de Belvaux n'est plus capable d'évacuer son débit (en temps normal le gouffre de Belvaux peut absorber un débit allant jusqu'à 23m³/s)

⁸ La crue du 08 janvier 2011 a provoqué l'effondrement de la digue en amont de la centrale hydro-électrique de Rochefort sur une longueur d'une quinzaine de mètres ce qui a affecté le fonctionnement de cette dernière.

⁹ C'était le cas lors des inondations survenues suite aux intempéries du 7 juin 2016

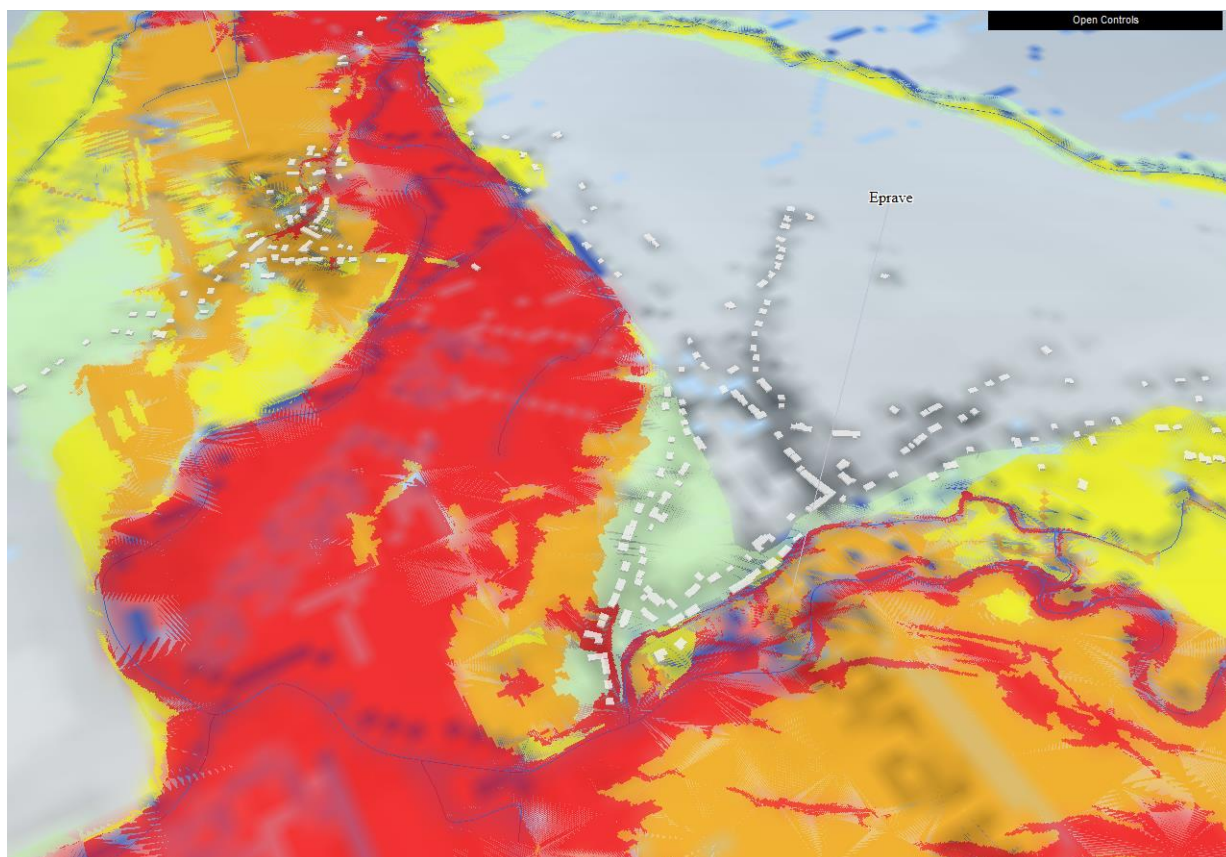


Figure 15 : Aléa d'inondation à Eprave (source SPW/DGARNE, traitement Aménagement sc.)

2.4.2. EAUX SOUTERRAINES

La commune de Rochefort recouvre deux masses d'eau souterraine (des aquifères libres) :

- RWM021 : les calcaires et grès du Condroz (380,36 ha soit 2,3 % de la surface communale)
- RWM023 : les calcaires et grès de la Calestienne et de la Famenne (sur 16 263,66 ha soit 97,7% de la surface communale)

Par ailleurs, 214 sites karstiques, générés et/ou affectés par les écoulements souterrains sont recensés sur le territoire de la commune (voir chapitre 3.3.2).

Concernant la qualité des eaux souterraines, celle-ci est reportée comme généralement bonne pour la période 2000 à 2007, à l'exception des prises d'eau Culot de Liège, Maison communale et Puits des Sœurs (mauvaise qualité de 2000 à 2003) où la concentration des nitrates dépasse le seuil de 50 mg/l (cf. fig.11).

Nom/localisation de la prise d'eau	Zone vulnérable	Qualité		
		2000-2003	2004-2007	2008
HAVRENNE	Hors zone	Bonne	Bonne	Indisponible
BOIS HERONNERIE	Hors zone	Très bonne	Très bonne	Indisponible
Résurgence d' Eprave	Hors zone	Indisponible	Bonne	Bonne
CULOT DE LIEGE	Hors zone	Moyenne	Moyenne	Indisponible
VERVAET	Hors zone	Très bonne	Bonne	Indisponible
MAISON COMMUNALE	Hors zone	Médiocre	Moyenne	Indisponible
BELVAUX	Hors zone	Très bonne	Très bonne	Indisponible
SOURCE TRIDAINÉ	Hors zone	Moyenne	Bonne	Indisponible
PUITS DES SOEURS	Hors zone	Mauvaise	Médiocre	Indisponible
PUITS DUVIVIER	Hors zone	Bonne	Bonne	Indisponible

Figure 16 : Qualité physico-chimique des eaux souterraines et concentration en nitrates de 2000 à 2008 (source SPW/DGARNE)

2.4.3. CAPTAGES – ASSAINISSEMENT

Source : Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2015 – Ville de Rochefort

Service technique - Ville de Rochefort

Carte 12 « Captage » et carte 13 « PASH »

Sur le territoire de la commune, le SPW recense 139 captages répartis de la manière suivante (cf. carte 12):

15 pour la distribution publique d'eau (dont seulement 10 en activité depuis le récent abandon du puits de Belvaux) et gérés par la commune :

- | | |
|---|---|
| 1. Puits de Laplace (Havrenne) | 9. Puits maison communale |
| 2. Préhyr (double : P1&P2) | 10. Puits des soeurs (abandonné) |
| 3. Puits Vervaet (Ave-et-Auffe) | 11. Puits Labasse (abandonné) |
| 4. Culot-de-Liège (Éprave) | 12. Belvaux (abandonné) |
| 5. Source Tridaine (Rochefort) | 13. Puits allemands (abandonné) |
| 6. Puits Duvivier (Wavreille) | 14. Fontaine Saint-Martin –Tchesson (abandonné) |
| 7. Zoning (inactif-faible productivité) | 15. Téléphone (abandonné) |
| 8. Bois Héronnerie (Lessive) | |

- 16 pour usages domestique et particulier
- 33 pour les activités agricoles
- 13 pour les activités industrielles et commerciales
- 62 puits indéterminés (soit des puits de propriétés privées, soit des puits délaissés en raison d'une forte concentration en nitrates)

L'entité de Jemelle est quant à elle approvisionnée en eau potable par le captage de Neuve Fontaine situé sur le territoire de Nassogne.

Autour des captages pour la distribution publique d'eau, des zones de prévention éloignée (Zone IIb) ont été définies tandis qu'une zone de prévention précise¹⁰, de type Zone IIa, a été arrêtée le 20.05.2014 autour du captage de la Source Tridaine (cf. fig.17).

La commune de Rochefort se trouve en zone sensible et quasiment toute la superficie est incluse en zone vulnérable aux nitrates depuis le nouveau Plan de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) entré en vigueur le 1er janvier 2013.

Le Conseil communal de Rochefort a approuvé le 29/01/2015 le programme de protection des captages couvrant la période 2015-2019.

Via ce programme, il s'agit d'étudier et de déterminer les périmètres de protection des captages suivants :

- puits du Culot-de-Liège à Han-sur-Lesse, qui alimente le village d'Éprave,
- puits de la Place à Havrenne, qui alimente ce village,
- puits de la Héronnerie à Lessive, qui alimente ce village,
- puits Duvivier à Wavreille, qui alimente ce village,
- captage de Revogne à Froidlieu (Wellin), qui alimente le village de Lavaux-Sainte-Anne.

Le projet « Etude des périmètres de protection de 5 captages » dont question ci-dessus et au montant estimatif de 125.000 € a été approuvé par le Conseil communal en septembre 2015. Les études et travaux connexes (forages de

¹⁰ Zone I : surface de 10m autour d'une prise d'eau

Zone IIa : surface de 25m autour d'une galerie et 35m autour d'une prise d'eau (zone de prévention rapprochée)

piézomètres, analyses d'eau, levés par géomètre,) sont subsidiables à 100% par le S.P.G.E, via le Programme de Protection des Captages.

Pour le captage de Belvaux, une estimation des coûts des travaux de mise en conformité a été réalisée. Les conclusions de cette étude ont mené à un abandon de l'exploitation du puits de Belvaux en raison de la forte concentration en nitrates et des coûts très importants des travaux de mise en conformité. D'autres études ont déjà été finalisées et approuvées par les autorités ministérielles, il s'agit des études menées sur la source de la Tridaine (en collaboration avec le CER Marloie) et sur le puits de Neuve Fontaine à Forrières (en collaboration avec NitraWal).

À noter également que des actions spécifiques encadrant les pratiques agricoles (épandage des engrais, conseils aux agriculteurs, gestion des nitrates) ont été menées sur le plateau du Gerny afin d'assurer la protection de la source de la Tridaine contre la pollution. Un suivi régulier des concentrations en nitrates est d'ailleurs effectué tant pour le puits de la Tridaine que pour les puits du Préhyr, de Vervae et Neuve Fontaine.

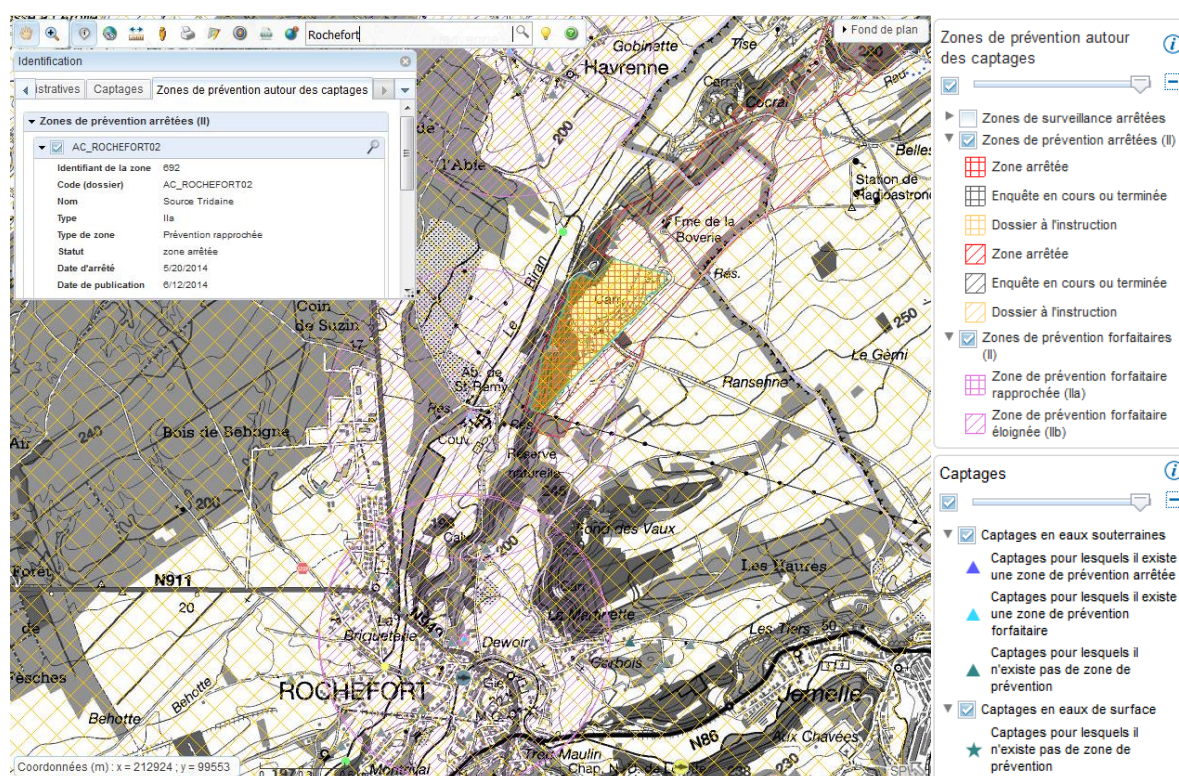


Figure 17 : Zones de prévention autour des captages

En ce qui concerne la production d'eau potable, la commune est responsable de la production à Rochefort, car la SWDE ne possède pas de captage sur le territoire. Quant à sa distribution, elle est organisée comme suit :

- la SWDE pour les anciennes communes de Mont-Gauthier, Buissonville et Villers-sur-Lesse
- la commune de Rochefort pour le reste du territoire



Figure 18 : Distribution des captages d'eau selon leur type

2.4.4. EAUX USÉES

Carte 13 : PASH

Le PASH est consigné en carte 13.

La plupart des noyaux villageois de la commune sont repris en zone d'habitat ou équipement communautaire avec un régime d'assainissement collectif et sont équipés des canaux de collecte des eaux de ruissellement en bordure de voirie.

La gestion des infrastructures et du réseau d'égouttage est assurée par l'Intercommunale Namuroise des Services Publics (INASEP).

Les eaux sont actuellement acheminées, ponctuellement à l'aide des stations de pompage assez nombreuses sur le territoire étant donné le relief fort vallonné, vers les 7 stations d'épuration existantes. La plus grande station d'épuration de la commune, en matière de capacité, est celle de Rochefort (code 91114/01, avec une capacité de 23.700 EH¹¹) implantée au sud-ouest de la Ville de Rochefort (à proximité de la rue de France), suivi par deux autres stations d'épuration : Han-sur-Lesse (3600 EH) et Wavreille (770 EH). Les quatre dernières stations d'épuration existantes, à savoir Mont-Gauthier, Havrenne, Belvaux et Jamblinne, ne dépassent pas les 500 EH.

En ce qui concerne le régime d'assainissement, les villages de Briquemont, Frandeux, Forzée, Genîmont et Auffe sont entièrement repris en zones d'assainissement autonome de type habitat, ainsi que certaines zones périphériques des autres villages (cf. carte 13).

On note que certaines zones sont encadrées en zones d'assainissement collectif, de type aménagement différé, notamment à la périphérie ouest et nord-est de Rochefort, ainsi que dans le sud-ouest de Jemelle et le nord-ouest de Han-sur-Lesse, Lessive et Louette. Le zoning d'activités économiques est également clairement identifiable au nord de Rochefort, car un régime d'assainissement spécifique lui est attribué.

Le réseau d'égouttage est, quant à lui, principalement formé de collecteurs gravitaires en bordure de la voirie, mais on note également la présence d'égouts de refoulement et de collecteurs sous pression. Les eaux usées sont récoltées par ces collecteurs et sont ensuite acheminées vers le collecteur principal et la station d'épuration en vue du traitement.

Selon les informations du SPGE, deux stations d'épuration sont en projet à Lavaux-Saint-Anne (350 EH) et Ave-et-Auffe (300 EH). Toujours au stade de projet, nous pouvons citer les collecteurs et égouts de refoulement qui vont relier à terme Lessive et Eprave à la station d'épuration de Han-sur-Lesse.

Néanmoins, on peut remarquer l'absence de bassins d'orage sur l'ensemble du territoire communal. Ceci est largement compensé par la multitude de cavités souterraines qui remplissent le rôle de bassin d'orage naturel (ex. le Gouffre de Belvaux, la Lesse souterraine, les grottes, etc.) ainsi que par la vallée sèche de la Chavée qui est inondée plusieurs fois par an lors de la fonte des neiges ou des forts épisodes pluvieux.

En tenant compte des données disponibles (mise à jour 2015 du SPGE), on peut conclure que le réseau d'égouttage est plutôt bien distribué sur le territoire communal, tant au niveau des zones d'habitat que sur le territoire du parc d'activités économiques.

¹¹ Equivalent habitant

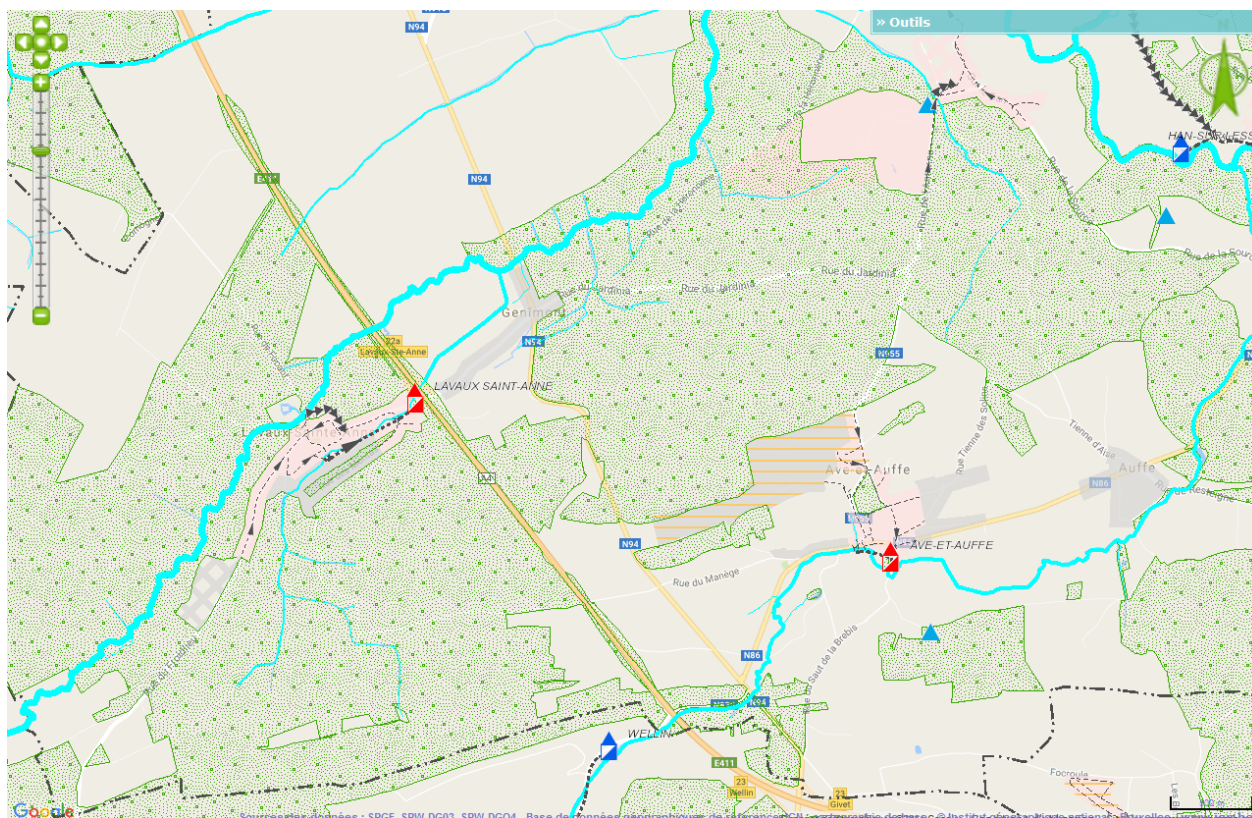


Figure 19 : Les stations d'épuration en projet de Laveaux-Saint-Anne - 350 EH et Ave-et-Auffe - 300 EH (Source : <http://webcarto.spgc.be>)

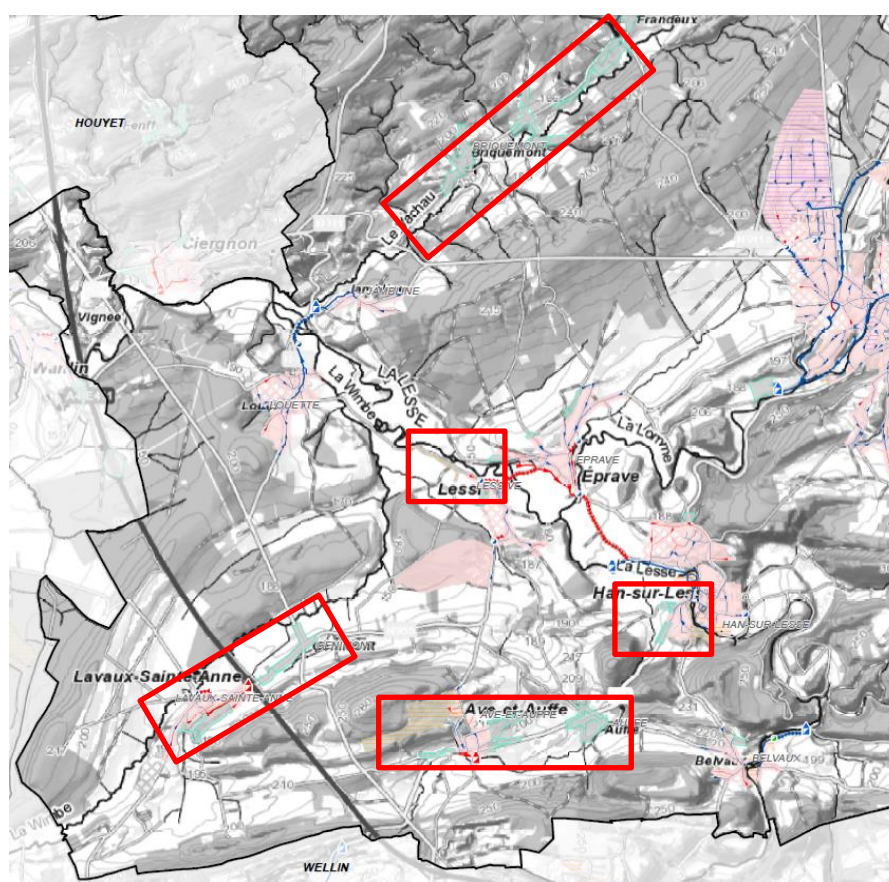


Figure 20 : Principaux villages repris en régime d'assainissement autonome (source : SPGE)

2.5. SYNTHÈSE

	ATOUTS	FAIBLESSES
CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES	– Un sous-sol diversifié, favorable à l'industrie extractive et bien exploité – Sols particulièrement humides et avec une faible capacité d'infiltration dans la partie nord-ouest, plus favorable à l'agriculture – Phénomènes karstiques remarquables qui suscitent un important intérêt scientifique et touristique (le synclinal de Han-sur-Lesse, la grotte de Lorette, la grotte au Gouffre de Belvaux) – terrains adaptés à la prairie et permettant ce type d'occupation du sol – topographie variée qui génère des paysages diversifiés – cours d'eau de bonne qualité générale – parcours des rivières fort attractif du point de vue touristique et scientifique (pertes et résurgences remarquables) – qualité écologique des berges – ressources d'eau souterraine exploitées et protégées par des zones de prévention faisant l'objet d'Arrêtés – bonne distribution du réseau d'égouttage – zones de prescriptions (art. 40, 46, 136, 76 du CWATUP)	– Nuisances liées à l'exploitation du sous-sol (sonores, atmosphériques avec impacts sur la mobilité, etc.) – Sols forts hétérogènes qui rendent difficile une exploitation agricole sur des grandes surfaces – Conflit entre l'exploitation des gisements et les fonctions touristiques et scientifiques – Le relief vallonné peut constituer un frein pour la mobilité douce (cyclistes, piétons, PMR) – Risque d'inondations fréquentes avec impact sur les axes routiers – Absence de bassins d'orage – Problème d'infiltration localement due au sous-sol et à la topographie – Zones karstiques nécessitant une protection réelle en raison de leur fragilité environnementale

2.6. CONCLUSIONS

La géographie diversifiée du territoire communal peut être définie par le sous-sol, le relief et les cours d'eau.

Même si elle est moins favorable à l'agriculture, elle est sans aucun doute un des points forts, tant pour les activités d'extraction que pour la diversité des paysages.

Le projet de Géopark sera d'ailleurs un bon moyen de reconnaître/mettre en exergue cette qualité (voir chapitre 12).

Les points d'attention à retenir en matière de caractéristiques géographiques sont :

- l'exploitation des gisements ;
- le risque d'inondation ;
- les zones karstiques ;
- la protection des eaux de surface et des eaux souterraines.

3. PAYSAGE

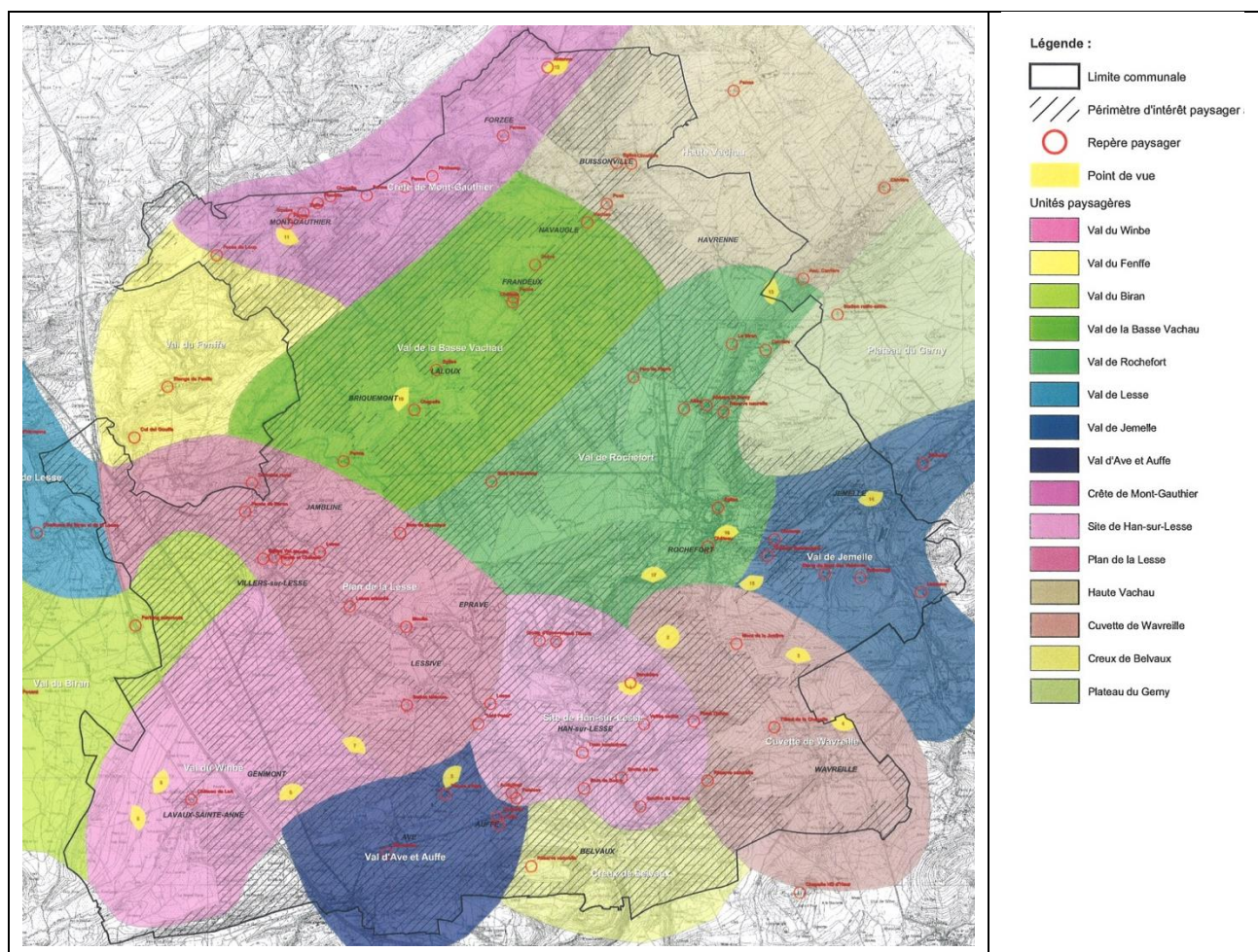
3.1. SITUATION GÉNÉRALE

L'atlas des territoires paysagers de Wallonie situe Rochefort à cheval sur 4 ensembles paysagers de la dépression Fagne-Famenne et de sa bordure sud, la Calestienne.

La dépression Fagne-Famenne est creusée dans les schistes. Elle présente un paysage de prairies, avec quelques tiennes boisées, tandis qu'au « au sud, la Calestienne présente un replat d'altitude supérieure à 250m qui surplombe la dépression par un abrupt bien marqué ».

La géologie locale induit cependant une grande diversité de « sous-paysages ». Ainsi, **l'étude paysagère réalisée dans le cadre d'un programme d'innovation rurale « leader II »**, en 2000, liste 15 principales unités paysagères locales et repères paysagers y associés ainsi que 17 points de vue.

Cette étude est reprise dans les SSC et PCDR de 2007.



Le relief marqué ainsi que de nombreux repères paysagers rythment le paysage d'une façon très intéressante.

Malgré les pressions touristiques, celui-ci reste encore très cohérent, comparativement aux paysages d'autres communes wallonnes.

Ce qui constitue un atout à la fois pour la qualité du cadre de vie et pour l'attrait touristique de la commune.

La qualité d'ensemble des paysages justifie d'ailleurs l'inscription d'une bonne part du territoire communal –dans une proportion exceptionnelle (un peu plus de 103,28 km², soit 62% du territoire communal) – en Périmètre d'Intérêt Paysager (PIP) au Plan de Secteur.

Ce Périmètre d'Intérêt Paysager est peu contraignant, mais il a le mérite de prendre en compte la qualité du paysage dans toute procédure de demande d'autorisation en son sein.

3.2. REPÈRES PAYSAGERS

Le Schéma de Structure Communal relevait en 2007, une série de points de vue et de repères paysagers, à savoir :

- De **nombreux bâtiments anciens** (fermes, châteaux, églises, Abbaye Saint-Rémy) : s'agissant en grande partie de bâtiments privés, l'action de la commune est limitée. Certaines communes prennent cependant le parti de contacter les propriétaires pour les informer de la qualité de leurs bâtiments et possibilités de rénovation.
- Des **repères infrastructurels** (parkings, stations télécom...) : une liste qui pourrait être enrichie – par exemple – d'ouvrages d'art, tel que le pont du chemin de fer à Jemelle ou les ponts de l'autoroute... Dans la majorité des cas, il s'agit d'un patrimoine bâti contemporain qui façonne, de manière positive ou négative, le paysage. A ce titre, il mérite un soin et une attention particuliers.
- Des **repères paysagers géographiques** (cours d'eau et plan d'eau, carrière, parc de pierre, formations géologiques...) : le projet de Géopark est une bonne opportunité de mettre en valeur ce type de repères.
- Des **repères paysagers environnementaux** (réserves naturelles, bois...) : une liste qui pourrait être élargie aux sites Natura 2000 du territoire communal.
- Des **points de vue paysagers** : c'est-à-dire les panoramas qui offrent une vue exceptionnelle sur le paysage de Rochefort. Le Schéma de Structure Communal propose de les préserver et de les valoriser, ce qui a fait l'objet d'une fiche projet dans le cadre de la deuxième Opération de Développement Rural.
- A cette liste, on peut ajouter l'ensemble des routes nationales et autoroute qui traversent Rochefort et dont la fréquentation en fait des lieux privilégiés pour découvrir le paysage Rochefortois. A certains endroits, comme au niveau du zoning de Rochefort, l'urbanisation récente dévalorise la qualité paysagère.

3.3. PÉRIMÈTRES D'INTÉRÊT PAYSAGER

Le Plan de Secteur et l'ADESA délimitent des Périmètres d'Intérêt Paysager à Rochefort. Ces périmètres sont indicatifs, ils renseignent la valeur des paysages. Ils n'ont pas de valeur contraignante, mais ils sont pris en compte dans les procédures de demandes de permis.

3.4. SYNTHÈSE

	ATOUTS	FAIBLESSES
PAYSAGE	– Des paysages diversifiés et globalement de qualité – Une étude paysagère réalisée en 2000 qui donne une vision globale du paysage – Une identité paysagère forte grâce à la Lesse – De nombreux lieux d'observation du paysage pour les habitants, les gens de passage et les visiteurs : les routes, la E411, les points de vues, le RAVeL et le square de l'amicale à Rochefort (voir chap.12) – Des actions pour valoriser les points de vue dans le précédent PCDR – Prise en compte des Périmètres d'Intérêt Paysager dans les permis – Valorisation du paysage via le Géopark – Attractivité du cadre de vie pour le tourisme – Attractivité du paysage pour les habitants actuels et futurs	– Quelques faiblesses au niveau de l'insertion de l'E411 dans le paysage (bretelle d'autoroute) – Extension de l'urbanisation au détriment de quelques paysages (lotissements et extension de la ZAE de Rochefort) – Mauvaise intégration paysagère de la zone d'activité économique de Rochefort le long de la N949 – Impact paysager imposant de la carrière à Jemelle sur les quartiers habités – Extension envisagée ou prochaine de la zone d'activité économique

3.5. CONCLUSIONS

Le paysage de Rochefort est un paysage de qualité et très varié.

Il constitue un atout favorable au cadre de vie mais aussi pour la valorisation économique, en particulier touristique du territoire. La Lesse joue un rôle de carte de visite et de marqueur d'identité.

Des opportunités supplémentaires de valorisation touristique existent via le Géopark et le domaine des Grottes de Han.

La réalisation d'une étude paysagère en 2000, suivie d'actions progressives en faveur des espaces publics et des points de vue qualitatifs, constitue un excellent outil de gestion de ce capital paysager.

L'analyse relève cependant des points d'attention : l'interaction de l'E411, l'intégration de la zone d'activité économique de Rochefort ainsi que l'utilisation optimale du RAVeL comme lieu de découverte du paysage.

4. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES, DONT POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS ET DES RESSOURCES NATURELLES

Voir Carte 4 « Patrimoine écologique » et carte 7 « Risque d'érosion hydrique diffuse »

4.1. UN MILIEU TRÈS VARIÉ ET RICHE, AVEC DES PRESSIONS PONCTUELLES

Le territoire de Rochefort présente des conditions géomorphologiques locales variées, tant au niveau du relief - succession de tiennes calcaires alternant avec des plaines agricoles et des vallées étroites et sauvages- que de la diversité des roches mères.

Cette diversité génère des écosystèmes très variés tels que milieux forestiers, pelouses et prairies, milieux humides.

Le Schéma de Structure Communal liste plusieurs écosystèmes intéressants : la chênaie xérophile sur les versants sud et sud-ouest de la Lesse et du Vauchau, la hêtraie calcicole, hêtraie à mélisse et à aspérule, la chênaie pubescente (exceptionnelle en Belgique), les pelouses calcaires (écosystème particulièrement intéressant) et les fourrés calcaires. Les milieux humides et les cavités sont également bien représentés.

De nombreuses espèces végétales et animales démontrent la qualité de ces écosystèmes présents à Rochefort :

- Mammifères : la martre, le chat sauvage, le cerf, le daim (réintroduit), le castor (réintroduit), les espèces de chauves-souris particulièrement nombreuses
- Oiseaux : le pic mar et le pic noir, le martin-pêcheur, la bécasse, la gelinotte, le pie-grièche écorcheur, la cigogne noire
- Reptiles : la couleuvre à collier, la coronelle, la vipère
- Batraciens : l'alyte, le crapaud calamite, le triton crêté, la salamandre,
- Poissons : l'hotu, la truite fario, le barbeau
- Insectes : l'agrion de Mercure

Globalement, la qualité environnementale du territoire de Rochefort est donc très bonne.

Outre le risque d'érosion (cf. carte 7), le milieu fait l'objet de plusieurs pressions anthropiques :

- Les pollutions ponctuelles et la pollution diffuse des milieux humides et des écosystèmes aquatiques dues à l'agriculture ou à l'urbanisation qui entraînent une augmentation des espèces plus résistantes à la pollution et une diminution des espèces plus fragiles.
- Les routes et les autoroutes jouent le rôle de barrières écologiques en empêchant les espèces animales de se déplacer en sécurité. L'effet barrière des routes et de l'autoroute est complexe : certains animaux sont écrasés (batraciens ou grands mammifères pouvant causer des problèmes de sécurité) d'autres peuvent aussi être rebutés par les lumières des phares (papillons de nuit, oiseaux nocturnes).
- L'exploitation des carrières peut ponctuellement avoir un impact sur l'environnement. A titre d'exemple, le permis d'environnement carrières pourrait avoir des impacts négatifs sur la nappe aquifère et sur les écosystèmes (assèchement d'un ruisseau).
- Les activités de loisirs et de tourisme, avec une grande fréquentation de certains lieux ou des interventions sur les écosystèmes (comme certaines pratiques cynégétiques tel que l'agrainage). Des pratiques respectueuses de l'environnement existent cependant.
- La fermeture des milieux ouverts (pelouses calcaires) : les pelouses calcaires comptent parmi les écosystèmes les plus intéressants de Rochefort. Autrefois, elles étaient pâturées par des ovins qui empêchaient les arbustes et les arbres de pousser. L'élevage des ovins diminuant, les pelouses se sont boisées progressivement, soit naturellement, soit par plantation. Elles sont également sensibles à l'emploi des engrais, à la surfréquentation et aux dépôts d'immondices. Des mesures d'amélioration sont en cours depuis une quinzaine d'années.

4.2. OUTILS DE PROTECTION ET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il n'y a pas de Plan Communal de Développement de la Nature à Rochefort. Les outils juridiques ou techniques de protection de l'environnement sont cependant nombreux; ils sont décrits ci-dessous.

4.2.1. NATURA 2000

Les sites Natura 2000 forment un vaste réseau de protection de la nature à l'échelle européenne. Ils contribuent à lutter contre le recul de la biodiversité et permettent d'asseoir des zones écologiques cruciales à la viabilité des directives européennes visant la restauration de la biodiversité naturelle.

Les sites Natura 2000 présentent des contraintes spécifiques lors des demandes de permis à l'intérieur du site :

- l'avis du DNF est demandé,
- l'avis du fonctionnaire délégué est conforme,
- le permis unique n'est pas possible, il est nécessaire de réaliser un permis d'environnement et un permis d'urbanisme séparément.

A Rochefort, ces permis concernent principalement :

- les exploitations agricoles en zone agricole du Plan de Secteur ;
- les abattages en zone forestière ;
- une partie des projets des Grottes de Han (ce qui ne pose pas de problème pour le développement du site, ces projets visant la gestion de la faune et de la flore).

De plus, pour certains projets situés à proximité d'un site Natura 2000, la commune peut décider de consulter l'avis du DNF si un impact sur le site Natura 2000 est soupçonné.

Avec 7.398,3 Ha (8 sites différents), Rochefort est la commune wallonne avec la superficie la plus importante de sites Natura 2000.

Un réseau de promenades didactiques a été mis en place pour valoriser les sites Natura 2000 en Wallonie, avec des fiches et des panneaux folders. La commune de Rochefort n'y est cependant pas reprise. Néanmoins, cette situation n'est pas due à un désintérêt quelconque de la part de l'asbl Domaine de Bérinzenne qui est à l'initiative de la création de ces promenades didactiques. Il s'agit plus, ici, d'une question de priorité dans la réalisation des missions de l'association et de questions de budget. L'association ne peut valoriser qu'un nombre limité de sites à travers des fiches-découverte en raison des subventions qui lui sont octroyées par la Région wallonne. Elle s'efforce donc d'opérer un choix en essayant tant que faire se peut de ne pas léser l'une ou l'autre région. Parmi les critères, toutes les ballades (sauf exception à justifier) doivent :

- être existantes et balisées
- être en tout ou en grande partie en tous cas, en zone Natura 2000
- ne comporter que très peu de routes macadamisées
- présenter des caractéristiques en matière d'habitats ou d'espèces que le promeneur peut observer du chemin
- ne pas déjà bénéficier d'une structure à visée didactique (circuit didactique par exemple).

En premier lieu donc, l'asbl a choisi de travailler sur les sites « incontournables » connus pour leur intérêt biologique (espèces et habitats remarquables, nombreux et bien visibles). Il a ensuite été décidé au niveau de l'association de répartir les fiches sur l'ensemble de la Wallonie tout en veillant à couvrir et vulgariser tous les habitats Natura 2000 présents en Wallonie ou aborder des espèces Natura 2000 particulières à certaines régions.

Par ailleurs, l'asbl développe également des panneaux d'entrée en site Natura 2000. La création de ces panneaux fait suite à une demande du canton souhaitant équiper un ou plusieurs de ses sites (seul le support est à charge du canton). Suite à ce projet, il a été demandé à l'association de lier en priorité des fiches-découverte aux sites dans lesquels un panneau a été ou va être placé.

Suite au contact pris avec l'association du Domaine de Bérinzenne, il nous a été communiqué qu'il est prévu de longue date, pour le cas précis de Rochefort, d'y repérer une promenade, à choisir à priori parmi celles-ci :

- « Les Grignaux » - site Natura2000 BE35038
- « Le Rond du Roi » - BE35038
- « Les rouges-gorges » - BE35038
- « Abbaye » - BE35025

Il nous a été également notifié que les informations (données biologiques) relatives aux sites ont déjà été collectées.

A ce jour, aucune demande de panneau sur la commune n'a été formulée, rendant malheureusement ce repérage non prioritaire. De plus, malgré un intérêt certain porté par l'association pour les sites Natura 2000 rochefortois, cette première ne sait actuellement si elle pourra poursuivre ses missions de sensibilisation et de valorisation des richesses, en matière de biodiversité, de ces sites en raison d'une incertitude portant sur la prolongation des subventions de l'asbl.

4.2.2. RÉSERVES NATURELLES, SGIB, ETC

Le site Biodiversité.Wallonie.be renseigne la biodiversité de la Wallonie sur trois paramètres : les espèces, les biotopes et les sites. Parmi les sites, 101 sont repris en « Sites de Grand Intérêt Biologique » (SGIB). Ces SGIB abritent au moins une espèce rare, menacée ou protégée et/ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé.

Les SGIB n'ont pas de statut de protection, il s'agit juste d'une reconnaissance scientifique.

Le site Biodiversité.Wallonie.be recense sur le territoire de Rochefort :

- 2 réserves forestières ;
- 5 réserves naturelles agréées ;
- 5 cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Ces réserves et les cavités souterraines d'intérêt scientifiques font l'objet d'une protection.

4.2.3. CONVENTIONS DE LA WALLONIE

- « Convention Bords de Route » : le fauchage tardif est favorable à la flore des bords de route qui accueille une grande partie des espèces végétales régionales ainsi qu'une quantité non négligeable d'espèces animales;
- « Convention Combles et Clochers » : treize églises équipées avec des aménagements pour les chiroptères et les oiseaux comme le choucas. A noter qu'en dehors de cette Convention, le DNF a réalisé un refuge pour les chauves-souris au domaine des Grottes de Han (combles du Tivoli) ;
- « Adhésion à la charte Maya » : plantations et actions en faveur des abeilles.

4.3. ACTEURS DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

4.3.1. SERVICE URBANISME

Le service urbanisme a la gestion de l'environnement dans ses compétences. La gestion de l'environnement fait également l'objet de conventions ou d'actions de la part d'organismes hors administration communale.

4.3.2. DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DE LA FORET – REGION WALLONNE (DNF)

C'est la Direction de Dinant qui est responsable de la gestion du cantonnement de Rochefort. Suite à un contact téléphonique, le 11 février 2016, le DNF souligne l'exceptionnelle diversité et la richesse du cantonnement dans son ensemble.

Le DNF gère les forêts. Des actions sont également en cours au niveau des pâturages et des pelouses calcaires (notamment pour compléter les actions de l'asbl Ardennes et Gaume).

Au niveau de Rochefort, une valorisation didactique des sites naturels est souhaitée par le DNF (par exemple avec des folders, des guides, des petits panneaux didactiques) ainsi que des échanges d'informations et éventuellement des projets communs avec les offices du tourisme de Rochefort et de Han-sur-Lesse.

4.3.3. ASBL ARDENNE ET GAUME

L'asbl Ardenne et Gaume est une association de gestion de la nature, notamment à travers la gestion de réserves naturelles. A Rochefort, le projet vise principalement la protection et la gestion des pelouses calcaires sèches (agrosystèmes parmi les plus diversifiés en Europe, menacés par le reboisement naturel ou les plantations, l'enrichissement du sol par les engrais, la surfréquentation, les dépôts d'immondices). Il a abouti à la création d'une réserve naturelle de 70Ha. Cette réserve est suffisante pour la sauvegarde des espèces de lisière, elle est moins efficace pour la sauvegarde des espèces calcicoles, pour des raisons de superficie et de manque de connexions des sites ouverts entre eux. Le DNF a initié un projet de restauration complète de 30Ha complémentaires à l'action de l'asbl qui apportera une réponse au moins partielle à ces manques.

4.3.4. PROJET « LIFE » PRAIRIE BOCAGÈRES

Mené par l'Europe, le projet « Life » a une durée de 7 ans (2012-2019). Il vise à restaurer les prairies fleuries et protéger spécifiquement les espèces du bocage (pies-grièches écorcheurs, chauves-souris, tritons crêtés,...).

4.3.5. NATAGORA FAMENNE

Natagora a en charge la gestion de certaines réserves naturelles agréées. Natagora mène également :

- Des actions de protection (source de la Tridaine à Rochefort...) ;
- Des actions de sensibilisation (visites de terrain ouvertes au public, actions dans les écoles...) ;
- Des actions de mise en valeur de l'artisanat « nature » (vannerie...).

4.3.6. NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE

L'association les Naturalistes de la Haute-Lesse a trois objectifs :

- Etudier et comprendre la Nature ;
- Sensibiliser le public ;
- Sauvegarder et défendre de l'environnement par contact auprès des autorités locales ou régionales.

4.4. POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS

4.4.1. GESTIONNAIRES

La gestion des déchets est confiée à l'Intercommunale BEP (Bureau Economique de la Province de Namur) mais la Commune et Fost PLus y participent aussi (cf infra).

4.4.2. SYSTÈMES DE COLLECTE

- **Collecte des déchets ménagers :**

Elle se fait au moyen de sacs communaux spécialement prévus à cet effet (depuis 1/01/1996).

- **Mises en décharge :**

Il n'y a plus de décharge de classe III sur l'entité (elle a été fermée en 2009).

- **Parc à Conteneurs**, dont bulles blanches et vertes (verre) et conteneurs d'huile :

- Situé à sur la N949 au nord de Rochefort
- Gratuit pour les citoyens habitant ou ayant une seconde résidence dans la Province de Namur, cotisation de 50€ / an pour les autres (vérification de la CI par un système informatisé) :
- Quota par types de déchets imposés par citoyen/an

- **Conteneurs**

Mis en location par BEP Environnement

- **Ramassage des encombrants :**

- par la commune
- à la demande depuis 2005 ; gratuit à concurrence de 4 fois par an avec un volume maximum de 1 m³ par ramassage et par ménage.

- **Collectes sélectives à domicile :**

- Par le BEP et FostPlus
- tri sélectif en place : déchets ménagers, sacs PMC, sacs biodégradables, collectes papiers et cartons ;
Depuis le 1er janvier 1998, un système de collectes sélectives des emballages ménagers usagés a été mis en place en collaboration avec l'asbl Fost Plus. Celle-ci coordonne et soutient financièrement la collecte sélective et le tri des emballages ménagers usagés dont elle assure également la promotion. En adhérant à ce système, la Ville de Rochefort n'a plus à payer chaque mois l'acheminement et le traitement des plastiques. De plus, Fost Plus rétribue la Commune pour les collectes qu'elle effectue et ce, via le « BEP Environnement ».
- sensibilisation au tri sélectif via un chapitre du Guide communal et des conseils sur le site de la Commune en partenariat avec le BEP et Fost Plus.

- **Collectes spécifiques :**

- Collecte pour les immondices liés aux commerces :
Très peu de commerçants (3...) y participent ; le prix trop élevé est souvent invoqué
- Collecte de plastiques de déchets agricoles :
Organisée jusqu'en 2014 par la Ville et le BEP ; depuis 2014, pour assurer la gratuité de ce service, la collecte a été réduite à 4 sites sur la Province de Namur mais non situés sur Rochefort.
Ce nouveau système a fait l'objet de doléances.
- Collectes spécifiques pour les vélos (une fois tous les deux ans) et les jouets (une fois par an)
Organisées par la Ville au Parc à conteneurs pour les pièces qui ne sont plus utilisées mais peuvent encore servir.

4.4.3. QUANTITÉS RÉCOLTÉES

A. PARC À CONTENEURS

Quantité des déchets apportés au parc à conteneurs de Rochefort (Comparaison année 2015 et année 2016)

	Encombrants	Inertes	Déchets verts	Bois	Métaux
Année 2015	164.180 kg	754.610 kg	434.820 kg	326.500 kg	76.760 kg
Année 2016	199.300 kg	871.640 kg	633.880 kg	406.280 kg	98.680 kg
Evolution	21 %	15,51 %	45,78 %	24,43 %	28,56 %

	Petit Electro	Déchets Spéciaux	Huile Végétale	Graisse Friture	Huile Moteur
Année 2015	55.844 kg	25.047 kg	6.670 kg	620 kg	3.060 kg
Année 2016	62.005 kg	29.926 kg	7.750 kg	850 kg	1.800 kg
Evolution	11,03 %	19,48 %	16,19 %	37,10 %	-41,18 %

	Verre	Papiers Cartons	Gros Electro sans fréon	Gros Electro avec fréon	Tv - Ecrans
Année 2015	24.249 kg	174.560 kg	20.171 kg	20.559 kg	15.003 kg
Année 2016	32.151 kg	185.160 kg	21.580 kg	18.977 kg	14.731 kg
Evolution	32,59 %	6,07 %	6,99 %	-7,69 %	-1,81 %

	Frigolite	Pneus	Textiles	Bouchons de Liège	Piles
Année 2015	1.704 kg	7.640 kg	15.823 kg	345 kg	725 kg
Année 2016	3.046 kg	6.300 kg	14.628 kg	180 kg	1.001 kg
Evolution	78,76 %	-17,54 %	-7,55 %	-47,83 %	38,07 %

	Petit Electro	Déchets Spéciaux	Huile Végétale	Graisse Friture	Huile Moteur
Année 2015	55.844 kg	25.047 kg	6.670 kg	620 kg	3.060 kg
Année 2016	62.005 kg	29.926 kg	7.750 kg	850 kg	1.800 kg
Evolution	11,03 %	19,48 %	16,19 %	37,10 %	-41,18 %

	Verre Plat	Encombrants non incinérables	Films plastiques	Pots de fleurs
Année 2015	12.524 kg	115.580 kg	12.436 kg	3.740 kg
Année 2016	12.296 kg	124.320 kg	12.867 kg	4.027 kg
Evolution	-1,82 %	7,56 %	3,47 %	7,67 %

Figure 21 : Quantité des déchets apportés au parc à conteneurs de Rochefort (Source : Ville de Rochefort- 2017)

Remarques : en ce qui concerne les PMC, le tonnage est de 0 kg car ils ne peuvent plus être amenés au parc à conteneurs

Source : Ville de Rochefort - Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2015

Les plus grosses évolutions concernent la collecte des graisses de fritures, qui progresse de 137,50%, la collecte des déchets verts ainsi que celle des pneus pour lesquelles l'augmentation est d'un peu plus d'1/3 en masse par rapport au tonnage collecté durant l'année 2013.

En revanche, plusieurs diminutions significatives du tonnage annuel collecté sont à signaler pour les catégories de déchets liées au verre, aux huiles moteurs et déchets de frigolite.

Cette diminution de tonnage semble liée à une évolution des habitudes des ménages puisque :

- le nombre d'habitants n'a guère changé significativement entre 2013 et 2014,
- les mesures (du 6 décembre 2011) visant à demander la carte d'identité des utilisateurs de ces parcs pour n'en limiter l'accès qu'aux habitants de la commune n'ont pas changé
- la collecte des déchets de verre n'a pas augmenté significativement au niveau des bulles blanches et vertes
- le nombre de dépôts sauvages est resté le même (sans connaître le tonnage concerné néanmoins)

Le tonnage de PMC collecté au niveau des parcs à conteneurs passe à 0 kg pour l'année 2014.

Cette situation fait suite à la décision du 1^{er} mars 2013 du BEP de ne plus collecter les déchets PMC au sein des parcs à conteneurs. Cette mesure fut prise en raison

- du faible rendement de collecte de ces déchets au sein des parcs à conteneurs : seuls 4% des PMC des citoyens namurois convergeaient vers les parcs à conteneurs, le reste étant collecté en porte-à-porte)
- du coût qu'elle entraînait.

Cette suppression de service a permis aux parcs à conteneurs de récupérer des espaces qui ont pu être alloués à la collecte d'autres types de déchets (collecte d'encombrants non incinérables, verres plats ou branchages par exemple).

En 2014, le parc à conteneurs de Rochefort a ainsi récolté 2.647.200 kg de déchets tous types confondus, soit 444.978 kg de plus que pour l'année 2013 (2.202.222 kg).

Ce chiffre est à la baisse en 2016, puisque les déchets récoltés au parc à conteneurs s'élèvent à 2.494.602 kg.

Ces chiffres, rapportés à une moyenne annuelle par habitant, donnent les rapports suivants respectivement pour les années 2013 et 2014 : ± 177 kg/hab. et ± 212 kg/hab. – soit une augmentation de 35 kg par habitant en moyenne.

B. ENCOMBRANTS ET CONTENEURS

2016	Déchets Verts	Déchets communaux en mélange	Déchets de Cimetières	Encombrants communaux	Bois
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	4.320	6.640	3.880	3.220	8.020
Février		11.860		4.060	3.940
Mars	4.000	9.380	8.860	5.460	7.480
Avril	14.260	12.460		3.260	8.240
Mai	26.140	11.640		3.540	4.680
Juin	24.140	13.040		5.140	4.300
Juillet	29.080	13.640		2.860	3.440
Aout	31.780	21.120		4.460	7.460
Septembre	17.620	15.340	4.720	3.180	4.800
Octobre	21.200	7.280	6.040	3.860	5.420
Novembre	36.860	10.200	3.860	1.840	3.520
Décembre	33.480	8.700	4.520	2.400	4.600
TOTAL	242.880	141.300	31.880	43.280	65.900

Source : Ville de Rochefort - Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2017

La quantité moyenne annuelle de déchets verts collectés par charroi communal et mise en location de conteneur est de ± 21 kg / habitant. Elle est de ± 12 kg / hab. pour les déchets communaux en mélange, de ± 3 kg / hab. pour les déchets de cimetières, de $\pm 2,8$ kg / hab. d'encombrants communaux et de $\pm 3,9$ kg / hab. pour le bois.

La collecte de déchets verts, via les moyens ci-avant, représente donc le type de déchet possédant la plus grande valeur massique devant être traitée par la commune.

C. COLLECTES PORTE-À-PORTE

	Déchets Ménagers porte à porte		Déchets Organiques porte à porte			Papiers-cartons porte à porte		PMC porte à porte		Verre (bulles)	
	2015	2016	2015	2016		2015	2016	2015	2016	2015	2016
	Kg	Kg	Kg	Kg		Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	159.500	141.460	9.560	7.140	Janvier	46.300	37.720	20.120	17.520	46.993	42.928
Février	124.980	122.600	6.260	5.440	Février	41.560	39.240	19.320	19.380	21.640	34.567
Mars	125.040	124.020	7.600	6.380	Mars	39.860	76.200	19.140	19.420	39.403	29.434
Avril	130.980	160.580	6.480	6.920	Avril	84.080	38.520	19.640	19.200	31.600	29.883
Mai	158.700	129.380	7.260	6.920	Mai	38.100	41.480	19.460	30.300	21.734	26.216
Juin	126.960	131.660	6.440	5.500	Juin	40.760	38.860	28.780	20.920	42.872	34.268
Juillet	174.360	178.080	7.240	6.360	Juillet	35.120	35.260	22.120	22.140	44.103	37.973
Aout	139.480	147.100	6.620	4.240	Aout	37.480	35.840	22.120	21.960	25.918	32.446
Septembre	126.760	155.740	6.660	6.900	Septembre	39.180	39.780	19.520	20.700	30.147	39.746
Octobre	151.160	120.840	9.340	6.620	Octobre	46.800	38.160	17.600	27.280	27.997	25.344
Novembre	120.800	122.260	8.080	6.880	Novembre	39.140	33.520	26.920	20.200	35.745	31.080
Décembre	132.200	140.120	7.780	8.320	Décembre	43.780	42.660	18.320	14.720	20.304	38.710
TOTAL	1.670.920	1.673.840	89.320	77.620	TOTAL	532.160	497.240	253.060	253.740	388.456	402.595
Moyenne par mois	139.243	139.487	7.443	6.468	Moyenne par mois	44.347	41.437	21.088	21.145	32.371	33.550
Extrapolation kg par an	1.670.920	1.673.840	89.320	77.620	Extrapolation kg par an	532.160	497.240	253.060	253.740	388.456	402.595
Extrapolation kg par an par habitant	133,55	133,48	7,14	6,19	Extrapolation kg par an par habitant	42,53	39,65	20,23	20,23	30,80	32,10

Source : Ville de Rochefort - Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2017

De manière générale, la masse moyenne annuelle de déchets par habitant est restée stable entre 2015 et 2016 pour les déchets ménagers alors que les chiffres concernant les déchets organiques, papiers-cartons, PMC et verre indiquent de légères diminutions.

4.4.4. CONCLUSIONS

En conclusion, en 2016, la quantité de déchets moyenne annuelle par habitant, tous types confondus, est de

- ± 235 kg pour les déchets collectés de porte-à-porte
- ± 42 kg pour ceux collectés par charroi communal et mise en location de conteneurs
- +/- 198 kg pour ceux récoltés au parc à conteneurs de Rochefort

soit un total de 475 kg de déchets /an /habitant en 2016 (contre 472 en 2014).

4.5. POLITIQUE DE GESTION DE L'ÉNERGIE

4.5.1. POLLEC III (2016-2017)

Rochefort participe à la troisième campagne POLLEC.

Les projets POLLEC (POLLEC I 2012-2014 ; POLLEC II 2015 ; POLLEC III 2016-2017) visent à aider les autorités locales wallonnes à mettre en place une Politique locale Energie-Climat, dans le cadre de la Convention des Maires. Ils sont coordonnés par l'APERe, en partenariat avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW asbl).

La première campagne s'articulait principalement autour d'une aide financière octroyée aux communes qui souhaitaient se faire accompagner dans la mise en place d'une politique locale énergie climat.

La participation à cette campagne donnait droit à un soutien financier pour un accompagnement externe par appel d'offre.

Avec les campagnes suivantes, ce sont les outils mis à la disposition des communes par le biais de la Région wallonne qui se développeront (bilan énergétique communal, outil de calcul de bilan carbone, guide/modèle de PAED, ...).

4.5.2. CONVENTION DES MAIRES

Rochefort a signé la Convention des Maires à l'occasion de POLLEC III. En signant cette convention, la commune s'engage à réduire de 20 % la consommation d'énergie, diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020.

Elle s'engage également à préparer un bilan des émissions ainsi qu'une évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au changement climatique afin que son engagement politique se traduise en mesures pratiques et en projets.

De même, elle s'engage à soumettre, dans un délai de deux ans, un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) exposant les actions clés qu'elle prévoit d'entreprendre. Par la suite, tous les deux ans, la commune devra faire état de son avancement dans la mise en œuvre de ce plan.

Au niveau des projets concrets actuellement en cours, la commune prévoit de diminuer de 20% la puissance de l'éclairage des voiries entre 23h30 et 5h. Elle prévoit également l'installation sur la commune de nouvelles chaudières fonctionnant au gaz naturel.

4.5.3. SERVICE ÉNERGIE DU CPAS

Le service énergie du CPAS est chargé de l'accompagnement des habitants, notamment pour aider à trouver les tarifs les plus intéressants, mais aussi pour analyser le bâtiment et, le cas échéant, proposer des mesures d'amélioration.

Tous les deux jours, il reçoit et conseille les citoyens au sein de ses bureaux.

Les missions du tuteur énergie arrivent à leur terme d'ici fin 2016. Elles sont, cependant, réévaluées et adaptées/renouvelées tous les deux ans (période de validité). Les actions et services procurés par ce tuteur sont destinés à l'ensemble de la population rochefortoise alors que celle du conseiller énergie agissant sous couvert du PAPE (Plans d'Action Préventive en matière d'Énergie) ne sont destinés qu'aux personnes précarisées. Ces dernières bénéficient actuellement d'un subside de 300€ / ménage / an (contre 200€/ménage/an auparavant) lors de l'intervention à domicile de ce conseiller.

Enfin, le conseiller énergie est chargé d'informer et de sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

A ce jour, aucune autre action particulière n'a été entreprise dans la commune.

A. ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Le CPAS de Rochefort met à disposition des personnes surendettées ou des personnes à revenu limité (c-à-d dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 17 649,88 € majoré de 3 267,47 € par personne à charge) un service d'obtention d'intervention du Fonds Social Chauffage. Cette intervention varie entre 14 et 20 cents par litre (pour un maximum de 1500 litres par période de chauffe et par famille) et peut être obtenue pour le gasoil de chauffage en vrac, le gasoil de chauffage à la pompe, le pétrole lampant à la pompe et le propane en vrac.

4.5.4. DISTRIBUTION GAZ NATUREL ET ÉLECTRICITÉ

Les réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité de la commune de Rochefort sont gérés par le gestionnaire de réseau ORES qui remplace l'ancienne intercommunale de la province de Namur IDEG. Plusieurs distributeurs se partagent le marché du gaz et de l'électricité sur la commune. Voici, ci-dessous, un tableau reprenant l'ensemble de ces fournisseurs de gaz et d'électricité.

Dénomination de la société	Distribution de gaz	Distribution d'électricité	Dénomination de la société	Distribution de gaz	Distribution d'électricité
Essent.be	X	X	Poweo	X	X
Octa +	X	X	Eni	X	X
Engie – Electrabel	X	X	Luminus	X	X
Lampiris	X	X	Antargaz	X	X
Mega	X	X	Comfort Energy	X	X
Eneco	X	X	Belpower		X

Figure 22 : Distributeurs du gaz et de l'électricité à Rochefort (Source : Aménagement sc)

4.5.5. ECLAIRAGE PUBLIC

La commune de Rochefort a confié, jusqu'en 2019, la réalisation des divers travaux d'éclairage public à l'Intercommunale IDEG.

Ci-dessous, la liste des travaux d'éclairage public commandés en 2015 :

- Rue Montant-Curé, face au n° 8 à Han-sur-Lesse – Remplacement d'un candélabre et de son luminaire déclassés, pour un montant de 1.723,61 € TVAC ;
- Rue de la Batte à Rochefort – Remplacement d'un candélabre accidenté au montant de 1.708,27 € TVAC ;
- Rue du Vieux Puits à Havrenne - Remplacement d'un candélabre accidenté, au montant de 1.343,52 € TVAC ;
- Rue des neufs Étangs à Rochefort - Remplacement d'un luminaire déclassé, au montant de 639,55 € TVAC ;
- Rue des Bouleaux à Han-sur-Lesse – Enlèvement d'un candélabre et luminaires déclassés et placement d'un nouveau luminaire sur un poteau existant, pour un montant de 1.070,90 € TVAC.

Source : Ville de Rochefort - Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2015

4.5.6. PROJETS ÉNERGIE INNOVANTS

A. CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

Depuis 2002, la Ville de Rochefort dispose d'une centrale hydroélectrique à Poix Saint-Hubert.

Sa production d'énergie, à partir de La Lhomme, atteint une moyenne annuelle (basée sur les chiffres de 2003 à 2014) de 805 043 kWh.

La Ville de Rochefort a reçu le Prix de la Commune la plus active en matière d'Energies Vertes en 2006 et le Prix Belge de l'Energie et de l'Environnement 2007 (Catégorie Electrabel Municipal Energy Award) pour ce projet.

B. ENERGIE ÉOLIENNE

Implantation d'une éolienne dans le Domaine Provincial de Chevetogne. Des projets pédagogiques liés à l'éolienne sont en cours de développement.

En 2013, la Région wallonne publiait un rapport ainsi qu'une carte devant servir de cadre de référence pour le développement de l'éolien en son sein. L'ensemble de la région fut découpée en 50 lots afin de déterminer au mieux, selon divers critères, les potentialités éoliennes de chacun de ces sous-ensembles.

La commune de Rochefort est intégrée majoritairement au sous-ensemble numéro 38 au sein duquel une ventilation du productible pourrait apporter un gain moyen de 92 GWh/an. De petits éléments de son territoire sont divisés entre les lots 27, 28, 37 et 39.

A l'intérieur de ces lots, ont été cartographiées les zones favorables à l'implantation d'éoliennes sans contrainte d'exclusion, d'une part, et avec présence d'au moins une contrainte partielle, d'autre part. On y constate que les premières zones favorables sont toutes localisées sur la limite est de la commune au niveau des prairies de la rue Louis Banneux, non loin de la carrière (lot 38), alors que les zones favorables avec présence d'au moins une contrainte partielle sont situées à la limite nord et nord-est de la commune, non loin des prairies de la rue Louis Banneux (lot 38), rue de Serinchamps à Havrenne (lot 38) et rue des Pirchamps (lot 27).

Néanmoins, cette carte des régions potentielles pouvant accueillir de futurs parcs éoliens est à considérer avec précaution ; en effet, les contraintes usitées pour déterminer ces espaces favorables à l'implantation d'éolienne sont quelque peu optimistes et moins contraignantes que celles réellement d'usage à l'horizon 2016. De plus, de tels projets amènent toujours un certain nombre de nuisances dont certaines ayant une incidence néfaste sur la faune, la flore ou encore le paysage ; trois domaines essentiels pour le développement du tourisme, un secteur d'activité source de nombreux emplois et secteur d'attractivité important pour la commune de Rochefort.

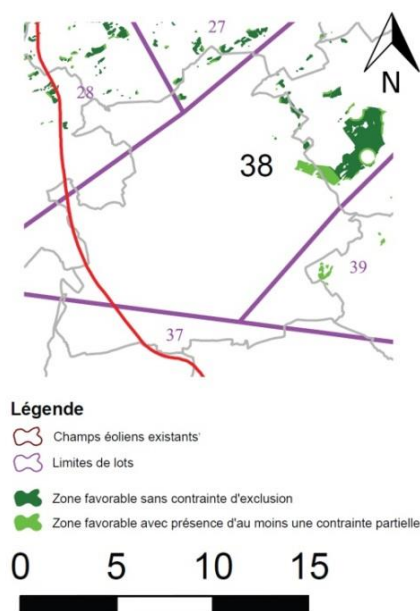


Figure 23 : Carte fixant un cadre au développement de l'éolien en Région wallonne - Zoom sur la commune de Rochefort
Source : Aménagement Sc. d'après la carte « 50 lots pour accueillir les éoliennes » de la Région Wallonne

C. MAISON PASSIVE

Construction d'une maison passive modèle au Domaine Provincial de Chevetogne, à proximité de l'éolienne.
Un centre didactique des énergies est en projet dans ce bâtiment.

D. PRODUCTION D'EAU CHAUDE PAR PANNEAUX SOLAIRES

Depuis 1999, la Ville de Rochefort mène un projet pilote de chauffage de l'eau par panneaux solaires. Le placement de panneaux solaires sur la nouvelle maison de repos Préhyr vise la production de 60% de l'eau chaude sanitaire.

4.6. SYNTHÈSE

	ATOUTS	FAIBLESSES
CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES	– Un environnement très qualitatif – Un statut de protection pour une grande partie du territoire (réserves et sites Natura 2000) – Plusieurs organes de protection de l'environnement – Un enrichissement progressif de l'environnement grâce aux actions de protection et aux synergies, en augmentation, entre les acteurs de protection de l'environnement, aux mouvements citoyens, au tourisme vert didactique – Une gestion des déchets globalement performante – Gestion de l'énergie bénéficiant de POLLEC et de la Convention des Maires – Nombreux projets concrets de gestion de l'énergie : panneaux solaires, maison passive modèle, éolien, hydroélectrique. – Conseiller énergie du CPAS – Les prémices d'une diversification agricole (cf. chap. 8.3)	– Une érosion des écosystèmes ouverts – Deux faiblesses dans la gestion des déchets : ○ l'arrêt en 2014 de la collecte des plastiques de déchets agricoles, très appréciée du service déchets ○ l'insuccès quasi total de la collecte spécifique pour les immondices liés aux commerces – L'absence de cadastre énergétique complet

4.7. CONCLUSIONS

A Rochefort, le réseau écologique est riche.

Il fait l'objet d'une grande reconnaissance, en particulier à travers le réseau Natura 2000 et les réserves naturelles.

Rochefort compte une grande variété de milieux forestiers. C'est la commune wallonne qui a le plus de zones Natura 2000 (44,8% de sa surface).

Une érosion de la biodiversité a cependant été observée, comme partout ailleurs, en particulier des milieux ouverts liés à l'activité agricole. Mais des mesures sont prises pour contrer cette érosion. Le DNF souhaite à ce sujet un partenariat renforcé.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, les points d'attention suivant ont été relevés :

- la propreté des eaux (PASH).
- les pelouses calcaires (projet optimal) ;
- le bocage (projet Life optimal) ;

Il est également nécessaire de bien encadrer les activités touristiques qui sont susceptibles tant d'exercer des pressions sur l'environnement que de permettre une valorisation économique de qualité via un tourisme vert.

La gestion des déchets est bien en place. Une amélioration est souhaitable pour des déchets spécifiques comme les déchets des commerçants et les déchets agricoles.

La commune ne dispose actuellement pas d'un registre cadastral énergétique. Cet outil de gestion pratique pourrait, néanmoins, permettre à la commune d'élaborer des projets en vue de minimiser les consommations énergétiques du bâti. Le cadastre actuel ne dispose actuellement que d'une documentation fiscale et d'informations concernant l'équipement des constructions.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE

5.1. SITUATION EXISTANTE DE DROIT

Sources :

- Ville de Rochefort, Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune pour l'année 2015
- Plan de Secteur – SDER – PiCM – Schéma de Structure Communal

5.1.1. PLANOLOGIE REGLEMENTAIRE

Voir Carte 2 « Plan de Secteur »

Plan de Secteur :

Pour rappel, l'entité de Rochefort s'étend sur deux Plans de Secteur : le Plan de Secteur de Dinant - Ciney - Rochefort pour 97% du territoire communal et le Plan de Secteur de Marche-en-Famenne pour les 3% du territoire communal restants (approuvé définitivement le 22 janvier 1979) qui a été modifié deux fois sur le territoire de Rochefort :

- Par l'Arrêté 02.02.1995 : Rochefort - Inscription d'une zone d'extraction pour la carrière Lhoist et inscription d'une zone de servitude pour la station d'Humain
- Par l'Arrêté du 23.05.1996 : Rochefort (Bois de Bertogne) - Inscription d'une zone de services, d'une zone artisanale

La superficie totale du territoire communal est de 16.644 ha. La proportion couverte par les zones non destinées à l'urbanisation du Plan de Secteur s'élève à 90% tandis que celle couverte par les zones destinées à l'urbanisation – principalement zones d'habitat et d'habitat rural – s'élève à 10%.

En 2011, une procédure de révision du Plan de Secteur a été envisagée pour étendre le Parc d'Activité Économique, d'une extension nord de 11ha ainsi que d'une extension sud de 3,3 ha via son extension de 8,8ha en ZACC, pour laquelle un RUE a été initié. Cette procédure de révision a été relancée par une décision ministérielle récente.

Plans d'aménagement (PCA, PL/ P Urbanisation, RUE) :

Élaboration d'un PCA dérogatoire à Mont-Gauthier pour des nouvelles zones d'habitat : procédure à l'arrêt.

Mise en œuvre de la ZACC du Parc d'Activité Économique de Rochefort : RUE en cours.

Mise en œuvre de la ZACC de Jemelle « Aux Chavées » pour de l'habitation : RUE approuvé par AM le 10 mars 2016

5.1.2. PLANOLOGIE INDICATIVE ET SECTORIELLE

Schéma de Structure (approbation provisoire juillet 2007 et définitive juillet 2008) :

Options :

- Affinage des zones d'affectation du Plan de Secteur (aire de centre urbain, de faubourg, résidentielle...)
- Affinage des périmètres en surimpression du Plan de Secteur (points de vue, périmètres de risque)
- Programmation PCA et ZACC (ordre de priorité, définition...)

Mesures d'aménagement :

- Mesures relatives au réseau routier (voirie à créer...)
- Mesures relatives au réseau cyclable (piste cyclable à créer, RAVeL à terminer (terminé actuellement)...))
- Mesures d'aménagement d'agglomération (renforcement centre villageois, giratoire, effet de porte...)
- Mesures relatives au développement rural (priorité de projet)
- Mesures de planification (périmètre d'aménagement planifié)

Programme Communal de Développement Rural (1995 et 2007) :

- Un premier PCDR (1995 actualisé en 2001) : 69 + 16 fiches projet (voir chapitre 12)
- Un deuxième PCDR (2007) : 59 fiches projet (voir chapitre 13)

Plan Intercommunal de Mobilité (2015) (détail : cf.ch.10 « mobilité ») :

- Ce plan couvre les territoires de huit communes : Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort et Somme-Leuze. Rochefort se situe à l'extrémité sud de ces huit communes.
- Il a été élaboré en deux volets et trois phases : volet supra-communal (phase 1 « Diagnostic de la situation existante » ; phase 2 « Définition des objectifs » ; phase 3 « Propositions ») et volet communal (diagnostic spécifique à la commune de Rochefort ; propositions pour la commune de Rochefort)
- Les propositions pour la commune de Rochefort se déclinent en 10 fiches actions (reprises au point 11) :
 - Réaménagement de la gare de Jemelle
 - Réalisation de l'évitement du centre-ville de Rochefort
 - Plan de circulation du centre-ville de Rochefort
 - Plan de stationnement pour le centre de Rochefort
 - Aménagement de la place Albert 1^{er}
 - Réaménagement du carrefour N86 / N803 / N949
 - Signalisation des parkings de Han-sur-Lesse
 - Entrées de village de Mont-Gauthier
 - Aménagement du carrefour de Génimont
 - Liaison piétonne sur la N86

Rénovation Urbaine et opération de requalification urbaine :

- Périmètre de Rénovation Urbaine à Jemelle (2009) : conventions d'exécution 2009-2008-2010.
- *Requalification du périmètre des rives de la Lhomme à Rochefort et rénovation du Square de l'Amicale : en cours*
- *Etude de cohérence urbanistique pour Han-sur-Lesse et le centre de Rochefort : en cours*

Sites à Réaménager « SAR »

Une vingtaine d'opérations SAR ont été menées. Quatre font actuellement l'objet d'un examen par la DAO :

- Atelier des Locomotives à Jemelle (dossier en attente)
- Le Café des Ateliers à Jemelle
- Les Etablissements Cornet à Rochefort – Service technique communal (en cours)
- La Scierie Devillers à Han-Sur-Lesse

Zones d'Aménagement Communal Concerté « ZACC » (voir 7.8. Evaluation des réserves foncières)

Il y a 11 ZACC sur le territoire communal :

- 6 à Rochefort (Préhyr – partiellement urbanisée – Trou au Maulin – Natura 2000, non urbanisée ; Beauregard – partiellement urbanisée ; Prairie du Biran – non urbanisée : Champ de Fayi – partiellement urbanisée ; Ouest – non urbanisée en priorité 1 au SSC, projet de RUE)
- 1 à Jemelle (Aux Chavées – partiellement urbanisée) en priorité 1 au SSC, RUE en cours
- 1 à Han-sur-Lesse (Ouest – partiellement urbanisée)
- 1 à Villers-sur-Lesse (Louette – partiellement urbanisée)
- 1 à Lessive (Au Dovère – non urbanisée)
- 1 à Lavaux-Sainte-Anne (Biu – partiellement urbanisée) :

Zones de loisir

Il y a 10 zones de loisir sur le territoire communal, dont la plupart ne sont pas urbanisées :

- Ave et Auffe : camping
- Han-sur-Lesse : quatre zones pour accueillir les infrastructures de loisir et de tourisme à l'accès des Grottes et du Domaine de Han
- Forcée : camping
- Lessive : camping
- Rochefort : deux zones, dont une consacrée au camping
- Wavreille : camping

Zones d'extraction

Il y a 5 Zones d'extraction sur le territoire communal : 3 à Ave et Auffe, une à Jemelle et une à Frandoux :

- Ave et Auffe : Bois du Roptai, ancienne carrière ; Les Limites, en cours d'exploitation ; Sourd d'Ave, ancienne carrière
- Frandoux : carrière de la Boverie en cours d'exploitation (Lhoist)
- Jemelle : carrière plus en cours d'exploitation (installations de traitement Lhoist)

Périmètres de remembrement rural

- Autour du village de Lavaux-Sainte-Anne
- A l'est du village de Belvaux

5.1.3. RÈGLEMENTS ET ASPECTS JURIDIQUES

Règlements d'Urbanisme :

- Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) : le territoire communal n'est pas couvert par un RCU.
- Règlement Général sur les Zones Protégées en Matière d'Urbanisme (RGB/ZPU) : périmètre entre la boucle de la Lomme et le chemin de fer
- Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) : couvrant le village de Lavaux-Sainte-Anne

Patrimoine :

- Monuments classés : au nombre de 15 (maisons urbaines, tour, chapelles, châteaux, moulin, ferme, église).
- Sites classés : au nombre de 24 (alentours de monuments, sites particuliers, arbres, cimetières, fortifications, vestiges, points de vue, allées, anticlinal, rocher belvédère, pont, ruines, square, parc, carrière, grotte).

Patrimoine naturel :

- Zones Natura 2000 : sur +/- 7.400 ha
- Réserves naturelles : sur +/- 1.100 ha (réserves naturelles domaniales, 5 réserves naturelles agréées, 2 réserves forestières, réserves naturelles privées)
- 101 Sites de Grand Intérêt Biologique et 5 Cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Arbres et haies remarquables :

- Arbres : voir annexe SSC
- Haies : voir annexe SSC

5.1.4. PROJET DE SDER (SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL)

Le SDER dessine le cadre de vie quotidien de tous les Wallons. Le nouveau SDER a été adopté le 7 novembre 2013 par le Gouvernement wallon. Il se décline en 4 parties :

I. Un projet de territoire ouvert et partagé

Le projet de SDER propose une vision pour le territoire wallon à l'horizon 2040 en vue de rencontrer les défis démographiques, sociaux, économiques, énergétiques et climatiques.

II. Des objectifs ambitieux

Il comporte pas moins de 100 objectifs au **service** du bien-être des citoyens et de la vitalité des entreprises, articulés en 4 piliers :

- **Pilier I**
Répondre aux **besoins des citoyens en logements et en services** et développer l'habitat durable
- **Pilier II**
Soutenir une **économie créatrice d'emplois** en exploitant les atouts de chaque territoire
- **Pilier III**
Mieux aménager le territoire pour permettre le développement de **transports durables**
- **Pilier IV**
Protéger et valoriser les **ressources et le patrimoine**

III. Une structure territoriale affirmant le caractère pluriel de la Wallonie et renforçant ses atouts.

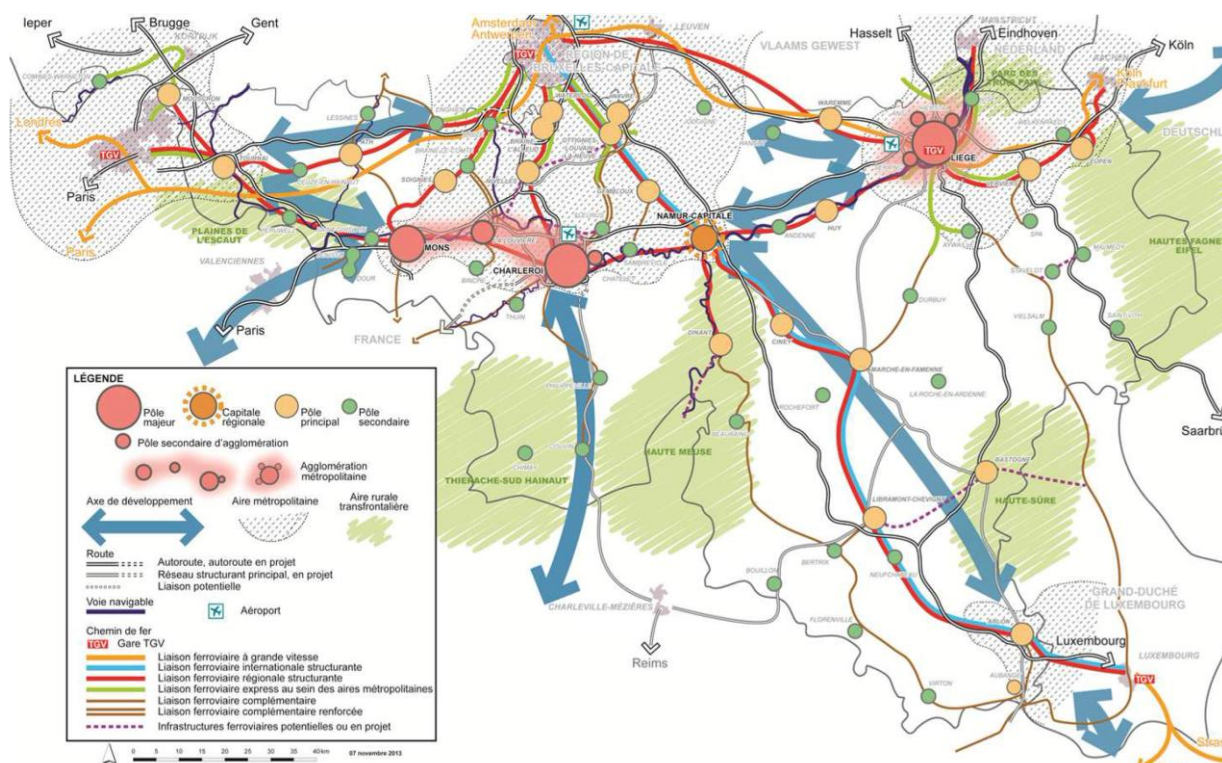


Figure 24 : Carte de synthèse de la structure territoriale du SDER (source : <http://spw.wallonie.be/dgo4>)

IV. Des mesures opérationnelles

Les parties précédentes du SDER se traduisent en 31 mesures sur 5 thématiques : Développement, Mobilité, Partenariat, Ressources et Urbanisme.

5.2. SITUATION EXISTANTE DE FAIT / ESPACES BÂTIS, NON BÂTIS ET PUBLICS

Voir Carte 1 « Occupation du sol »

5.2.1. ESPACES BATIS ET NON BATIS

Comme évoqué ci-dessus, le territoire rochefortois est majoritairement couvert d'espaces non urbanisables (90%) comprenant espaces agricoles, prairies ou champs (42%), espaces boisés (42%) et autres (6%). L'urbanisation s'opère dans les espaces urbanisables restants (10%) sous la forme de noyaux bâtis, de lotissements résidentiels, de zonings industriels, de carrières et de toutes les infrastructures ou aménagements d'abords inhérents (routes, ponts, jardins, cours, cours d'entreprise, dépôts, parkings...).

Structure urbaine ou villageoise :

Implantations

Pour rappel, à l'origine, les villages de Rochefort sont concentriques, avec une trame lâche, dont le noyau central, polarisé par l'église, compte rarement plus d'une dizaine de bâtisses, implantées différemment selon le relief :

- Village de plaine alluviale : Eprave, Lessive, Han-sur-Lesse, Villers-sur-Lesse
- Village de creux de vallée : Ave, Belvaux, Jemelle
- Village de versant de vallée : Frandoux, Buissonville, Rochefort, Briquemont
- Villages de plateau : Wavreille
- Village sur éperon/crête ; Forcée, Mont-Gauthier

Les caractéristiques des espaces bâtis de chacun des 23 noyaux villageois sont détaillés au SSC, chapitre B7.

Densité

Les centres villageois présentent des densités assez aérées et conservent leur physionomie rurale, tandis que les centres de Rochefort, Jemelle et dans une moindre mesure Han-sur-Lesse présentent des densités nettement plus importantes, de type urbain, dues notamment aux implantations systématiques de maisons mitoyennes disposées sur l'alignement et sur des parcelles étroites.

Au cours du XX^{ème} siècle, la structure agglomérée des noyaux bâtis a eu tendance à se distendre (notamment suite au développement des lotissements « en ruban » le long des voiries, selon la logique du Plan de Secteur), induisant presque la fusion des couronnes urbaines de Jemelle et Rochefort.

Développement

La plupart des extensions villageoises suivent des axes correspondant aux routes principales ou aux vallées (Axe Mont-Gauthier – Buissonville ; Axe Villers-sur-Lesse – Buissonville, en particulier Briquemont – Buissonville ; Axe Lavaux-Sainte-Anne – Eprave ; Axe Ave – Han-sur-Lesse)

Seuls les villages Belvaux, Wavreille, Havrenne et Vignée échappent à cette logique, isolés des grands axes routiers.

A noter le développement plus important de Rochefort au XX^{ème} par rapport à Jemelle plus important au XIX^{ème}.

Espaces publics :

Tout espace non repris comme parcelle est considéré comme « voiries » ou « espace public ». Le territoire de Rochefort est drainé par un réseau de communication –voiries ou espaces publics– hiérarchisé (autoroutes, routes nationales, routes secondaires, voiries champêtres ou forestières, chemins, sentiers, voiries résidentielles, voirie urbaine, grand' rue, place, esplanade, escalier, desserte de zoning, RAVeL, chemin de halage...) en fonction du passage (liaisons, flux), du mode de déplacement (motorisé, non motorisé) et des fonctions connexes (séjour, animation, chalandise...).

5.2.2. ESPACES PUBLICS

Voir Cartes 10 a et 10b « Centralités et Espaces publics »

Evaluation existante et opérations récentes

L'étude paysagère menée par AGUA dans le cadre d'un programme d'innovation rurale Leader II a mis en évidence une série d'espaces publics à aménager prioritairement pour chaque village, ainsi que pour Rochefort et Jemelle. Suite à cette étude, plusieurs des espaces publics repérés ont fait l'objet d'aménagements, légers, comme à Buissonville, ou conséquents, comme à Wavreille et à Han-sur-Lesse.

Evaluation actuelle

Les espaces publics rochefortois présentent des potentialités en matière d'animation. On peut distinguer sur le territoire plusieurs types d'espaces publics qui fédèrent les activités humaines.

Certains ont été conçus comme tels et sont facilement identifiables : places urbaines, squares, places de villages, places à front de gares (Gare de Jemelle, anciennes gares le long du RAVeL à Rochefort et Eprave), grand' rue, voie principale (à vocation commerciale ou touristique), espaces élargis au-devant de bâtiments ou monuments emblématiques (Hôtel de Ville, Halle, piloris, église...), ainsi que parcs publics ou espaces verts.

D'autres, non conçus comme tels, moins facilement identifiables résultent d'une appropriation particulière de l'espace de par les caractéristiques suivantes :

- Centralité du noyau bâti
- Entrée du noyau bâti
- Axe principal ou croisement de plusieurs axes
- Accessibilité (convergence des modes, voiture particulière, vélos, piétons, TEC)
- Regroupement ou polarisation d'activités (commerce, Horeca...)
- Importance spatiale (placette, élargissement de l'espace rue)
- Qualité spatiale, esthétique, historique et/ou patrimoniale (bâtiment ou arbre remarquables, points de vue, monument ou élément de petit patrimoine...)
- Convivialité du lieu ou potentiel de convivialité

Principaux défauts de l'espace public :

- Caractère routier
- Densité de la circulation
- Abords peu qualitatifs
- Potentiel non exploité (non qualification)
- Aménagement inapproprié (mobilier, revêtements)
- Utilisation inadéquate (parking)
- Non performance de la signalisation en rapport avec l'attractivité du lieu

L'inventaire non exhaustif ci-après vise à évaluer la qualité espaces publics de l'entité, en passant en revue leur contexte, l'adéquation de leur aménagement et les opérations à entrevoir qui concourraient à les améliorer.

Des espaces discrets d'un certain potentiel –ceux qui pourraient être aménagés en placette ou mis en valeur dans le tissu villageois– ont été également relevés et décrits à cette fin.

A. ROCHEFORT (ESPACES PUBLICS EN MILIEU URBAIN)

LA RUE DE DINANT ET LA RUE DE LA LIBERATION (ENTREE DE VILLE)

Polarisation du fait de l'accès nord au centre urbain de Rochefort, voie principale accueillant les flux de la rue de Ciney (N949), desserte TEC, commerces surfaciques ; tissu urbain ouvert et mixte composé d'édifices traditionnels ruraux ou urbains et de bâtiments de grands gabarits ; aménagement routier et impact visuel très négatif des abords sur l'espace public (bâtisse hétéroclite, cours d'entreprises, parkings, dépôts...), malgré les échappées visuelles sur le paysage.

LA RUE DE BEHOGNE ET LA RUE JACQUET (CENTRE-VILLE)

Croisement Pont de Lomme - Rue des Tanneries :

Peu de centralité à la croisée de différents types de quartiers, tissu urbain de transition –ouvert puis fermé–, espaces avec potentiel de requalification rue de Tanneries, ou tronçons de voirie nécessaires à réaménager.

Tronçon entre Rue de l'Église et Rue de France :

Centralité urbaine renforcée par l'importance de la voirie (voirie principale), polarité due à l'animation, aux équipements, services et commerces (centre culturel, syndicat du tourisme, maison communale, église, équipements sportifs), passage TEC et arrêt de bus ; tissu urbain dense mais ponctuellement ouvert et verdoyant, ponctué d'édifices caractéristiques et emblématiques à l'architecture de qualité (XIXème XXème, pierre de taille, brique) ; aménagement de qualité mais inégal (revêtements de voirie asphaltée, trottoirs en pavés ou dalles béton, dilatation spatiale avec végétation (square de l'Amicale et place du Roi Albert I), espaces verts, terrasses et esplanade avec vue sur la vallée de la Lomme). Possibilité d'optimiser l'espace en faveur du séjour et de l'animation.

Croisement rue de France – Rue de Marche – Rue Jacquet :

Centralité urbaine induite par le croisement de voiries importantes (N86-N949-N803), polarité due à l'animation et aux commerces (Horeca...) ; tissu urbain dense avec échappées visuelles vers le bas de la ville et la périphérie ; architecture urbaine traditionnelle et qualitative ; aménagement de qualité mais trop routier (importance du carrefour et largeur des surfaces asphaltées). Possibilité d'optimiser l'espace en faveur du séjour et de l'animation.

LA RUE DE FRANCE, DE FOREST ET LA RUE DE MARCHE

Rue de Forest aux abords de l'ancienne gare et à l'amorce du RAVeL :

Espace public résiduaire le long de l'ancienne gare, accès au RAVeL, parking de dissuasion à proximité directe du centre-ville, échancrure spatiale dans le tissu urbain ; aménagement vétuste (larges surfaces asphaltées, trottoirs pavés ou en béton, terrain balle-pelote, dilatation spatiale, contrefort en pierre et escalier urbain). Espace valorisable.

Rue de France – Square Crépin :

Espace public de type « square » contigu à la rue de France (N86), passage TEC et arrêt de bus sur le square, services divers ; tissu urbain dense et de qualité, architecture traditionnelle ; aménagement simple mais vétuste, en accord avec le lieu mais plutôt dévolu à la voiture (parking latéral au square, largeur asphaltée du carrefour, qualité de la végétation sur le square, kiosque et murets de pierre en pourtour et échappées visuelles sur les crêtes boisées).

Rue de Marche à hauteur du Rond-Point :

Polarisation, le long de l'entrée est de Rochefort (N86 et RAVeL), due à l'aménagement du rond-point ainsi que du parking et des infrastructures cyclables et piétonnes latérales, passage TEC avec arrêt de bus ; tissu de périphérie urbaine, zones de bâtisses isolées et larges espaces verdurisés (lotissement derrière un talus arboré) ; aménagement de qualité (terre-pleins engazonnés et plantations, parking planté pouvant accueillir des événements divers).

LA DESSERTE DU PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ROCHEFORT)

Polarisation par la situation en bord de N949 et des activités économiques concentrées dans le zoning, accessibilité routière, desserte des TEC avec arrêt de bus à l'entrée du parc d'activités, facilité de chalandise ; tissu bâti ouvert avec bâtiments surfaciques de faibles gabarits ; aménagement de voirie locale sommaire (accotements stabilisés) avec impact négatif important des abords sur l'espace public (architecture hétérogène non qualitative, cours d'entreprises, dépôts, parkings...). Espace déstructuré avec délimitation difficile des parties publiques et privées.

B. JEMELLE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU URBAIN)

LA RUE DES JARDINS

Centralité réalisée par le double rond-point (rue des Jardins et croisement de la N86 / N836) ; polarisation à l'entrée de ville, par les équipements (complexe sportif de Jemelle) et les développements immobiliers récents (hall commerciaux, et ensembles d'appartements), dans un cadre ouvert et verdoyant fort impacté par les gabarits importants ; aménagement de voirie récent et propre (sécurisation des circulations, terre-pleins engazonnés et plantés).

LA PLACE DES DEPORTES ET GARE DE JEMELLE

Centralité de par la Gare de Jemelle, espace « place » en retrait par rapport à la rue principale (N849-avenue de Ninove) mais au cœur historique de Jemelle ; polarité due à l'intermodalité (gare de ferroviaire, gare de bus, parking SNCB, connexion RAVEl...), aux commerces (Horeca, pompes funèbres) ; tissu urbain ouvert sur le chemin de fer et ses anciennes installations (bâtiments emblématiques industriels tels que ancien entrepôt et gare de pierre reconstruite après-guerre) ; aménagement utilitaire (parking d'asphalte et gare de bus en klinkers). Espace utilitaire avec potentiel de convivialité surtout du côté de la place des Déportés.

LA PLACE SAINTE-MARGUERITE ET L'AVENUE DE NINOVE ENTRE LA L'OMME ET LE PONT DU CHEMIN DE FER

Place Sainte Marguerite :

Espace public le long de la Lomme, dû à une dilatation spatiale dans le tissu urbain jemellois ; polarisation par l'église et l'esplanade à front de Lomme ; bâtisses traditionnelles qualitatives de pierre et brique en bon état sanitaire, pont sur Lomme en pierre ; aménagement récent de grande qualité en parfaite adéquation au lieu (revêtements de voirie en asphalte avec traversées en pavés de béton, trottoirs en pavés de béton, mobilier homogène comprenant réverbères, potelets et poubelles homogénéisées, plantations d'alignement, esplanade, dilatation spatiale dans le bâti traditionnel et ouverture paysagère sur la Lomme). Le kiosque pourrait éventuellement être restauré.

Avenue de Ninove :

Polarisation du fait de voirie principale, de sa situation au centre de Jemelle, de la présence de commerces, Horeca, écoles et services (dilatation spatiale et jardin public à hauteur de l'ancienne maison communale), du passage des TEC avec arrêt bus ; tissu urbain dense, en bâti continu sur la plupart du tracé (bâti traditionnel de qualité, maisons nobiliaires) ; petit patrimoine (stèle, statue, pont chemin de fer) ; espaces arborés (talus chemin de fer, contrefort ville haute) et vues sur versants boisés ; aménagements simples, sécurisés, en adéquation avec le lieu mais perfectibles.

C. HAN-SUR-LESSE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU SEMI-URBAIN)

LA PLACE THEO LANNOY ET LES RUES ADJACENTES A HAN-SUR-LESSE

Espace « place » de belles dimensions, situé au cœur historique de Han-sur-Lesse et desservi par la N86 ainsi que les TEC, donnant accès à divers services, commerces, équipements et des facilités pour visiteurs (église, école, cafés, accueil touristes, restaurants, hôtels, musées, parkings...) ainsi qu'aux attractions touristiques locales (Grottes, domaine des Grottes...) ; tissu urbain aéré (dilatation et ouverture spatiales, parc et place, végétation et vues sur le paysage) ; homogénéité du bâti de grande qualité (architecture traditionnelle et prédominance de pierre du pays) ; aménagement contemporain de grande qualité pour la place Théo Lannoy, la rue des Grottes et la rue d'Hamptay. (revêtements de voirie en asphalte ou pavés de porphyre avec tronçons piétonniers, larges trottoirs en pavés de béton ou pierre bleue, élargissements des trottoirs au droit des carrefours, arbres d'alignements, potelets et réverbères harmonisés). Bonne répartition de l'espace public pour les différents usagers avec large part dévolues aux piétons, y compris personnes à mobilité réduite. Possibilité d'améliorer l'aspect de la rue des Grottes via un règlement sur les enseignes et mobilier de terrasses.

D. AVE ET AUFFE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

RUE DE WELLIN A AUFFE

Auffe est un hameau de quelques dizaines de maisons de pierre à l'architecture caractéristique situé le long de la N86. Il n'offre pas d'espace central à proprement parler. Seuls un arrêt de bus à son entrée ouest et un élargissement spatial à son entrée *est* –au niveau du carrefour de la rue de Resteigne– procurent une « respiration » à sa traversée. Le caractère routier reste prééminent, les déplacements piétons n'y sont pas sécurisés.

RUE DE WELLIN A AVE

Le cœur de village d'Ave composé de quelques bâtisses traditionnelles en pierre –fermes en long– offre l'espace d'une placette à l'angle de la rue de Nauby, dans le prolongement de l'église et de son ancien cimetière et flanqué d'un mémorial (stèle en pierre) aménagé sobrement mais efficacement (revêtement de pavés en klinkers, réverbères contemporains non routiers, platane, haies en carré et ferronneries). Les voiries sont revêtues de marquages ou de revêtements sécuritaires. Le TEC s'arrête à cet endroit. Le caractère routier de la rue de Wellin reste prééminent

E. GENIMONT (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

CARREFOUR DE LA RUE DU JARDINIA ET DE LA N94 A GENIMONT

Genimont est un « hameau-rue » séparé de Lavaux-Sainte-Anne par la E411. Sa structure bâtie est très lâche, due notamment à la dispersion du bâti et à l'élargissement des voies asphaltées au croisement de la N94 et de la rue du Jardinia (carrefour et tourne à gauche). Aucun espace public ne se dégage vraiment dans cette structure villageoise. Le carrefour routier Jardinia-N94 constitue le seul point de repère et polarise les principaux équipements : chapelle, arrêt de bus, brasserie et ancienne station-service. Il ne présente pas de qualités particulières hormis routières.

F. BELVAUX (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

RUE DES PAIREES – RUE DU HAMBEAU

Belvaux est un hameau principalement résidentiel situé à l'écart des principaux axes routiers. Il est traversé par la rue de Pairées, rue principale de la localité. Le pont qui traverse la Lesse et le croisement avec la rue du Tchêné-Onais constituent des éléments de repère. L'espace central se situe pourtant au niveau de l'église/chapelle St-Laurent, en bord de Lesse, caractérisé par une aire arborée le long de la rivière, aménagée pour le repos et un vaste terre-plein engazonné et verdoyant flanqué d'un ancien four à pain et donnant accès, au bout d'une allée, à l'édifice religieux.

Sur une des rives de la Lesse, figure une représentation artistique des caracoles réalisée par Stéphane Renard.

G. WAVREILLE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

CARREFOUR RUE DE TELLIN – RUE DU PATRONAGE

Espace public au cœur historique du village, situé dans le centre du tissu villageois le long de la N899 et regroupant les équipements tels que l'église et l'arrêt de bus des TEC ; bel ensemble bâti particulièrement cohérent (constructions rurales en pierre), beaux arbres, plantations récentes ainsi qu'un ancien puits ; aménagement récent de qualité (tracé harmonieux, partage équitable et convivial de l'espace invitant au repos, voirie asphaltée, trottoirs en pavés de béton, large parvis établi sur la parcelle d'angle de l'église, recul des bâtisses environnantes, contre-allée avec plantations d'alignement, haies, arbres isolés et ouverture paysagère, réverbères bas, bancs).

H. LAVAUX-SAINTE-ANNE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

CARREFOUR RUE DE LA BARONNE LEMONNIER – RUE SAINTE-ANNE

Espace public de type « place de village » réaménagé récemment autour de l'ancienne fontaine et du pilori (voirie principale asphaltée, secondaire pavée au même niveau que les trottoirs, trottoirs avec extensions en pavés de béton, esplanade en pavés de porphyre, bancs, potelets, poubelles, hauts réverbères centraux, arbres et haies).

CARREFOUR RUE DE LA BARONNE LEMONNIER – RUE DU CHATEAU

Centralité induite par la situation dans le cœur historique dans Lavaux-Sainte-Anne, le long de la voirie principale et à proximité d'équipements tels que arrêt TEC, établissements scolaires, Horeca et site remarquable (château) ; tissu villageois moyennement dense constitué de fermettes et maisons mitoyennes ; bâtisses emblématiques en pierre ; aménagement du carrefour sommaire à améliorer en vue de renforcer l'attractivité touristique du lieu (revêtements de voirie asphaltée, parcelles contigües déstructurées) ; aménagement du parking paysager latéral au château de grande qualité (haies).

Parvis de l'église rue Sainte-Anne :

A proximité directe du carrefour Lemonnier-Château, correspond à l'arrêt de bus TEC.

I. HAVRENNE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

CARREFOUR RUE DE HUMAIN – RUE SAINT-ANTOINE

Grande place triangulaire au cœur du village à la convergence de deux voies ; arrêt de bus TEC central ; salle de fêtes, école, petite infrastructure sportive de quartier –balle-pelote– poste) ; centralité de par le croisement de la N86 et de la N836 ; passage TEC avec arrêt de bus central ; tissu villageois très ouvert et composé de fermes en long tout en pierre ou de maisons traditionnelles en brique ; aménagement sommaire (revêtements asphaltés sur l'ensemble de l'espace public, dispositifs ralentisseurs ponctuels, kiosque, bancs, édifice en pierre, stèle commémorative, végétation sur parcelles contigües visible depuis la place –arbres et plate-bande à l'entrée de l'école– ou en paysage de fond). Quelques interventions récentes favorisent la lisibilité du lieu mais, la place entièrement recouverte de macadam gagnerait à être améliorée par des espaces en pleine terre ou des terre-pleins engazonnés tout en conservant l'aire de jeu dévolue à la balle-pelote.

J. BUISSONVILLE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

RUE DU BUSSON ENTRE RUE DE DENI, LA PLACE DE L'EGLISE ET LA RUE DE LA FONTAINE

Quelques équipements focalisent l'espace de la voirie sur ce tronçon de la rue du Busson, voie principale de la localité : le cimetière, l'arrêt de bus des TEC, l'église, l'école et la maison de village de Buissonville ; tissu villageois caractérisé par le retrait systématique des bâtisses par rapport à la rue et de larges parcelles non bâties ; architecture rurale composée de fermettes en brique ou de quelques villas récentes ; aménagement sommaire de l'espace public (revêtements de voirie asphalté, dispositif ralentisseur à hauteur de l'église, accotements empierrés ou engazonnés appartenant aux parcelles ou à l'espace public) agrémentés des aménagements –en zone de recul– de parcelles contigües ou des prairies à front d'alignement ainsi que des vues sur les campagnes environnantes.

K. FORZEE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

RUE DU BONNIER

Espace longitudinal sur tout le parcours de la rue du Bonnier, induit par les multiples croisements et détours des voiries, les élargissements successifs, les retraits des bâtisses et leur implantation souvent oblique par rapport aux alignements ; tissu villageois très aéré et verdoyant composé de bâtisses rurales en briques, pierre ou à colombages ; petite polarité générée par l'arrêt de bus TEC et édifices divers (petit théâtre de la grande vie, statue du Christ) ; aménagement simple en accord avec le lieu, agrémenté par la qualité du bâti et le caractère verdoyant des alentours (revêtements de voirie asphaltée, accotements empierrés ou engazonnés, ouverture spatiale sur les parcelles et le paysage campagnard). Ancienne implantation de l'église pouvant être aménagée en place publique, focale du lieu.

L. MONT-GAUTHIER (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

RUE SAINT-REMY – PARVIS DE L'ÉGLISE

Centralité créée par les multiples croisements de la rue Saint-Rémy dans un contexte rural assez dense, par le parvis de l'église et son jardin contigu ainsi que par les équipements aux alentours (école, terrain de sport, aires de jeux, services divers, arrêt de bus sur la grand'rue) ; bâti environnant de briques et d'une grande cohérence ; aménagement simple et qualitatif en accord avec le lieu (revêtements d'asphalte, dilatation de l'espace, homogénéité architecturale et jardin verdoyant planté autour de l'église).

PLACE DE LA FONTAINE – ENTRE LA RUE DES GRANDS PRÉS ET LA RUE DES GRELONS

Centralité de par le croisement de la rue principale des Grands Prés et la rue des Grelons à l'entrée du village, ainsi que par le large espace triangulaire accueillant une ancienne fontaine en fonte ; tissu rural aéré et verdoyant ; bâtisses constituées de longues fermes de briques ou en carré ; jardins privés affleurant l'espace public à sa base et triangle de verdure à sa pointe ; aménagement simple et qualitatif en accord avec le lieu, (revêtements d'asphalte, triangle de végétation avec un arbre isolé et gazon à la pointe de la place, murets de pierre et fontaine de fonte sur terre-plein de pavés en porphyre). Voies carrossables trop larges.

M. LALOUX (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

RUE SAINT-BARTHELEMY – PARVIS DE L'ÉGLISE

Centralité marquée par le parvis de l'église, l'espace qui s'y développe et les petits équipements y afférents (cure, cimetière) ; tissu rural très ouvert, verdoyant et ponctué de bâtisses de briques (église néo-gothique, architecture XIXème et XXème de grande cohérence) ; aménagement simple en accord avec le lieu (contre-allée parallèle à la voirie en haut de talus enherbé, revêtements de voirie en gravier). Dans le village, la rue Saint-Barthélemy est munie de trottoirs, de dispositifs ralentisseur et accueille un arrêt de bus.

N. HAMEAUX DE LA VALLEE DE VACHAU : NAVAUGLE, FRANDEUX ET BRIQUEMONT

Navaugle, Frandoux et Briquemont sont des hameaux de faible densité et verdoyants. Il n'y a pas d'espace public caractéristique qui s'y développe. En effet, ces trois hameaux fonctionnent comme un ensemble avec Laloux, Navaugle et Frandoux et présentent un certain potentiel de centralité contrairement à Briquemont.

CARREFOUR DREVE DE TILLOUX – RUE DES FAGNOULES A NAVAUGLE

La centralité suggérée par ce carrefour en patte d'oie est mise en valeur par un massif de quelques beaux arbres couvrant un crucifix. Le contexte du lieu est très champêtre, ponctué d'anciennes fermes isolées et de villas, à proximité directe d'un arrêt de bus TEC.

RUE DES PELERINS A FRANDEUX

La centralité est suggérée par la densité du bâti sur une distance assez courte. Les quelques élargissements ponctuels confèrent à cette voirie peu fréquentée, un confinement particulier. S'y trouve pêle-mêle du petit patrimoine religieux ainsi qu'un arrêt de bus.

O. JAMBLINNE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

Il n'y a pas de centre bien défini au hameau de Jamblinne. Divers aménagements y ont déjà été réalisés (dispositifs ralentisseurs en entrée et sortie du hameau, aménagements de trottoirs ou de plateaux).

RUE DE JAMBLINNE A HAUTEUR DE L'ÉGLISE

Petite centralité du fait de l'église et de l'arrêt de bus ; tissu rural très ouvert, paysager et résidentiel avec reculs verdoyants et prairies sur l'alignement, ponctué de bâtisses traditionnelles ; aménagement récent à caractère résidentiel (voies en asphalte, trottoirs en pavés de béton, plantations d'alignement, réverbères caractéristiques des quartiers résidentiels).

RUE DE JAMBLINNE AU CROISEMENT DE LA RUE DES ASPYRES

Petite centralité du fait du carrefour et de la plaine de jeu aménagée en parcelle d'angle ; tissu rural très ouvert, paysager et résidentiel, de plus en plus ponctué de villas ; aménagement récent en accord avec le caractère résidentiel de l'endroit (voie carrossable en asphalte aménagée d'un plateau en klinkers, trottoirs en klinkers)

P. VILLERS-SUR-LESSE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

RUE DES PLATANES ENTRE LA RUE DES CAILLOUX ET LA RUE DES CHARRONS

Centralité du fait de rue principale et d'une largeur carrossable importante (caractère routier affirmé), de la présence d'arrêts de bus et d'équipements scolaires ; tissu rural ouvert bâtis d'édifices en brique (larges maisons isolées, maisons mitoyennes étroites, perspective vers le château); aménagement routier en adéquation avec le statut de la voirie (revêtements de voirie en asphalte, trottoirs bilatéraux, rétrécissement des voies par des marquages rouges sécuritaires, terre-plein en « klinkers » planté et utilisé comme parking). L'enjeu reste l'aménagement des abords de voirie en vue de trouver l'équilibre entre la sécurité et la convivialité.

Q. LESSIVE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

PATTE D'OIE RUE DES SKASSIS

Centralité de par la convergence des voies, le long de la rue principale, de la polarité de l'église et de l'école, d'un arrêt de bus et d'un petit espace vert central ; tissu rural très ouvert, aéré, verdoyant et ponctué d'édifices patrimoniaux caractéristiques (maisons de pierre ou de colombages, église néo-gothique, monument aux morts); aménagement simple en accord avec le lieu, quoique un peu vétustes (revêtements de voirie en béton coulé, trottoirs ponctuels, espace vert public aménagé d'une fontaine et de bancs). Un rafraîchissement pourrait être bénéfique.

R. EPRAVE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

Il n'y a pas de centre bien défini au village d'Eprave. Plusieurs espaces publics en présentent pourtant le potentiel.

PARVIS DE L'EGLISE RUE DE TREUX

Centralité de par la densité bâtie ; intégrité des implantations et de l'architecture rurale ; aménagement qualitatif récent (adoucissement du tracé ; rétrécissement des voies et élargissement des trottoirs ; revêtements en pavé ; ajout ponctuel d'un mobilier uniformisé).

CARREFOUR RUE DU BATTY – RUE DE LA GARE – RUE DE L'AUJOULE

Centralité du fait du croisement de rues inter-villageoises de belle largeur accueillant un arrêt de bus (rues de l'Aujoûle et de la Gare munies de dispositifs ralentisseurs) ; tissu rural semi-continu avec bâtisses de pierre et éléments patrimoniaux (chapelle, monument aux morts) ; aménagement simple mais qualitatif (espace trottoir unilatéral en gravier ; resserrement de l'espace à hauteur du carrefour par mur de soutènement en pierre de taille, dilatation et ouverture de l'espace à hauteur de la propriété du château implanté en retrait, sur fond de parc arboré).

CARREFOUR RUE DE LA GARE - RAVEL

Avec la Ville de Rochefort et Jemelle, Eprave est un des seuls noyaux d'habitat connecté directement au RAVeL. La rue de la Gare se termine par une placette (ancienne place de la gare) à la convergence de plusieurs voiries et ceinte de quelques beaux bâtiments.

Cette connexion, à l'extrémité du village n'est pas valorisée à l'heure actuelle.

S. HAMEAU DE VIGNEE (ESPACES PUBLICS EN MILIEU RURAL)

Situé au croisement de l'E411 et de la N911, le petit hameau de Vignée présente un tissu très distendu. Il n'offre pas de lieux à polarité particulière.

5.3. RÉNOVATION DES VOIRIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT

Le programme triennal prévoit la réfection progressive de voiries communales.

5.4. SYNTHÈSE

	ATOUTS	FAIBLESSES
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE	– De nombreux outils de gestion de l'aménagement des territoires – Une étude paysagère datant de 2000 faisant le point sur les espaces publics – Une rénovation progressive des espaces publics – De nombreux espaces publics déjà qualitatifs – Caractère rural des centres villageois de grande qualité à conserver – Eléments patrimoniaux nombreux – Eléments paysagers (végétation, vues) – Projets d'extension de l'urbanisation pour accueillir de nouveaux habitants (cf. chapitre 12)	– Impact négatif de la circulation traversante – Présence d'espaces publics peu qualitatifs ou d'aménagements peu adéquats au lieu (aménagement typique propres aux lotissements, aménagement routier, aménagement sommaire ou vétuste) – Impact visuel négatif de certains abords – Développement urbain hors des villages parfois morcelé et hétérogène – Espaces non suffisamment mis en valeur, par exemple l'entrée de Rochefort par la rue de Dinant et la rue de la Libération – Pas d'outil réglementaire pour régir à la fois bâtisse et aménagement des espaces

5.5. CONCLUSION

Rochefort possède un panel bien étoffé d'outil de gestion de l'aménagement du territoire qui permettent d'encadrer la conservation du patrimoine naturel (faune et flore, paysages...), l'activité économique (tourisme, exploitation minière, forestière, agricole, parcs d'activités), ainsi que le développement de l'habitat et la rénovation urbaine (RUE ZACC de Jemelle, Rénovation Urbaine de Jemelle et opération de requalification à Rochefort).

Les opérations d'aménagement du territoire visant à conforter ponctuellement l'activité économique ou le développement de l'habitat, en dépit du Plan de Secteur, font l'objet de procédures lourdes et complexes dont l'issue reste incertaine.

Les noyaux d'habitat de l'entité d'une grande diversité de formes et de fonctionnement ont fait l'objet d'une analyse détaillée. Le Schéma de Structure Communal prend des mesures afin de tenir compte de leurs spécificités dans la gestion de leurs développements ultérieurs (voir situations existante et projetée du SSC de 2007).

En vue de compléter les mesures du Schéma de Structure Communal, il y aurait lieu d'établir un document de type Règlement Communal d'Urbanisme couvrant la totalité du territoire.

Les espaces publics découlent la plupart du temps des caractéristiques morphologiques et historiques des tissus urbains dans chaque noyau de village ou de ville. La qualité de ces espaces est liée non seulement à leur aménagement mais également à la qualité du contexte bâti et non bâti des environs. L'entité de Rochefort regroupe une multitude d'espaces publics variés à tous points de vue. Ceux-ci donnent accès aux équipements des noyaux, ils polarisent l'activité et aèrent la densité bâtie. Leurs principaux défauts sont en général liés à l'inadéquation de leur aménagement.

6. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Sources : Walstat / IWEPS, Ville de Rochefort, INS, Statbel, PCDR de 2007

6.1. CONTEXTE

La commune de Rochefort est localisée en Province de Namur, dans l'arrondissement de Dinant ; elle est entourée de 7 communes limitrophes : Marche-en-Famenne, Nassogne, Tellin, Wellin, Beauraing, Ciney, Houyet.

La commune de Rochefort est mitoyenne de deux autres arrondissements situés en Province du Luxembourg :

- l'arrondissement de Neufchâteau qui comprend les communes de Wellin et de Tellin
- l'arrondissement de Marche en Famenne qui comprend les communes de Nassogne et de Marche-en-Famenne



Figure 25 : Localisation de Rochefort par rapport aux arrondissements et à ses communes limitrophes. Source : Aménagement, 2016

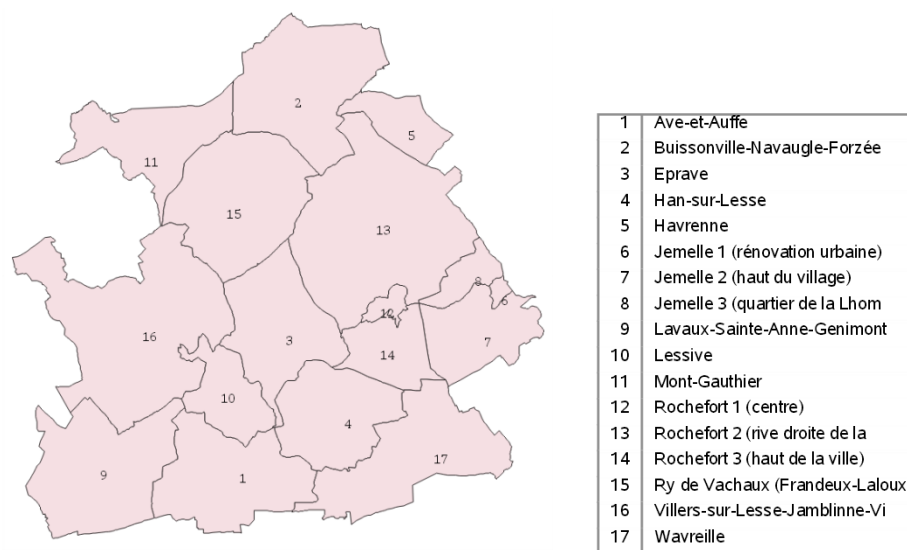


Figure 26 : Cartographie des quartiers de Rochefort. Source : Iweeps, 2015

6.2. POPULATION

6.2.1. DENSITÉ ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION AU NIVEAU MACRO

Le 1^{er} janvier 2017, la commune de Rochefort comptait 12.599 habitants (6.231 hommes et 6.368 femmes) pour une densité de 76,23 hab/km², valeur inférieure à celle de la Wallonie (+/- 212 hab/km²) et à la Province de Namur (+/- 132,0 hab/km²), mais supérieure à l'arrondissement de Dinant (+/-68 hab/km²).

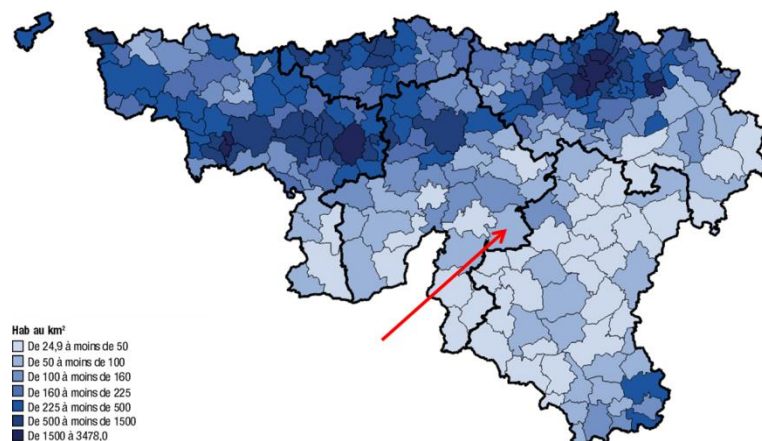


Figure 27 : Densité des populations communales au 1^{er} janvier 2014

Source : SPF Economie – Direction générale des statistiques – Statistics Belgium – Registre National – Calculs Iweps

Commune	Population (2015)	Densité de population (2015) (Hab/km ²)
Marche en Famenne	17.449	143,7
Ciney	16.154	109,5
Dinant	13.555	135,8
Rochefort	12.512 (12.599 en 2017)	75,7
Yvoir	9.031	158,9
Beauraing	8.896	51,0
Hamois	7.235	94,7
Hastière	5.875	107
St-Hubert	5.625	50,6
Nassogne	5.410	48,3
Somme-Leuze	5.283	55,6
Havelange	5.071	48,4
Houyet	4.724	38,6
Gedinne	4.490	29,6
Bièvre	3.215	33,9
Onhaye	3.153	48,1
Anthée	3.153	107,3
Wellin	3.031	44,9
Vresse-sur-Semois	2.669	26,4
Tellin	2.465	43,5

Figure 28 : Population des communes de l'arrondissement de Dinant, de Wellin, Tellin, Nassogne, Marche en Famenne. Source : Iweps , 2015

La commune de Rochefort représentait 11,3% de la population totale de l'arrondissement de Dinant en 2015. Bien que positionnée en 4^{ème} position du tableau ci-dessus en matière d'individus, la densité de population de Rochefort est largement inférieure aux 3 premières communes du classement. Globalement, la densité de population a tendance à diminuer avec l'éloignement par rapport à la dorsale wallonne.

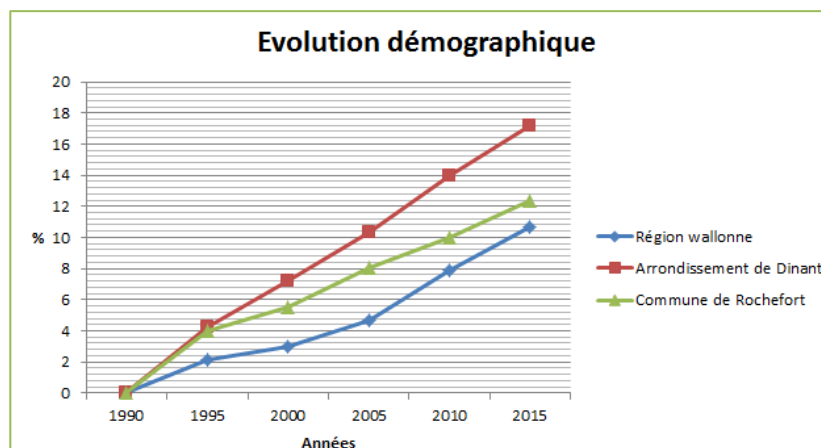
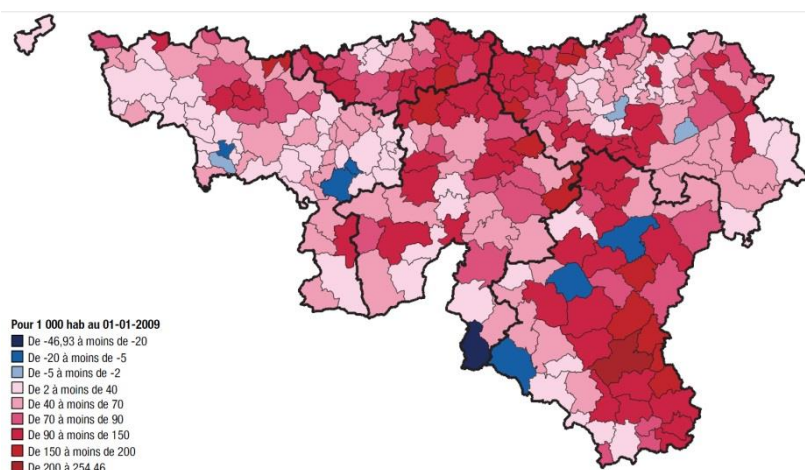


Figure 29: Evolution démographique comparative en % par rapport à l'année de référence 1990.
Source : Données : Statbel (2015), traitement : Aménagement sc.

La population de Rochefort est en croissance constante depuis 1990 où la population atteignait 11.134 individus, pour 12.512 individus en 2015. D'après l'allure générale des courbes représentées dans la figure ci-dessus, les croissances démographiques de la Wallonie et de Rochefort semblent être relativement proches l'une de l'autre.

- En première approche, cette similitude témoignerait d'une croissance démographique liée à un taux d'accroissement naturel et un solde migratoire semblable alors que la croissance démographique de l'arrondissement de Dinant est clairement supérieure à celles des deux précédents.
- En deuxième approche, et de manière plus approfondie, les valeurs liées à l'augmentation brute enregistrée de 1990 à 2015 laissent entrevoir d'autres perspectives plus nuancées. Cette valeur est égale à 12,38% pour la commune de Rochefort, une augmentation brute supérieure à celle de la Région (10,67%) mais inférieure à celle de l'arrondissement de Dinant (17,7%). Ces valeurs indiquent que l'arrondissement de Dinant obtient une croissance supérieure à celle de la Région et de la commune mais aussi que Rochefort a une croissance démographique supérieure à celle de la Région. Ce gain plus élevé du nombre d'habitants s'explique en partie par les processus de périurbanisation et rurbanisation amorcés durant les années 60 et qui ne cessent de s'amplifier au cours du temps (les principaux étant ceux liés à la fuite migratoire des milieux urbains pour les milieux ruraux et à la popularisation du modèle de la suburbia¹²).



Entre 2004 et 2014, la croissance de Rochefort est comprise entre 40 et 70 / 1000 habitants, ce qui est égal à deux de ses communes limitrophes (Houyet et Tellin), supérieur à deux autres de ses communes limitrophes (Wellin et Marche-en-Famenne) et inférieur à trois de ses communes limitrophes (Ciney, Beauraing et Nassogne).

Figure 30 : Carte de l'accroissement de la population des communes wallonnes entre le 1er janvier 2004 et le 1er janvier 2014.

Source : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPs

Notes : données au 1^{er} janvier – taux de croissance = $1000 \times (\text{pop. 2014} - \text{pop. 2004}) / \text{pop. 2004}$

¹² Volonté d'obtenir une maison au milieu de la nature avec une série d'infrastructures privées

Il est possible d'affiner l'analyse de l'attractivité de Rochefort par rapport aux communes voisines grâce aux deux cartes suivantes.

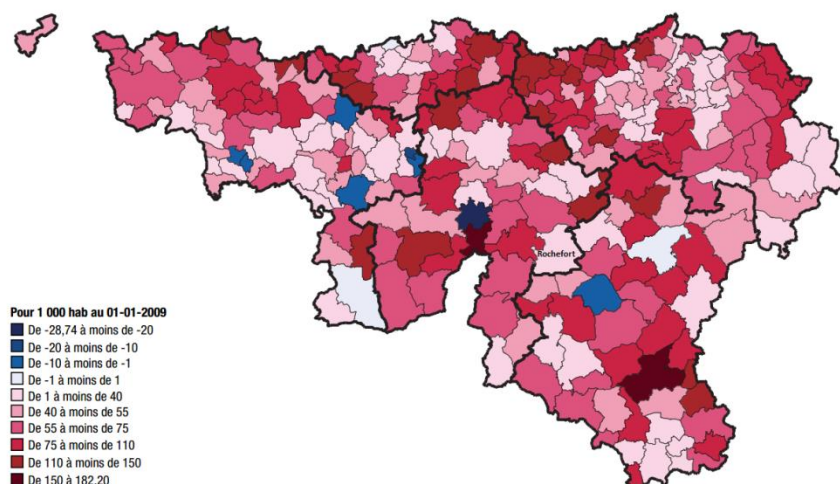


Figure 31 : Solde migratoire des communes wallonnes entre le 1er janvier 2004 et le 1er janvier 2014

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPS

Entre 2004 et 2014, le solde migratoire de toutes les communes limitrophes a été supérieur à celui de Rochefort, à l'exception de celui de Marche-en-Famenne. La capacité d'attraction de la commune de Rochefort est donc positive mais proportionnellement plus faible que celle des communes limitrophes.

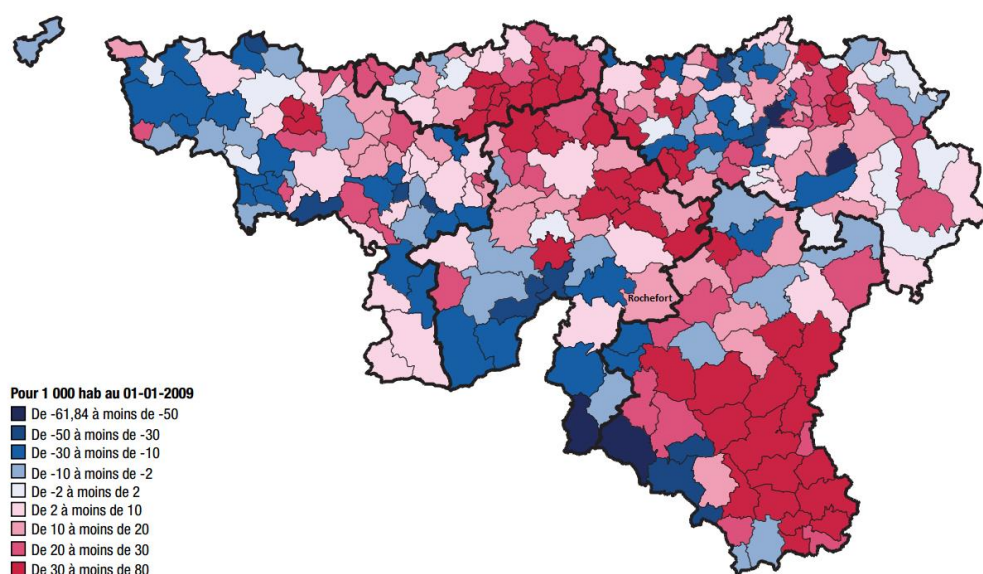


Figure 32 : Solde naturel des communes wallonnes entre le 1er janvier 2004 et le 1er janvier 2014 (pour 1000 habitants)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE - STATISTICS BELGIUM - REGISTRE NATIONAL – CALCULS IWEPS

Entre 2004 et 2014, le solde naturel des communes limitrophes est relativement plus contrasté, le solde est négatif pour deux communes, Wellin et Houyet. Il est positif mais plus faible que Rochefort pour les communes de Ciney et Beauraing, égale pour Marche-en-Famenne et supérieur pour Tellin et Nassogne.

En conclusion, même si la région évolue dans un contexte migratoire favorable sur la commune de Rochefort, le solde naturel et le solde migratoire sont des composantes d'importance similaire.

6.2.2. DENSITÉ ET EVOLUTION DE LA POPULATION AU NIVEAU MICRO (COMMUNE)

A. STATISTIQUES DES HABITANTS PAR SECTION

Section	Chiffres au 1 ^{er} janvier								Différence en %
	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	Différence 1995/2017	
<i>Ave-et-Auffe</i>	319	346	338	335	340	319	318	-1	-0,31%
<i>Belvaux</i>	172	176	181	184	199	201	188	16	9,30%
<i>Buissonville</i>	348	343	377	435	557	582	599	251	72,12%
<i>Eprave</i>	520	530	536	523	506	488	499	-21	-4,04%
<i>Han-sur-Lesse</i>	904	927	939	1.024	1.075	1.064	1.041	137	15,15%
<i>Havrenne</i>	313	333	307	403	443	465	472	159	50,80%
<i>Jemelle</i>	1.904	1.981	2.029	2.008	1.977	2.011	2.012	108	5,67%
<i>Lavaux-Ste- Anne</i>	327	347	347	373	388	381	368	41	12,54%
<i>Lessive</i>	258	247	277	288	276	269	276	18	6,98%
<i>Montgauthier</i>	510	567	608	585	630	643	629	119	23,33%
<i>Rochefort</i>	4.824	4.782	4.918	4.830	4.780	4.765	4.827	3	0,06%
<i>Villers-sur-Lesse</i>	549	542	551	536	513	514	500	-49	-8,93%
<i>Wavreille</i>	628	638	682	750	824	836	865	237	37,74%
Total	11.576	11.759	12.090	12.274	12.508	12.538	12.594	1.018	8,79%

Figure 33 : Statistiques des habitants par section. Source : Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2017, Ville de Rochefort, 2017

La Ville de Rochefort est l'entité la plus peuplée de la commune ; son nombre d'habitants dépasse largement celui des autres sections de la commune de Rochefort. Il est plus du double de celui de la deuxième entité la plus peuplée de la commune, à savoir le village de Jemelle. Seules ces deux dernières sections accompagnées du village de Han-sur-Lesse dépassent le millier d'habitants. Le faible nombre d'habitants des autres entités de la commune s'explique vraisemblablement par le manque de terrains valorisables, une grande partie de leur territoire étant occupé par des forêts, espaces verts et espaces agricoles.

La croissance démographique pour l'ensemble des sections de la commune reste très faible et relativement constante. Seules les sections de Belvaux, de Lavaux-Ste-Anne et de Wavreille témoignent d'une croissance positive sur l'ensemble de la période 1995-2017 ; en plus d'être relativement épargnées en terme d'aléa d'inondation, ces trois entités possèdent, proportionnellement à leur importance, des réserves foncières conséquentes (voir détail p.86). Les sections de Han-sur-Lesse, de Havrenne, de Jemelle et de Mont-Gauthier accusent quant à elles une tendance générale à l'accroissement positif de la population sur la même période que précédemment mais avec, cependant, des phases de croissance négative certaines années. Pour ces quatre entités, seule Han-sur-Lesse est concernée par les aléas d'inondation, et seule Jemelle est limitée en termes d'espace habitable (taux d'occupation des parcelles bâties supérieur à 70%).

Les sections de Rochefort et de Villers-sur-Lesse affichent une tendance générale négative malgré quelques soubresauts certaines années.

On notera que Rochefort, malgré un risque d'inondation relativement circonscrit, ne possède pas de grande réserve foncière (taux d'occupation des parcelles bâties supérieur à 70%). De plus, par sa vocation touristique, la ville ne répond pas directement au critère du modèle de la « suburbia » limitant son attractivité vis-à-vis de nouveaux habitants.

Pour Villers-sur-Lesse, les possibilités foncières restent importantes, avec notamment la présence d'une ZACC, mais avec une importante zone d'aléa d'inondation qui jouxte le village.

Enfin, les sections de Ave-et-Auffe, Eprave et Lessive semblent jouir d'une population plus ou moins constante, oscillant parfois vers une croissance positive, parfois vers une croissance négative. Ces trois dernières entités possèdent encore de nombreux espaces constructibles, mais des parties importantes du territoire d'Eprave et de Lessive sont impactés par l'aléa d'inondation.

Ces observations émettent l'hypothèse que les sections de Rochefort et de Villers-sur-Lesse sont progressivement délaissées, tout comme les sections d'Ave-et-Auffe, Eprave et Lessive au profit des sections de Belvaux, de Lavaux-Ste-Anne et de Wavreille et, dans une moindre mesure, de Han-sur-Lesse, de Havrenne, de Jemelle et de Mont-Gauthier.

Densité de population par quartier

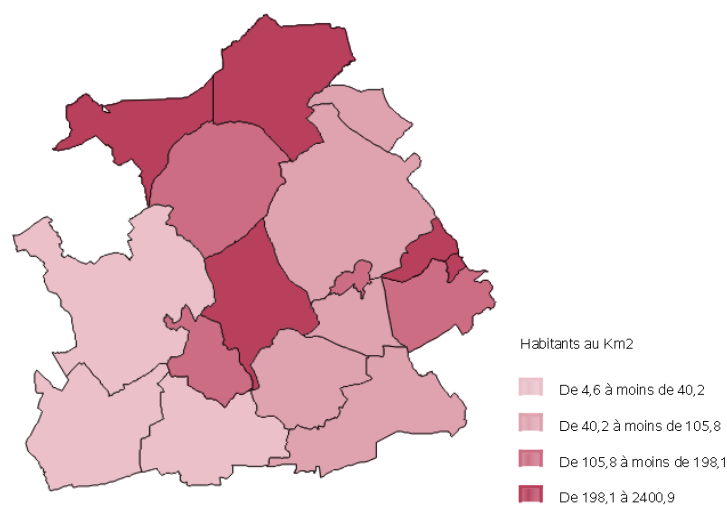


Figure 34: Densité de population dans les quartiers. Source : Iweeps, 2013

Il ressort de l'analyse de la figure ci-dessus :

- l'importance démographique des quartiers de Jemelle, Eprave, Lessive, Frandoux-Laloux, Buissonville-Navaugle, Forcée, Mont Gauthier et Rochefort centre.
- la densité de population plus importante des quartiers localisés au nord par rapport au centre-Ville de Rochefort
- la faible densité de population des quartiers du sud-ouest (Ave et Auffe, Lavaux Sainte Anne, Villers sur Lesse-Jamblinne).

Les constats ci-dessus diffèrent sensiblement par rapport à ceux du précédent PCDR (2007), qui se basaient sur des données de 2001. En effet, en 15 ans :

- les quartiers reprenant les villages localisés au nord de la commune (Mont-Gauthier, Forcée, Buissonville, Navaugle, Frandoux, Laloux, Briquemont) semblent avoir connu des mutations démographiques importantes (constructions de lotissements) ; ce constat est identique pour les villages d'Eprave et de Lessive
- Jemelle reste un noyau démographique important à l'échelle de la commune.

Une analyse sur l'évolution plus récente de la population au sein de la commune se trouve au point B ci-après.

B. EVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

L'évolution de la population est tributaire de deux facteurs démographiques :

- le solde naturel (naissances-décès)
- le solde migratoire (les immigrants – les émigrants)

Les données de l'Iweps présentent l'évolution de la population de Rochefort comme positive, avec une composante du solde migratoire plus forte que celle du solde naturel.

Ce constat est cependant récent (<5 ans), en effet, entre 1995 et 2009 le solde naturel était plus important que le solde migratoire. La commune est donc de plus en plus attractive pour de nouveaux résidents. Cette migration résidentielle, principalement pour les lotissements, concerne souvent des ménages avec enfants, avec un niveau de revenu plus élevé que la moyenne communale. Notons que le solde naturel communal a diminué de plus de 60% en 20 ans.

Cette attractivité peut s'expliquer par l'accessibilité de la commune qui dispose d'un réseau routier, autoroutier et ferroviaire de premier plan. Ces infrastructures la rendent ainsi aisément accessible aux pôles d'emplois comme Namur situé à trente minutes à peine de Rochefort.

Le solde migratoire positif peut s'accompagner d'un renforcement du solde naturel, grâce à une natalité plus importante créée par la structure d'âge induite (davantage de jeunes couples).

	de 1995 à 1999	de 2000 à 2004	de 2005 à 2009	de 2010 à 2014
Population au 1 ^{er} janvier de l'année initiale	11.579	11.747	12.027	12.246
Solde naturel	222	165	109	85
Solde migratoire intérieur	27	55	96	130
Autres mouvements (dont solde migratoire extérieur)	-81	60	14	51
Solde total	168	280	219	266
Population au 31 décembre de l'année	11.747	12.027	12.246	12.512

Solde migratoire intérieur : depuis la Belgique. Solde migratoire extérieur : depuis l'extérieur de la Belgique

Figure 35 : Mouvements de la population de la commune : Valeurs absolues (Source : Statistics belgium, calculs Iweps, 2015)

Origine Destination	De 2005 à 2009			De 2010 à 2014		
	Entrées	Sorties	Solde	Entrées	Sorties	Solde
Communes belges limitrophes	1.388	1.422	-34	1.636	1.606	30
L'arrondissement	614	553	61	754	644	110
La province (hors arrondissement)	311	307	4	309	292	17
La Wallonie (hors province)	1.821	1.899	-78	2.110	2.163	-53
Bruxelles	198	120	78	171	138	33
Flandre	107	76	31	92	69	23

Figure 36 : Mutations résidentielles (Source : Iweps, 2015)

Les données issues de la figure nous confirment l'attractivité de la commune. Entre 2005 et 2014, Rochefort a attiré de nouveaux habitants. La plus grande partie de ceux-ci provient des communes voisines et de Wallonie (hors Province de Namur).

Sur la période considérée, la grande majorité des habitants qui ont quitté la commune ont déménagé dans les communes limitrophes et en Wallonie.

C. RÉPARTITION DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

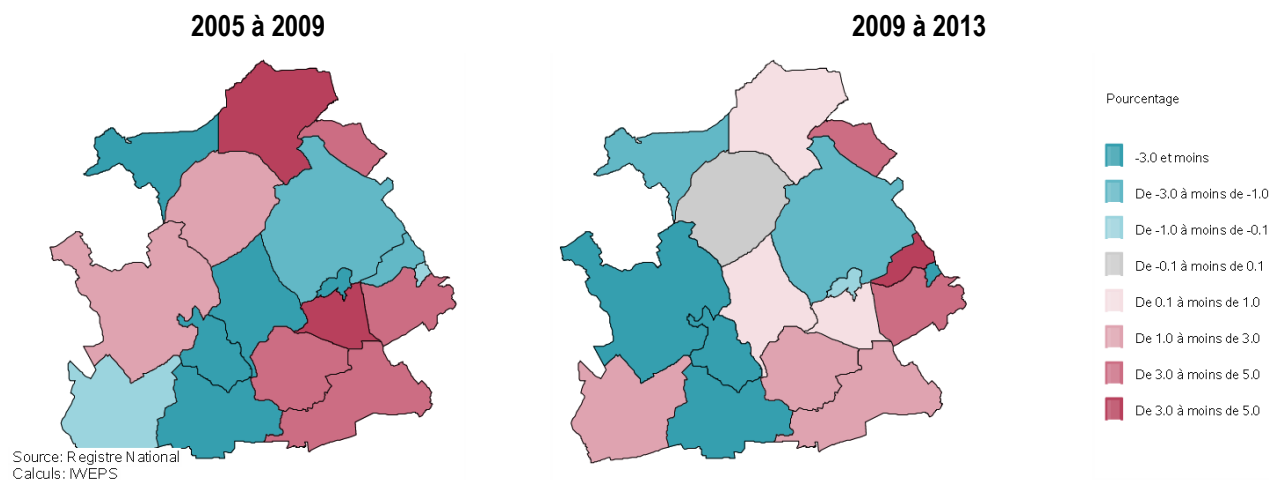


Figure 37 : Solde des mutations résidentielles à l'intérieur de la commune rapporté à la population initiale des quartiers, 2015

Les constats suivants peuvent être tirés des données ci-dessus issues de l'Iweps :

- **Accroissement du solde migratoire entre 2005 et 2013**

Globalement, les quartiers du sud-ouest et du nord ont attiré de nouveaux habitants entre 2005 et 2013.

Les quartiers de Buissonville-Navaugle-Forcée, d'Havrenne de Jemelle, de Rochefort (Haut de ville) de Han-sur-Lesse et de Wavreille sont les plus dynamiques.

- **Diminution du solde migratoire entre 2005 et 2013**

Certains quartiers connaissent un solde migratoire négatif depuis près de 10 ans. Il s'agit d'Ave et Auffe, Lessive, Rochefort (centre et rive droite), Mont-Gauthier, Jemelle (Rénovation urbaine)

- **Accroissement puis forte diminution du solde migratoire entre 2005 et 2013**

Quartiers de Villers-sur-Lesse et Jamblinne

- **Diminution puis fort accroissement du solde migratoire entre 2005 et 2013**

Quartiers de Lavaux-Sainte-Anne et Genimont, Eprave.

Le solde migratoire peut fortement varier au cours du temps en fonction de la construction de nouveaux lotissements.

D. RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'ÂGES

D.1. Structure d'âges de la commune de Rochefort



(1) = La commune (2) = Communes limitrophes

Figure 38 : Pyramide des âges de Rochefort au 1^{er} janvier 2015. Source : Iweps, 2015

La pyramide belge est dite « en feuille de chêne », elle est caractérisée par différentes encoches et un rétrécissement de sa base traduisant une population vieillissante et des événements majeurs au sein de la population (guerre, baby-boom, etc.).

Le tableau ci-dessous et la figure ci-dessus représentent les proportions des différentes classes d'âge par sexe sur la commune ainsi que leur évolution relative par rapport à l'année 2001.

	Population	Répartition par classe d'âge		
	La commune, 2015	La commune, 2015	Communes limitrophes, 2015	Commune, 2001
Total	12.512	100,0%	100,0%	100,0%
0-19 ans	3.009	24,0%	24,0%	26,6%
20-64 ans	7.195	57,5%	58,5%	57,7%
65 ans et plus	2.308	18,4%	17,5%	15,7%
Hommes	6.167	100,0%	100,0%	100,0%
Femmes	6.345	100,0%	100,0%	100,0%

Figure 39: Répartition par classe d'âge et par sexe sur la commune de Rochefort. Sources : SPF Economie – DGSIE / UCL – Centre de recherche en Démographie et Société, Calculs : IWEPS, 2015

On constate au niveau de la commune :

- Une prédominance des classes d'âge de 20 à 64 ans. L'analyse de la pyramide des âges nous montre que la classe des 45-60 ans est la plus représentée (baby-boomers).
- Une légère diminution relative des classes d'âge de 0 à 19 ans et 20-64 ans entre 2001 et 2015 et une augmentation des plus de 65 ans entre 2001 et 2015, ce qui traduit la tendance vieillissante de la population.
- Un nombre sensiblement plus élevé de femmes pour la commune, dû probablement à leur espérance de vie plus élevée.

Concernant la représentativité des tranches d'âge au sein de la commune, le PCDR de 2007 pointait les éléments suivants :

« Les zones occupées par des maisons unifamiliales modernes dans les lotissements (Hamereenne-Sud, Rabanisses-Lamsoul, Belle-Vue), les centres villageois en croissance démographique importante (Eprave, Lessive, Briquemont, Frandeux, Mont-Gauthier, Lavaux-Sainte-Anne), sont généralement surreprésentés en populations jeunes 0-19ans (maisons occupées par des familles avec des enfants 0-19 ans).

Les zones occupées par des lotissements de maisons unifamiliales plus anciennes, plus proches des agglomérations sont par contre classées en surreprésentation d'adultes, probablement en raison d'une proportion de jeunes de moins de 19 ans moindre dans ces quartiers (La Briqueterie-Neuf Etangs, Dewoin-Croix-Saint-Jean, Aux Chavées).

Les centres-villageois de Villers-Sur-Lesse, Jamblinne, Belvaux-Resteigne et Wavreille-Centre-Nord-Est présentent par contre une structure d'âge plus équilibrée.

Dans la section de commune de Rochefort, ce sont les secteurs périphériques au centre-ville qui ont une structure d'âge équilibrée. Le mélange des différentes catégories d'âges et la mixité sociale y sont meilleurs.

Rochefort centre et Jemelle centre sont en surreprésentation de personnes âgées, de même que les centres villageois de Navaugle et de Han-Sur-Lesse. »

E. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

En se basant sur les données des années précédentes, l'Iweps prévoit un accroissement de la population de 459 individus d'ici à 2026, soit un accroissement de relatif 3,7% entre 2015 et 2026.

Classe d'âge	Perspectives de la population communale		Répartition par classe d'âge en 2026	
	2021	2026	La commune	Communes limitrophes
Population	12.764	12.971	100,0%	100,0%
0 à 19 ans	2.955	2.961	22,8%	22,8%
20 à 64 ans	7.319	7.242	55,8%	55,6%
65 ans et plus	2.490	2.768	21,3%	21,6%

Figure 40 : Perspectives d'évolution de la population de Rochefort et des communes limitrophes. Sources : Iweps, 2015

L'analyse de cette évolution nous montre qu'une part relative de la population de plus de 65 ans est appelée à augmenter, passant de 18,4% à 21,3%. Inversement, la population de moins de 19 ans diminuerait, passant de 24,0% à 22,8%, de même que la population de 20 à 64 ans, de 57,5% à 55,8%. L'augmentation de la population de Rochefort s'inscrit dans un contexte d'augmentation de la population wallonne.

Nous avons pu constater que sur la période 1990-2015, l'évolution démographique de la commune de Rochefort était relativement faible au regard de l'arrondissement de Dinant mais supérieure à celle de la Wallonie. Le tableau et la figure ci-dessous nous montrent que d'ici à 2026, la commune de Rochefort pourrait avoir une évolution démographique plus faible que la Région et que la Province de Namur.

Synthèse des résultats par province pour la Vallonie :
chiffres calibrés, pour l'ensemble de la Vallonie, sur les perspectives du Bureau fédéral du Plan
Scénario tendanciel

	Population estimée en 2026	Taux de croissance de la population 2011-2026 (en %)	Augmentations (chiffres absolus) de population de 2011 à 2026	Nombre de ménages estimé en 2026	Taux de croissance du nombre de ménages 2011-2026 (en %)	Augmentations (chiffres absolus) du nombre de ménages de 2011 à 2026
Brabant Wallon	429 625	11,56	44 514	181 540	16,68	25 947
Hainaut	1 410 503	7,38	96 942	637 951	11,15	63 976
Liège	1 168 108	9,00	96 461	519 566	12,59	58 085
Luxembourg	314 591	15,19	41 493	131 506	19,27	21 243
Namur	529 816	11,17	53 226	230 734	16,10	32 000
Vallonie	3 852 643	9,45	332 636	1 701 297	13,42	201 251

Source : Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL- Convention IWEPS

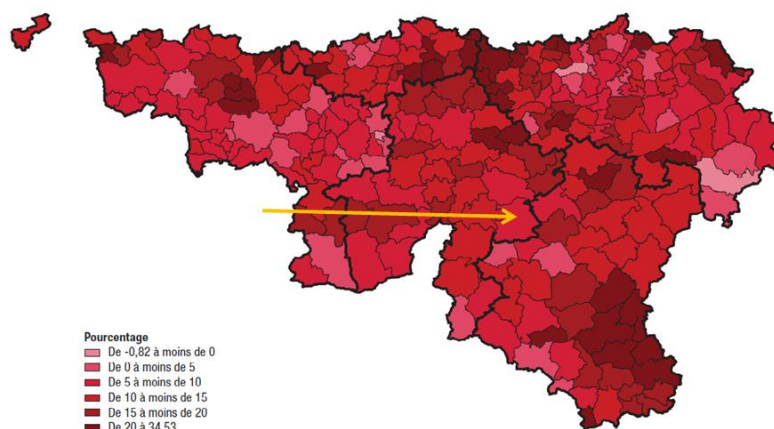


Figure 41: Taux de croissance de la population des communes wallonnes de 2011 à 2026

Sources : IWEPS, perspectives de population et des ménages au niveau communal, centre de recherche en démographie et société de l'UCL.

Il est à noter que ces modifications de la structure sociale s'accompagnent bien entendu d'une augmentation de la demande en logements, en équipements et en emplois.

F. STRUCTURE DES MÉNAGES

Nombre de ménages suivant le type

	1991			2001			2013		
	Nombre	Répartition		Nombre	Répartition		Nombre	Répartition	
	La commune	La commune	Communes limitrophes	La commune	La commune	Communes limitrophes	La commune	La commune	Communes limitrophes
Isolés Homme	487	11.3%	8.3%	588	12.6%	11.6%	789	15.3%	15.0%
Isolés Femme	655	15.2%	14.7%	703	15.0%	16.1%	845	16.3%	17.9%
Couples mariés avec enfants	1.562	36.2%	38.1%	1.361	29.1%	31.0%	1.049	20.3%	20.6%
Couples mariés sans enfant	867	20.1%	19.1%	901	19.3%	18.6%	965	18.7%	17.3%
Couples cohabitants avec enfants	72	1.7%	1.7%	208	4.4%	3.7%	449	8.7%	8.0%
Couples cohabitants sans enfant	79	1.8%	2.4%	214	4.6%	3.9%	324	6.3%	6.4%
Ménages monoparentaux masculins	56	1.3%	1.3%	75	1.6%	1.4%	98	1.9%	1.7%
Ménages monoparentaux féminins	357	8.3%	7.3%	382	8.2%	8.6%	420	8.1%	8.8%
Autres types de ménage	178	4.1%	7.1%	247	5.3%	5.0%	233	4.5%	4.3%
Total des ménages privés	4.313	100,0%	100,0%	4.679	100,0%	100,0%	5.172	100,0%	100,0%
Ménages collectifs	11			8			4		

Population totale suivant le type de ménage

	1991			2001			2013		
	Nombre	Répartition		Nombre	Répartition		Nombre	Répartition	
	La commune	La commune	Communes limitrophes	La commune	La commune	Communes limitrophes	La commune	La commune	Communes limitrophes
Isolés Homme	487	4.3%	3.0%	588	5.0%	4.5%	789	6.3%	6.2%
Isolés Femme	655	5.8%	5.3%	703	5.9%	6.2%	845	6.8%	7.5%
Couples mariés avec enfants	6.113	54.5%	54.6%	5.412	45.6%	47.8%	4.195	33.7%	34.0%
Couples mariés sans enfant	1.734	15.5%	13.6%	1.802	15.2%	14.3%	1.930	15.5%	14.5%
Couples cohabitants avec enfants	277	2.5%	2.3%	785	6.6%	5.3%	1.662	13.4%	12.5%
Couples cohabitants sans enfant	158	1.4%	1.7%	428	3.6%	3.0%	648	5.2%	5.4%
Ménages monoparentaux masculins	152	1.4%	1.2%	182	1.5%	1.4%	239	1.9%	1.7%
Ménages monoparentaux féminins	903	8.1%	6.7%	964	8.1%	8.6%	1.078	8.7%	9.4%
Autres types de ménage	599	5.3%	9.9%	908	7.7%	7.2%	906	7.3%	7.0%
Membres masculins d'un ménage collectif	50	0.4%	0.7%	49	0.4%	0.6%	54	0.4%	0.7%
Membres féminins d'un ménage collectif	82	0.7%	1.1%	42	0.4%	1.1%	85	0.7%	1.1%
Total	11.210	100,0%	100,0%	11.863	100,0%	100,0%	12.431	100,0%	100,0%

Les tableaux ci-dessus nous montrent :

- Qu'en 2013, la structure des ménages de Rochefort se comporte de manière semblable à celle des ménages des communes limitrophes.
- Que les isolés et les couples mariés (avec enfant et sans enfants) constituent la plus grande part des ménages de Rochefort
- Une diminution importante entre 1991 et 2013 des couples mariés (avec et sans enfants)
- Une augmentation significative entre 1991 et 2013 des couples cohabitants (avec et sans enfants)
- Une stabilité entre 1991 et 2013 des ménages monoparentaux.

Si on compare l'augmentation du nombre de ménages sur la période 1991 – 2013 on notera une augmentation du nombre de ménages de 19,9% ; la population totale de la commune, sur la même période, n'augmente, elle, que de 10,8 %. Ce phénomène a deux impacts directs sur le logement :

- d'une part un besoin croissant de logements
- d'autre part, en parallèle, une diminution de la taille des logements.

Ceci soulève l'opportunité de transformer d'anciens logements de grande taille en plusieurs logements adaptés à des ménages d'une ou deux personnes.

6.3. PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

6.3.1. REVENU MOYEN ET SON ÉVOLUTION

	Revenus moyens nets imposables par habitants/€ Source : SPF économie				Revenu annuel médian net imposable par déclaration/€ Source : Iweps			
	2007	2013	Evolution absolue/€	Evolution relative	2007	2012	Evolution absolue/€	Evolution relative
Rochefort	12.567	15.027	2.460	+19,58%	17.587	21.238	3651	+20,76%
Arrondissement de Dinant	13.051	15.663	2.612	+20,01%	17.289	21.124	3925	+22,70%
Wallonie	13.716	16.104	2.388	+17,41%	17.508	21.214	3706	+21,17%

Figure 42 : Revenus moyens nets imposables par habitant et évolution entre 2007 et 2013. Sources : INS, 2016

Le tableau ci-dessus compare les revenus moyens par habitants et leurs évolutions entre la commune de Rochefort, l'arrondissement de Dinant et la Wallonie, l'analyse permet de relever plusieurs éléments :

- La tendance globale d'une augmentation générale des revenus moyens nets imposables par habitant et par déclaration entre 2007 et 2013, ceci malgré la période de crise économique de 2008.
- La population de la commune de Rochefort a des revenus nets imposables plus faibles que l'arrondissement de Dinant et la Wallonie en 2013. Ce constat était identique en 2007.
- Le revenu médian net imposable par déclaration à Rochefort en 2012 était de 21.238€ et de 22.276€ en 2014, ce chiffre correspond à la moyenne wallonne, mais en hausse par rapport à celle-ci, et à celle de l'arrondissement de Dinant.
- Le revenu moyen de la commune de Rochefort est en phase avec un contexte socio-économique wallon caractérisé par des niveaux de richesse plus faibles que la moyenne nationale.

Cependant, si on compare le revenu annuel médian de Rochefort avec celui des communes voisines, on remarque que les communes de Marche-en-Famenne, Ciney, Nassogne et Tellin ont un revenu médian un peu plus élevé.

La commune de Nassogne l'emporte sur les autres. Par contre, concernant les communes de Houyet et Beauraing, ce chiffre est un peu plus bas que celui de Rochefort.

Revenu Médian net imposable par déclaration année 2014	
Wallonie	21 212 euro(s)
Rochefort	22 276 euro(s)
Commune(s) limitrophes wallonne(s) :	
<i>Beauraing</i>	22 005 euro(s)
<i>Ciney</i>	22 489 euro(s)
<i>Houyet</i>	22 271 euro(s)
<i>Marche-en-Famenne</i>	22 694 euro(s)
<i>Nassogne</i>	24 429 euro(s)
<i>Tellin</i>	23 751 euro(s)

Figure 43 : Revenu médian net imposable par déclaration année 2014. Source : Walstat, Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2017, Ville de Rochefort, 2017

La figure ci-dessous permet d'apprécier les disparités entre revenus au sein de la commune de Rochefort.

On constate :

- une augmentation depuis 2002 des déclarations fiscales supérieures à 30.000 euros et plus
- une diminution des revenus moyens au profit des revenus faibles et élevés.

Par ailleurs, en 2012, presque 50% des déclarations concernaient des revenus inférieurs à 20.000 euros et 30 % des déclarations concernaient des revenus supérieurs à 30.000 euros.

Les disparités entre revenus ont donc tendance à s'amplifier. Les revenus moyens ont tendance à diminuer au profit des revenus riches et pauvres. Ce constat est d'autant plus marquant qu'en 2011, presque 7% des déclarations fiscales communales avaient un montant nul.

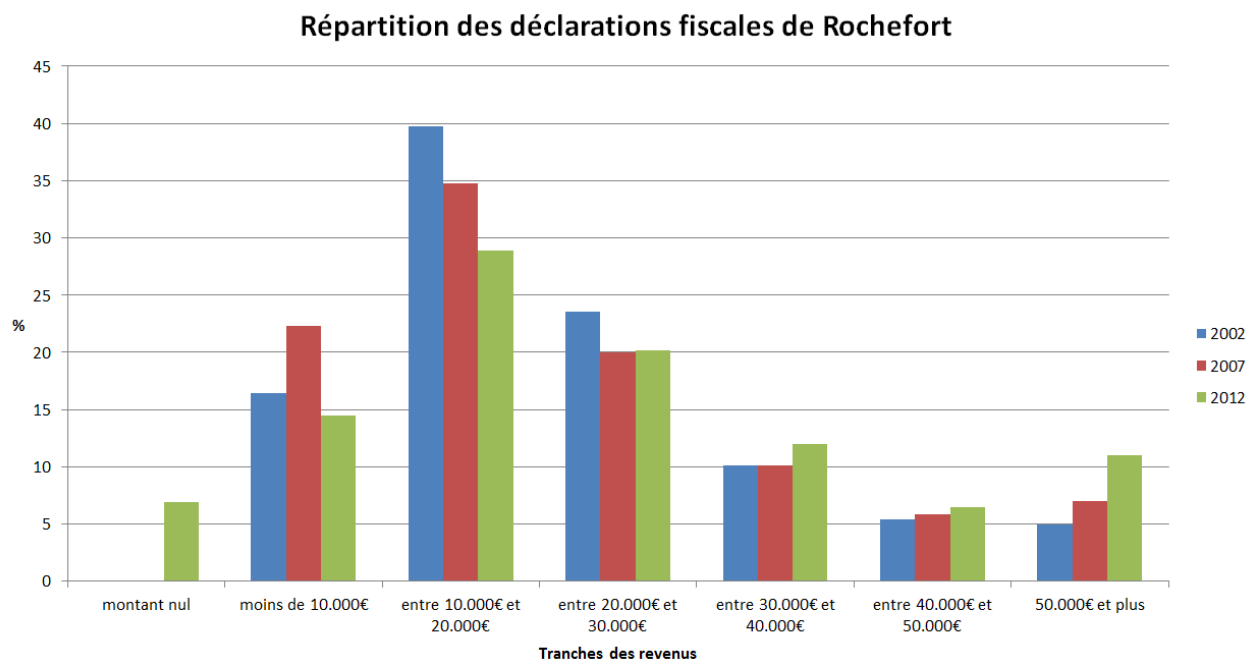


Figure 44: Répartition des déclarations fiscales. Sources : SPF Economie – DGSIE Calculs : IWEPS Traitement (Aménagement)

6.3.2. DISPARITÉS AU SEIN DE LA COMMUNE

Le PCDR de 2007 tirait les conclusions suivantes :

« ...les zones urbaines, en particulier les quartiers urbains dans la Ville de Rochefort et celui de Jemelle-centre, ainsi que certains centres-villageois anciens (Havrenne, Briquemont, Laloux, Mont-Gauthier, Bussonville) apparaissent plus paupérisés que les zones de lotissements pavillonnaires modernes présentes notamment entre Rochefort et Jemelle ou au sein de certains noyaux villageois (Jamblinne, Navaugle, Frandeux, ...) »

Ce constat reste d'actualité et évolue avec la construction de nouveaux lotissements.

6.3.3. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE (TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI, DE CHÔMAGE)

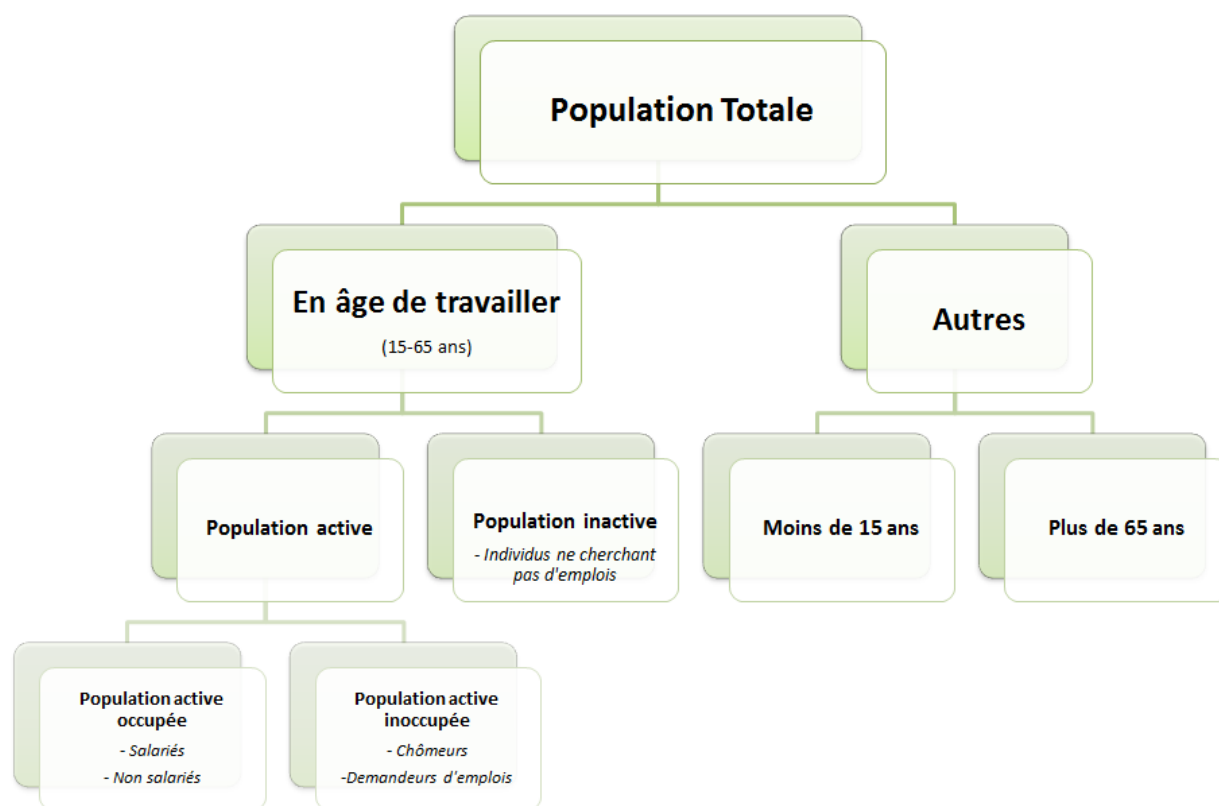


Figure 45 : Composante socio-économique de la population. Source : Aménagement sc., 2014

Comme nous le montre la figure ci-dessus, la population active représente une part de la population en âge de travailler, c'est-à-dire se situant dans la tranche d'âge 15-65 ans. Cette tranche d'âge représente 7.683 individus sur la commune de Rochefort en 2013, c'est-à-dire environ 63 % de la population totale (2013).

Dans la population active sont regroupés, d'une part les travailleurs (la population active occupée), et d'autre part les chômeurs et demandeurs d'emplois (population active inoccupée). Sur la commune de Rochefort, la population active occupée en 2013 s'élevait à 4.482 individus. Les inactifs reprennent les individus ne cherchant pas d'emplois, comme les personnes au foyer, les étudiants ou encore les personnes en incapacité de travailler.

	2003	2008	2013			
	Total	Total	Total	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	De 50 à 65 ans
Actifs occupés	4.482	4.705	4.706	425	2.960	1.320
Actifs inoccupés	769	778	804	190	436	177
Inactifs	2.433	2.338	2.468	1.003	532	933
Total	7.683	7.821	7.977	1.619	3.928	2.431

Figure 46: Chiffres absolus du marché du travail de la commune de Rochefort. Source et calculs : Iweps, les comptes de l'emploi 2016

La population active et ses composantes définies ci-dessous permettent de déterminer deux indicateurs qui constituent en quelque sorte des indices de dynamisme du marché du travail :

- Le taux d'activité : le rapport entre la population active (occupés et inoccupés) et la population totale en âge de travailler (tranche d'âge de 15-65 ans). Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et au contexte institutionnel dans lesquels il évolue.
- Le taux d'emploi : le rapport entre la population active occupée (les actifs au travail) et la population totale en âge de travailler. Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.
- Le taux de chômage administratif : pourcentage de chômeurs parmi la population active (personnes occupées + chômeurs). Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

	2003	2008	2013
Taux d'activité			
Commune de Rochefort	68,03	70,1	69,01
Arrondissement de Dinant	68,60	70,1	70,1
Wallonie	67,0	67,7	67,5
Taux d'emploi			
Commune de Rochefort	58,3	60,2	59,0
Arrondissement de Dinant	58,4	60,4	60,3
Wallonie	55,8	57,1	56,6
Taux de chômage administratif			
Commune de Rochefort	14,6	14,2	14,6
Arrondissement de Dinant	14,8	13,8	13,9
Wallonie	16,7	15,8	16,1

Figure 47: Les indicateurs de la population active pour Rochefort, l'arrondissement de Dinant et la Wallonie. Sources : Iweps, 2015

Données	Septembre 2013	Septembre 2014	Septembre 2015	Septembre 2016	Septembre 2017
01. Demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'insertion	747	669	667	567	530
02. Demandeurs d'emploi inoccupés	826	785	813	698	654
03. Moyenne annuelle population active inoccupée	804	785	792	792	792
04. Population active	5.509	5.595	5.620	5.620	5.620
05. Population totale (voir remarque importante)	7.977	7.993	8.025	8.025	8.025
06. Indicateur D.E. (01/04)	13,6%	12,0%	11,9%	10,1%	9,4%
07. Taux de demande d'emploi (02/04)	15,0%	14,0%	14,5%	12,4%	11,6%
08. Taux d'activité (04/05)	69,1%	70,0%	70,0%	70,0%	70,0%
09. Taux d'emploi ((04-03)/05)	59,0%	60,2%	60,2%	60,2%	60,2%
10. Ratio (02/05)	10,4%	9,8%	10,1%	8,7%	8,1%

Figure 48bis : demandeurs et indicateurs de la population active pour Rochefort. Sources : www.leforem.be, 2018

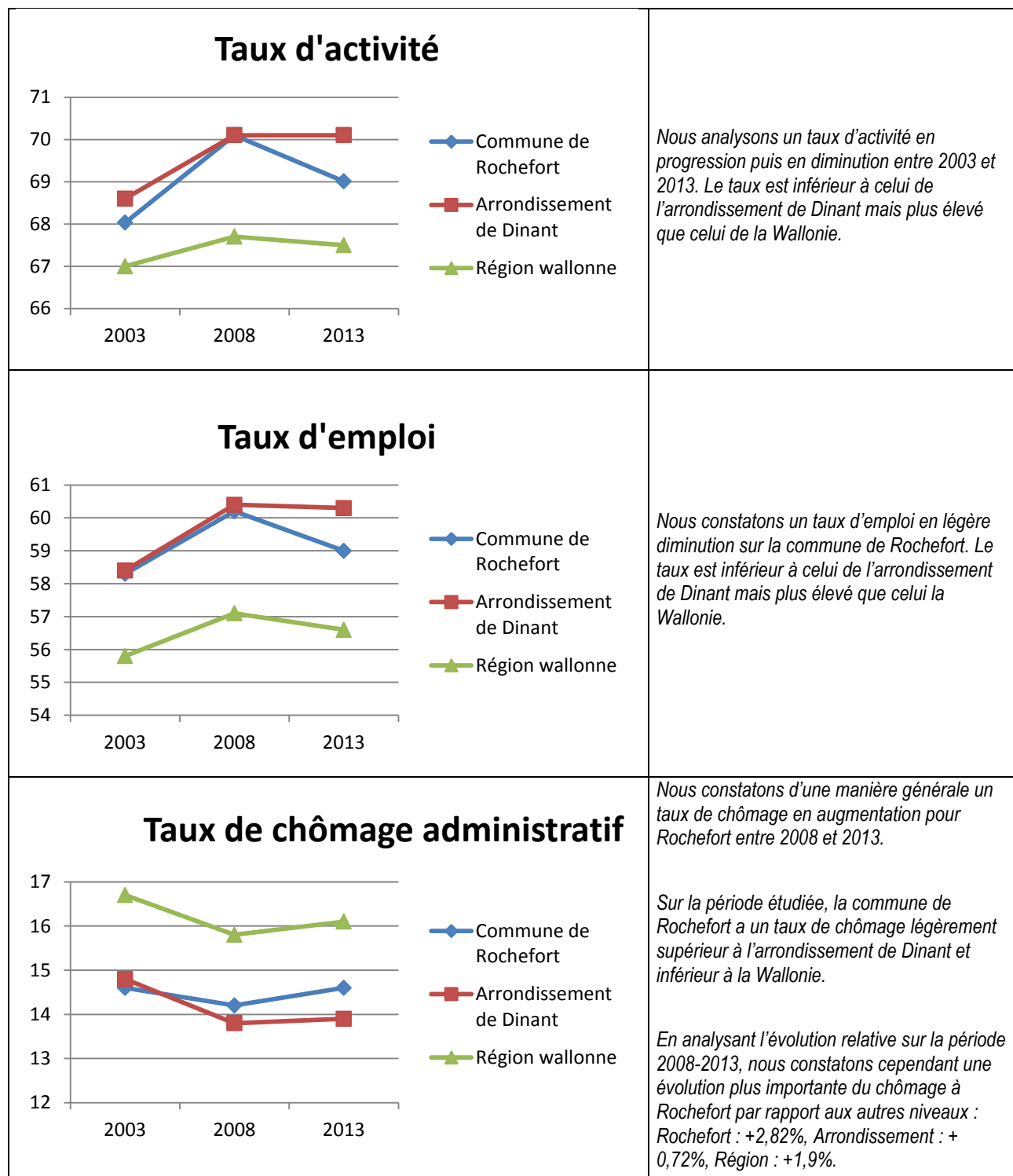


Figure 49: Données relatives au marché du travail. Source : Iweps, 2014, traitement : Aménagement sc

Pour expliquer ces constats, plusieurs éléments peuvent être mis en évidence. On notera que le nombre de salariés résidant dans la commune a augmenté, ainsi que le nombre de salariés travaillant et résidant dans la commune. Cette augmentation est cependant inférieure à l'augmentation de la population en âge de travailler. Autre élément, la majorité des emplois sont fournis par le secteur des services, de l'horeca et du tourisme, traditionnellement plus sensibles aux variations de la conjoncture économique. En complément à ce constat, les effets de la crise économique de 2008 peuvent être facilement observés dans les graphiques présentés ci-dessus, tant au

niveau de la commune que de la Région (la tendance est également identifiable au niveau de l'arrondissement mais dans une moindre mesure).

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier plus en détail les données relatives au marché du travail pour la commune de Rochefort.

Taux d'activité

	2003		2008		2013	
	<i>La commune</i>	<i>Wallonie</i>	<i>La commune</i>	<i>Wallonie</i>	<i>La commune</i>	<i>Wallonie</i>
Total	68,3	67,0	70,1	67,7	69,1	67,5
15-24 ans	45,2	40,5	43,4	37,9	38,0	34,7
25-49 ans	85,5	85,3	87,6	85,6	86,5	84,6
50-64 ans	50,4	48,6	57,6	55,8	61,6	59,9
20-29 ans	80,2	77,7	79,5	74,8	74,4	69,5
30-59 ans	78,1	76,6	81,4	79,9	82,4	80,8
60-64 ans	20,4	19,2	26,8	24,5	29,8	29,6

Figure 50 : Taux d'activité pour la commune de Rochefort, Iweps 2015

→ Un taux d'activité relativement important, surtout pour les tranches 25-49 ans / 30-59 ans, ce qui traduit un comportement dynamique vis-à-vis du marché du travail. Le taux d'activité a tendance à augmenter pour l'ensemble des catégories, excepté pour les tranches les plus jeunes.

Taux d'emploi

	2003		2008		2013	
	<i>La commune</i>	<i>Wallonie</i>	<i>La commune</i>	<i>Wallonie</i>	<i>La commune</i>	<i>Wallonie</i>
Total	58,3	55,8	60,2	57,1	59,0	56,6
15-24 ans	30,9	26,2	30,5	25,7	26,3	22,4
25-49 ans	73,6	71,2	76,5	73,5	75,4	72,6
50-64 ans	47,8	45,5	51,9	48,7	54,3	51,8
20-29 ans	61,1	55,9	60,9	56,2	57,4	50,7
30-59 ans	69,2	66,4	72,2	69,3	72,3	70,1
60-64 ans	20,1	18,6	26,1	23,3	27,7	27,5

Figure 51 : Taux d'emploi pour la commune de Rochefort, Iweps, 2015

→ Le taux d'emploi et son évolution est variable selon la catégorie d'âge.

Taux de chômage administratif

	2003		2008		2013	
	<i>La commune</i>	<i>Wallonie</i>	<i>La commune</i>	<i>Wallonie</i>	<i>La commune</i>	<i>Wallonie</i>
Total	14,6	16,7	14,2	15,8	14,6	16,1
15-24 ans	31,6	35,3	29,9	32,2	30,9	35,3
25-49 ans	13,9	16,5	12,7	14,1	12,8	14,1
50-64 ans	5,2	6,4	9,9	12,7	11,8	13,5
20-29 ans	23,9	28,0	23,4	25,0	22,9	27,0
30-59 ans	11,4	13,3	11,3	13,2	12,3	13,3
60-64 ans	1,2	3,1	3,0	5,0	7,0	7,3

Figure 52 : Taux de chômage administratif dans la commune de Rochefort, Iweps, 2015

→ Un taux de chômage relativement élevé pour les catégories les plus jeunes, ce qui pose des questions en matière de formation, d'offre et d'accessibilité à l'emploi pour ces catégories.

Entre 2003 et 2008, le taux de chômage a tendance à diminuer pour toutes les catégories d'âges, excepté pour les personnes les plus âgées (surtout la tranche 60-64 ans) où il augmente de manière importante.

Entre 2008 et 2013, le taux de chômage a tendance à augmenter pour toutes les catégories. La demande d'emploi est donc de plus en plus importante par rapport à l'offre, *mais depuis lors, est en diminution*.

6.4. SYNTHÈSE ET ÉVALUATION

	ATOUTS	FAIBLESSES
CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO- ECONOMIQUES	– Solde migratoire positif montrant une attractivité de la commune pour les nouveaux habitants – Revenus médians nets dans la moyenne wallonne	– Population en faible croissance par rapport à l'arrondissement – Structure d'âge moins équilibrée : solde naturel en déclin, vieillissement de la population – Dualisation des niveaux de richesse (lotissements – centres urbains) – Taux d'activités et d'emplois en diminution et chômage en augmentation – Appauvrissement des centres urbains

6.5. CONCLUSIONS

La commune de Rochefort connaît actuellement une augmentation de population. Il est prévu que cette augmentation se poursuive dans les années à venir (Iweps).

Cette augmentation est néanmoins moindre que dans le reste de l'arrondissement.

L'attractivité de Rochefort est cependant inégale en fonction des noyaux d'habitat :

- le nord de la commune (Mont-Gauthier, Forzée, Buissonville, Navaugle, Frandeux, Laloux, Briquemont et Lessive) est plus attractif pour les nouveaux habitants, avec la construction de nouveaux lotissements. Ces villages attirent une population plus jeune et plus aisée.
- à l'inverse, les centres de Rochefort et Jemelle sont peu attractifs et voient leur population vieillir.

Le vieillissement de la population concerne par ailleurs toute la commune, de même que la diminution de la taille des ménages, avec des ménages sans enfants, soit une personne soit un couple, de plus en plus nombreux.

Les indices de revenus se situent dans la moyenne wallonne.

Les indicateurs d'emplois sont légèrement supérieurs à ceux de la Wallonie, mais ils sont moins bons que ceux de l'arrondissement de Dinant.

Le taux de chômage, à 14,06% semble en légère augmentation en 2013, mais en diminution depuis lors à 11,6%.

7. LOGEMENT

Sources :

- Recensement de l'Institut National des Statistiques (INS) en 1991 et 2001 et 2015
- Cytise Communes, Ancrage Communal 2012-2013, Capru, DGSIE, Immoweb, cadastre informatisé
- Chiffres clés de Wallonie, SPW Communes, Fiches environnementales DGO3
- Ville de Rochefort : Société de logement Ardenne et Lesse, SCRL
- Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune pour l'année 2015

7.1. OFFRE

A. TYPES DE BÂTIMENTS DE LOGEMENTS

Types de bâtiments affectés aux logements								
	Maisons mitoyennes		Maisons 3 façades		Maisons 4 façades, fermes, châteaux		Buildings et immeubles à appartements	
Rochefort	758	15,4%	1.253	25,4%	2.819	57,2%	98	2,0%
Arrondissement de Dinant	6.634	15,4%	11.033	25,6%	24.744	57,3%	746	1,7%
Province de Namur	33.711	19,3%	47.969	27,5%	88.862	51,0%	3.868	2,2%
Wallonie	415.835	31,7%	362.382	27,7%	499.105	38,1%	33.372	2,5%

Source : INS, situation 2015.

Selon ces chiffres, on compte 4.928 bâtiments de logements sur le territoire de l'entité de Rochefort, 43.157 dans l'Arrondissement de Dinant, 174.410 dans la Province de Namur et 1.310.694 en Wallonie. Plus de la moitié de ces bâtiments de logements de la commune sont des maisons de type 4 façades (villas) tout comme dans l'Arrondissement, la Province et la Région. Par contre, le taux d'immeubles à appartements est relativement faible, supérieur aux taux de l'Arrondissement mais inférieur au taux de la Province et de la Région.

B. NOMBRE DE LOGEMENTS

Nombre de logements								
	Maisons mitoyennes		Maisons 3 façades		Maisons 4 façades, fermes, châteaux		Buildings et immeubles à appartements	
Rochefort	818	14,6%	1.309	23,4%	2.863	51,2%	602	10,8%
Arrondissement de Dinant	7.165	14,8%	11.366	23,5%	25.171	52,1%	4.581	9,5%
Province de Namur	37.323	18,2%	49.547	24,1%	90.433	44,0%	28.173	13,7%
Wallonie	453.478	28,9%	373.972	23,8%	508.773	32,4%	233.166	14,9%

Source : INS, situation 2015.

Selon ces chiffres, on compte 5.592 logements sur le territoire de l'entité de Rochefort, 48.283 dans l'Arrondissement de Dinant, 205.476 dans la Province de Namur et 1.569.389 en Wallonie.

Les bâtiments de logements accueillent parfois plusieurs logements (appartements, studios, dépendances ou conciergeries), ce qui est particulièrement le cas des immeubles à appartements qui augmentent la proportion des logements collectifs de 11%. Rochefort compte une majorité de maisons quatre façades ou assimilées (fermes et châteaux), nettement plus que la Province et la Région, mais un peu moins que l'Arrondissement. Par contre, le taux de logements en appartements est moins élevé que la Province et la Région.

C. CARACTÉRISTIQUE DES LOGEMENTS

Taille des logements (comparaison Rochefort-Province de Namur)

Rochefort :

- Taille moyenne des maisons : 109 m² (172,5 en Wallonie)
- Taille moyenne des villas : 190,5 m² (221 en Wallonie)
- Taille moyenne des appartements : 99,5 m² (103,5 en Wallonie)

Province de Namur / Wallonie (immovlan.be-2014) :

- Taille moyenne des maisons : 179,5 m² (172,5 en Wallonie)
- Taille moyenne des villas : 190,5 m² (221 en Wallonie)
- Taille moyenne des appartements : 99,5 m² (103,5 en Wallonie)

D. CARACTÉRISTIQUE DES OCCUPANTS

En matière de statut d'occupation du logement (source : Censur 2011) on peut noter la situation suivante :

Belgique : 66,17% de propriétaires

Province : 68,31% de propriétaires

Rochefort : 70,89% de propriétaires

On peut observer qu'à Rochefort la proportion de propriétaires est plus élevée que dans le reste de la province et la moyenne en Belgique.

7.2. EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

A. PARC IMMOBILIER EN FONCTION DE L'ÂGE DE LA CONSTRUCTION (DONNEES CADASTRALES)

Nombre de logements et de bâtiments résidentiels			
	Commune de Rochefort	Commune de Rochefort	Communes limitrophes
	Nombre absolu	Pourcentage	Pourcentage
Nombre de logements	5.479		
Nombre de bâtiments	4.880	100,0%	100,0%
Année d'érection du bâtiment			
Avant 1900 (1)	1.538	31,5%	32,9%
De 1900 à 1918 (2)	531	10,9%	8,2%
De 1919 à 1945 (3)	406	8,3%	8,3%
De 1946 à 1961 (4)	444	9,1%	8,1%
De 1962 à 1970 (5)	399	8,2%	7,6%
De 1971 à 1981 (6)	624	12,8%	15,3%
Après 1981 (7)	938	19,2%	19,6%

Sources: IWEPS

Lors de l'analyse de ces données, on constate d'une part une accélération du rythme de construction du bâti, et d'autre part la proportion importante de bâti existant, qu'il faudra adapter progressivement à l'évolution de la composition des ménages. On constate également que le bâti évolue de manière semblable dans les communes limitrophes.

B. EVOLUTION DU PARC IMMOBILIER PAR NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATIONS (DEMANDE DE PERMIS)

Nombre de logements et de bâtiments résidentiels			
	De 2003 à 2006	De 2007 à 2010	De 2011 à 2014
<u>Nouvelles constructions</u>			
Nombre de bâtiments	141	142	114 (+40 en 2015-16)
Nombre de logements	156	239	182
- Logement multiple (appart.)	21	104	80
- Logement unique (maison)	135	135	102
Superficie totale habitable en m ²	18.091	24.146	18.718
<u>Anciennes constructions</u>			
Rénovations	126	134	104
Nombre de bâtiments non résidentiels			
<u>Nouvelles constructions</u>			
Nombre de bâtiments	30	20	26 (+10 en 2015-16)
Volume total en m ³	140.295	126.386	66.857
<u>Anciennes constructions</u>			
Rénovations	41	60	35

Sources: IWEPS

L'analyse des données ci-dessus montre que la répartition entre appartements et maisons évolue progressivement, Rochefort a pris du retard dès les années 1990 en termes de densification du bâti, et de centralité du noyau urbain, ce qui risque de réduire son attractivité auprès des populations de jeunes, de personnes isolées et de personnes âgées par rapport aux communes avoisinantes. On constate aussi un tassement tant des nouvelles constructions que des rénovations sur la dernière période entre 2011 et 2014.

Evolution du parc immobilier par nouvelles constructions dans les communes limitrophes.

Nombre de logements octroyés entre 1996 et 2004			
	Maisons	Appartements	Total des logements octroyés entre 96 et 04
Marche-en-Famenne	49%	51%	908
Ciney	74%	26%	479
Dinant	49%	51%	522
Beauraing	86%	14%	247
Rochefort	85%	15%	331

Figure 53 : Nombre de logements octroyés entre 1996 et 2004 Source : SSC ROCHEFORT - INVENTAIRE et ANALYSE - AVRIL 2005 p 99

C. RÉSIDENCES SECONDAIRES

L'analyse des secondes résidences nous montre qu'avec 294 logements déclarés en seconde résidence la proportion reste relativement faible, au regard des quelque 5.600 logements que compte la commune.

SECTION	NOMBRE DE SECONDES RESIDENCES		
	au 01/01/2005	au 01/01/2010	au 01/01/2015
AVE-ET-AUFFE	34	30	31
BELVAUX	26	22	27
BUISSONVILLE	11	8	5
FORZEE	8	8	8
NAVAUGLE	5	5	3
EPRAVE	13	13	10
HAN-SUR-LESSE	69	66	69
HAVRENNE	3	3	3
JEMELLE	7	4	9
LAVAUX-STE-ANNE	14	11	10
LESSIVE	23	20	24
MONTGAUTHIER	4	3	2
BRIQUEMONT	1	1	1
LALOUX	26	26	23
FRANDEUX	9	9	13
ROCHEFORT	23	20	18
VILLERS-SUR-LESSE	15	13	14
VIGNEE	2	3	3
JAMBLINNE	7	8	8
GENIMONT	2	2	2
WAVREILLE	17	16	15
TOTAL COMMUNE	319	291	298

Figure 54 : Nombre des secondes résidences par section (source : Commune de Rochefort)

Pour l'année 2015, quatre villages regroupent l'essentiel des secondes résidences : Han-sur-Lesse avec 69 habitations, Ave-et-Auffe avec 31, Belvaux avec 27 et Lessive avec 24. Cette tendance est confirmée par les chiffres des années antérieures à savoir 2005 et 2010. La comparaison avec l'évolution de la population montre que ce sont les villages qui possèdent un dynamisme démographique qui accueillent ces habitations et non les sections délaissées. Deux sections attirent l'attention : il s'agit de Laloux et Frandeu, qui accueillent respectivement 23 et 13 résidences secondaires ce qui est proportionnellement plus important que pour les 4 premières sections du classement.

En regardant l'évolution des chiffres tant globaux que locaux, et ce depuis l'année 2005 on peut constater une diminution quasi généralisée du nombre de secondes résidences ainsi que les villages qui stagnent et maintiennent une tendance à stagner et ceux présentant une légère progression (les seuls Frandeu et Jemelle).

Concernant le nombre total des résidences secondaires pour la commune on observe une diminution de 9% en 2010, qui s'expliquerait par les effets de la crise économique de 2008. Les chiffres de 2015 montrent néanmoins une légère tendance à la hausse par rapport à 2010 (+2.4%).

7.3. PRIX

A. EVOLUTION PAR TYPE DE BIENS SUR LE TERRITOIRE

Le **prix moyen d'achat** des maisons, villas, appartements et terrains ces 25 dernières années (1989-2014) - prix réellement payé par l'acheteur tel que transcrit par le notaire dans l'acte de vente du bien- a évolué comme suit :

Evolution du prix d'achat des biens immobiliers dans la commune de Rochefort				
Années	maisons	villas/bungalows	appartements	terrains à bâtir
1989	35.692 €	/	/	10 €/m ²
1990	41.332 €	/	/	11.5 €/m ²
1991	40.087 €	/	38.114 €	11.7 €/m ²
1992	51.009 €	/	/	10.3 €/m ²
1993	48.067 €	/	/	12.7 €/m ²
1994	59.287 €	/	/	9.5 €/m ²
1995	59.287 €	/	/	11 €/m ²
1996	64.953 €	/	/	9.75 €/m ²
1997	70.836 €	/	/	12.75 €/m ²
1998	65.338 €	/	62.392 €	8.75 €/m ²
1999	67.844 €	/	/	11.25 €/m ²
2000	72.832 €	/	/	12.3 €/m ²
2001	72.612 €	/	55.602 €	13.75 €/m ²
2002	78.999 €	/	/	11.5 €/m ²
2003	81.505 €	/	51.611 €	16.3 €/m ²
2004	96.807 €	/	80.387 €	16.3 €/m ²
2005	103.275 €	172.662 €	/	20.3 €/m ²
2006	110.828 €	197.214 €	/	27.5 €/m ²
2007	123.832 €	162.223 €	/	25 €/m ²
2008	137.813 €	194.000 €	92.357 €	30 €/m ²
2009	132.663 €	203.327 €	118.744 €	25 €/m ²
2010	122.352 €	242.021 €	171.436 €	31.7 €/m ²
2011	122.352 €	224.361 €	158.595 €	27.7 €/m ²
2012	113.546 €	216.914 €	175.340 €	40.3 €/m ²
2013	135.082 €	201.667 €	158.253 €	37.5 €/m ²
2014	121.389 €	187.207 €	138.346 €	28.8 €/m ²
89-14	+ 240%	+ 8% depuis 1991	+ 263% depuis 1991	+ 188%

Source : Cadastre.be

L'ensemble des biens immobiliers a subi une forte hausse aux alentours de l'année 2003. Cette hausse s'est stabilisée entre 2008 (pour les maisons ordinaires), 2010 (pour les villas et appartements) et 2012 (pour les terrains) pour faire place, depuis lors, à un léger affaissement.

B. COMPARATIVEMENT AUX TERRITOIRES DES COMMUNES ADJACENTES

DANS LA REGION

Type de biens								
	Maisons ordinaires (mitoyennes)		Villas, bungalows, (fermes, châteaux)		Appartements, flats, studio		Terrains €/m²	
<u>Rochefort</u>	<u>121.389 €</u>	81%	<u>187.207 €</u>	71%	<u>138.346 €</u>	83%	<u>28,8 €/m²</u>	57%
Wallonie	149.808 €	100%	262.793 €	100%	165.058 €	100%	<u>50,7 €/m²</u>	100%

Source : INS 2014

Le prix moyen de l'ensemble des biens immobiliers est nettement moins cher à Rochefort que ceux pratiqués à l'échelle de la Wallonie.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE DINANT

Type de biens								
	Maisons mitoyennes		Villas, Maisons 4 façades		Appartements		Terrains	
Anhée	152.252 €	103%	194.286 €	96%	/	/	37 €/m²	123%
Beauraing	123.697 €	84%	184.472 €	91%	/	/	27,5 €/m²	92%
Bièvre	98.366 €	66%	/	/	/	/	15 €/m²	50%
Ciney	156.557 €	106%	223.792 €	103%	176.125 €	139%	40,5 €/m²	135%
Dinant	128.915 €	87%	201.437 €	99%	137.007 €	108%	37,5 €/m²	37%
Gedinne	135.188 €	91%	275.183 €	136%	/	/	28 €/m²	125%
Hamois	173.507 €	117%	192.925 €	95%	/	/	35 €/m²	117%
Havelange	179.129 €	121%	308.386 €	150%	/	/	36 €/m²	120%
Hastière	127.537 €	86%	96.256 €	47%	/	/	41 €/m²	137%
Houyet	135.734 €	92%	191.167 €	94%	/	/	30,5 €/m²	102%
Onhaye	220.143 €	149%	/	/	/	/	21 €/m²	70%
<u>Rochefort</u>	<u>121.389 €</u>	82%	<u>187.207 €</u>	92%	<u>138.346 €</u>	109%	<u>28,8 €/m²</u>	95%
Vresse-s-Semois	148.333 €	100%	177.142 €	87%	56.750 €	45%	17 €/m²	57%
Yvoir	173.573 €	117%	202.748 €	100%	/	/	25 €/m²	75%
Arrondissement	148.166 €	100%	202.917 €	100%	127.057 €	100%	30 €/m²	100%

Source : Cadastre.be 2014

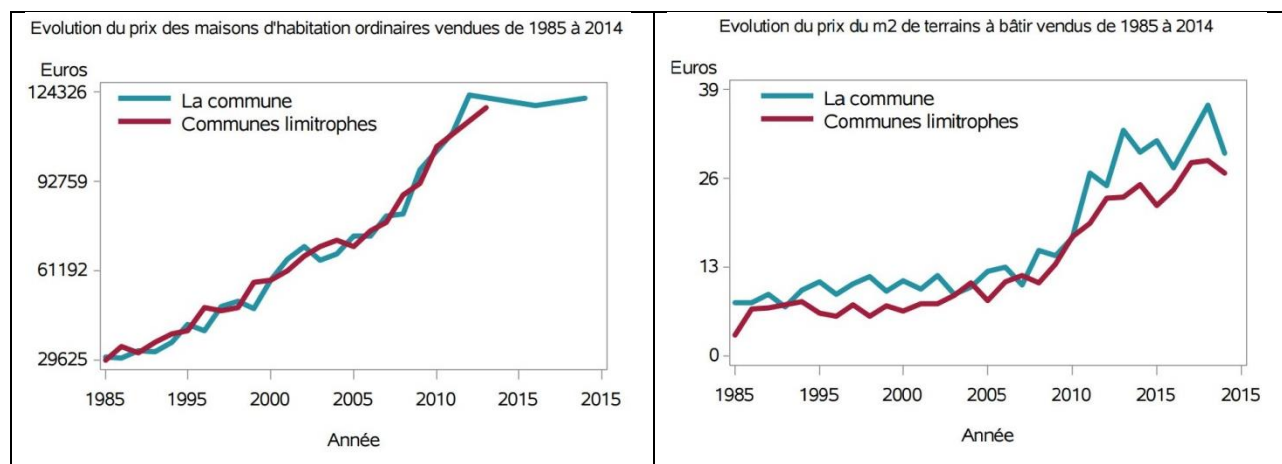
Le prix moyen de l'ensemble des biens immobiliers est nettement moins cher à Rochefort que les prix moyens de l'arrondissement de Dinant. Seule la commune de Bièvre est moins chère que Rochefort pour tous types de biens confondus.

DANS LES COMMUNES LIMITROPHES

Type de biens								
	Maisons mitoyennes		Villas, Maisons 4 façades		Appartements		Terrains	
Rochefort (D)	121.389 €	100%	187.207 €	100%	138.346 €	100%	28,8 €/m ²	100%
Beauraing (D)	123.697 €	102%	184.472 €	99%	/	/	27,5 €/m ²	95%
Ciney (D)	156.557 €	129%	223.792 €	120%	176.125 €	127%	40,5 €/m ²	141%
Houyet (D)	135.734 €	112%	191.167 €	102%	/	/	30,5 €/m ²	106%
Marche-en-Famenne (M-F)	152.751 €	126%	199.560 €	107%	166.390 €	120%	33,0 €/m ²	115%
Nassogne (M-F)	154.494 €	127%	196.766 €	105%	/	/	37,5 €/m ²	96%
Tellin (N)	156.917 €	129%	/	/	/	/	/	/
Wellin (N)	160.946 €	133%	/	/	134.286 €	97%	/	/
(D) arrondissement de Dinant – (M-F) arrondissement de Marche-en-Famenne – (N) arrondissement de Neufchâteau								

Source : Cadastre.be - chiffres 2014

Pour quasiment l'ensemble des biens immobiliers, Rochefort est globalement moins chère que Beauraing et Houyet et nettement moins chère que Marche-en-Famenne, Nassogne, Tellin et Wellin. Ciney est globalement plus chère que l'ensemble des autres communes, Rochefort compris.

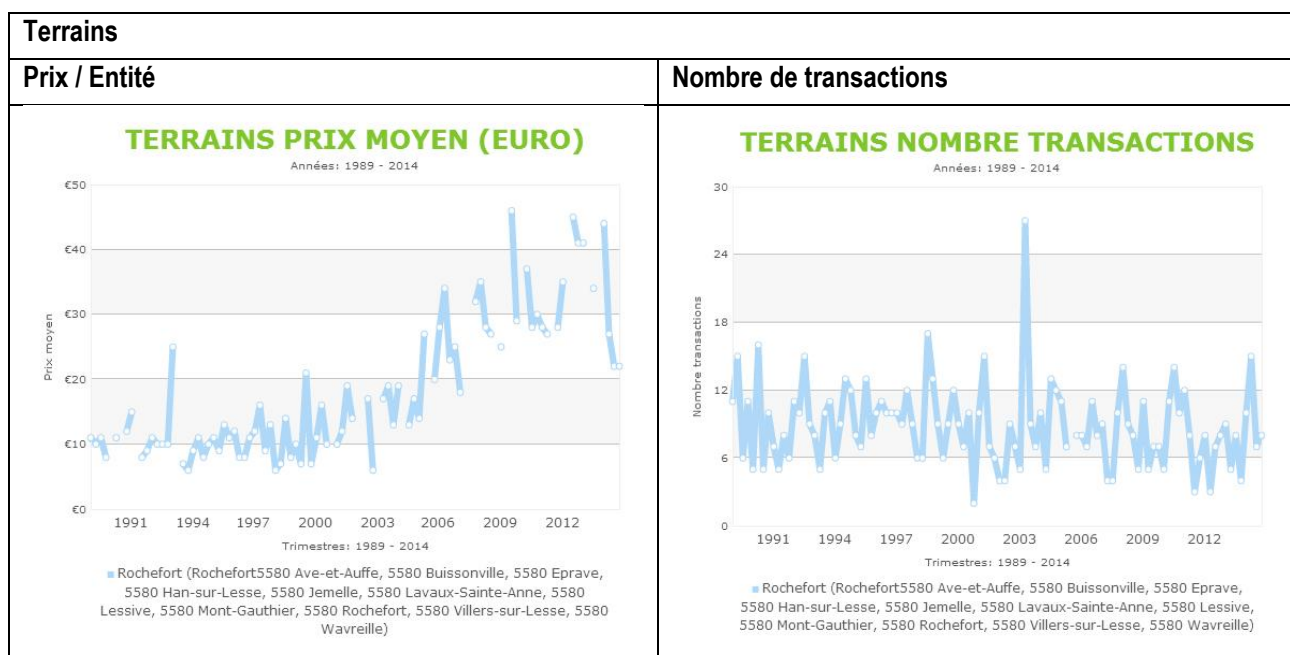
**Maisons :**

Le prix moyen des maisons ordinaires (2 ou 3 façades) a connu une croissance constante depuis 1985 en se renforçant entre 2000 et 2013 pour stagner ensuite. Cette tendance a également eu cours dans les communes limitrophes.

Terrains :

Depuis 1985, les prix des terrains à bâtir ont quasiment été multipliés par six. Les prix moyens pratiqués à Rochefort sont nettement supérieurs à ceux pratiqués dans les communes limitrophes.

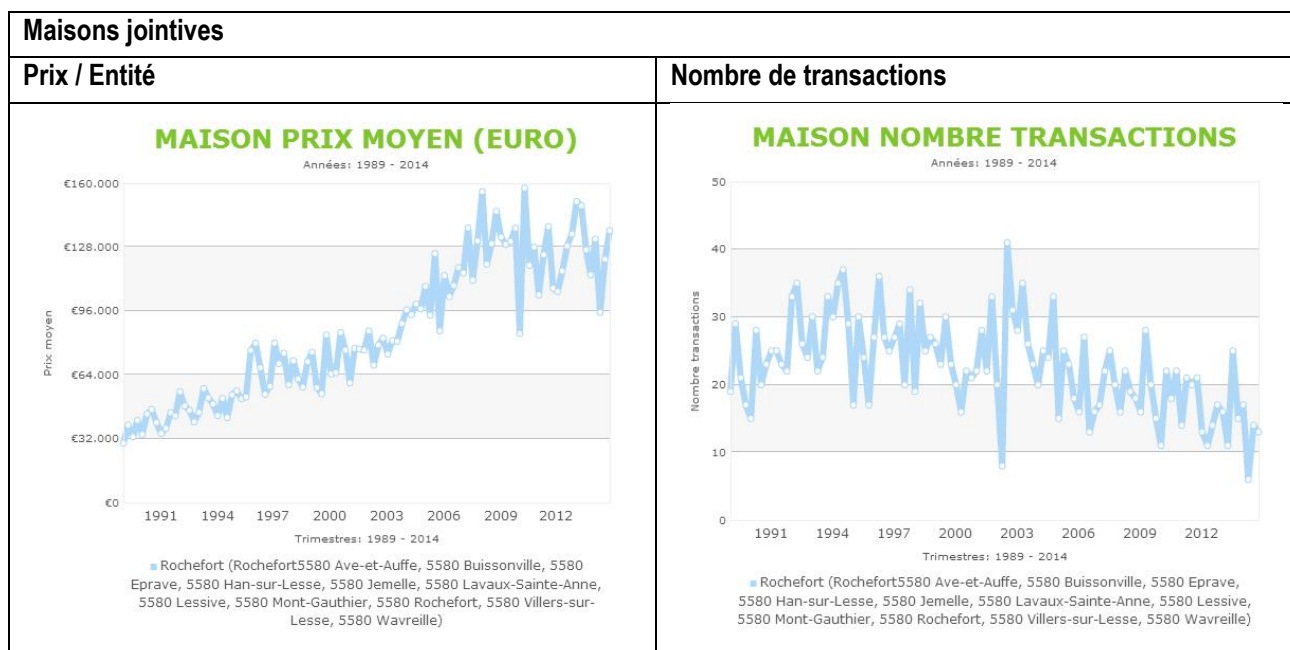
C. EVOLUTION DU MARCHÉ PAR TYPE DE BIENS SUR L'ENTITÉ



Source : Cadastre.be

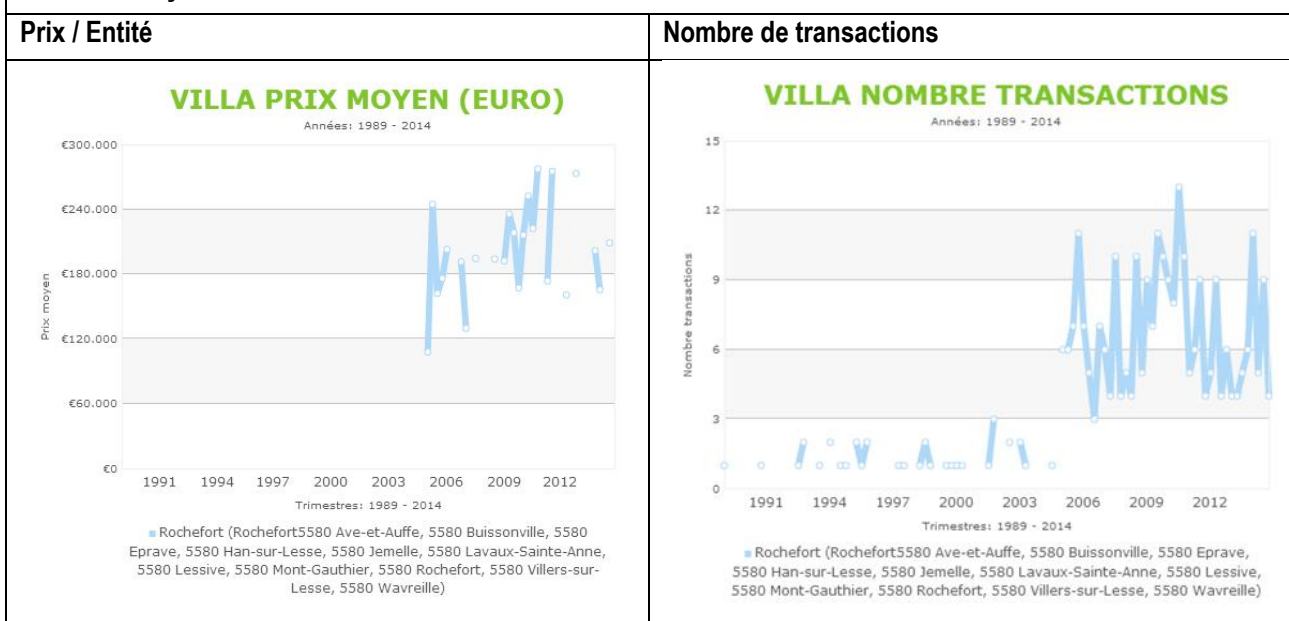
Le prix moyen des terrains varie de 10 €/m² en 1989 à 28,8 €/m² en 2014. Ce prix augmente légèrement de 1989 à 2003 en atteignant 16,3 €/m² pour amorcer une croissance importante jusqu'en 2013 pour atteindre 40,3 €/m².

Le nombre de transactions est de 43 en 1989 et diminue légèrement pour arriver à 40 en 2014.



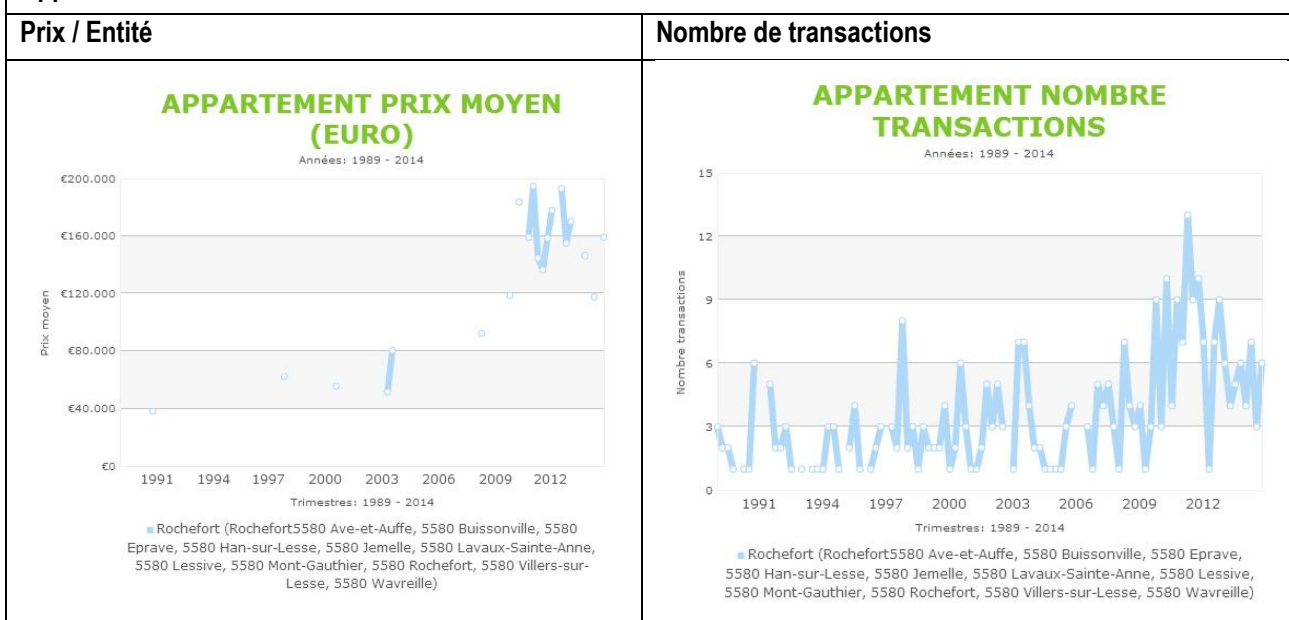
Source : Cadastre.be

Le prix moyen des maisons varie de 35.692 € en 1989 à 121.389 € en 2014. Ce prix augmente continuellement depuis 1989 pour atteindre un maximum de 137.813 € en 2008. Le nombre de transactions de 86 en 1989 diminue de manière continue pour arriver à +/- 50 en 2014.

Maisons 4 façades - villas

Source : Cadastre.be

Le prix moyen des villas varie de 115.000 en 2004 à 187.207 € en 2014. Ce prix augmente fortement de 1991 à 2003 pour amorcer une croissance importante jusqu'en 2009. Le nombre de transactions 1989 augmente très fortement depuis 1989 pour arriver à 29 en 2014, malgré un affaissement depuis 2010 où 40 transactions sont enregistrées.

Appartements

Source : Cadastre.be

Le prix moyen des appartements varie de 38.114 € en 1991 à 138.346 € en 2014. Ce prix augmente légèrement de 1989 à 2003 au palier de 51.611 € pour amorcer une croissance importante jusqu'en 2012 en atteignant un maximum de 175.340 €. Le nombre de transaction de 8 en 1989 augmente substantiellement pour arriver à 20 en 2014.

7.4. PERMIS D'URBANISME

A. PERMIS D'URBANISME - DEMANDES À ROCHEFORT, COMPARATIVEMENT À LA RÉGION

Tableau : Comparaison du nombre de demandes de permis à Rochefort /Wallonie en 2014. Source : www.cytise.be

Permis de bâtir – chiffres absolus	<u>Rochefort</u>	<u>Wallonie</u>
Nouvelles constructions résidentielles - bâtiments	45	8.088
Nouvelles constructions résidentielles - logements	56	12.791
Nouvelles constructions résidentielles - appartements	13	5.509
Nouvelles constructions résidentielles - bâtiment mono logement	43	7.282
Nouvelles constructions résidentielles - superficie habitable	5.856 m ²	1.316.990 m ²
Rénovations - bâtiments	24	9.357
Nouvelles constructions résidentielles et rénovations - permis	69	17.445
Permis de bâtir – chiffres relatifs		
Proportion permis de bâtir (nombre permis/nombre permis et rénovation)	65,22 %	43,36 %
Proportion de rénovation (nombre rénovation/nombre permis rénovation)	34,78 %	53,64 %
Densité permis (nouvelles constructions rapportées à la superficie de la Commune)	0,00 %	0,01 %

En 2014, moins de 0,01% de la superficie communale a été affectée à de nouvelles constructions. Les demandes de permis sur Rochefort concernent davantage de nouvelles constructions (65,22%) que la Wallonie (43,36%).

Les rénovations y sont par contre proportionnellement moins nombreuses (34,78% à Rochefort contre 53,64% en Wallonie).

7.5. LOGEMENTS POUR PERSONNES AGÉES

Rochefort accueille sur son territoire la maison de repos « résidence Préhyr ». L'institution de droit public, permet d'accueillir 122 personnes, dont 64 MRS. Elle remplace, depuis 2008, l'ancienne maison de retraite « Victor Fabri » dont la capacité de 25 personnes était devenue largement insuffisante.



Figure 55 : Maison de Repos et de Soins « Résidence Préhyr » (Source : http://www.rochefort.be/vivre/action-sociale/residence_prehyr)

La moyenne d'âge des résidents était au 30/09/2015 de 84,8 ans ; cependant on notera que 36% des résidents sont âgés de 91 ans ou plus. La grande majorité des résidents accueillis à la maison Préhyr sont des femmes (+ de 73%), dont 83% sont âgées de plus de 81 ans. On notera également que 36 résidents proviennent d'une autre commune que Rochefort.

	Taux d'occupation		
	Global	MRPA	MRS
2011	98,76%	96,75%	101,29%
2012	98,62%	95,82%	102,14%
2013	99,42%	96,61%	102,95%
2014	99,23%	87,41%	102,91%
2015	98,71%	95,47%	101,64%

Figure 56 : Taux d'occupation de la "Résidence Préhyr" par type d'hébergement (source : CPAS, Rochefort)

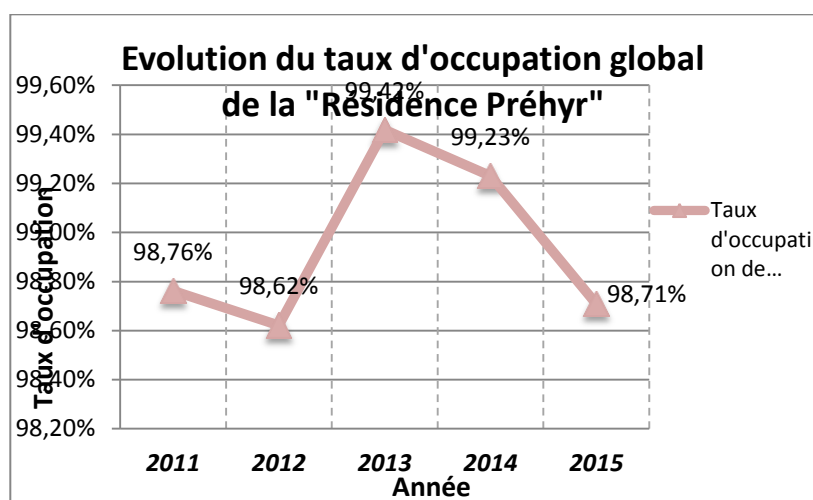


Figure 57 : Evolution du taux d'occupation global de la "Résidence Préhyr" (source : CPAS, Rochefort)

En analysant les données disponibles on peut observer que le taux d'occupation global était de 98,71% en 2015 (en diminution après la croissance de 2013 – 99,42%, soit le taux le plus élevé enregistré depuis 2011).

	Evolution des effectifs occupés au sein de la maison de repos "Résidence Préhyr"				
	2012	2013	2014	2015	2016
Effectifs occupés	76	63	65	67	66

En ce qui concerne les effectifs occupés au sein de la maison de repos Préhyr, on observe une nette diminution de ceux-ci depuis 2012, soit -13%.

La principale contrainte à laquelle est confrontée la maison de repos actuellement est liée à la problématique des chambres seules, insuffisantes par rapport à la demande. Les projets futurs visent à pallier à ces difficultés : une augmentation du nombre de chambres à un lit est prévue ainsi qu'une réflexion à une prise en charge optimale des personnes désorientées.

Malgré ces difficultés on remarque une série d'animations prévues, leur objectif étant de contribuer activement à la lutte contre l'isolement, au maintien ou à la récupération d'autonomie, ainsi qu'à l'accompagnement des résidents dans leur quotidien. Des animations exceptionnelles permettent également aux résidents de maintenir le (fort) lien avec leur (la) commune : marché de Rochefort (1 matinée toutes les 2 semaines pendant l'été), petit train touristique (juin et septembre) - visite de Rochefort et de l'Abbaye St-Rémy, excursion à la réserve naturelle de Han-sur-Lesse, Kermesse de Rochefort, marché de Noël, etc.

7.6. LOGEMENTS PUBLICS

Source : Cytise (DEMO-UCL), SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium, SWL. Calculs IWEPS
Service Logement - Urbanisme, Ville de Rochefort

A. PROPORTION DE LOGEMENTS PUBLICS :

La moyenne wallonne de logement public SLSP (Société Logement de Service Public) est de 6,32%, tandis que sur la commune de Rochefort le taux est de 1,3% (source : IWEPS), bien en dessous de la moyenne. Néanmoins, ce taux est plus grand que celui des communes de Beauraing (0,54%) et Houyet (0,31%), il est semblable à Nassogne (1,52%), inférieur à Wellin (4,5%), Tellin (3,97%), Ciney (3,07%) et bien moindre qu'à Marche-en-Famenne (9,62%).

Il existe une AIS (Agence Immobilière Sociale) active sur Rochefort dont le siège se situe à Andenne : « Agence Immobilière sociale Andenne-Ciney ». Cette AIS propose l'accès à un logement décent à des ménages en état de précarité ou à revenus modestes et gère 61 logements dits « sociaux » sur le territoire de Rochefort, qui appartiennent à des propriétaires privés.

B. ACTION COMMUNALE EN MATIERE DE LOGEMENTS PUBLICS :

Société « Ardenne et Lesse ».

Liée par convention à la commune, la Société de logements « Ardenne et Lesse, SCRL » met à disposition un ensemble de 77 logements sur le territoire communal, essentiellement des appartements et studios (cf. fig. 57). Ils sont localisés pour la plupart à Rochefort (6 sites différents) mais également à Buissonville (1 logement social), à Eprave (2 logements d'insertion et 4 logements sociaux), à Han-sur-Lesse (1 logement social), à Jemelle (2+4+1 logements d'insertion), à Montgauthier (1 logement d'insertion et 1 logement social), à Rochefort (1+2 logements d'insertion), à Villers-sur-Lesse (1 logement social) et à Wavreille (1 logement d'insertion).

Centre Public d'Aide Sociale (CPAS).

Le C.P.A.S. de Rochefort, sans préjudice de l'action des autres organismes en la matière, pourvoit aux situations de précarité (**logement d'urgence** : 1 chambre d'urgence et 1 maison d'urgence ; **logements d'insertion** : 2 logements situés à Jemelle et un à Lavaux Ste Anne ; **logements de transit** ; 3 logements situés dans un même immeuble à Jemelle (3, 2 et 2 chambres) ; **logements pour personnes précarisées** : 3 maisons familiales situées à Jemelle et une à Rochefort ; Logements pour personnes réinstallées – appel FEDASIL/programme HCRNU 2015– une maison familiale pour une famille de 6 personnes réfugiées.

Type de logement	Gestionnaire(s)	Nombre logements
Logements sociaux	AIS Andenne-Ciney / Accueil Famenne Asbl / Ville de Rochefort / CPAS de Rochefort	91
Logements d'insertion	Ville de Rochefort / CPAS de Rochefort	15
Logements de transit	CPAS de Rochefort	3
Logements publics	Ville de Rochefort	7
Logements SLSP	SLSP Ardenne et Lesse	77
Total logements		193

Figure 58: Nombre des logements publics à Rochefort (source : Service Logement - Urbanisme, Ville de Rochefort)

Programme bisannuel (2012-2013).

En 2011, le Conseil communal approuvait un programme d'actions visant la création de 14 logements sociaux ainsi que la réhabilitation de 2 logements sociaux locatifs.

Programme triennal (2014-2016).

En 2013, le Conseil communal approuvait un programme d'actions visant la création de 17 logements sociaux ainsi que de logements individuels destinés à des personnes âgées autonomes en habitat groupé de 10 appartements, et visant l'acquisition/rénovation de six logements sociaux répartis sur tout le territoire.

C. LOGEMENTS SOCIAUX/PUBLICS INOCCUPES OU INSALUBRES

En ce qui concerne le taux de logements publics inoccupés/insalubre d'occupation Rochefort se situe largement en dessous de la moyenne wallonne (cf. fig. 58).

Entité	Au 01/01/2015
Rochefort (C)	1,47 %
Wallonie (R)	4,86 %

Figure 59 : Chiffres en matière de logements publics inoccupés/insalubre (source : Walstat 2015)

7.7. POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT

A. SERVICES

Service communal du logement

La commune souhaitait disposer d'un service communal du logement faisant office de « guichet d'information » pour le citoyen avec missions diverses (Informations sur aides et droits en matière de logement (primes, logements sociaux, prêts, ...) : aide administrative sur demande, et suivi apportés dans la constitution des différents dossiers ; primes communales (gîtes ruraux, citernes eau de pluie) et gestion des dossiers ; prévention incendie dans les établissements d'hébergement touristiques ; contrôle de la salubrité, de l'hygiène et de la sécurité incendie dans les logements ; mise en œuvre de la procédure en matière de respect des critères de salubrité et incendie (détecteurs) ; Analyse des plans de PU pour contrôle des critères minimaux de salubrité et de surpeuplement ; gestion des dossiers de Permis de location ; préparation des programmes communaux d'actions en matière de logement ; application du règlement-taxe communal sur les immeubles inoccupés et inventaire de ceux-ci).

B. PLANIFICATION

Rénovation Urbaine du centre de Jemelle

Via cette opération, la Commune réhabilite le centre urbain de Jemelle et génère à terme la construction d'une trentaine d'appartements répartis dans trois immeubles. Cette opération se fait en trois phases dont le préalable consiste en l'acquisition d'immeubles vétustes et en leur démolition. Ces travaux sont subsidiés par la Région.

- Phase 1 : construction d'un immeuble à 11 appartements rue Peterson + aménagement des abords
- Phase 2 : construction d'un immeuble à 8 appartements rue des Marchandises
- Phase 3 : construction d'un immeuble à 11 appartements rue des Marchandises

Requalification du centre urbain de Rochefort

Via cette opération, la Commune revitalise le quartier de la Passerelle en réaménageant le bord de la Lomme et en réaffectant les îlots contigus au logement (construction d'un immeuble à appartements).

Mise en œuvre des ZACC de Jemelle et de Rochefort

ZACC de Jemelle

Via l'élaboration d'un RUE (approuvé en 2016) et en priorité 1 au SSC, la Commune permet l'urbanisation de cette ZACC sur le plateau champêtre de Jemelle dont 2/5 a déjà été loti.

Le projet consiste en un ensemble dense de maisons unifamiliales en ordre de bâtisse quasiment continu.

ZACC de Rochefort

Via l'élaboration d'un RUE qui n'a pas été approuvé, alors qu'en priorité 1 au SSC, la Commune a envisagé l'urbanisation mixte de cette ZACC, partiellement par du logement et partiellement par de l'activité économique (extension du PAE).

C. TAXATION DES RESIDENCES SECONDAIRES

Au total, actuellement 294 des résidences secondaires sont recensées par la Commune.

La taxe annuelle s'élève à 480€ par habitation, soit 140 000€ pour l'ensemble.

En termes de répartition, la fig. 52 (cf. chap. 7.2) donne le détail par village ; néanmoins, en ce qui concerne l'évolution de ces résidences secondaires, l'administration communale n'a pas pu fournir les données plus précises.

7.8. EVALUATION DES RÉSERVES FONCIÈRES

Sources : Aménagement sc (réserves foncières du SSC 2007 et données cadgisweb - exercice fiscal 2015)

Voir carte 14 « Réserves foncières »

Evaluation par noyau d'habitat

	Estimées en 2007		Estimées en 2015	
AVE ET AUFFE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (24,7ha)	51% (12,6ha)	49% (12,1ha)	51,4% (12,7ha)	48,6% (12ha)
AUFFE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (12,9ha)	48,8% (6,3ha)	52,2% (6,6ha)	54,3% (7ha)	45,7% (5,9ha)
BELVAUX	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (22,0ha)	45% (9,9ha)	55% (12,1ha)	52,7% (11,6ha)	47,3% (10,4ha)
BRIQUEMONT	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (12,6ha)	33,3% (4,2ha)	66,6% (8,4ha)	38,1% (4,8ha)	61,9% (7,8ha)
BUISSONVILLE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (27,7ha)	37,2% (10,3ha)	62,8% (17,4ha)	51,6% (14,3ha)	48,4% (13,4ha)
EPRAVE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (44,1ha)	60,8% (26,8ha)	39,2% (17,3ha)	62,6% (27,6ha)	37,4% (16,5ha)
FORZEE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (24,4ha)	30,7% (7,5ha)	69,3% (16,9ha)	41,8% (10,2ha)	58,2% (14,2ha)
FRANDEUX	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (7,9ha)	44,3% (3,5ha)	55,7% (4,4ha)	60,8% (4,8ha)	39,2% (3,1ha)
GENIMONT	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (11,3ha)	28,3% (3,2ha)	71,7% (8,1ha)	41,6% (4,7ha)	58,4% (6,6ha)
HAN-SUR-LESSE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (78,4ha)	50,4% (39,5ha)	49,6% (38,9ha)	53,1% (41,6ha)	46,9% (36,8ha)
ZACC (14,1ha)	5% (0,7ha) ?	95%(13,4ha)?	29,1% (4,1ha)	70,9% (10ha)
HAVRENNE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (27,8ha)	51,4% (14,3ha)	48,6% (13,5ha)	62,6% (17,4ha)	37,4% (10,4ha)
JAMBLINE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (11,2ha)	56,2% (6,3ha)	43,8% (4,9ha)	65,2% (7,3ha)	34,8% (3,9ha)
JEMELLE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (51,1ha)	67,7% (34,6ha)	32,3% (16,5ha)	71,4% (36,5ha)	28,6% (14,6ha)
ZACC (26,1ha)	25% (7,0ha) ?	75%(19,1ha)?	14,9% (3,9ha)	85,1% (22,2ha)

	Estimées en 2007		Estimées en 2015	
LALOUX	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (14,7ha)	49,7% (7,3ha)	50,3% (7,4ha)	57,8% (8,5ha)	42,2% (6,2ha)
LESSIVE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (21,8ha)	56,9% (12,4ha)	43,1% (9,4ha)	61% (13,3ha)	39% (8,5ha)
ZACC (10,3ha)	0% (0ha)	100% (10,3ha)	0% (0ha)	100% (10,3ha)
LAVAUX-SAINTE-ANNE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (35,8ha)	42,5% (15,2ha)	57,5% (20,6ha)	44,4% (15,9ha)	55,6% (19,9ha)
ZACC (8,9ha)	10% (0,8ha) ?	90% (8,2ha) ?	10,1% (0,9ha)	89,9% (8ha)
MONT-GAUTHIER	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (17,9ha)	67,6% (12,1ha)	32,4% (5,8ha)	68,2% (12,2ha)	31,8% (5,7ha)
NAVAUGLE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (9,7ha)	54,6% (5,3ha)	45,4% (4,4ha)	55,7% (5,4ha)	44,3% (4,4ha)
ROCHEFORT	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (203,0ha)	67,8% (137,7ha)	32,2% (65,3ha)	70,8% (143,8ha)	29,2% (59,2ha)
ZACC (85,2ha)	12,5% (10,6ha)	87,5% (74,6ha)	19,2% (16,3ha)	80,8% (68,9ha)
ZAEM (107ha)*	NC% (NC ha)	NC% (NC ha)	59,9% (64,1ha)	41,0% (42,9ha)
TICHESSE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (14,0ha)	59,3% (8,3ha)	40,7% (5,7ha)	67,9% (9,5ha)	32,1% (4,5ha)
VILLERS-SUR-LESSE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (31,6ha)	41,1% (13,0ha)	58,9% (18,6ha)	44,9% (14,2ha)	55,1% (17,4ha)
ZACC (12,6ha)	12,5% (1,6ha)	87,5% (11ha)?	14,3% (1,8ha)	85,7% (10,8ha)
WAVREILLE	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (52,9ha)	57,1% (30,2ha)	42,9% (22,7ha)	62,4% (33ha)	37,6% (19,9ha)

Evaluation sur l'entité (ensemble des zones d'habitat)

	Estimées en 2007		Estimées en 2015	
TOTAL ENTITE ROCHEFORT	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>	<u>Parcelles bâties</u>	<u>Parcelles non bâties</u>
Zones d'habitat (757,5ha)	55,5% (420,5ha)	44,5% (337,6ha)	60,2% (456,3ha)	39,8% (301,2ha)
ZACC (157,2ha)	13,2% (20,7ha)	86,8% (136,5ha)	17,2% (27,0ha)	82,8% (130,2ha)
ZAEM (107ha)*	NC% (NC ha)	NC% (NC ha)	59,9% (64,1ha)	41,0% (42,9ha)

Les valeurs représentent le potentiel donné par les zones d'habitat du Plan de Secteur, pour les parcelles bâties ou non bâties, soustraction faite des voiries et espaces publics et sans tenir compte des contraintes techniques.

En 7 ans, 5 % des zones d'habitat ont été urbanisées et 2,5% des ZACC.

(*) Pour mémoire sont données les réserves foncières de la ZAEM

7.9. SYNTHÈSE

	Atouts	Faiblesses
Logement	– Une offre en logements importante et diversifiée, en particulier pour les maisons individuelles offrant des cadres de vie aérés et verdoyants, souvent de faible densité – Des prix de l'immobilier inférieurs aux territoires contigus, un atout pour l'attractivité du territoire, mais malgré tout coûteux – Une augmentation progressive du nombre de logements – Une politique communale dynamique en matière d'accès au logement (service d'aide, logement social, logements pour personnes précarisées, rénovation de logements sociaux) – Une politique communale dynamique en matière de planification avec le SSC, les Rénovation et Revitalisation urbaines ainsi que la mise en œuvre des ZACC – Des ZACC offrant encore du potentiel foncier	– Les quatre façades sont nombreuses, ce qui offre un cadre de vie agréable mais n'est pas bon en matière de sauvegarde de l'énergie, de préservation du potentiel foncier et de mobilité avec impact paysager non négligeable – Des noyaux villageois approchant de la saturation, en termes de parcelles mais peu dense en termes de surface bâtie – Peu d'appartements dans le parc existant, mais de nouvelles opérations dans ce sens – Relativement peu de rénovations : risque de vieillissement du parc immobilier – Une raréfaction des réserves foncières mais une sensibilisation à la densification du logement (ZACC de Jemelle) – Des procédures au point mort en ce qui concerne la mise en œuvre de la ZACC de Rochefort ou le PCA dérogatoire Mont-Gautier

7.10. CONCLUSIONS

Le logement à Rochefort est un logement varié, peu coûteux en comparaison des communes adjacentes.

Comme partout ailleurs, le prix du logement a fortement augmenté en 20 ans.

Le logement est particulièrement adapté à un public familial et de classe moyenne.

Toutefois, les visites sur le terrain et les discussions avec la commune ont montré que certains villages s'éloignaient de ce modèle, comme Han-sur-Lesse qui compte beaucoup de résidences secondaires, et Jemelle qui compte beaucoup de maisons de ville.

Il y a également une différence entre des centres plus denses composés de maisons d'alignement (Rochefort, Han-sur-Lesse, Jemelle), et les autres villages où l'habitat est plus dispersé. Les enjeux sont différents en termes de qualité de vie, de mobilité et d'énergie. (Voir chapitre urbanisme).

Enfin, la commune dispose de presque 80 logements sociaux, ce qui permet de répondre aux besoins d'un public moins bien nanti. Cette problématique est relayée par l'ancrage communal.

8. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

Sources :

- Walstat / IWEPS
- INS, Statbel
- Ville de Rochefort PCDR de 2007
- UCM Mouvement Namur Rochefort Diagnostic commercial du Centre-ville avril 2016

8.1. SECTEURS D'ACTIVITÉS

8.1.1. RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Nombre d'assujettis actifs à la TVA par activité économique et géographie administrative en 2014. Un assujetti à la TVA peut représenter une entreprise autant qu'un indépendant.

Nombre d'assujettis actifs à la TVA par activité économique en 2014	
Secteur d'activité	Nombre d'assujettis actifs à la TVA
Agriculture, sylviculture et pêche	121
Industries extractives	1
Industrie manufacturière	56
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1
Production et distribution d'eau/ assainissement, gestion des déchets et dépollution	1
Construction	109
Commerce/ réparation d'automobiles et de motocycles	180
Transports et entreposage	10
Hébergement et restauration	89
Information et communication	28
Activités immobilières	12
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	100
Activités de services administratifs et de soutien	59
Administration publique	2
Enseignement	10
Santé humaine et action sociale	14
Arts, spectacles et activités récréatives	42
Autres activités de services	68

Figure 60 : Nombre d'assujettis actifs à la TVA par activité économique (source : INS, Statbel)

8.1.2. RÉPARTITION SALARIÉS / INDÉPENDANTS (UCM/INASTI/ONSS)

- Emploi en 2014 : 3.592 ; le commerce y représente 25%, chiffre de 7% supérieur aux moyennes provinciale et wallonne.
- Nombre d'indépendants : 740/1.139 en 2014 (chiffres UCM/Inasti) et 1.156 en 2016 (chiffres Inasti)
- Nombre de salariés : 2.852/783 en 2014 (chiffres UCM/Onss) et 2.864 en 2016 (chiffres Onss)
- Nombre d'entreprises avec ONSS : 331

	Emploi total	Salariés	Indépendants titre princip.	Ratio emplois/ 100 hab.	Ev. Emploi 2001 - 2014	% emploi commerce
Rochefort	3.592	2.852	740	29	8	25
Pr. de Namur	161.072	133.977	27.095	33	15	18
Wallonie	1.196.882	1.012.003	184.879	33	13	18

8.1.3. EMPLOIS DES ASSUJETTIS À LA TVA

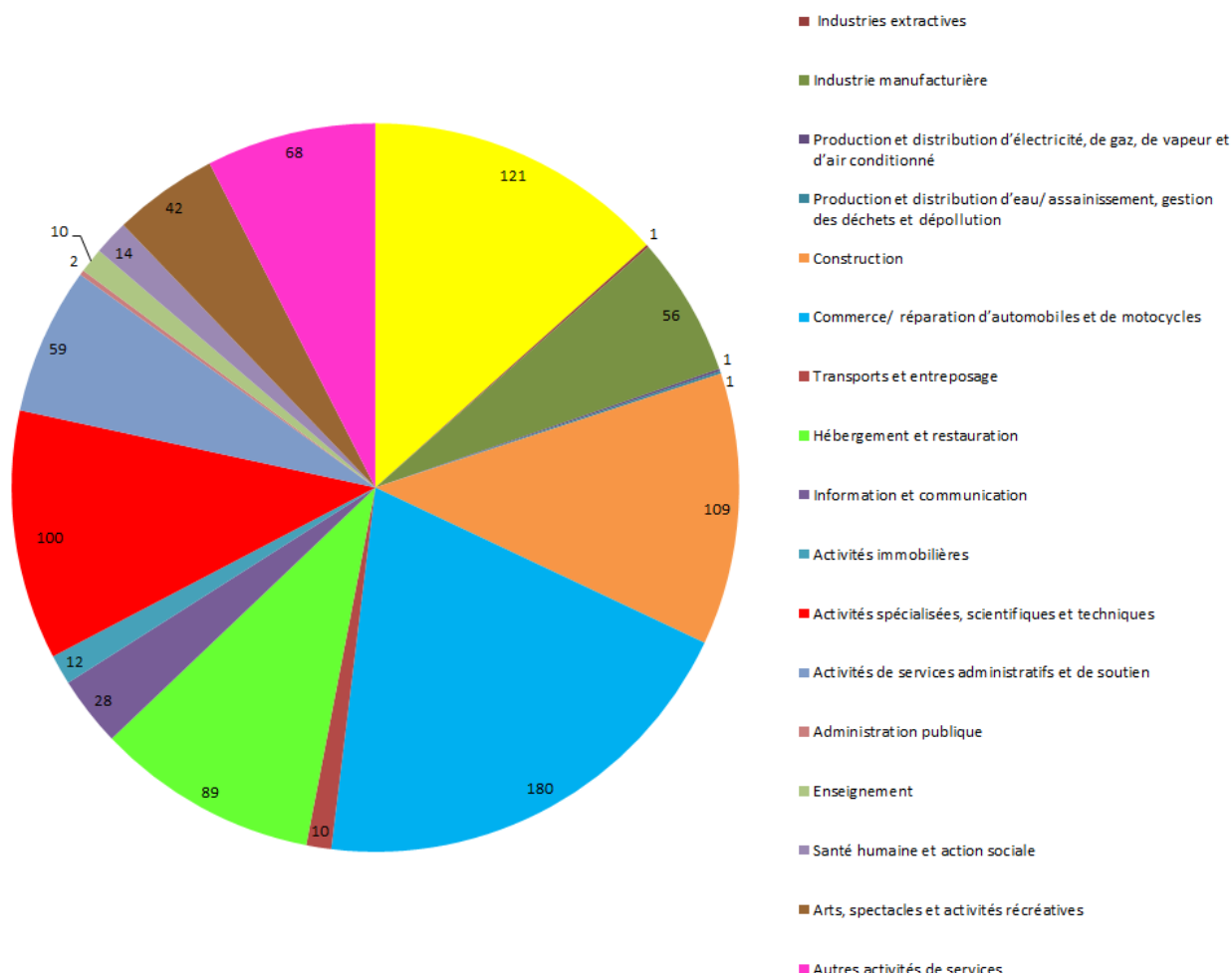


Figure 61 : Nombre d'assujettis actifs à la TVA par activité économique et géographie administrative en 2014. Source : SPF économie, 2016.

Les données ci-dessus sont issues du SPF économie. Elles représentent les assujettis actifs à la TVA en 2014.

Elles permettent d'avoir une vision globale de la répartition des différents secteurs d'activités sur la commune de Rochefort.

Les données ne prétendent pas à l'exhaustivité, en effet, certaines activités ne sont pas assujetties à la TVA, de même qu'un numéro de TVA peut concerner tant un indépendant qu'une entreprise de 500 personnes.

L'analyse des données nous montre que les secteurs les plus représentés en matière d'assujettissement sont :

- les commerces / les garages
- l'agriculture et la sylviculture
- la construction
- les activités spécialisées, scientifiques et techniques
- l'hébergement et la restauration.

8.1.4. EMPLOIS SALARIÉS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Selon le rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2015 de la Ville de Rochefort :

« Les services publics constituent d'importants employeurs de main-d'œuvre : les secteurs les plus importants sont l'éducation, la Poste et les télécommunications, les transports ferroviaires ainsi que la Commune. Le secteur des indépendants est également assez important, puisqu'au 31 décembre 2012, ceux-ci étaient au nombre de 1.123 sur le territoire de la Commune. Enfin, notons également que les secteurs employant le plus grand nombre de personnes sont le secteur du commerce de gros et détail ainsi que le secteur de la construction. »

Ces constats sont confirmés par les données ci-dessous issues de l'IWEPS.

	Postes de travail			
	Nombre	Répartition en pourcents		Indice de spécialisation
		La commune	Communes limitrophes	
Total industrie	145	100,0	100,0	1,0
B Industries extractives		0,0	3,1	0,0
C Total Industrie manufacturière	142	97,9	82,0	1,2
CA Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	64	44,1	22,3	2,0
CB Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure		0,0	0,7	0,0
CC Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	9	6,2	13,9	0,4
CE Industrie chimique		0,0	1,0	0,0
CF Industrie pharmaceutique		0,0	6,8	0,0
CG Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	59	40,7	21,0	1,9
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	De 1 à 3	1,4	6,1	0,2
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		0,0	0,4	0,0
CJ Fabrication d'équipements électriques	5	3,4	0,4	9,6
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.		0,0	3,6	0,0
CM Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements	De 1 à 3	2,1	6,0	0,3
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		0,0	9,1	0,0
E Production et distribution d'eau, gestion des déchets et assainissement	De 1 à 3	2,1	5,9	0,4

Figure 62 : Postes ONSS des secteurs de l'industrie en 2013 (Source : Statistiques décentralisées de l'ONSS 4^{ème} trimestre 2013. Calculs : IWEPS)

	Postes de travail			
	Nombre	Répartition en pourcents		Indice de spécialisation
		La commune	Communes limitrophes	
Total services	2 155	100,0	100,0	1,0
G Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	463	21,5	15,5	1,4
H Transports et entreposage	242	11,2	3,0	3,8
I Hébergement et restauration	109	5,1	4,6	1,1
J Information et communication	33	1,5	0,7	2,2
JA Édition, audiovisuel et diffusion	28	1,3	0,1	9,5
JB Télécommunications	5	0,2	0,2	1,4
JC Activités informatiques et services d'information		0,0	0,4	0,0
K Activités financières et d'assurance	61	2,8	1,7	1,7
L Activités immobilières	13	0,6	0,6	0,9
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	43	2,0	2,9	0,7
MA Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse technique	35	1,6	1,8	0,9
MC Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	8	0,4	1,1	0,3
N Activités de services administratifs et de soutien	141	6,5	7,5	0,9
O Administration publique	261	12,1	22,3	0,5
P Enseignement	385	17,9	16,8	1,1
Q Santé et action sociale	227	10,5	20,3	0,5
QA Activités pour la santé humaine	11	0,5	4,9	0,1
QB Hébergement médico-social et social et action sociale et	216	10,0	15,4	0,7
R Arts, spectacles et activités récréatives	107	5,0	1,5	3,2
S Autres activités de services	69	3,2	2,4	1,3
T Activités des ménages en tant qu'employeurs; Activités	De 1 à 3	0,0	0,1	0,6
u Organismes extraterritoriaux		0,0	0,0	0,0

Figure 63 : Postes ONSS des secteurs des services en 2013 (Source : Statistiques décentralisées de l'ONSS 4^{ème} trimestre 2013. Calculs : IWEPS)

8.1.5. RATIO D'EMPLOI INTÉRIEUR (MOYENNE ANNUELLE 2012)

Le ratio d'emploi intérieur donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler (15-64 ans) du territoire observé (ici la commune). L'emploi intérieur estimé ici est exprimé en postes de travail et est donc plus élevé que s'il était exprimé en personnes. En effet, un travailleur peut occuper plusieurs postes de travail salarié (voir la définition du poste de travail de l'ONSS), mais peut aussi combiner un (des) poste(s) de travail salarié avec un travail (poste) d'indépendant ou d'aidant. Le ratio d'emploi intérieur rapporte l'emploi intérieur à la population en âge de travailler.

Le ratio d'emploi intérieur :

Ratio d'emploi intérieur (moyenne annuelle 2008-2014)								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Rochefort	49,4	50,2	53,3	52,4	51,3	48,5	49	
Wallonie	54,4	54,3	54,7	55,1	54,9	54,7	55	
Beauraing							49,4	
Houyet							35,3	
Ciney							72,7	
Marche-en-Famenne							107	
Wellin							52,9	
Tellin							28,9	
source : Comptes de l'emploi wallon								
Calculs IWEPS								

Figure 64 : Ratio d'emploi intérieur en %

Le ratio d'emploi intérieur de Rochefort est proche de la moyenne wallonne ; on notera que les communes de Tellin et Houyet ont un taux très faible et que Ciney et Marche-en-Famenne ont des taux importants à très importants.

Taux de chômage : 14,06% (2013)

8.2. COMMERCE

Vu la grande importance du commerce et du tourisme pour l'entité, il est particulièrement intéressant de comparer son évolution sur une dizaine d'années c'est-à-dire entre les constats du PCDR de 2007 et ceux de l'étude UCM de 2016.

A. SITUATION 2007

Le PCDR de 2007 caractérisait les fonctions commerciales de Rochefort de la manière suivante :

- **Rochefort** constitue un pôle commercial d'achats courants et semi-courants
 - o Le noyau urbain concentre une part importante de la fonction commerciale en particulier la rue de Behogne et la rue Jacquet où se répartissent les petites surfaces commerciales dans le domaine alimentaire, habillement, soin de la personne, chaussures, maroquinerie, cadeau, équipement de la maison, décoration, etc. De multiples services tels qu'hôtel, restaurant, café, assurance, banque, coiffeur, institut de beauté, etc. sont également présents.
Le supermarché Eurospar constitue une locomotive pour le centre urbain.
 - o La périphérie présente plusieurs supermarchés situés le long de l'axe routier Libération/Dinant.
Leur localisation excentrée les rend davantage en concurrence qu'en synergie avec le centre-ville. L'axe routier de l'avenue de Ninove n'est pas encore pourvu de commerces, cependant un projet est cours d'élaboration.
- **Jemelle**, située non loin du centre de Rochefort, a un résidu de liseré commercial à l'autre extrémité de cette avenue de Ninove.

- **Les noyaux villageois** de la commune sont pratiquement dépourvus d'équipements commerciaux, mis à part quelques services et commerces de proximités situés dans les villages implantés au sud de la commune de Rochefort : Villers-sur-Lesse, Lavaux-Sainte-Anne, Ave-et-Auffe et Belvaux.

Ces villages s'orientent d'ailleurs davantage sur le secteur touristique. C'est Han-sur-Lesse qui présente le plus d'équipements de services et de commerces (commerces d'accessoires, poste, équipements de loisir et de sport, écoles) en lien avec les activités touristiques présentes.

Comme on le lira ci-dessous, ces considérations restent globalement d'actualité, étant entendu que quelques projets se sont concrétisés en périphérie.

B. SITUATION 2016 (SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE UCM)

Hiérarchie commerciale

L'Atlas commercial de Wallonie considère Rochefort comme une commune non urbaine, « dortoir », inscrite dans la zone d'influence de Marche-en-Famenne ; à ce titre son pôle commercial est identifié comme centre de très petite ville entouré d'autres noyaux +/- structurants.

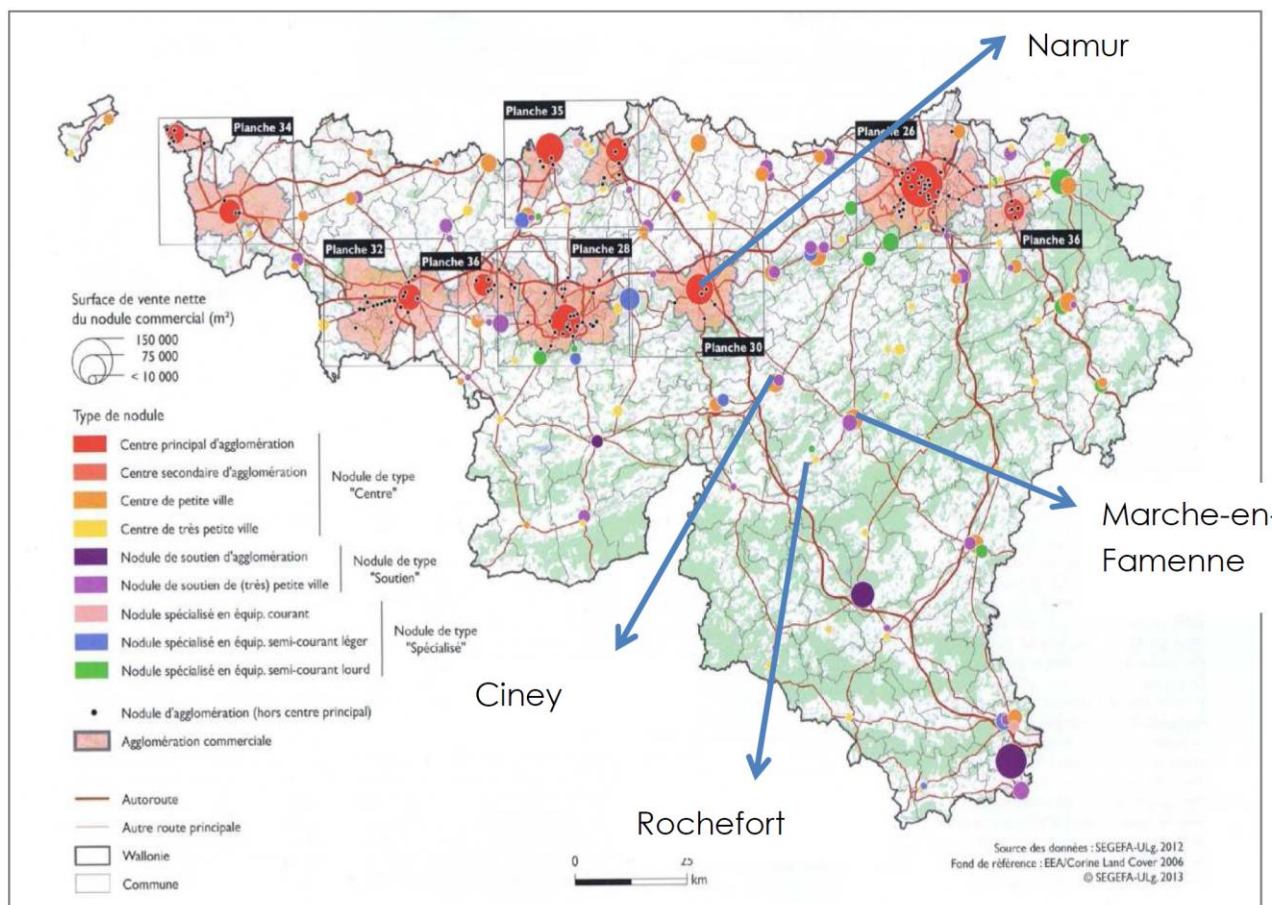
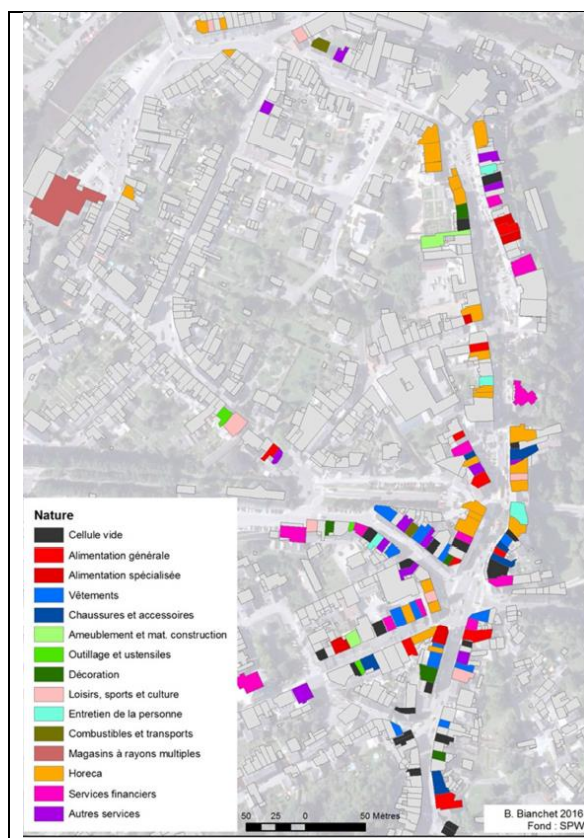


Figure 65 : Atlas commercial de Wallonie ; positionnement de Rochefort (Source : étude UCM)

Répartition des commerces par type, localisation et surface



Rochefort (image ci-contre)

- Commerces concentrés au centre autour d'un axe de passage Behogne/Jacquet et ses ramifications au sud autour du carrefour Jacquet/ France/de Forest/de Marche : 114 points de vente pour 7.885 m² de surface commerciale soit 87% du nombre de points de vente mais seulement 47% des surfaces commerciales totales (16.765 m²) : les grandes surfaces ne sont pas en centre-ville et la taille moyenne est peu importante
 - o Positif : linéaire incitant à la flânerie, offre en phase avec le potentiel démographique, diversité, visibilité, densité, accessibilité; projet square de l'Amicale
 - o Négatif : quelques dents creuses, secteur sud (Jacquet) en déclin, pas de locomotive commerciale ni de libre-service alimentaire
- Périphérie : rue de Dinant, 9 points de vente pour 4.600m² surtout libre-service alimentaire et équipements de maison

Jemelle

- Environs du vélodrome : 8 points de vente pour 4.280m²

Constat : c'est hors centre, à la rue de Dinant d'une part et à Jemelle d'autre part que se trouvent les commerces de plus grande taille liés à la mobilité en voiture, en particulier les grands commerces de distribution alimentaire.

Figure 66 : Offre commerciale à Rochefort Centre (source : UCM)

	En nombre				En m ² estimés			
	Centre	Jemelle	Rue de Dinant	Total général	Centre	Jemelle	Rue de Dinant	Total général
Alim. traditionnelle	15	1	0	16	660	80	0	740
Equip. personne	21	0	0	21	1.650	0	0	1.650
Equip. maison	10	4	0	14	640	1.900	0	2.540
Libre-service alim.	1	1	3	5	800	1.500	3.500	5.800
Horeca	26	1	1	28	1.880	400	100	2.380
Services	28	0	1	29	1.435	0	100	1.535
Autres	13	1	4	6	820	400	900	2.120
Total	114	8	9	131	7.885	4.280	4.600	16.765
Cellules vides	20	0	2	22				

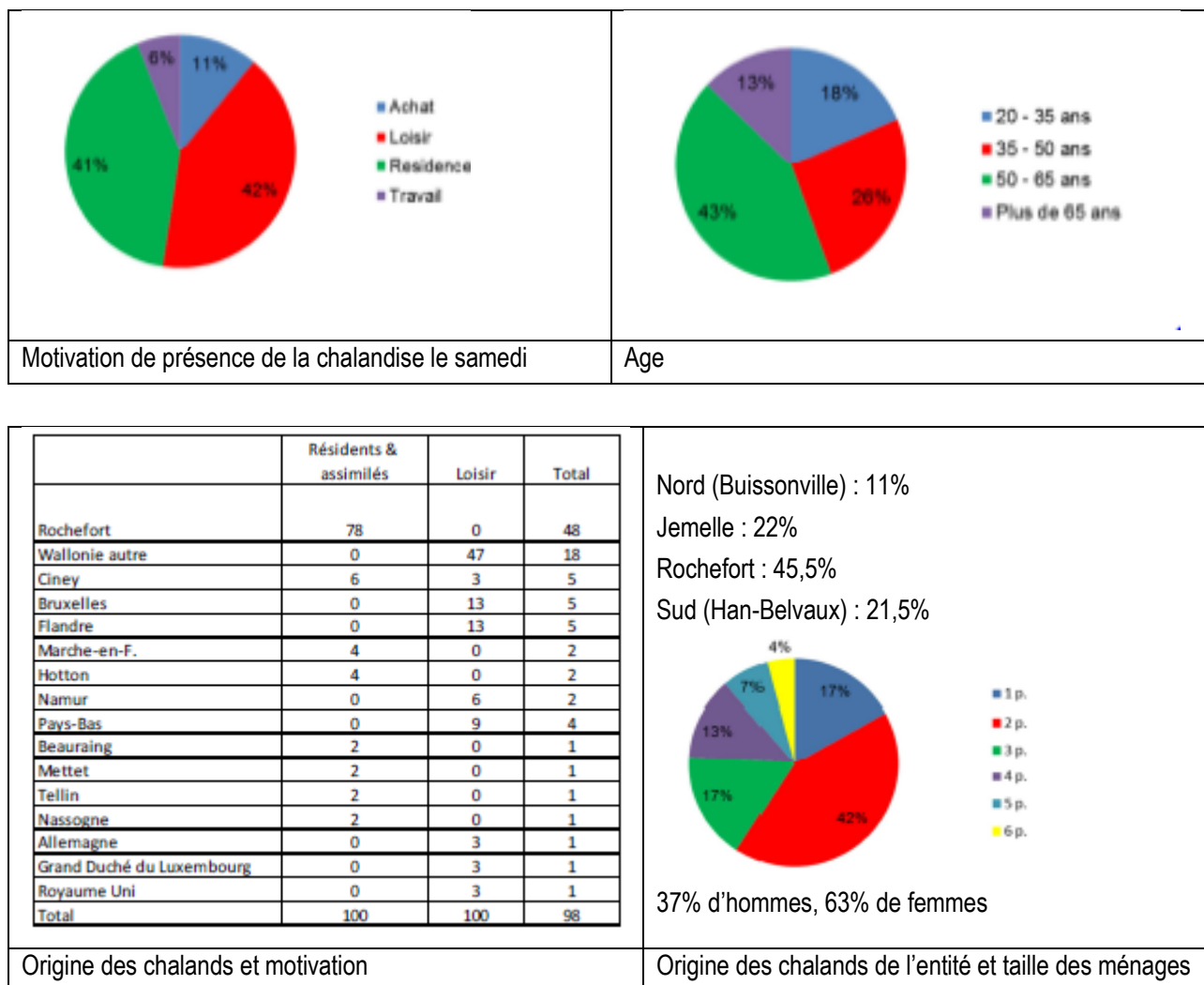
Caractéristiques de la clientèle le samedi : motivation, âge, origine (échantillon de 92 personnes)

Figure 67 : Caractéristiques de la chalandise à Rochefort Centre (source : UCM)

Sur 98 personnes, 48 de l'entité, 50 hors de l'entité (Wallonie 33, Bruxelles 5, Flandre 5, Pays-Bas 4, autres étr.3)

Certains chiffres (résidents : 0 pour les loisirs...) sont interpellants. En dehors des loisirs plus de 75% des chalands sont originaires de l'entité.

Évasion commerciale

L'évasion commerciale est l'achat hors de Rochefort par des résidents de l'entité. Elle varie fort par secteur :

	Taux d'évasion commerciale	dont ...
Grandes surfaces	14%	25% pour les résidents de Jemelle
Alimentation traditionnelle	8%	
Vêtements	83%	
Chaussures :	72 %	
Articles de sport	85%	
Loisirs (livres, CD et DVD)	73 %	
Electro son image gros et le petit électroménager	92%	
Restaurants	11%	50% pour les résidents de Jemelle.
Bricolage	31%	

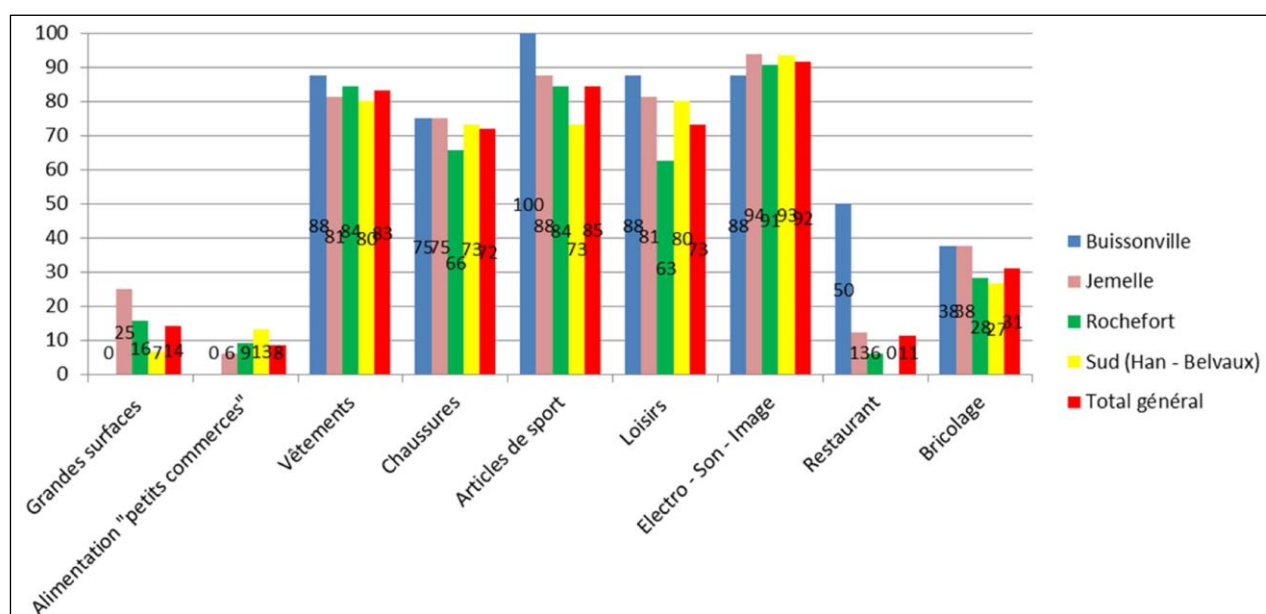


Figure 68 : Caractéristiques de l'évasion commerciale

Ce sont les secteurs de l'Horeca, de l'alimentation traditionnelle, des grandes surfaces et du bricolage qui restent les plus attractifs pour les résidents de l'entité : 75% des achats effectués en grandes surfaces et 75% des achats en alimentation traditionnelle sont effectués à Rochefort par exemple.

Inversement, tout le reste est largement délocalisé en particulier vers Marche-en-Famenne ; un cinquième seulement des achats de vêtements se réalise à Rochefort par exemple.

Mode d'accès au centre commercial de Rochefort Centre

Le mode privilégié reste la voiture ; seuls 9% s'y rendent à pied : ce sont des résidents du centre ; le vélo est très peu utilisé. Le stationnement est, de loin, le principal grief.

8.3. AGRICULTURE

Sources :

- <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/> Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité
- Recensement agricole 2010 ; SPF Finances
- SPW : <http://agriculture.wallonie.be>
- <http://ec.europa.eu/agriculture/envir/measures>
- SSC

La commune de Rochefort se situe entièrement dans la région agro-géographique de la Famenne (cf. fig.68), dont l'orientation technico-économique est « Exploitations bovines spécialisées – élevage ». Dans cette région agro-géographique 70% de la surface réservée à l'agriculture au Plan de Secteur est couverte par des prairies, les activités d'élevage occupent donc une place importante par rapport aux cultures de céréales.

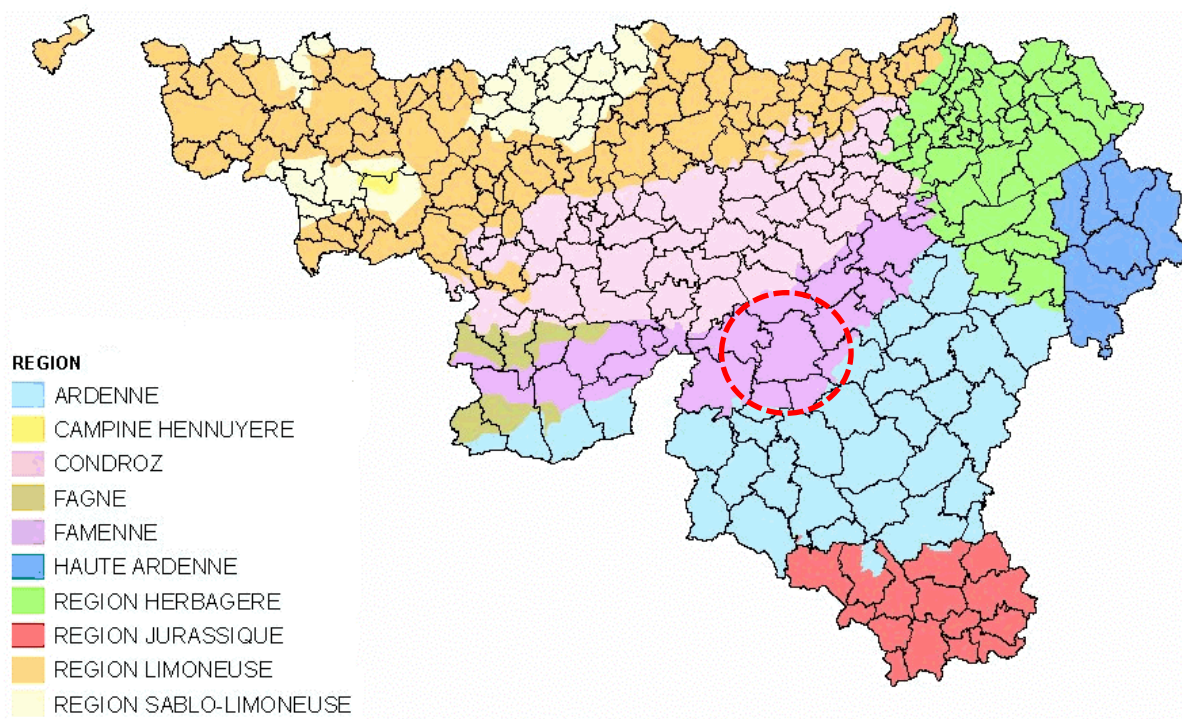


Figure 69 : Régions agricoles de Wallonie (source : <http://agriculture.wallonie.be>)

8.3.1. EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ENTRE 2003 ET 2013

Le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer depuis 1990, comme en témoignent les statistiques récoltées au niveau régional et national. Cette tendance peut être expliquée partiellement par les difficultés que rencontre le secteur au niveau européen, un contexte difficile pour les agriculteurs qui a déclenché la réforme de la PAC, mais également par le manque de repreneurs pour de nombreuses exploitations. Ainsi, d'après les statistiques du SPF Economie, le nombre d'exploitations agricoles à Rochefort est passé de 109 en 2003 à 71 en 2013 (cf. fig. 69), soit une baisse de 35%. Cette tendance est confirmée également par les données du recensement agricole réalisé pour la période 2002-2012 par la DGSIE du SPF Economie, et affecte aussi les communes voisines (cf. fig. 70), en particulier Beauraing, Houyet, Marche-en-Famenne et Nassogne. Toutefois, depuis 2014 on remarque une nouvelle tendance de croissance du nombre d'exploitations, qui se confirme en 2015 lorsqu'on recense un total de 81 exploitations agricoles sur le territoire de la commune. L'écart par rapport à 2003 revient donc à - 25,7%.

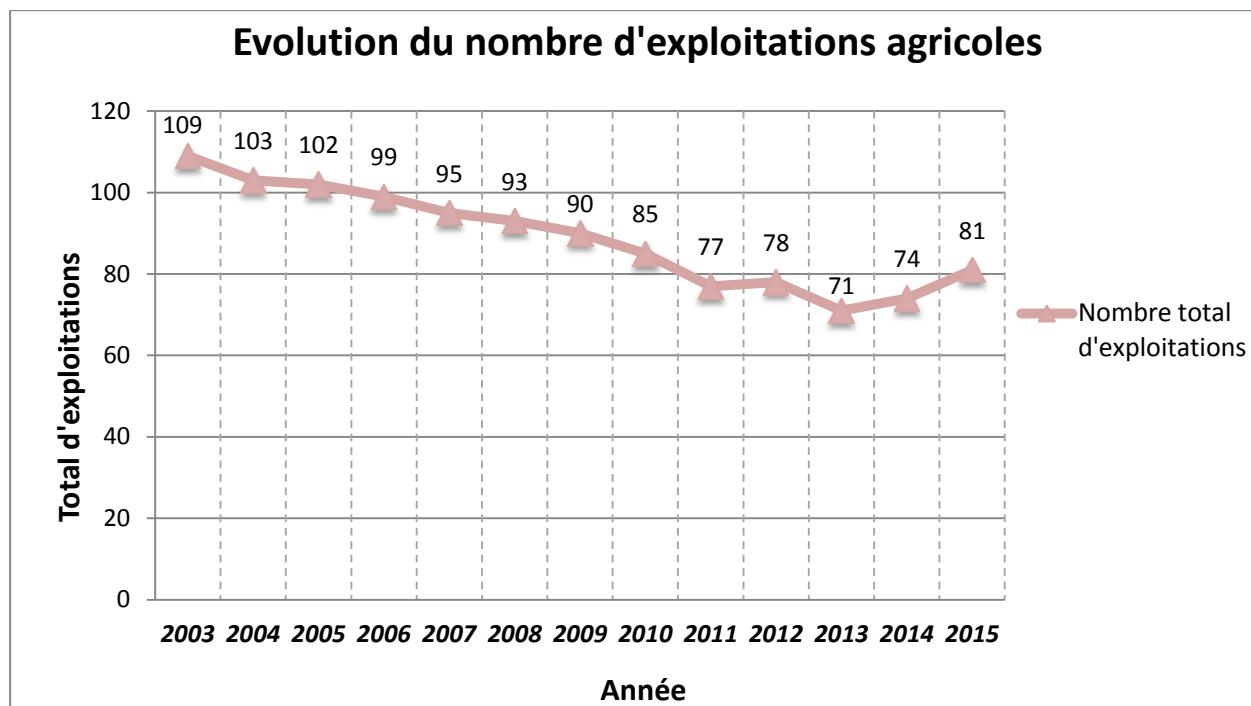


Figure 70 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles à Rochefort entre 2003 et 2015 (source : SPF Economie ; Base de données CAPRU)

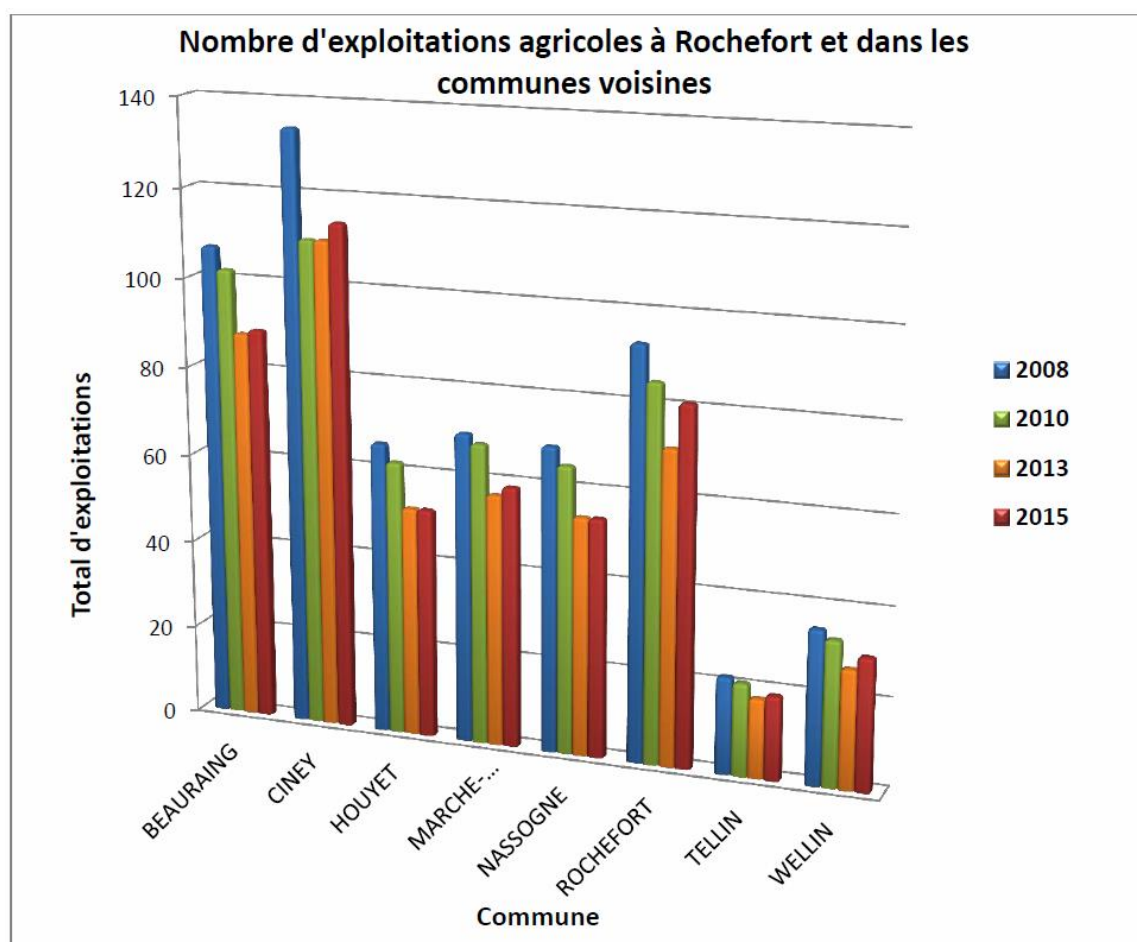


Figure 71 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles à Rochefort et dans les communes voisines (source : SPF Economie ; Base de données CAPRU)

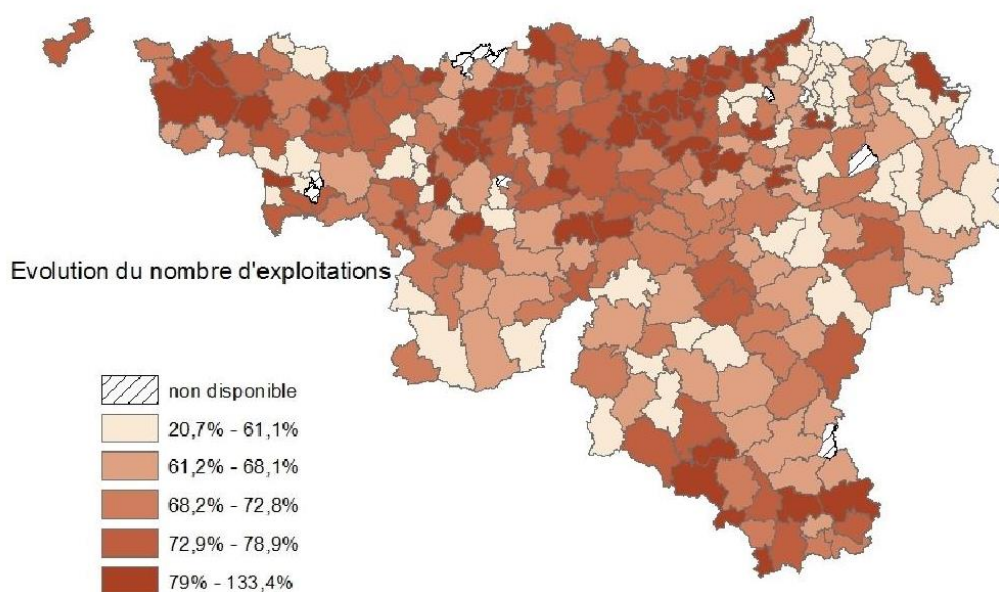
L'analyse des données reprises dans le graphique fig. 69, nous permet d'observer une nette diminution du nombre des exploitations agricoles sur le territoire de Rochefort depuis 2003, même si on note également deux périodes de relative stabilité entre 2004 et 2005, ainsi qu'entre 2011 et 2012. Actuellement, on observe néanmoins une augmentation récente assez importante et ce à partir de 2014, soit une augmentation de + 10% en 2015 par rapport à 2013.

Comparé aux communes voisines, en termes de nombre d'exploitations agricoles sur son territoire, Rochefort se situe dans le trio de tête avec 81 exploitations (sur base des valeurs de 2015), juste après Ciney (114) et Beauraing (89). Les communes de Marche-en-Famenne, Houyet et Nassogne arrivent ensuite avec 52 à 57 exploitations enregistrés pour l'année 2013. Les communes de Tellin et Wellin ferment le classement avec 18, respectivement 27 exploitations. A noter que rapporté aux communes limitrophes, c'est Rochefort qui enregistre la plus forte croissance en 2015, même si la tendance de croissance/stabilité se confirme dans toutes ces communes.

Le taux d'évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2002 et 2012 correspond au rapport du nombre d'exploitations en 2012 au nombre d'exploitations en 2002, exprimé en %.

En Wallonie, ce taux d'évolution vaut 69.9%.

La distribution des communes s'effectue par quantile.



Réalisation : CAPRU 2014

Source données : SPF Economie, DGSIE - Recensement agricole 2002, 2012

Figure 72 : Taux d'évolution du nombre d'exploitations agricoles en Wallonie entre 2002 et 2012 (source : DGSIE, SPF Economie)

Concernant l'évolution des exploitations agricoles au niveau de la région wallonne, la Commune de Rochefort a un taux d'évolution compris entre 61,2% et 68,1%, ce qui la place au milieu du classement. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne wallonne de 69,9%.

8.3.2. EVOLUTION DE LA SUPERFICIE TOTALE UTILISÉE

Entre 2003 et 2013, la tendance générale se traduit dans une diminution non seulement au niveau du nombre des exploitations, mais également au niveau de la superficie agricole utilisée. Ainsi, à Rochefort, si la SAU représentait 35.2% du territoire communal en 2003, soit 5.814 ha, celle-ci ne représente plus que 29.2% en 2013, soit 4.842 ha. Ceci représente une diminution de 6% en 10 ans. Cette tendance est en train de changer actuellement, car selon les données du SPF Economie la SAU enregistre en 2015 une augmentation de +8.1% par rapport à 2013 (cf.fig.72).

A noter qu'avec la diminution du nombre des exploitations, la SAU moyenne par exploitation augmente de manière exponentielle (cf.fig.72). Ainsi, la taille moyenne d'une exploitation à Rochefort (68,19 ha) dépasse celle de la Famenne qui est de 59,75 hectares en 2013. La taille moyenne d'une exploitation agricole diminue à 64.63 ha en 2015 pour Rochefort, cependant elle augmente à 67,20ha pour la région agricole de la Famenne.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total d'exploitations	109	103	102	99	95	93	90	85	77	78	71	74	81
Superficie Agricole Utilisée (SAU)*	5.814	5.671	5.825	5.609	5.525	5.490	5.390	5.388	4.831	4.858	4.842	4.957	5.235
Moyenne par exploitation*	53,34	55,06	57,11	56,65	58,16	59,03	59,89	63,39	62,74	62,29	68,20	66,99	64,63

Figure 73 : Superficie Agricole Utilisée et taille moyenne des exploitations agricoles à Rochefort (source : DGSIE, SPF Economie)

* en ha

L'évolution de la SAU peut être mise en corrélation avec la diminution du nombre des exploitations (cf. fig. 73), ainsi on peut observer les mêmes épisodes de nette diminution en 2003 et 2004, respectivement 2010 et 2011, suivie de périodes de légère croissance (2004/2005) ou stabilité (2011/2012). L'augmentation enregistrée en 2014 est également clairement identifiable dans les deux cas.

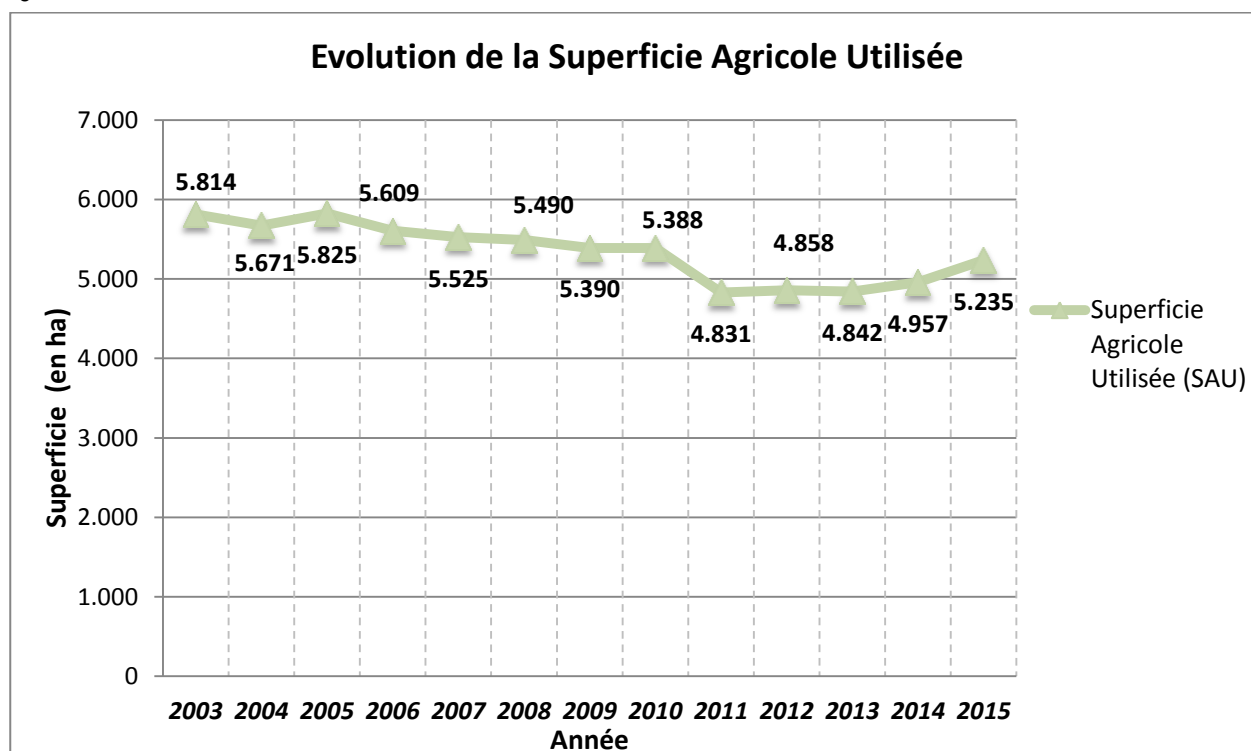


Figure 74 : Evolution de la Superficie Agricole Utilisée à Rochefort entre 2003 et 2013 (source : SPF Economie ; Base de données CAPRU)

Code INS	Entités administratives	% Terres agricoles		Superf. Agricole 2014		Dénominateur
3000	Wallonie	52,1				
100010	Bassin de Namur	53,5		159.070		297.483
91114	Rochefort	43,3		7.163,9		165.27, 3

Figure 75: Part de la superficie de l'entité utilisée pour l'agriculture (source : SPF Finances, Calculs IWEPS)

Les terrains agricoles correspondent aux parcelles cadastrales occupées par les labours, cultures permanentes, prairies, pâturages, jachères. Sur base des données de du SPF Finances, on peut noter que la part des terres agricoles de Rochefort (superficie de l'entité utilisée pour l'agriculture) est inférieure à la moyenne wallonne (- 8,8%) et à celle du bassin de Namur (-10.2%).

Concernant l'âge du chef d'exploitation aucune donnée récente n'est disponible pour la commune de Rochefort (source : base des données CAPRU). Cependant, en analysant les données des années antérieures, on observe que seulement 17 chefs d'exploitations étaient âgés de moins de 45 ans, contre 19 en 2008 et 29 en 2007(cf. fig. 75). La plupart des chefs d'exploitation sont âgés de plus de 45 ans, ce qui témoigne d'un phénomène qui suit de près les dynamiques socio - démographiques et qui pourrait représenter un risque sur la continuité de l'exploitation, surtout en absence d'un successeur.

Age des agriculteurs	2005	2006	2007	2008	2009	2015
< 35 ans	8	4	0	3	4	nc
35-45 ans	21	30	29	16	13	nc
45-55 ans	30	30	29	39	39	nc
55-65 ans	30	22	21	25	24	nc
> 65 ans	13	13	13	10	10	nc

Figure 76 : Répartition des exploitations agricole selon l'âge des chefs d'exploitation (Source : SPF – Economie)

8.3.3. EVOLUTION DE LA MAIN D'ŒUVRE UTILISÉE

En 2013, le secteur agricole fournissait 123 emplois directs permanents à Rochefort, contre 104 emplois l'année précédente, soit une augmentation de 15,4%. Cependant la tendance générale reste à la diminution du nombre d'emplois (et ceci malgré la hausse de 2013) car en 2004 on recensait 135 emplois réguliers dans le secteur, soit 23% de plus qu'en 2012 (mais seulement 9% de plus qu'en 2013). Il est important de spécifier que plus de 90% de ces emplois, représentent de la main d'œuvre issue du milieu familial de l'exploitant.

8.3.4. EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA SAU EN ARES 2010- 2004

SAU	Céréales pour le grain	Cultures industrielles	Pommes de terre	Légumineuses grains secs	Fourrage	Jachère	Toujours en herbe
2010							
100%	10.13%	0.8%	/	0.1%	8,67%	0.05%	80,21%
538.824	54.619	4.438	45	460	46.748	290	432.224
Terres arables : 106.600 ares							
567.142	2004 (SSC)						
100%	10.0%	1%	0%	Vergers 1%	9%	1%	78,0%

- Diminution de 282 Ha sur 6 ans soit 47 Ha / an en moyenne
- Répartition restant remarquablement stable et consacrant l'écrasante prépondérance des prairies et de la filière animale par rapport aux cultures

8.3.5. EVOLUTION DE LA RÉPARTITION D'ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Selon les données recensées par le SPF Economie, on remarque une diminution constante du nombre des bovins depuis 2011. Ainsi, en 2015 on observe une diminution de 12% du nombre des bovins dans les exploitations agricoles de Rochefort, par rapport à 2011. Cette tendance similaire se confirme au niveau de la région agricole de la Famenne, où on observe une diminution de -41% du nombre des bovins entre 2011 et 2015.

L'élevage des porcins, au contraire, enregistre une très forte augmentation dans les exploitations rochefortoises : + **138,5%** par rapport à 2012 (cf. fig.76). Cette tendance semble aller dans une direction différente, car au niveau de la Famenne le nombre des porcins a diminué de -47% en 2015 par rapport à 2012.

Nombre d'animaux d'élevage					
Animaux	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total de bovins	10.368	9.934	9.591	9.306	9.088
Nombre total de porcins	/	1922	3652	4.035	4.584

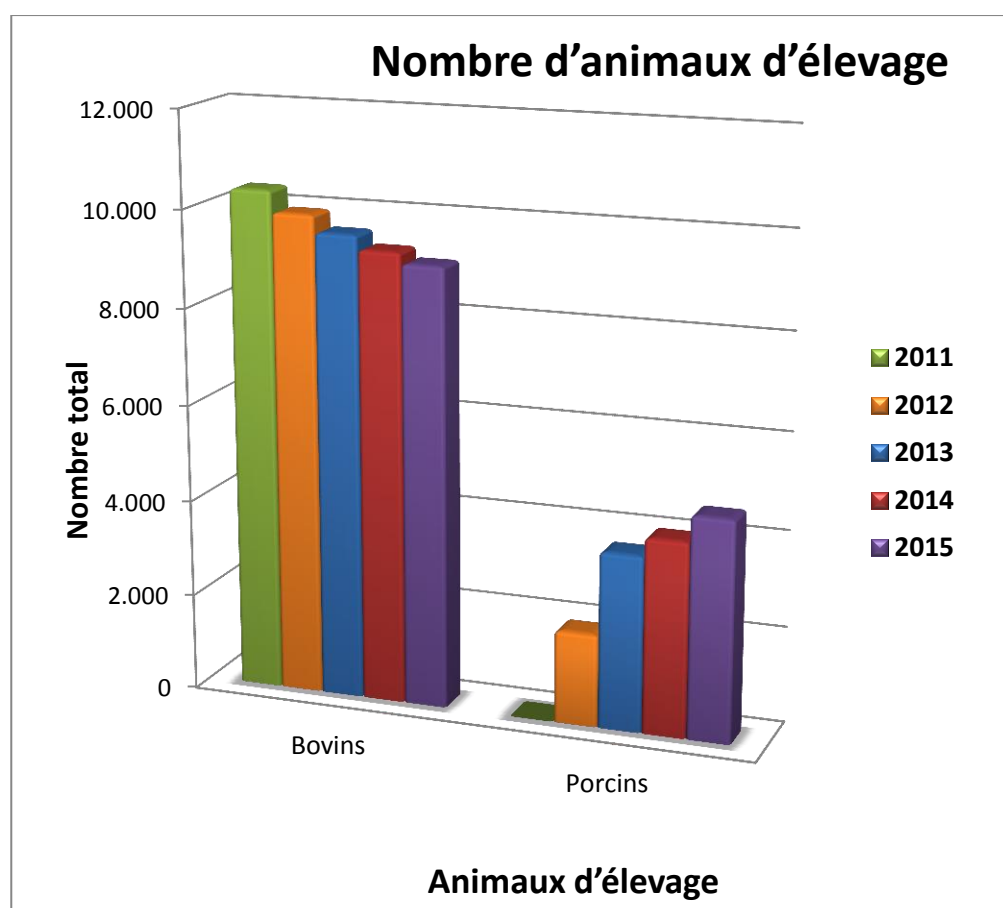


Figure 77 : Evolution du nombre d'animaux d'élevage entre 2011 et 2015 (Source : SPF – Economie)

Malgré les différentes évolutions qu'on peut observer, ainsi que la forte augmentation de l'élevage porcin, l'agriculture à Rochefort reste axée sur l'élevage des bovins, tout comme la région de la Famenne.

8.3.6. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Élément essentiel de la stratégie prévue par la politique agricole commune (PAC) au niveau européen, les mesures agro-environnementales visent à intégrer les préoccupations environnementales à celle-ci et à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement, en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux.

Pour une durée minimale de 5 ans, les agriculteurs s'engagent à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement, tout en percevant une aide financière qui devrait compenser les coûts supplémentaires et les éventuelles pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques. L'accent est principalement mis sur le pâturage extensif ainsi que sur la richesse et la variété des espaces naturels, en proposant des engagements à échelle tant nationale que régionale. Parmi ces mesures on peut citer :

- la gestion des systèmes de pâturage à faible intensité;
- la gestion agricole intégrée et agriculture biologique;
- la sauvegarde des paysages et de leurs caractéristiques traditionnelles (haies, fossés, bois, etc.);
- la protection des habitats précieux pour l'environnement et de la biodiversité qui y est associée.

Les mesures agro-environnementales sont cofinancées par les États membres, néanmoins la participation de l'Union européenne s'est élevée à 22% des fonds consacrés au développement rural pour la période 2007 à 2013.

À Rochefort, le taux de participation aux mesures agro-environnementales s'élevait à 70.4% en 2010 (source SPW - DGO3 /DEE). Ce taux est nettement supérieur à la moyenne régionale et provinciale, mais également à la moyenne enregistrée pour l'arrondissement (cf. fig.77) et témoigne d'une volonté des agriculteurs rochefortois de s'orienter vers des pratiques favorisant une agriculture durable.

Entité	2010 (en %)
Rochefort	70,4
Dinant (A)	53,5
Namur (P)	44,8
Wallonie	41,2

Figure 78 : Taux de participation globale aux mesures agro-environnementales - MAE (source : SPW - DGO3 / DEE)

8.3.7. DIVERSIFICATION

Une autre réponse à la compétition importante dans le secteur est la diversification : certains exploitants se tournent vers des filières qui ont une meilleure rentabilité : filière bio, matériaux, énergie, animaux exotiques.

À titre d'exemple, le CAPRU recense sur le territoire communal :

- 11 exploitations biologiques à Rochefort en 2009 (une augmentation par rapport à 2007 – 8 exploitations bio)
- des vignes
- des cultures de chanvre
- une autrucherie.

La présence de producteurs locaux (brasseries, fromageries, boucheries, boulangeries, Horeca qui travaillent avec des produits locaux), de gîtes ruraux et de visites à la ferme, témoigne également d'une filière locale de valorisation de l'agriculture via le tourisme ou les produits du terroir.

8.4. SYLVICULTURE ET RÉVENUS FORESTIERS

Le pourcentage de surface boisée de la commune de Rochefort s'élève à 45% de sa superficie totale (chiffre de 2011). Ce chiffre est presque médian à celui des superficies rencontrées pour les communes limitrophes dont la plus boisée est Tellin et la moins boisée, Ciney.

Code INS	Commune	Superficie forestière en 2011 (ha)	Pourcentage de surface boisée en 2011
81013	Martelange	2.515	85%
91143	Vresse-sur-Semois	7.864	78%
63004	Baelen	6.651	78%
84010	Bouillon	11.351	76%
93090	Viroinval	8.957	74%
63075	Stoumont	7.951	73%
83055	Manhay	8.719	73%
84016	Daverdisse	4.067	72%
63023	Eupen	7.454	72%
84059	Saint-Hubert	7.868	71%
91054	Gedinne	10.594	70%
84029	Herbeumont	4.091	70%
63072	Spa	2.745	69%
84035	Libin	9.334	67%
85011	Florenville	9.605	65%
63086	Trois-Ponts	4.371	63%
84068	Tellin	3.526	62%
91015	Bièvre	6.780	62%
84075	Wellin	4.128	61%
83031	La Roche-en-Ardenne	9.016	61%
63038	Jalhay	6.550	61%
83049	Tenneville	5.480	60%
83040	Nassogne	6.659	59%
85039	Tintigny	4.802	59%
84033	Léglise	10.055	58%
85007	Chiny	6.591	58%
63013	Butgenbach	5.576	57%
85046	Habay	5.848	56%
83044	Rendeux	3.850	56%
85024	Meix-devant-Virton	2.994	55%
93014	Couvin	11.409	55%
84050	Paliseul	6.195	55%
63045	Lierneux	5.047	55%
63073	Stavelot	4.661	55%
82009	Fauvillers	4.049	55%
63061	Raeren	4.034	54%
82014	Houffalize	8.935	54%
82032	Vielsalm	7.406	53%
62009	Aywaille	4.234	53%
84009	Bertrix	7.263	53%
85045	Virton	4.981	53%
82038	Sainte-Ode	5.098	52%
85009	Etalle	3.979	51%

Code INS	Commune	Superficie forestière en 2011 (ha)	Pourcentage de surface boisée en 2011
56016	Chimay	9.773	50%
93018	Doische	4.153	49%
83028	Hotton	2.825	49%
83013	Erezée	3.741	48%
91013	Beauraing	8.283	47%
63080	Waimès	4.580	47%
63049	Malmedy	4.678	47%
63012	Bullange	6.993	46%
82037	Gouvy	7.627	46%
91114	Rochefort	7.494	45%
63087	Burg-Reuland	4.802	44%
91072	Houyet	5.377	44%
63067	Saint-Vith	6.423	44%
56088	Sivry-Rance	3.178	44%
63001	Ambièlve	5.348	43%
55022	La Louvière	2.690	42%
93010	Cerfontaine	3.446	41%
81001	Arlon	4.828	41%
93056	Philippeville	6.317	40%
84077	Libramont-Chevigny	7.149	40%
83034	Marche-en-Famenne	4.825	40%
72040	Meeuwen-Gruitrode	3.612	40%
91005	Anhée	2.597	40%
63076	Theux	3.287	39%
91120	Somme-Leuze	3.699	39%
81003	Attert	2.757	39%
83012	Durbuy	6.084	39%
72038	Hechtel-Eksel	2.918	38%
56029	Froidchapelle	3.215	37%
84043	Neufchâteau (Neufchâteau)	4.131	36%
93022	Florennes	4.526	34%
82005	Bertogne	3.044	33%
13025	Mol	3.657	32%
56051	Momignies	2.726	32%
71016	Genk	2.782	32%
72020	Lommel	3.138	31%
91030	Ciney	4.388	30%
82003	Bastogne	5.027	29%
91064	Havelange	3.043	29%
82036	Vaux-sur-Sûre	3.618	27%
91034	Dinant	2.651	27%
92094	Namur	3.829	22%

Figure 79 : Tableau des superficies par commune des forêts de plus de 2500 ha en Région Wallonne (Source : Inventaire permanent des Ressources forestières de Wallonie)

Les données représentent les forêts et autres terres boisées. Les forêts incluent les voiries, coupe-feux, pépinières, landes et fagnes incultes.

Extrait de la commune la plus boisée et la moins boisée de Wallonie ainsi que Rochefort et ses communes limitrophes du tableau des superficies par commune des forêts de plus de 2500 ha en Région Wallonne (2011)

Code INS	Commune	Superficie forestière en 2011 (ha)	Pourcentage de surface boisée en 2011
81013	Martelange	2.515	85%
84068	Tellin	3.526	62%
84075	Wellin	4.128	61%
83040	Nassogne	6.659	59%
91013	Beauraing	8.283	47%
91114	Rochefort	7.494	45%
91072	Houyet	5.377	44%
83034	Marche-en-Famenne	4.825	40%
91030	Ciney	4.388	30%
92094	Namur	3.829	22%

Une mise à jour des données pour la commune de Rochefort indique que la superficie boisée totale de la commune est de 7.113 ha 34a 88ca (terrains en nature de bois repris à la matrice cadastrale au 1 janvier 2014).

Selon le rapport annuel de 2015 de la commune de Rochefort, la répartition des essences se fait comme suit :

- Domaine forestier communal : 2.948 ha 17 a (source : Département de la Nature et des Forêts 2012) y compris les bois et forêts que la Ville possède dans les cantonnements de Marche (Ambly) et Saint-Hubert (Freyr) dont :
 - o Essences feuillues : 2.206 ha dont 1.506 ha de chênes
 - o Essences résineuses : 672 ha 37a
 - o *Autres (gagnages, coupe-feu, pelouses calcaires, ...) : 69 ha 73a*
- Droits de chasse sur propriétés communales :
 - o 2.690 ha 09 a 45 ca de bois
 - o 631 ha 07 a 32 ca de plaines

La commune est propriétaire d'environ la moitié de la superficie boisée totale de la commune.

Sous le couvert de la supervision de la DNF (Division Nature et Forêt de la Région Wallonne), la commune de Rochefort tire des revenus de l'exploitation forestière de ceux-ci. La DNF estime les coupes qui sont nécessaires, prépare les lots et les évalue. Enfin, la commune fixe les prix de vente en fonction du marché tout en consulte, l'avis de la DNF.

Les revenus qui sont tirés de ces ventes peuvent donc s'avérer stratégiques pour le budget de la commune. Cependant, il est à noter que la commune ne peut décider, selon les années, de vendre davantage de bois dans le but, par exemple, de combler d'éventuels trous budgétaires puisque, comme dit supra, la gestion de ces coupes incombe à la DNF.

Voici les revenus communaux liés à la vente de bois sur les dix dernières années :

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Bois marchands	319.791,00 €	483.573 €	624.142 €	390.486 €	300.050,80 €	357.094,74 €	608.188,14 €	309.787,27 €	259.247,11 €	127.277 €
Bois de chauffage	29.095,00 €	102.120 €	114.070 €	104.805 €	104.216 €	116.967,83 €	87.266,13 €	31.454,45 €	61.144,77 €	71.080,00 €
Vente de gré à gré	6.384,65 €	2.911,26 €	8.991,71 €	1.488 €	-	6.485,15 €	4.230,86 €	2.645,04 €	-	-
Chablis	-	-	-	-	-	-	-	-	10.841,82 €	9.711,68 €

Source : Aménagement SC. d'après les rapports annuels de la commune de Rochefort

Précaution de lecture du tableau : ces données, tirées des rapports annuels, sont calculées sur base d'une année civile complète débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre sauf pour les chiffres antérieurs à l'année 2010 qui sont calculés sur des années incomplètes allant de janvier à septembre voir octobre ou novembre selon les années.

La commune réinvestit environ 1/7 de ses revenus issus de la vente de bois dans l'entretien et la gestion de ses forêts. Actuellement, un projet de « travaux de restauration de pelouses calcicoles » est en cours ; il devrait engendrer le déboisement de certains sites afin de tenter de préserver les espèces rares vivant sur ces premiers milieux.

Outre la vente de bois, il est possible d'exploiter d'autres sources de revenus à partir des forêts ; notamment, à travers la location de concession de chasse. Ces dernières sont allouées par adjudication au plus offrant pour une période d'un an.

Voici un tableau des revenus tirés par la location des concessions de chasses de la commune de Rochefort sur ses dix dernières années :

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Location de chasses	254 971 €	257.000 €	248.324,16 €	248.412,19 €	262.630,75 €	235.087,80 €	260.452,62 €	180.678,94 €	178.634,61 €	210.666,99 €

Source : Aménagement SC. d'après les rapports annuels de la commune de Rochefort

8.5. ARTISANAT ET INDUSTRIE

Des entreprises artisanales sont présentes dans les zones d'habitat et les zones d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur, et ce, sans porter atteinte à la destination résidentielle principale de ces zones du Plan de Secteur.

Les exploitations agricoles sont présentes dans chaque village.

8.5.1. PARC INDUSTRIEL, ARTISANAL ET PME DE ROCHEFORT

La commune de Rochefort accueille un des 34 parcs d'activité économique géré par le BEP. Il s'agit du parc industriel, artisanal et PME de Rochefort.

SITUATION	CARACTERISTIQUES	EQUIPEMENTS
 Namur : 53 km Liège : 111 km Charleroi : 92 km Bruxelles : 109 km Anvers : 152 km Gand : 174 km  RN4: 16 km E411: 12 km E42: 44 km  Ligne 166A Rochefort - Ciney Ligne 142 Beauraing - Jemelle  6,5 km (gare de Jemelle)  Brussels National Airport à 112 km Charleroi South à 93 km Bierset à 103 km € 14,00€ / m²	Commune : ROCHEFORT Localité : Rochefort Type : Industriel, Artisanal et PME Superficies Totale : 10761 ares Equipement : 1453 ares Occupée : 7625 ares Option : 50 ares Libre : 1632 ares Implantations : 79 Projets : Emplois : 531	☒ Voirie ☒ Egouttage ☒ HT ☒ BT ☒ Coaxial ☒ Gaz BP ☒ Gaz HP ☒ ADSL ☒ Fibre optique ☒ Hall relais ☒ Raccordement ferre ☒ Station épuration

Figure 80 : Caractéristiques du parc d'activité économique de Rochefort (Source : BEP, 2016)

Selon le site du BEP, le parc de Rochefort accueillait 79 entreprises en 2016 pour plus 500 emplois mais 73 implantations pour un peu moins de 500 emplois en 2017.

Malgré un taux d'occupation élevé, le parc de Rochefort se situe dans la moyenne d'occupation des parcs d'activité économique de la région. Ceci met en exergue la rareté des superficies disponibles pour l'accueil de nouvelles activités et l'expansion d'activités existantes.

Nous constatons que le parc d'activité économique de Rochefort est composé d'activités relativement hétérogènes et diversifiées. Les activités commerciales et de services sont les plus représentées.

On dénombre aussi de nombreuses activités de type artisanal.

Le parc d'activité économique joue un rôle majeur dans l'économie de la commune de Rochefort.

8.5.2. CARRIÈRE DE LA BOVERIE À JEMELLE

Lhoist industries exploite les calcaires de deux formations récifales pour la production de chaux.

Elle traite annuellement 1,33 millions de tonnes de pierre pour assurer une production de 400 000 tonnes de chaux. Elle emploie actuellement 103 personnes.

Un projet d'approfondissement de la carrière est actuellement en phase de validation de concept.

8.5.3. BRASSERIE NOTRE- DAME-DE SAINT-REMY

Il y est fabriqué la bière trappiste mondialement connue.

La production annuelle actuelle avoisine les 40 000 hectolitres par an.

Actuellement, dix-sept personnes laïques sont employées à la brasserie et trois moines s'occupent encore de la gestion journalière de la brasserie.

8.6. TOURISME

8.6.1. ORGANISATION (MAISON DU TOURISME, SYNDICATS D'INITIATIVE)

Le secteur du tourisme joue un rôle économiquement fondamental pour la ville, spécialement pour le secteur Horeca.

Il rassemble les pôles d'attractions, de loisirs, les hôtels, restaurants, promenades, petits commerces, événements ponctuels, etc. Les structures suivantes gèrent son organisation :

- Maison du Tourisme : la commune de Rochefort fait partie de la maison du tourisme du Val de Lesse Beauraing-Houyet-Rochefort, située à Rochefort rue de Behogne et extrêmement dynamique.
- Syndicats d'initiative :
 - o 2 syndicats d'initiative : à Rochefort (rue de Béhogne) et à Jemelle (rue des Marchandises),
 - o 1 Office Royal du Tourisme à Han-sur-Lesse (place Lannoy).

8.6.2. IMPORTANCE DU SECTEUR

Évolution

Arrivées et nuitées - par commune (a) (2010)							
		Arrivées			Nuitées		
		Total	Belges	Etranger	Total	Belges	Etranger
01000	Belgique	12.988.051	5.801.632	7.186.419	30.298.026	14.128.350	16.169.676
03000	Région wallonne	2.687.632	1.528.478	1.159.154	6.551.212	3.591.127	2.960.085
80000	Province de Luxembourg	746.038	459.186	286.852	2.226.610	1.242.048	984.562
83034	Marche-en-Famenne	14.179	7.948	6.231	21.673	11.340	10.333
83040	Nassogne	3.191	2.568	623	8.949	6.052	2.897
84068	Tellin	16.576	3.361	13.215	101.225	15.147	86.078
84075	Wellin	*	*	*	*	*	*
90000	Province de Namur	423.410	288.519	134.891	1.055.204	728.795	326.409
91013	Beauraing	2.873	2.283	590	8.382	7.333	1.049
91030	Ciney	21.913	19.546	2.367	72.544	68.701	3.843
91072	Houyet	10.698	7.399	3.299	27.713	18.249	9.464
91114	Rochefort	42.565	29.820	12.745	86.250	59.567	26.683

(a) Ces chiffres incluent les vacances; les congrès, séminaires et conférences et les autres raisons professionnelles. Les communes n'apparaissant pas dans ce tableau n'enregistrent aucune nuitée. . Source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique.

Arrivées et nuitées - par commune (a) (2015)							
REFNIS	REFNIS_FR	Arrivées			Nuitées		
		Total	Belges	Etranger	Total	Belges	Etranger
01000	Belgique	15.846.926	7.492.173	8.354.753	38.380.415	19.528.328	18.852.087
03000	Région wallonne	3.227.720	1.881.517	1.346.203	7.557.392	4.157.513	3.399.879
80000	Province de Luxembourg	897.517	573.387	324.130	2.528.170	1.446.195	1.081.975
83034	Marche-en-Famenne	20.495	14.954	5.541	35.419	25.014	10.405
83040	Nassogne(**)	8.042	5.576	2.466	22.093	14.324	7.769
84068	Tellin	15.954	4.966	10.988	93.076	20.346	72.730
84075	Wellin(**)	3.686	2.822	864	9.741	7.006	2.735
90000	Province de Namur	505.616	348.099	157.517	1.240.310	841.993	398.317
91013	Beauraing(**)	4.116	2.994	1.122	12.825	8.222	4.603
91030	Ciney(**)	5.292	4.523	769	14.255	11.118	3.137
91072	Houyet(**)	12.769	9.097	3.672	32.574	23.086	9.488
91114	Rochefort	46.552	33.015	13.537	105.343	72.190	33.153

Figures 81 et 80 bis : Nuitées par commune 2010 et 2015 (Source : SPF Économie - Direction générale Statistique)

En 2010, Rochefort n'est dépassé que par Tellin en nombre de nuitées et représente 8,5% des nuitées de la Province. La situation s'inverse en 2015.

Arrivées et nuitées - par commune (a) (2016)

REFNIS	REFNIS_FR	Arrivées			Nuitées		
		Total	Belges	Etranger	Total	Belges	Etranger
01000	Belgique	15.210.781	7.729.359	7.481.422	36.855.214	19.792.020	17.063.194
03000	Région wallonne	3.300.354	2.027.542	1.272.812	7.749.825	4.470.152	3.279.673
80000	Province de Luxembourg	915.353	609.419	305.934	2.565.695	1.521.731	1.043.964
83034	Marche-en-Famenne	22.522	17.900	4.622	39.767	30.687	9.080
83040	Nassogne(**)	9.112	6.703	2.409	27.951	20.382	7.569
84068	Tellin	14.777	4.758	10.019	89.706	18.699	71.007
84075	Wellin(**)	3.583	2.778	805	9.189	6.403	2.786
90000	Province de Namur	510.829	358.677	152.152	1.229.219	842.510	386.709
91013	Beauraing(**)	4.554	3.166	1.388	14.120	9.077	5.043
91030	Ciney(**)	5.178	4.239	939	14.052	10.787	3.265
91072	Houyet(**)	13.701	10.072	3.629	32.402	22.253	10.149
91114	Rochefort	45.308	32.855	12.453	102.402	72.137	30.265

(a) Ces chiffres incluent les vacances, les congrès, séminaires et conférences et les autres raisons professionnelles.

Les communes n'apparaissant pas dans ce tableau n'enregistrent aucune nuitée.

Les (*) remplacent des données confidentielles. Plus de 25% des nuitées sont estimées pour les communes présentant un (**).

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, contactez nous par e-mail à bst@economie.fgov.be. Source : SPF Économie - Direction générale Statistique.

Figure 82 : Nuitées par commune 2016 (Source : SPF Économie - Direction générale Statistique)

Tellin a connu une légère diminution du nombre de nuitées et Ciney a perdu une grande partie de ces nuitées ; par contre, Rochefort a renforcé son attractivité touristique par une progression importante de son nombre de nuitées.

Budget dépensé

Le touriste belge francophone en Wallonie dépense en moyenne 60€ par jour ; il est de 83€ par jour pour le touriste flamand et de 57,8€ pour le touriste néerlandais.

8.6.3. PRINCIPAUX PÔLES TOURISTIQUES

Le domaine des **Grottes de Han-sur-Lesse** (grottes et parc animalier) joue le rôle de locomotive touristique ;

les autres principaux pôles touristiques sont :

- l'Archéoparc de Malagne la Gallo-Romaine
- l'Autrucherie du Doneû
- le Centre du Rail et de la Pierre (Jemelle)
- le Château de Lavaux-Sainte-Anne
- la Grotte de Lorette
- la maison de la Vie Paysanne et des Métiers Oubliés (Han d'Antan)
- le PrehistoHan
- le Train Touristique
- les Vestiges de l'ancien château comtal de Rochefort

8.6.4. SPORT DE DÉTENTE

- Rochefort : piscine en plein air chauffée (Parc des Roches), mini-golf (Parc des Roches), promenades à Rochefort Ville (7 itinéraires balisés)
- Sur l'entité : promenades / +/- 30 itinéraires balisés accessibles aux marcheurs, cyclistes, vététistes et cavaliers, tour en montgolfière

8.6.5. EVÉNEMENTS

Rochefort	Han-sur-Lesse	Jemelle
2è, 4è et 5è mardis du mois : Marché à Rochefort Centre Jeudi et week-end de l'Ascension : carrefour BD et Festival International du Rire Fin juin : animation musicale gourmande square Crépin Juillet et août, mercredis : Rochefort sérénades Début août : Rendez-vous des Roches Fin octobre : Halloween Fin décembre : Marché de Noël	Semaine des Para Commandos Juillet/août : marchés nocturnes Septembre : journées Patrimoine ; Marché aux Puces Fête de St Hubert Noël en lumière	Mars : goûter des aînés ; « 21 juillet » : repas 31 août : brocante Septembre : journées du Patrimoine ; kermesse Fin novembre : St Nicolas ; Décembre : festivités pour Noël, ronde à bières, St Sylvestre

8.6.6. CAMPINGS

L'entité abrite 7 campings dont les 4 principaux représentent 359 emplacements soit l'équivalent de + / - 1100 personnes (à 3 personnes/emplacement)

- **Han-sur-Lesse : 3 campings pour 134 emplacements :**
 - « Aire de stationnement » : 21 emplacements pour motorhome: accessible toute l'année
 - « Pirot » : 25 emplacements : accessible entre début avril et fin octobre
 - « Grottes de Han »*** : 88 emplacements
- **Rochefort Centre : 1 camping pour 225 emplacements :**
 - « Les Roches »**** : 134 emplacements à l'année (en jaune- complet depuis 3 ans), 7 emplacements saisonniers, 84 emplacements de passage (parme), dont 10 emplacements pour motorhome (rose), accessible entre début avril et fin octobre



Figure 83 : Plan du camping des Roches à Rochefort

- **Autres campings : 3**

8.6.7. HORECA

Types d'établissement	Nombre
Hôtels	16
Restaurants, snacks, friterie, crêperie,...	65
Autres résidences de vacances (chambres, gîtes ruraux, gîtes d'étape, centres d'hébergement, meublés)	44

Figure 84 : Source : Guide « Val de Lesse 2015 », in Source : Walstat, Rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'année 2015, Ville de Rochefort, 2015

8.6.8. PROJETS :

Geopark

Un projet exceptionnel pour lequel un dossier de candidature a été introduit en novembre 2014 auprès de l'UNESCO : et approuvé en avril 2018, le « Geopark Calestienne Lesse et Lhomme » recouvre 5 communes : Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Tellin et Wellin selon l'image ci-dessous.

Ce projet s'appuie sur l'exceptionnelle qualité environnementale, scientifique, esthétique et touristique des grottes, rivières souterraines et de surface, paysages et patrimoine du périmètre (cf. liseré rouge) au cœur duquel se situent les Grottes de Han-sur-Lesse.

Depuis, sur base des recommandations des experts de l'UNESCO :

- Le périmètre a été agrandi de plus de 10% sur 3 communes : Beauraing, Durbuy, Hotton
- Le projet a changé de nom : « Géopark Famenne-Ardenne »
- L'asbl « Geopark » a été créée le 30/06/2016 et un dossier a été réintroduit fin novembre 2016 puisque le périmètre s'est agrandi pour tenir compte des 12 recommandations de l'UNESCO
- *La reconnaissance du label « Géopark » a été accordée par l'UNESCO en avril 2018.*

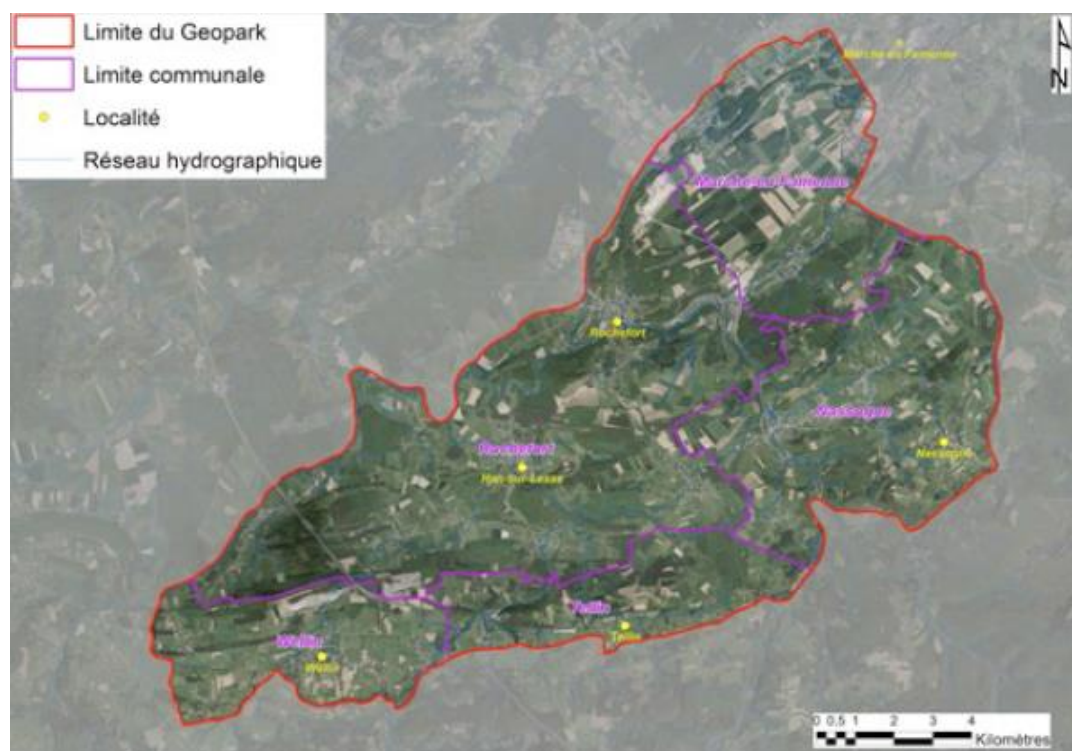


Figure 85 : Périmètre initial du dossier de candidature du Géopark (Source : Dossier Géopark)

Rénovation du square de l'Amicale à Rochefort : à côté du SI avec vue sur la vallée

GAL RoMaNa : Rochefort, Marche et Nassogne souhaitent introduire un nouveau dossier. L'objet de la nouvelle fiche « tourisme » serait de positionner le territoire comme une destination durable d'excellence pour le tourisme vert

Bienvenue Vélo : labellisation des hébergements pour l'accueil des cyclistes

Amélioration du parking à Han-sur-Lesse : cf. chap.10 « Mobilité et sécurité routière »

Coopération transcommunale :

Comme on peut le constater avec l'exemple du Géopark, la commune de Rochefort est engagée dans un certain nombre des projets, par le biais desquels elle crée et entretient des liens avec des nombreuses communes voisines.

Les logiques de coopération sont principalement spatiales, liées à l'immédiate proximité : deux communes voisines, Marche-en-Famenne et Nassogne, sont les partenaires de Rochefort dans 5 des associations recensées (cf. fig. 85), suivies par Durbuy, Beauraing et Houyet partenaires dans 3 des projets recensés.

On peut observer ainsi une collaboration assez étroite avec les communes situées à l'est de Rochefort, axée plutôt sur le développement rural dans un contexte durable, tandis qu'à l'ouest la collaboration est plutôt basée sur la composante touristique.

L'organisation de la coopération suit une logique de bassin versant :

- hydrographique pour la collaboration dans le cadre du contrat de rivière (contrat de rivière Lesse)
- hydro-géologique dans le cadre du Géopark Famenne-Ardenne (bande calcaire de la Calestienne et bassins versants de la Lesse et de la Lhomme).
- agricole dans le cadre de Pays de Famenne (région agricole de la Famenne) et des projets associés

L'accessibilité routière aisée de Rochefort par la N86 et la N836 ainsi que son emplacement à l'est de la commune, ont certainement joué un rôle dans le développement de la coopération transcommunale actuelle.

Commune partenaire	Contrat de rivière Lesse	Géopark Famenne-Ardenne	Pays de Famenne	Famenne Energie	GAL RoMaNa	Maison du Tourisme du Val de Lesse	Zone de Police
Rochefort							
Marche-en-Famenne							
Nassogne							
Beauraing							
Durbuy							
Houyet							
Hotton							
Tellin							
Wellin							
Bertrix							
Bievre							
Ciney							
Daverdisse							
Dinant							
Gedinne							
La Roche-en-Ardenne							
Libin							
Libramont-Chevigny							
Rendeux							
Paliseul							
Sainte-Ode							
Saint-Hubert							
Somme-Leuze							
Tenneville							

Figure 86 : Projets de coopération transcommunale à Rochefort (source : Aménagement sc)

8.7. ECONOMIE SOCIALE

La commune de Rochefort dispose sur son territoire d'une série d'organisations et associations à caractère social dont certaines contribuent, à leur niveau, au développement économique de la région.

La plus importante est sans nul doute celle de *l'a.s.b.l. Atelier Saint-Vincent*. L'Assemblée Générale de celle-ci est actuellement constituée de dix-sept membres.

Elle emploie une quarantaine de personnes handicapées au sein de ses ateliers et propose à ses clients divers services de *blanchisserie*, *car-wash* et *vêtements de travail* (vente, location, entretien). En outre, douze autres personnes (valides et moins valides) sont employées à la direction, au secrétariat ainsi que dans les fonctions d'assistance sociale et de moniteurs.

En 2015, *l'a.s.b.l.* disposait de 2 257 604€ de fonds propres¹³, employait un total de 63 personnes à la date de clôture et dégageait une marge brute¹⁴ de 1 843 959€ pour un bénéfice net, après impôts, de 86 101€.

Une maison de quartier est présente à Jemelle. Elle est dirigée par *l'a.s.b.l. Gamedella 2000* et propose entre autres à la population des ateliers créatifs et culturels ainsi qu'un service de soutien scolaire. Celle-ci employait, en 2015, 9 personnes, disposait de 140 412€ de fonds propres et dégageait une marge brute de 268 728 € pour un déficit de 5 508€.

Différents services destinés à la petite enfance sont disponibles au sein de la commune.

¹³ Ressources d'une entreprise constituées par le capital de départ, les réserves et le résultat de l'exercice.

¹⁴ Représente la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts liés à l'obtention du chiffre d'affaires (70/74 - 60/61).

On y trouve un service d'accueil des enfants le mercredi après-midi qui est assuré par *La Halte garderie I.M.A.J.E.* et *l'école communale du Centre* qui a engagé trois accueillantes extra-scolaires et accueille environ 25 enfants par mercredi, âgés de 2,5 à 12 ans.

La commune référence également différentes accueillantes d'enfant sur son territoire. Elle en compte 19 conventionnées, qui se répartissent entre la structure « *Les Arsouilles* » (17) et « *Aux petits Pas* » (2), et 3 indépendantes autonomes.

Deux crèches sont également inscrites sur le territoire communal, la MCAE¹⁵ "Les P'tits Crêtons" et la MCAE "Les Ecureuils". L'a.s.b.l. *L'Alouette*, propose un service d'accueil et d'hébergement d'enfant.

Un service enfants malades est disponible sur la commune et est assuré par l'institution *L'Ourson Enrhumé* (dépendant de l'a.s.b.l. *Les Arsouilles*) qui propose des gardes d'enfants malades à domicile et par l'*Intercommunale des Modes d'Accueil pour jeunes Enfants* (I.M.A.J.E.).

D'autres organismes contribuent à l'action sociale de la commune, comme, par exemple :

- le Service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives (A.s.b.l. Alter)
- la Maison de Repos et de Soins « Résidence Préhyr »
- le CPAS de Rochefort qui emploie 121 personnes (chiffre comprenant également le personnel de la maison de repos). En 2015, 191 bénéficiaires ont obtenu un revenu d'intégration et 761 une aide financière. Le CPAS a disposé, à l'exercice 2015, d'un budget de 10 730 783,48€ en recettes et en dépenses au service ordinaire, dont 1 465 606€ d'intervention communale.
- La Passerelle – Plan Drogue
- l'a.s.b.l. La Farandole
- la Maison Croix-Rouge de Rochefort
- un service « Éducatrice de rue » : 1 personne y est employée grâce à des subsides communaux.
- la Mutualité Chrétienne
- le service de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Les différentes permanences sociales qui sont assurées par la commune concernent les services suivants :

- SFP (Service Fédéral des Pensions) - Pensions salariés
- INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants) – Indépendants
- DIRECTION GENERALE DES PERSONNES HANDICAPEES
- Aide juridique de première ligne
- CREAJOB (couveuse d'entreprises – service d'aide pour demandeurs d'emploi avec projet indépendant)
- CARREFOUR EMPLOI FORMATION (pour les choix formation des citoyens)
- MIRENA (job coaching : suivi actif de recherche d'emploi)
- PLAN DE COHESION SOCIALE ROCHEFORT (aide au curriculum vitae, lettre, recherche d'emploi)

L'a.s.b.l. *Accueil-Famenne* développe des activités sociales au service des personnes isolées, défavorisées moralement et/ou financièrement et de ses membres. Elle dispose actuellement de 1200 membres et employait, en 2014, 19 personnes. Pour l'année 2015, l'a.s.b.l. disposait d'un capital¹⁶ de 63 518€ et de 407 848 € de fonds propres, dégageait une marge brute de 785 373 € pour un bénéfice net, après impôts, de 20 743 €.

¹⁵ Maison communale d'accueil de la petite enfance

¹⁶ Ressources en numéraire et nature apportées par les actionnaires à la société lors de sa création ou ultérieurement (augmentation de capital).

Outre les organismes rochefortois précédemment cités, différentes actions sociales sont organisées sur le territoire de la commune par des associations dont le siège social est étranger à celle-ci.

L'a.s.b.l. *Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris*, bien qu'active sur l'ensemble de la Wallonie, possède une antenne sur Rochefort où elle y emploie un peu moins de 10 personnes.

L'a.s.b.l. *Service Provincial d'Aide Familiale de Namur (SPAF)* présente dans les 38 communes de la Province de Namur employait, en 2015, un total de 317 personnes à la date de clôture, disposait de 3 147 165€ de fonds propres, un capital de 396 011€ et dégageait un bénéfice de 143 762€.

La commune ne dispose actuellement pas de « ressource » sur son territoire.

8.8. SYNTHÈSE

	ATOUTS	FAIBLESSES
GEN.	– Ratio d'emploi intérieur de 59,0%, supérieur à la moyenne wallonne (46,1%) – Taux de chômage en diminution (cf. ch.6)	– Taux de chômage important chez les jeunes.
COMMERCES	– Relative vitalité du centre de Rochefort : offre en phase avec le potentiel démographique, diversité, visibilité, densité, accessibilité – Attractivité sur les résidents de l'entité pour l'Horeca, l'alimentation traditionnelle, les grandes surfaces et le bricolage – 50% de chalandise en dehors de l'entité le samedi (30% de Wallonie, 20% d'ailleurs) – Développement de l'offre commerciale de grande taille en périphérie	– Centre de Rochefort : ○ quelques dents creuses ○ effilochage du côté sud (rue Jacquet) ○ pas de locomotive commerciale ni de libre-service alimentaire ○ population en décroissance ○ plaintes sur le stationnement – Évasion commerciale importante des résidents de l'entité pour l'habillement, le sport, les loisirs
AGRIC.	- Statu quo et, dernièrement, légère augmentation de la surface moyenne par exploitation et de la main d'œuvre employée - (petite) diversification en cours (ex. filière biologique, produits du terroir, tourisme rural)	– Diminution de la SAU de +/- 50 Ha/ Moyenne/ an
ENTREPRISES-INDUSTRIES	– Espaces d'accueil bien équipés – Diversification des secteurs et entreprises – Extraction encore en activité et projet d'approfondissement de la carrière	– Espaces d'accueil insuffisants – Peu/ pas de synergies avec la gare de Jemelle – Potentiel de développement limité versus pôle de Marche en Famenne – Localisation non optimale p/r aux axes N4 et E411
TOURISME	– Offre diversifiée, de qualité et bien gérée dont points de réputation internationale : Grottes de Han, bière, festival du Rire – Potentiel de tourisme culture et vert « haut de gamme » ; projet Geopark, (Unesco), de parking à Han-s-L., de tourisme vert (Gal Romana)	– Coordination de l'offre (passage d'un site à l'autre) – Signalisation peu homogène et de qualité moyenne – Nord de la commune quasiment inexploité

8.9. CONCLUSIONS

Rochefort présente une activité économique diversifiée : de l'industriel à l'artisanat, du privé au public, du commercial au secteur touristique, tous les secteurs sont bien représentés sur l'ensemble du territoire.

Le commerce se concentre surtout à Rochefort Centre, ainsi que, dans une moindre mesure, à Jemelle et dans les villages les plus tournés vers le tourisme (Han-sur-Lesse).

L'agriculture perd des exploitations et +/- 50 Ha de SAU par an mais la taille moyenne et le nombre d'emplois restent plus ou moins stables, de même que l'écrasante prépondérance des prairies et de la filière animale (2/3 bovins 1/3 porcins – en forte augmentation tout de même).

L'activité industrielle et artisanale se concentre au niveau du Parc d'activité de Rochefort. Celui-ci fait l'objet d'un projet d'extension de même que la carrière de Jemelle.

Enfin, le tourisme est bien développé et bien géré sur le territoire, et bénéficie entre-autre d'attractions de renommée internationale ; cette dernière se trouve renforcée par le projet de « GéoPark » élaboré avec l'UNESCO.

9. VIE SOCIOCULTURELLE ET ENSEIGNEMENT

Sources :

- Liste d'activités sportives, culturelle etc. dans le guide communal 2015 (Le bulletin d'information communal fait l'objet d'une page dédiée dans le courrier hebdomadaire de Rochefort)
- Commune de Rochefort (Mesdames Halin et Weis, Monsieur Hermand - coordinateur sportif)
- IGN et Google Earth (pour la localisation des infrastructures sportives)

9.1. INSTITUTIONS ET SERVICES ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, ÉCONOMIQUES, TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET CULTES (EQUIPEMENTS COLLECTIFS)

Institutions et Administration

Noyau d'habitat - statut	Services Administratifs (Institutions et Administration)
Rochefort - Noyau urbain	<u>Institutions :</u> Collège et Conseil communal <u>Administration communale :</u> Administration communale, CPAS, Forem, maison du tourisme, centre culturel <u>Zone de Secours Dinaphi (Pompiers)</u> <u>Zone de Police (Commissariat de police)</u>

Le siège des institutions et l'administration communale sont pour la plupart centralisées à Rochefort, à l'Hôtel de Ville, Place du Roi Albert 1er. Il en va de même pour la Zone de Secours et la Zone de Police.

Action sociale (accueil, aide sociale, petite enfance, jeunesse, seniors...)

	Action sociale :
Rochefort	- Accueil Famenne (Maison d'accueil, colis alimentaire, activités sportives, culturelles et récréatives pour les jeunes et les moins jeunes, restaurant, boutique...) - ALTER service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives - CPAS centre public d'action sociale (Services : allocation de chauffage, médiation de dette, accompagnement social et professionnel , énergie, Rochefort Mobilité, I.L.A. - Initiatives locales d'Accueil, livraison de repas à domicile, buanderie sociale, maintenance, personnel, informatique, marchés publics, recette et comptabilité, maison de repos pour personnes âgées) - Croix Rouge de Belgique - ASBL Gamedella 2000 – Ecole devoirs, Maisons Jeunes, Maison de quartier, Stages (Jemelle) - La Farandolle ASBL centre d'éducation sociale - La Petite Enfance, Consultation ONE (Jemelle, Mont-Gauthier+bus ONE) - Crèches MCAE (Jemelle, Rochefort) - La Passerelle - un service de prévention et d'accompagnement pour personnes consommatrices de drogues (licites et illicites) ainsi que pour leurs proches (Jemelle) - Les Mutualités (Mutualité Chrétienne et Mutualité Solidaris - Rochefort) - Maison de repos résidence Préhyr (Rochefort) - Le Service Provincial d'Aide Familiale ASBL - Permanences sociales (Rochefort) - Maison de l'emploi (Rochefort)

La plupart des bureaux de l'action sociale (action sociale, petite enfance, jeunesse, seniors, maisons de retraite, santé et aide aux moins valides) sont situés à Rochefort. Il y a un projet de localisation de tous les services du CPAS sur un seul site agrandi.

Economie – Environnement - Services divers - Cultes

	Economie (emploi, insertion) :
Rochefort	- Agence Locale pour l'Emploi - Maison de l'emploi Rochefort-Houyet - Pays de Famenne
	Environnement :
Rochefort	- ASBL Rochefort en transition - Parc à conteneurs - Contrat de Rivière pour la Lesse
	Logement-Infrastructures-Santé-Communications
Rochefort	- Distribution électricité et gaz - La Poste (Bureau de Poste à Rochefort) - Urgences et gardes - Société de logement Ardenne et Lesse, SCRL - TEC et SNCB
	Cultes :
Rochefort	- Doyenné de Rochefort - Eglise protestante évangélique

Le culte catholique couvre l'ensemble du territoire et est réparti en différents secteurs : secteur de Haversin (Buissonville, Serinchamps, Haid, Laloux, Montgauthier) ; secteur d'Han-sur-Lesse (Ave, Auffe, Belvaux, Eprave, Han, Lavaux-Ste-Anne, Lessive, Villers-su-Lesse) ; secteur de Rochefort (Havrenne, Jemelle, Rochefort, Wavreille).

Le culte protestant est localisé à Jemelle.

9.2. ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES

On compte au total 101 associations diverses réparties sur l'ensemble de l'entité et couvrant une multitude de domaines relatifs à la vie sociale, culturelle et à l'animation (Amicales, Comités de village, Animation, Participation, Patriotisme, Philanthropie, Loisirs, Tourisme, Environnement-Nature, Événements, Folklore, Accompagnement social, Professionnel, Paramédical, 3x20, Jeunesse ...) :

- **Associations Sociales** : vingt-neuf associations d'accompagnement social, professionnel ou paramédical.
- **Ensembles musicaux** : six associations ayant trait à la musique.
- **Associations de protection de la nature** : quatorze associations ayant trait à la nature.
- **Associations 3x20** : huit associations 3x20 réparties quasiment sur tout le territoire rochefortois.
- **Organisations d'Événements, de Loisirs, le Tourisme et le Patrimoine** : seize associations diverses.
- **Comités de Villages /Comités des Fêtes** : une dizaine de comités de villages ou comités des fêtes localisés dans différents noyaux villageois du territoire communal, dont quatre se situent à Rochefort.
- **Associations patriotiques** : au nombre de deux.
- **Mouvements de Jeunesse /Maisons de Jeunes** : six associations dédiées à la jeunesse.
- **Comités folkloriques** : au nombre de sept.
- **Associations Philantropiques** : au nombre de trois comités.

Ces 101 associations sont localisées principalement à Rochefort et dans une moindre mesure dans les principaux villages de l'entité communale. Han-sur-Lesse est un pôle culturel et d'animation d'une certaine importance puisqu'il accueille quasiment une dizaine de ces associations.

Le Centre Culturel des Roches de Rochefort organise différents types de manifestations culturelles (théâtre, musique, danse, cinéma, exposition, débats, spectacles jeunesse ou scolaires) et met également à disposition des associations, des comités ou entreprises, salles d'exposition, de spectacle ou salle polyvalente.

9.3. MAISONS DE VILLAGE

Maisons de village :

Localisation	Infrastructure
Ave-et-Auffe	Maison de village (rue Tienne des Solins, 1)
Belvaux	Salle paroissiale (rue du Hambeau, 12)
Buissonville	Salle paroissiale St-Laurent (rue de Parwet, 5)
Eprave	Villa « St-Martin » (rue de l'Aujoûle, 13)
Han-sur-Lesse	Maison de village (rue Joseph Lamotte, 22) Buvette du Football Club (rue des Ayets, 12) Gîte d'Etape (rue du Gîte d'Etape, 8)
Havrenne	Salle « La Lisière » (rue St-Antoine, 3)
Jemelle	« Le Phare » (Place Ste-Marguerite, 2) Salle communale « Les Variétés » (Place des Déportés, 4) Cafétéria du Hall Multisports (rue des Jardins, 46) Salle « Motet » (rue de la Lhomme, 53A)
Laloux	Maison de village du Ry de Vachaux (rue St-Barthélemy)
Lavaux-Ste-Anne	Salle « La Valésienne » (rue Ste-Anne, 12) La Brasserie du Château de Lavaux-Ste-Anne (rue du Château, 8)
Lessive	Salle communale « Les Tchabots » (rue de la Digue, 26A)
Mont-Gauthier	Salle de la Balle-Pelote (arrière école communale de Mont-Gauthier) Salle de réunion de l'ancien presbytère (route de Givet, 5)
Rochefort	Centre Culturel et Touristique des Roches (rue de Behogne, 5) Salle Ste-Thérèse (rue de Navaugle) Salle « Accueil-Famenne » (rue d'Austerlitz, 56) Maison paroissiale de Rochefort-arrière Presbytère (rue de Behogne, 45b)
Villers-sur-Lesse	Salle « Concordia » (rue de la Concorde)
Wavreille	Salle « St-Pierre » (rue du Patronage, 7)

Ces maisons de village, salles ou buvettes, sont localisées dans 14 noyaux d'habitat sur les 21 de l'entité rochefortoise. Elles sont gérées par des ASBL et mises à disposition des habitants. Les programmes triennaux d'investissement prévoient la rénovation de certaines salles ou maisons de village : Maison de village de Han-sur-Lesse (travaux réalisés), du Ry de Vachaux à Laloux (travaux réalisés dans le cadre du P.C.D.R. – 1^{ère} convention), de Lessive (travaux réalisés) et salle « Concordia » à Villers-sur-Lesse.

9.4. SPORT ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Clubs sportifs par village :

Localisation	Club
Eprave	FC Eprave (Football) Gymnastique d'entretien (Gymnastique)
Han-sur-Lesse	Association Spéléologique « La Calestienne » (Spéléologie, Escalade) Le Chat Botté (Danse) Les Cyclos de Han-sur-Lesse ASBL (Vélo) Les Grottes ASBL (Tennis) Football CSE Han-sur-Lesse (Football)
Havrenne	Havrenne Pelote (Balle pelote)
Jemelle	Jemelle Renouveau (Balle pelote) Pétanque Club Rochefort-Jemelle ASBL (Pétanque) Spéleo Club du Gerny (Spéléologie, Escalade) Tennis Club de Jemelle (Tennis / 2 terrains) Vélo Club Rochefort (Vélo)
Jemelle – Centre sportif	BBC Rochefort (Basket) Jembad (Badmington) Roca Rochefort – Athlétisme ASBL Royale Avenir Saint-Georges (Gymnastique) Ultimate Frisbee Rochefort (Frisbee) Volley Club Lesse et Lhomme (Volley-ball)
Mont-Gauthier	Mont-Gauthier Fidélités (Balle pelote)
Rochefort	Ano Crossfit (Crosfit) ASBL Danse et Art (Danse) ASBL Le vélodrome Rochefort-Jemelle Billard Club Rochefort ASBL (Billard) Club Subbuteo Rochefort (Subbutéo) Compagnie Ardennaise de Randonnée (Randonnée) Judo club Rochefort (Judo) Karaté Club de Rochefort (Karaté) Krav Maga Rochefort (Krav Maga, Self-Défense) Ready-Go Rochefort / Fédération belge de bras de fer sportif ASBL Rochefort Paume (Balle pelote) Rochefort Table Soccer (Subbutéo) Royale Jeunesse Rochefortoise Jemelle Association – RJRJA (Football) Spéleo Club Rochefortois ASBL (Spéléologie, Escalade) Wa Ju-Jutsu Club Rochefort (Ju-Jutsu)
Villers-sur-Lesse	Cyclos Seniors (Vélo)

Il y a 36 clubs sportifs (22 disciplines) concentrés à Rochefort et Jemelle et présents dans cinq autres noyaux villageois : Athlétisme (1), Badmington (1), Balle-pelote (4), Basket (1), Volleyball (1), Billard (1), Bras de fer sportif (1), Crossfit (1), Danse (2), Football (3), Fresbee (1), Gymnastique (2), Judo (1), Ju-Jutsu (1), Karaté (1), Krav-Maga self-défense (1), Pétanque (1), Randonnée (1), Spéléologie-Escalade (3), Subbutéo (2), Tennis (2), Vélo (4).

Les principales Infrastructures sportives se retrouvent à Jemelle, Han-sur-Lesse, Eprave et Wavreille et Rochefort :

- Salle Omnisport de Rochefort à Jemelle (+Vélodrome + 2 terrains de football extérieurs)
- Infrastructures sportives à Rochefort (Piscine + Terrain de football + 3 terrains de tennis)
- Terrains de sport à Han-sur-Lesse (Terrain de football + 3 terrains de tennis)
- Terrain de football à Eprave (1) et terrain de football à Wavreille (1)

Le hall sportif de Jemelle (30 ans, prévu pour être provisoire) accueille un milieu sportif très dynamique et diversifié. L'ensemble des activités sportives et des clubs est géré par un coordinateur sportif. Les programmes triennaux d'investissement prévoient l'implantation de PISQ (Petite Infrastructure Sportive de Quartier) dans plusieurs villages.

9.5. ENSEIGNEMENT

Etablissements scolaires par village/noyaux d'habitat :

Localisation	Etablissement
<u>Ecoles communales</u>	
Eprave	Ecole maternelle et primaire
Han-sur-Lesse	Ecole maternelle et primaire
Havrenne	Ecole primaire
Jemelle	Ecole maternelle et primaire
Lavaux-Sainte-Anne	Ecole primaire
Mont-Gauthier	Ecole maternelle et primaire
Rochefort-centre	Ecole maternelle et primaire
Rond-Point	Ecole maternelle et primaire
Villers-sur-Lesse	Ecole maternelle et primaire
Wavreille	Ecole maternelle et primaire
<u>Enseignement libre - primaire</u>	
Havrenne	Ecole maternelle autonome - Ecole maternelle
Lavaux-Sainte-Anne	Les Bout'choux - Ecole maternelle
Jemelle	Ecole Ste-Marguerite et St-Laurent de Jemelle - Ecole maternelle et primaire
Rochefort	Ecole Saint-Joseph - Ecole maternelle et primaire
Rochefort	Ecole Sainte-Thérèse - Ecole maternelle et primaire
<u>Ecoles communauté française - secondaire</u>	
Jemelle	Athénée Royal ROCHEFORT-JEMELLE (implantation Jemelle)
Rochefort	Athénée Royal ROCHEFORT-JEMELLE (implantation Rochefort)
<u>Enseignement libre - secondaire</u>	
Jemelle	Institut Jean XXIII – troisième à sixième (implantation Jemelle)
Rochefort	Institut Jean XXIII – premier degré (implantation Rochefort)
<u>Formations diverses</u>	
Jemelle	Centre d'Education et de Formation en Alternance
Rochefort	Conservatoire de musique (antenne rochefortoise)
	Maison du citoyen – Maison d'accrochage social (projet)

L'enseignement tous réseaux et tous cycles confondus se concentre sur les noyaux urbains de Jemelle et de Rochefort à l'exception des écoles primaires et maternelles distribuées également dans 7 villages alentour.

Evolution de la population scolaire :

Ecoles communales	2013-14			2014-15			2015-16		
<u>Cycle</u>	<u>Mater.</u>	<u>Prim.</u>	<u>TOT.</u>	<u>Mater.</u>	<u>Prim.</u>	<u>TOT.</u>	<u>Mater.</u>	<u>Prim.</u>	<u>TOT.</u>
Ecole communale d'Eprave	11	40	51	11	36	47	12	33	45
Ecole communale de Han-sur-Lesse	47	67	114	56	76	132	58	76	134
Ecole comm. primaire de Havrenne	/	27	27	/	24	24	/	22	22
Ecole maternelle et primaire-Jemelle	35	40	75	34	39	73	39	34	73
Ecole comm. de Lavaux-Sainte-Anne	/	14	14	/	16	16	/	20	20
Ecole communale de Mont-Gauthier	19	12	31	22	10	32	19	12	31
Ecole maternelle et primaire - Préhyr	26	24	50	20	26	46	-	-	-
Ecole communale de Rochefort	117	222	339	115	231	346	128	230	358
Ecole communale - Rond-Point	49	96	145	53	100	153	65	108	173
Ecole comm.de Villers-sur-Lesse	24	51	75	30	53	83	16	58	74
Ecole communale de Wavreille	12	14	26	9	11	20	6	10	16
	340	607	947	350	622	972	343	603	946

Les chiffres de l'évolution de la population scolaire dans le réseau officiel, niveau fondamental, montrent une stabilité avec un léger pic pour l'année académique 2014-2015.

Il est à noter que l'école de Préhyr a été fermée en 2015.

Pour les écoles de Rochefort et de Han-sur-Lesse le nombre d'inscriptions s'accroît, tandis que pour les écoles des autres noyaux villageois le nombre d'inscriptions stagne ou décroît.

Notons que la fréquentation des écoles semble suivre la courbe de l'évolution de la population (cf. chap. 6.2.1) sauf pour Havrenne : l'absence de section maternelle est sans doute une explication à avancer. Idem pour Wavreille où malgré une augmentation importante de la population, la fréquentation de l'école diminue.

L'élément à mettre en évidence est l'augmentation de la moyenne d'âge de la population : l'augmentation globale de la population se fait au profit des tranches les plus âgées, ce qui pourrait provoquer à terme des difficultés pour certaines implantations scolaires.

Les derniers chiffres de population scolaire s'établissent comme suit :

	Maternel		Primaire		Total	
	Elèves (16)	Empl.	Elèves (16)	Empl.	Elèves (16)	Empl.
Rochefort Centre	128 (117)	7	231 (237)	11	359 (354)	18
Rochefort Rond-Point	52 (56)	3	11 (116)	6	166 (172)	9
Jemelle	27 (28)	2	55 (46)	3	82 (74)	5
Havrenne	- (-)	-	28 (26)	2	28 (26)	2
Lavaux-Ste-Anne	- (-)	-	15 (20)	2	15 (20)	2
Eprave	10 (13)	1	26 (28)	2	36 (41)	3
Han-sur-Lesse	44 (48)	2,5	89 (79)	4	133 (127)	6,5
Montgauthier	10 (20)	1	24 (21)	1,5	34 (41)	2,5
Wavreille	12 (11)	1	14 (12)	1	26 (23)	2
Villers-sur-Lesse	27 (27)	2	54 (52)	3	81 (79)	5
TOTAUX	310 (320)	19,5	650 (637)	35,5	960 (957)	55

Crèches et Garderies

Comme déjà expliqué supra, deux crèches sont présentes sur le territoire de la commune, MCAE "Les P'tits Crètons" a une capacité de 18 places à temps plein pour des enfants de 0 à 3 ans de 7h à 18h30, et MCAE "Les Ecureuils" a une capacité de 15 places à temps plein pour des enfants de 0 à 3 ans et est ouverte selon les mêmes horaires.

Il existe aussi un A.E.S Rochefort pour Accueil Extrascolaire, qui s'occupe des enfants, de 2,5 à 12 ans, en période scolaire, de 7h à 8h30 et de 15h30 à 18h. Le mercredi après-midi de 12h à 18h.

Enfin, à Houyet, il existe une accueillante pour maximum 5 enfants. Pour une population d'enfants de 0-5 ans d'un peu plus de 5% soit près de 300 enfants entre 0-3 ans.

9.1. SYNTHÈSE

	ATOUTS	FAIBLESSES
VIE SOCIO-CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT	– La commune dispose d'équipements très complets qui fondent une belle attractivité territoriale, à noter en particulier, Gamedella à Jemelle – Diversité des associations et des clubs – Services et équipements les plus conséquents centralisés à Han-sur-Lesse, Jemelle et Rochefort (plusieurs villages sont équipés de Petites Infrastructures Sportives de quartier) – Réseaux scolaires bien représentés	– Les connexions modes doux et transports en commun peu développés dans certains villages, rendent l'accès aux infrastructures plus difficiles pour certaines tranches de la population ne disposant pas encore d'une voiture ou d'un permis (population scolaire dans les villages)

9.2. CONCLUSIONS

Les institutions et les services assimilés aux équipements collectifs sont globalement centralisés dans le noyau urbain de Rochefort, à Jemelle et à Han-sur-Lesse. Les associations et les petites infrastructures sont réparties quasiment sur l'ensemble de l'entité mais dans une moindre mesure. On dénombre plus de 100 associations dédiées à l'animation et à la culture, 36 clubs sportifs, deux complexes omnisports, un vélodrome, trois terrains de football et une dizaine de terrains de tennis. Les réseaux d'enseignement se composent de 15 écoles maternelles et primaires et de 4 établissements secondaires.

Les villages d'Han-sur-Lesse et de Jemelle constituent des pôles d'animation, tant pour les établissements scolaires que pour les associations aux activités diverses, au même titre que la Ville de Rochefort.

10. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sources :

- Communales : Schéma de Structure Communal, Plan interCommunal de Mobilité (PiCM) 2015 ; Workshop sur la semaine de mobilité 2016 / Echevin J-P Lejeune ; convention de mise à disposition et signalisation de l'aire de covoiturage « P-5580-01 Rochefort Hableau » ; Zone de police Lesse et Lhomme rapport 2015
- Fédérales : SNCB ; Régionales : SPW-DGO1.21 : comptages routes.de.wallonie.be ; recensement 2010

Voir Carte 3 « Mobilité »

10.1. PICM

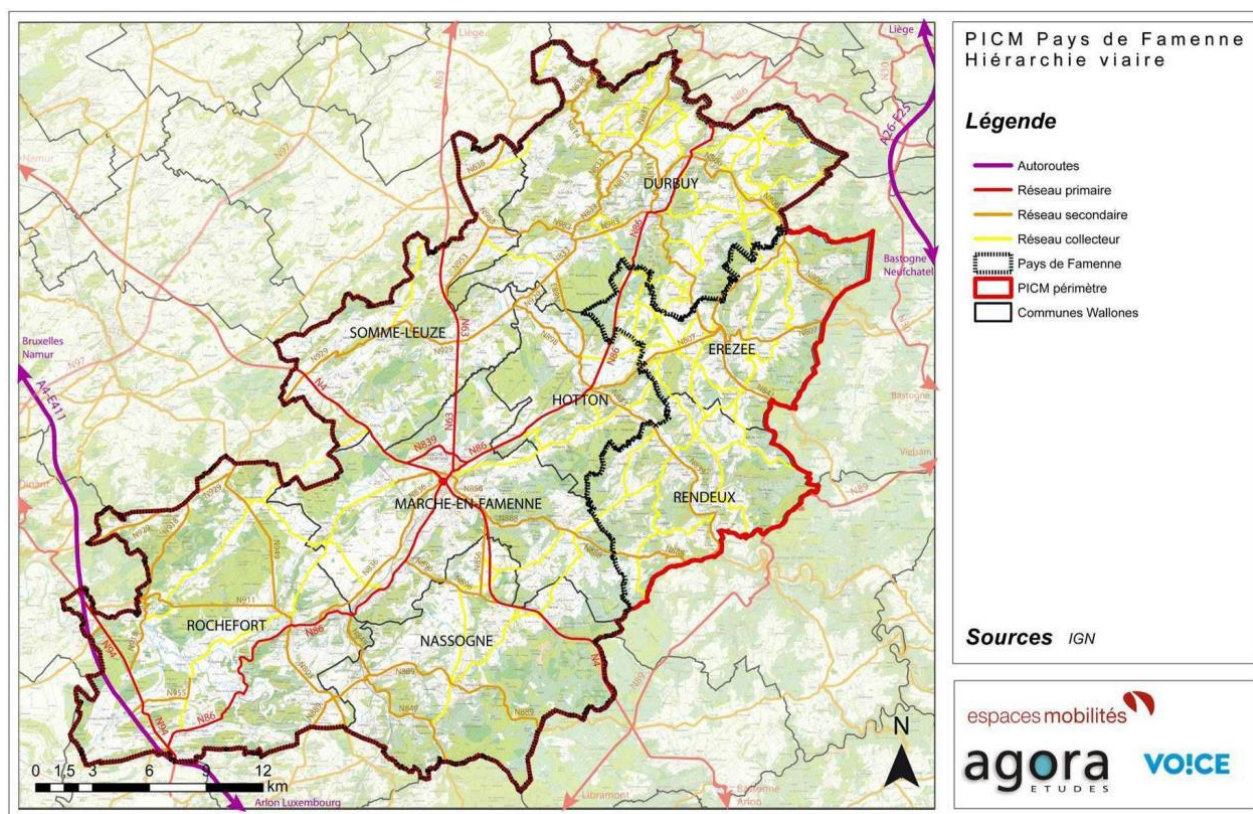


Figure 87 : Périmètre du PiCM (source : PICM)

La commune de Rochefort est couverte par un Plan Intercommunal de Mobilité dont les caractéristiques sont :

- **Périmètre et état d'avancement:** 8 communes : Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort, Somme-Leuze ; rapport final avant enquête publique juin 2015
- **Contenu général :**
 - o un volet supracommunal en 3 phases : (phase 1) diagnostic de la situation existante en matière socio-économique, d'aménagement du territoire, de déplacements ; (phase 2) définition d'objectifs : lien pertinent aménagement du territoire/Mobilité (pour éviter l'étalement urbain) , réseau cohérent et efficace des transports en commun, promotion des modes doux au quotidien, amélioration de l'efficacité et de la sécurité routières pour une meilleure qualité de vie, gestion du stationnement ; (phase 3) propositions
 - o un volet communal en 2 parties : diagnostic et propositions (fiches).

La synthèse succincte de ce diagnostic et de ces propositions pour Rochefort (10 fiches projet) est consignée ci-après par modes de déplacement.

10.2. TRANSPORT ROUTIER

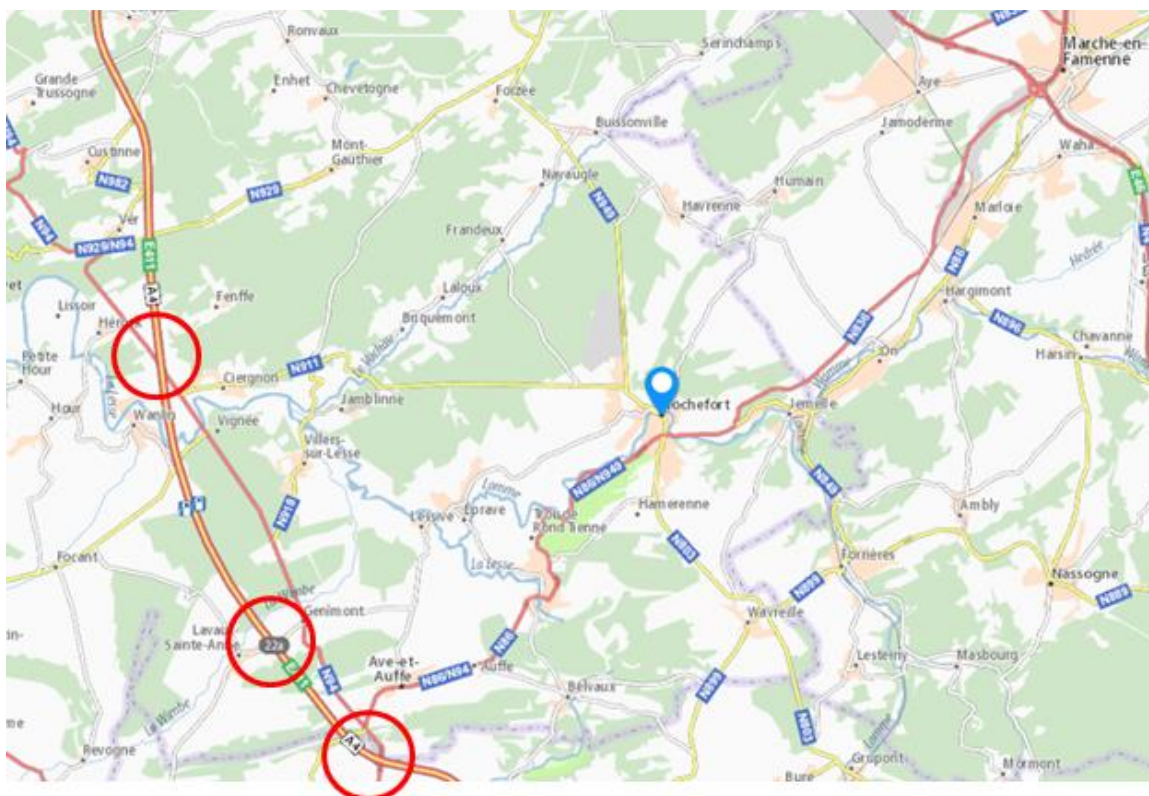


Figure 88 : Accessibilité depuis les grandes infrastructures

10.2.1. INFRASTRUCTURES ET ACCESSIBILITÉ ROUTIÈRES (FIGURE 87)

- **Accessibilité depuis les grandes infrastructures externes :**
 - A4 / E411 Bruxelles-Luxembourg : 3 échangeurs à Rochefort (cercles rouges de haut en bas) :
N°22 – accès Beauraing et Rochefort via la N94 ; - N°22a – accès Lavaux-Sainte-Anne via la N955 ;
N°23 – accès Han-sur-Lesse et Rochefort via la N94 et la N86 ; + N°21, hors Rochefort via la N982
 - N4 Bruxelles – Arlon : via Marche-en-Famenne et la N 836

- **Réseau interne :**

Réseau en étoile depuis Rochefort Centre vers les villages de l'entité

N949	Forzée/ (Bussonville / Naveugle)/ Rochefort (nord)
N911	Ech 22/ N94/Rochefort (nord-ouest)
N86	Ech.23 /Ave-et-Auffe/Han-sur-Lesse/ Rochefort/Jemelle/Marche-en-Famenne (ouest/est)
N803	Rochefort –Wavreille

Toutefois Havrenne, Mont-Gauthier et Belvaux et la vallée du Vachaux, avec les villages de Briquemont, Laloux, Frandeux et Navaugle, et, dans une moindre mesure, Jamblinne, soit 8 noyaux sur 22, sont en retrait par rapport à ce réseau en étoile et sont reliés par le réseau suivant :

N929	Forzée/N94/Ech.22
N918	Forzée/ Villers-sur-Lesse/N94/Genimont
N955	Lessive/Genimont/Lavaux-Ste-Anne

10.2.2. PLATE-FORMES DE CO-VOITURAGE



Figure 89 : Emplacement de la nouvelle plate-forme de covoiturage à Rochefort Centre

10.2.3. TRAFIC

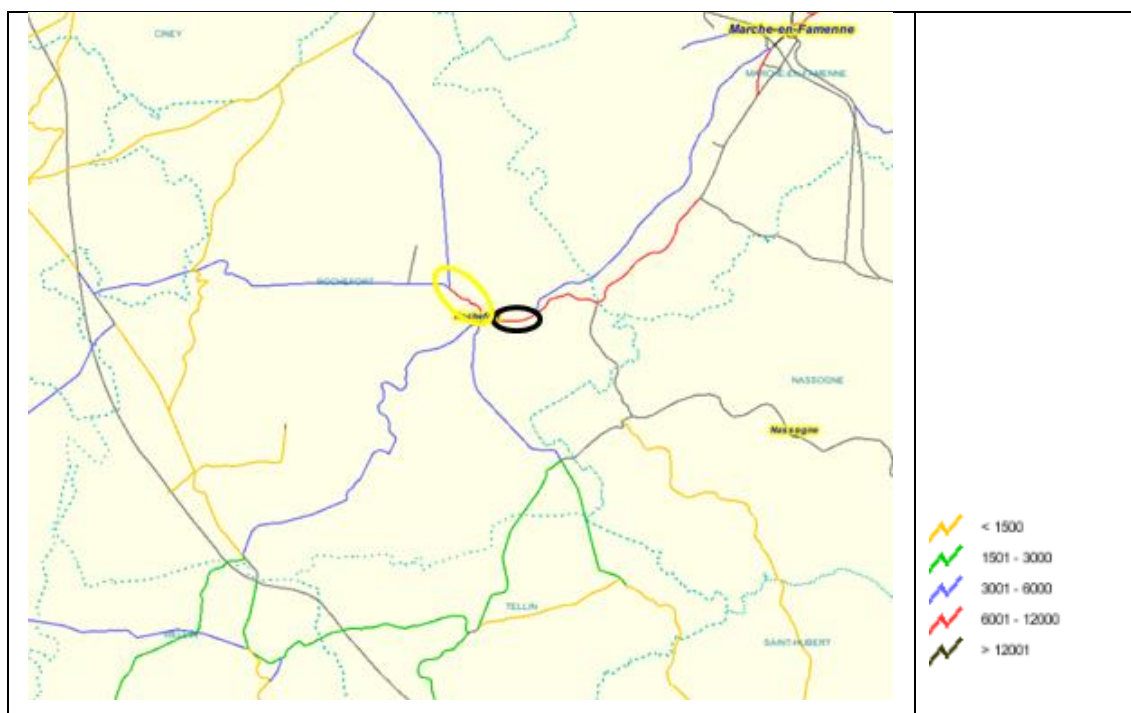


Figure 90 : Charge de trafic (source PiCM)

Les comptages datent de 2006 et sont donc obsolètes mais la charge n'a probablement fait qu'augmenter régulièrement comme l'indiquent les seuls chiffres plus récents disponibles, à savoir ceux du recensement de 2010 pour la N86 (cf tableau ci-dessous).

La carte de la figure 89 a dès lors pour seule ambition de renseigner la hiérarchie de chargement des différents axes : on voit que les radiales vers Rochefort Centre sont les plus chargées, en particulier la section N949 (rue de la Libération –ellipse jaune) et la N86 Rochefort/Marche-en-Famenne en particulier sa section rue de Marche et de Ninove jusqu'au carrefour avec la N836

	Trafic journalier moyen annuel	2006	2008	2009	2010
N86	Côté est Hableau > vers Jemelle (ellipse noire)	10.094	10.121	10.133	10.184
N86	Centre et côté ouest Hableau > N949	6.800	7.121	7.120	7.351

10.2.4. ACCIDENTS

Tableau synthèse des différents cas pour l'entité de Rochefort	2014	2015
NOMBRE ET TYPE D'ACCIDENT		
Accidents sans lésion corporelle (signalés à la police)		132
Accidents avec lésions corporelles	39	50
Accidents mortels	0	0
NOMBRE ET TYPE DE VICTIMES		
Blessés légers		67
Blessés graves		4
Tués	0	0
Total blessés		71

Source : Zone de police Lesse et Lhomme / rapport d'activités 2015 pp 35 à 39

- **Localisation des accidents pour l'entité de Rochefort**
Essentiellement sur les grands-routes, peu dans les noyaux ; carrefour de Genimont accidentogène.
- **Constats généraux** (établis par la zone de police pour l'ensemble de la zone soit Houyet + Rochefort)
 - Nombre d'accidents et de victimes en augmentation entre 2014 et 2015
 - Délits de fuite (2,7%) et de non-assurance (1,7%) très faibles
 - Accidents avec lésion corporelle (LC) :
 - Près de la moitié se passe durant le week-end, le moment le plus problématique étant le dimanche entre 10h et 16h (11,11% des accidents) ; l'alcool a joué un rôle dans 22% des cas
 - 50% des victimes sont dans la tranche « jeunes conducteurs » (entre 18 et 34 ans)
 - Répartition des victimes par modes : 83% dans un véhicule (voiture 78%, camionnette 3%, autobus autocar 2%) ; 13% sur un 2 roues (moto 11%, cyclomoteur 2%) ; 3% de piéton ; 1% de cyclistes. Les modes doux ne représentent que 4% des victimes LC. Proportionnellement au nombre de déplacements, la moto semble être le mode le plus exposé en la matière.

10.2.5. STATIONNEMENT

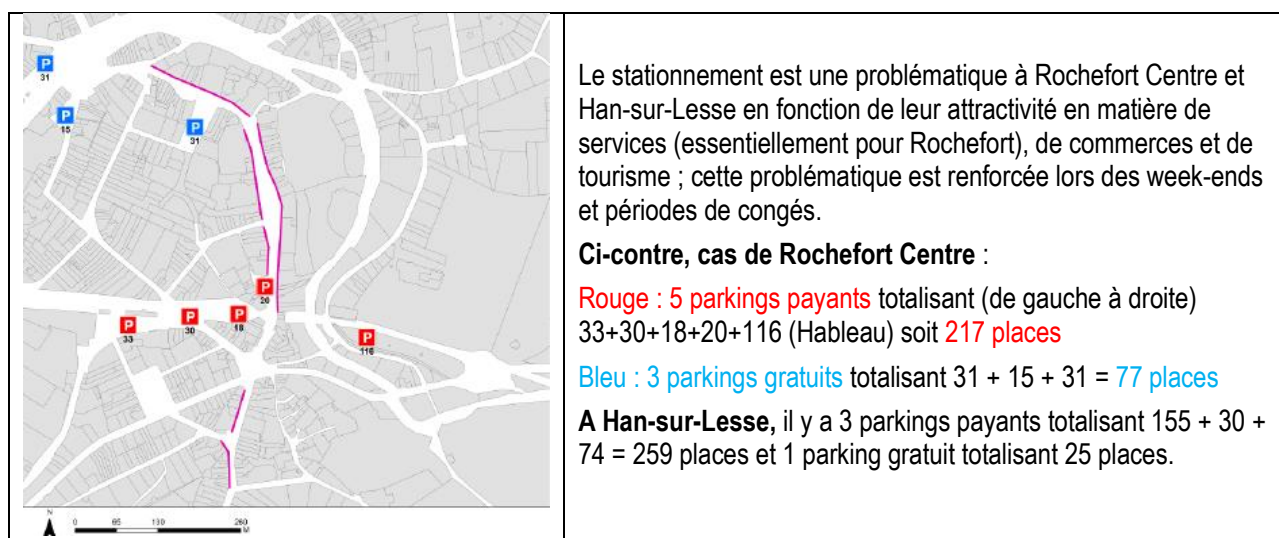


Figure 91 : Localisation et nombre de places de parkings à Rochefort Centre (source : PICM)

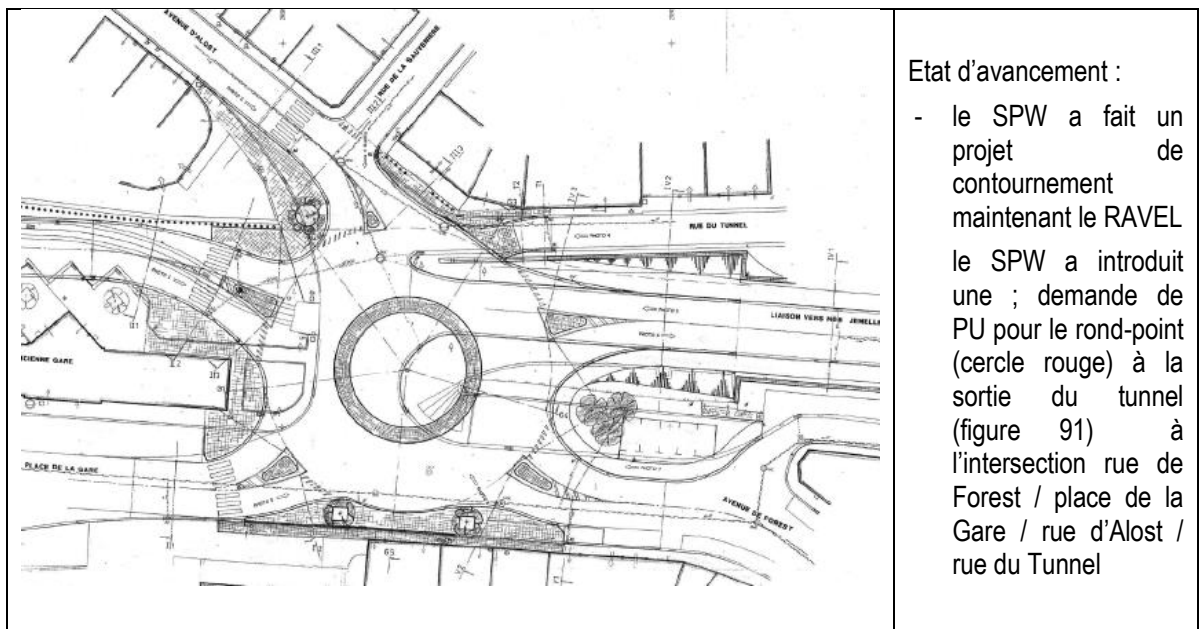
10.2.6. PROJETS EN COURS

- **Projets en réflexion :**

Contournement de Rochefort (en tirets rouges) et son rond-point (cercle rouge) : au départ de la N911 (cercle jaune) il rejoint le RAVEL (trait vert) puis la rue du Tunnel pour rejoindre la N86



Figure 92 : Projet d'évitement (source : PiCM)



Etat d'avancement :

- le SPW a fait un projet de contournement maintenant le RAVEL
- le SPW a introduit une ; demande de PU pour le rond-point (cercle rouge) à la sortie du tunnel (figure 91) à l'intersection rue de Forest / place de la Gare / rue d'Alost / rue du Tunnel

Figure 93 : Rond-point de raccord du contournement (source : PiCM)

- **Projet en réalisation :**

Rond-point Rue de France / Av.de Forest, rue du Marché, rue Jacquet / place Albert ler (cercle bleu) : début des travaux en septembre 2016

10.2.7. DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS DU PICM

Le PiCM recense les points principaux de diagnostic suivants :

- La traversée de centres par un important trafic :
 - o Rochefort : le croisement de trois routes d'importance (N911, N949 et N86) en son centre génère des flux élevés (de transit et de destination lié à la fonction de centre-ville et au PAE) qui ne sont pas adaptés à la typologie de la voirie et à sa capacité (cf. figure 89).
Ce phénomène s'accroît en période de congés et de week-end.
 - o Han-sur-Lesse : trafic de transit et de destination
- La forte exposition au trafic de poids-lourds en particulier Rochefort Centre –Ville
- La problématique de stationnement en période touristique : Rochefort et Han-sur-Lesse

Il propose donc les mesures suivantes :

- **Hiérarchiser les voiries** de la façon suivante et adapter les vitesses en fonction :

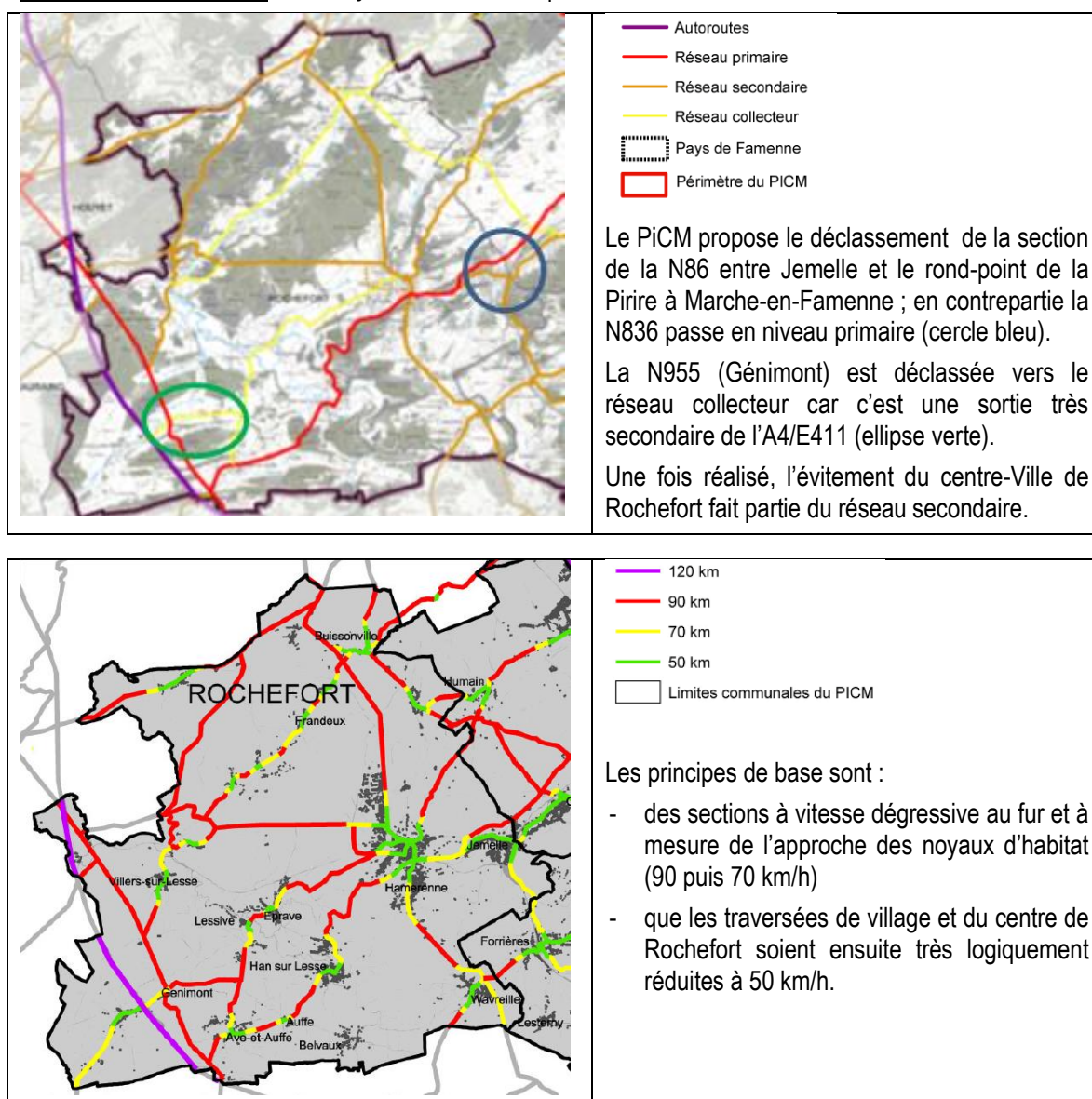


Figure 94 : Proposition PiCM de hiérarchie des voiries et des régimes de vitesse (source : PiCM)

- **Rochefort. Evitement du centre-ville (fiche 2)** ce qui permet les fiches 3 et 4 : cf.figure 94 ; ce que le PiCM propose en plus est un raccordement à la voirie d'évitement depuis la rue de l'abattoir (proposé déjà dans l'Étude paysagère de Leader II). En effet « *cette dernière est une voie qui traverse la zone artisanale de Rochefort qui, moyennant aménagement, serait plus adaptée au charroi des poids-lourds que l'avenue de Forest ou la rue Sous le Château* ». »
- **Rochefort / Centre Ville. Plan de circulation et zone 30 étendue (fiche 3)**



Figure 95 : Proposition PiCM de plan de circulation et de zones 30 au centre de Rochefort (source : PiCM)

Les sens de voiries modifiés sont en rouge ; la proposition de zone 30 est plus exigeante que le 50km/h proposé supra ; toutefois l'axe Libération/ Behogne /Jacquet ainsi que la route sous le tunnel seraient maintenus à 50 km/h.

- **Rochefort / Centre-Ville. Plan de stationnement (fiche 4)**



Cette réorganisation s'accompagne en outre d'une révision générale du fléchage de signalisation à la fois pour les automobilistes et pour les cheminements piétons depuis les parkings vers le centre-ville.

Figure 96 : Proposition PiCM de réorganisation du parking dans le centre de Rochefort (source : PiCM)

- **Rochefort / Centre-Ville. Réaménagement du carrefour N86/N803/N949 (fiche 6)**

Il s'agit en fait du Rond-point Rue de France / Av.de Forest, rue du Marché, rue Jacquet / place Albert Ier dont question en 10.2.6 supra (projet en cours de réalisation)

- **Han-sur-Lesse .Signalisation et proposition d'extension des parkings (fiche 7)**

Les propositions de signalisation et de tarification sont consignées ci-dessous.



Figure 97 : Proposition PiCM de signalisation et tarification des parkings de Han-sur-Lesse (source : PiCM)

La proposition d'extension se situe au nord et est considérée comme envisageable sur les 2 terrains ci-dessous :



Figure 98 : Proposition PiCM d'extension du parking au nord de Han-sur-Lesse (source : PiCM)

- **Mont-Gauthier / Entrées du village. Ralentisseurs (fiche 8)**

Pose de ralentisseurs de type coussins berlinois car voirie rectiligne dans la traversée du village, parcourue souvent à grande vitesse.

- **Génimont / Carrefour N94 rue de Génimont / Rue du Jardinia . Réaménagement du carrefour (fiche 9)**

Comme signalé en 10.2.4 ce carrefour est accidentogène ; il s'agit de le réaménager complètement.

10.3. TRANSPORT PAR RAIL / GARE DE JEMELLE

10.3.1. DESSERTE PAR LES LIGNES

Rochefort dispose d'une gare à Jemelle. Cette gare est desservie par deux lignes de trains :

- **la ligne IC 162 Bruxelles-Namur-Arlon-Luxembourg** : bonne desserte dans les 2 sens avec fréquences régulières d'au-moins 1 train par heure en semaine ; par exemple vers le nord à partir de 5:26 + 2 trains en pointe à 5:51 et 6:53
- **la ligne 43 Liège-Jemelle** : bonne desserte interne au territoire couvert par le PICM et vers Liège avec 1 train par heure en semaine et toutes les 2 heures le week-end

Jemelle est donc connectée à des pôles internationaux (Bruxelles, Luxembourg), régionaux (Liège, Namur) et locaux (par exemple Libramont et Jambes). Les temps de parcours et la fréquence de desserte des trains sont intéressants.

Destinations desservies et horaire font donc de Jemelle une gare performante et donc un grand atout socio-économique et de mobilité.

10.3.2. FRÉQUENTATION

Nombre de voyageurs montés par jour (moyenne) en 2015

En semaine	Le samedi	Le dimanche
769	281	438

Préjugant que ceux qui montent à Jemelle y redescendent, la gare de Jemelle voit donc défilier +/- 1500 personnes par jour en semaine, 600 le samedi et 900 le dimanche.

On voit donc clairement que la gare ne sert pas qu'aux déplacements domicile/travail et domicile/établissement d'enseignement - bien que l'augmentation de fréquentation le dimanche est sans doute partiellement liée aux retours des étudiants vers les établissements d'enseignement supérieurs.

10.3.3. INTERMODALITÉ

L'intermodalité n'est pas optimale.

- Intermodalité train/ voiture : parkings bien situés mais manque de places de stationnement
- Intermodalité train/TEC faible pour les raisons suivantes :
 - o Nombre de bus inférieur au nombre de trains
 - o Correspondances horaires non idéales
 - o Emplacements peu pertinents des arrêts TEC (conflit avec dépose minute et voitures arrêtées sur les arrêts côté talus)

10.3.4. PROJETS

- Projet de modernisation de la L162 pour augmenter sa vitesse
- Projet de ReL (Réseau Express Liégeois) effectué par « Aménagement sc » pour compte de la cellule ferroviaire du SPW ; ses options ont été approuvées et reprises par le Gouvernement wallon à destination du Fédéral ; il y est prévu que la desserte de la L43 soit effectuée par un « light train » depuis Liège-Palais avec un cadencement de 2 trains/h jusqu'à Bomal puis 1 train sur 2 prolongé vers Jemelle (l'autre vers Libramont) ; ceci ne change toutefois pas l'offre actuelle de 1train/h

10.3.5. DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS DU PiCM

Le PiCM fait le constat de la faiblesse de l'intermodalité à la Gare de Jemelle dont question en 10.3.3 ci-dessus et propose donc un réaménagement complet sous la forme de la fiche-action 1 illustrée ci-dessous en particulier

- l'agrandissement de 124 places de parking à l'est (côté rue de Forrières en haut à droite sur la photo)
- l'agrandissement de 209 places de parking à l'ouest (côté gare en bas à gauche sur la photo)

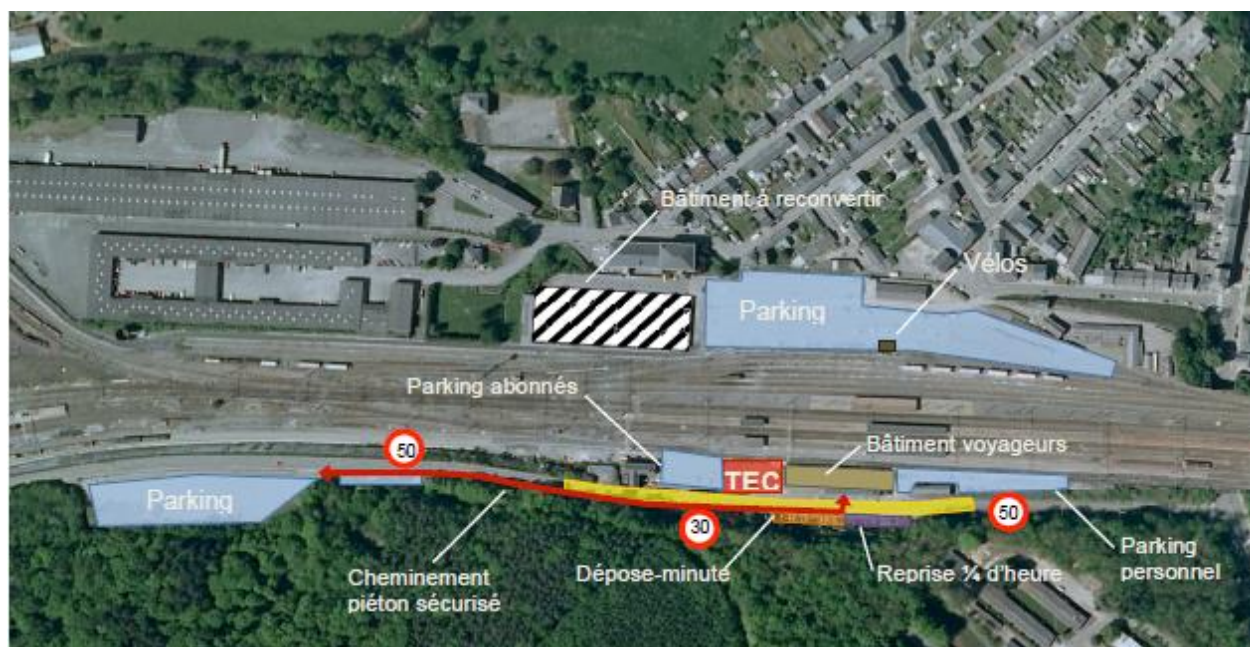


Figure 99 : Schéma de principe pour le réaménagement de l'intermodalité à la gare de Jemelle (source : PiCM)

10.4. TRANSPORTS EN COMMUN / BUS

10.4.1. DESSERTE

Les TEC Rochefort appartiennent à la section des TEC Namur-Luxembourg.

Le territoire est desservi par 9 lignes du réseau TEC (cf. carte 3) ¹⁷ soit en semaine (...) = hors entité

162b	Jemelle-Libramont	424	Rochefort - Marche - Aye
166a	Jemelle-Lavaux-Sainte-Anne	43/2	Mont-Gauthier - Ciney - Dinant Namur
166c	Jemelle-Rochefort- Briquemont	62	Rochefort Wavreille (Tellin Grupont) - Mirwart
29	Jemelle -Rochefort- Han-s/Lesse- Ave-et-Auffe- (...) - Grupont		
420	Aye - Jemelle - Nassogne		
421	Jemelle - Beauraing		

Ces lignes assurent des liaisons vers les différents pôles de la région : Marche, Rochefort, Jemelle, Saint-Hubert, Houyet, Libramont, Ciney, Dinant. Mais la majorité de ces lignes disposent de fréquences relativement faibles et d'un cadencement irrégulier ciblé en particulier sur les déplacements scolaires

Seule la 424 peut être considérée comme bénéficiant d'une bonne desserte et Belvaux n'est pas desservi.

¹⁷ Certaines cartes de cette section sont disponibles en ligne, mais pas toutes

10.4.2. INTERMODALITÉ

6 lignes sur 9 passent par la Gare de Jemelle mais les noyaux d'habitat situés le long des lignes 424, 43/2 et 62 n'accèdent à Jemelle qu'avec une rupture de charge.

10.4.3. PROJETS EN COURS

Le TEC envisage un projet Flexi TEC (transport en commun à la demande).

10.4.4. DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS DU PiCM

Le PiCM partage le diagnostic et propose :

- **Mesures générales:**
 - de travailler la souplesse des lignes de transport scolaire
 - d'améliorer les correspondances entre la Gare de Jemelle et les bus
 - d'améliorer l'accueil aux arrêts (abribus, trottoirs et accès sécurisés, emplacements vélos)
 - d'offrir une complémentarité aux transports en commun classiques, notamment pour les noyaux d'habitat qui sont éloignés des centres et qui sont à l'écart du réseau des TEC : des initiatives de transport social et de transport à la demande existent, le PiCM propose de les réunir dans une centrale de mobilité gérée par l'asbl Pays-de-Famenne pour une meilleure gestion.
- **Mesures spécifiques :**
 - Le réaménagement des arrêts de bus et de leur intermodalité à la Gare de Jemelle (cf ci-dessus)
 - L'adaptation des lignes 166a et 166b aux modifications de sens de circulation rue de Béhogne et le déplacement de l'arrêt de bus « Poste »
 - La déviation de la ligne 162b à Rochefort Centre suite aux modifications de sens de circulation et au réaménagement du carrefour avenue de Forest/rue de France/rue Jacquet /rue de Marche/rue de Béhogne dont question en 10.2.6 et pour une meilleure complémentarité avec le trajet de la L29.

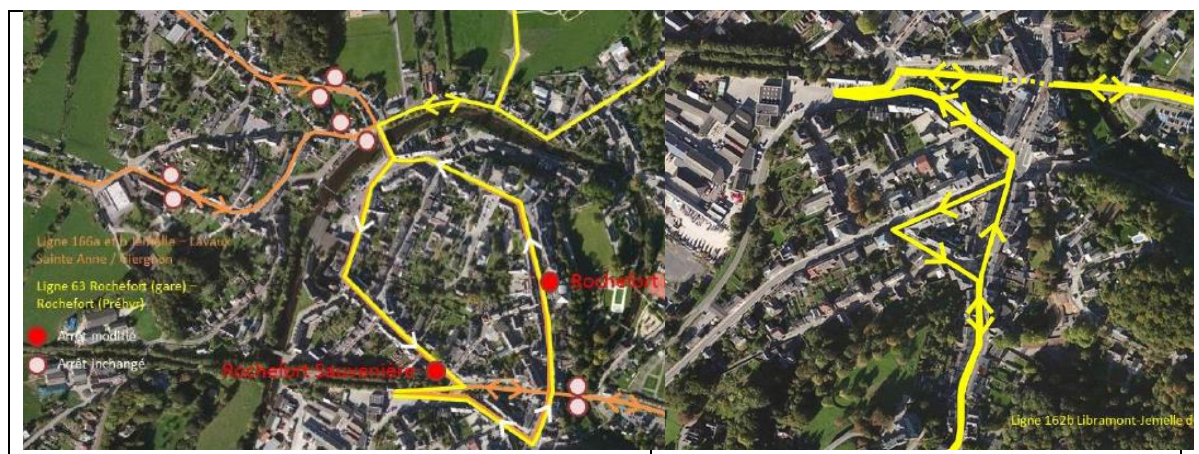


Figure 100 : Propositions PiCM : modifications tracés et arrêts TEC à Rochefort Centre (source : PiCM)

10.5. TRANSPORT LOCAL À LA DEMANDE

- Services communaux

- Service « Mobilité Rochefortoise » : la commune dispose d'un service « Rochefort Mobilité » accessible du lundi au vendredi après-midi pour les habitants de plus de 60 ans. Une vingtaine de personnes en bénéficient chaque mois.
- Des navettes sociales sont également envisagées à Rochefort.

- Services TEC

- Cf projet Flexi TEC supra.

10.6. MODES ACTIFS (CYCLISTES, PIÉTONS, CAVALIERS)

10.6.1. INFRASTRUCTURES

- RAVeL

L'entité abrite 3 sections de RAVeL mais en particulier la section n°2 qui la traverse d'ouest en est comme l'illustrent les images ci-dessous.

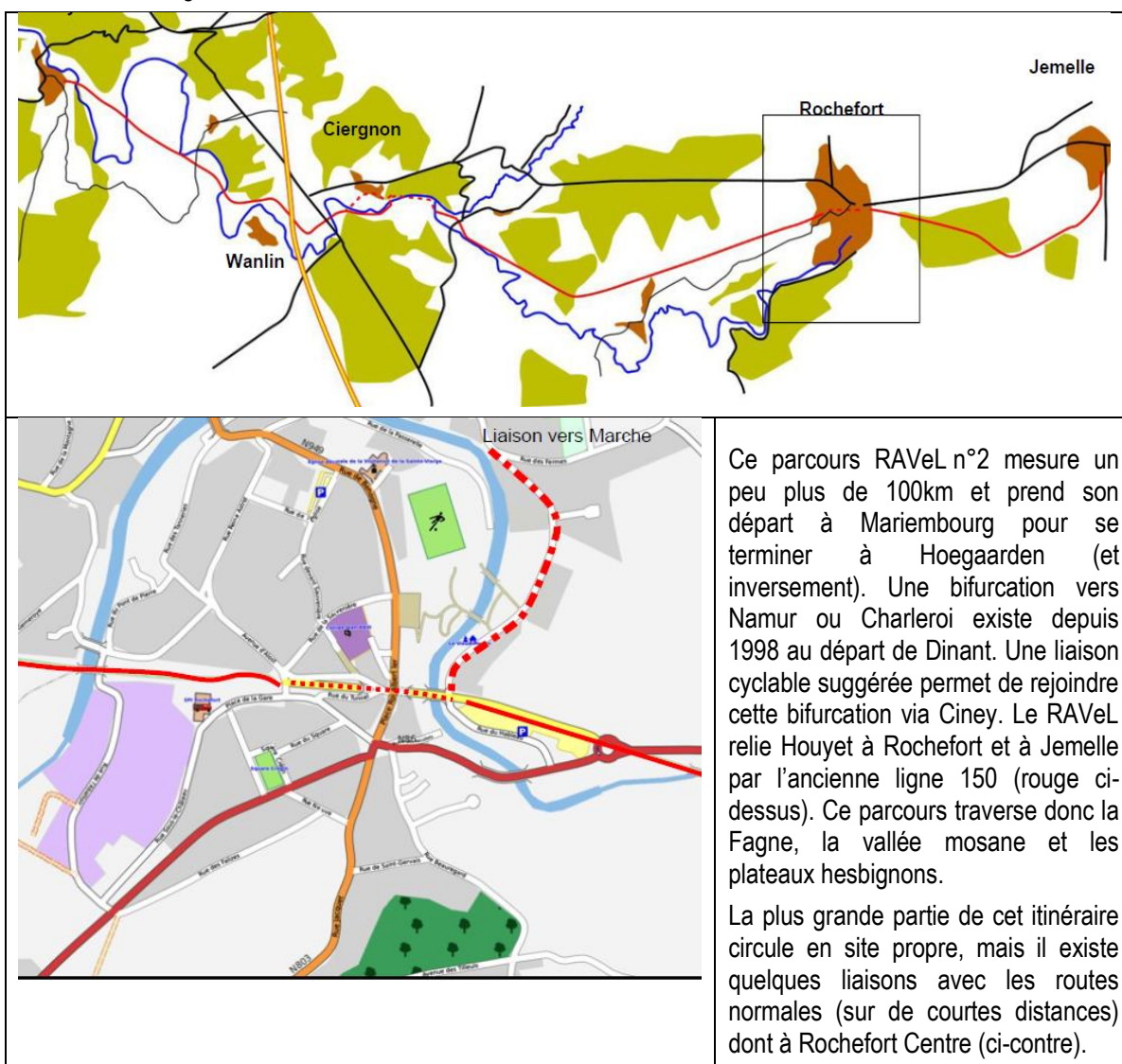


Figure 101 : Réseau RAVeL (source : PiCM)

- **Pistes cyclables :**

Des pistes cyclables partent de Rochefort Centre vers les villages proches ; en dehors des itinéraires RAVeL, elles sont situées le long des grands axes.

- **Trottoirs et espaces publics**

- Villages : des espaces publics en faveur des piétons sont envisagés dans tous les villages via l'étude paysagère menée par AGUA dans le cadre d'un programme d'innovation rurale Leader II (voir chapitre 6). ; dans la majorité des villages ces aménagements ont été réalisés
- Rochefort Centre : programme triennal de réfection des trottoirs en cours

- **Autres voiries spécifiques :**

Outre le RAVeL et les pistes cyclables, des itinéraires de promenades sur sentiers et voiries, pour les piétons, cyclistes et cavaliers, ont été définis par le syndicat d'initiative de Rochefort et aménagés par le « Pays de Famenne » (itinéraires points-nœuds).

10.6.2. DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS DU PICM

Le diagnostic est le suivant :

- Le réaménagement des espaces publics des noyaux d'habitat, en vue de leur plus grande convivialité et sécurité est largement entamé
- Un problème important de sécurité se pose pour les piétons entre le rond-point de la N86 à l'entrée de Rochefort et le vélodrome
- L'essentiel sera désormais de réfectionner les espaces publics de Rochefort Centre suite à la mise en place de la voirie d'évitement. Dans l'attente

Les propositions sont :

- **Le réaménagement de la place Albert ler (fiche 5)** au bénéfice des piétons – ce qui n'est pas incompatible avec la circulation actuelle – dans l'attente de la voie d'évitement (figure de gauche)
- **La réalisation d'un itinéraire pour piétons entre le centre de Rochefort et le vélodrome (fiche 10)** selon 2 options de tracé (figure de droite)

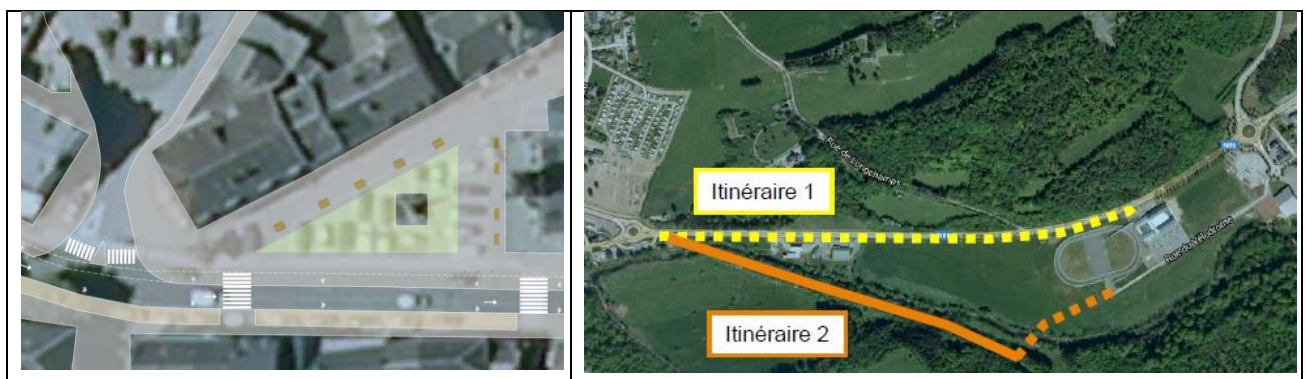


Figure 102 : Propositions PiCM à Rochefort pour la place Albert ler et pour une liaison piétonne centre/vélodrome (source : PiCM)

10.7. SYNTHÈSE

	ATOUTS	FAIBLESSES
MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE	– Un PiCM qui donne une vision globale de la mobilité et pose des diagnostics, enjeux et projets de mobilité (infrastructures et organisation) cohérents et volontaristes, en particulier la voie d'évitement et la réorganisation subséquente de la circulation, des espaces publics et des parkings à Rochefort – Dans l'attente, une politique communale volontariste en matière - o de travaux (réfection des trottoirs à Rochefort, aménagements en faveur des piétons dans la plupart des villages, plate-forme de covoiturage...) - o d'effort didactique (dont promotion du co-voiturage) - o d'actions complémentaires aux transports en commun et à la voiture individuelle – La présence de la Gare de Jemelle desservie à la fois par une ligne IC et une ligne locale la connectant à de nombreux pôles y compris internationaux – Le projet Flexi TEC à l'étude – Le réseau RAVeL – De nombreux sentiers et voiries pédestres balisés et notamment les itinéraires « points nœuds » du Pays de Famenne.	– Une commune très dépendante de la voiture mais située entre, et non sur, 2 grands axes routiers – Certaines sections très chargées de trafic, notamment de nombreux poids-lourds, et traversant des noyaux d'habitat en particulier le centre de Rochefort et d'Han-sur-Lesse – Des problématiques de parking à Rochefort et Han-sur-Lesse lors des grosses affluences (week-ends, congés) – Des transports en commun perfectibles notamment - o pour le rabattement et le cadencement sur la gare (intermodalité) - o quant à leur « sur spécialisation » sur la fonction scolaire - o quant à leur réorganisation au centre de Rochefort (suite au projet d'évitement) – Quelques lieux accidentogènes (Génimont, grandes lignes droites des nationales, liaison piétonne Centre/Vélodrome) – Un RAVeL interrompu en centre urbain de Rochefort

10.8. CONCLUSIONS

Comme beaucoup de communes rurales, Rochefort est largement dépendante de la voiture. Elle est bien accessible grâce à la E411 et à un réseau de voiries régionales efficace mais qui implique de traverser plusieurs noyaux d'habitat pour gagner Rochefort Centre ou pour la traverser pour le trafic de transit. Plusieurs villages se situent toutefois en retrait par rapport à ce réseau, avec les avantages et inconvénients que cela implique.

La prédominance de la voiture a un coût énergétique, environnemental et financier. Cette situation fragilise également ceux qui ne disposent pas d'une voiture ou qui ne peuvent pas conduire.

La commune dispose cependant d'atouts certains pour des alternatives à la voiture, qui seront progressivement mis en place via un PiCM cohérent et volontariste :

- la présence d'une gare intermodale (parking et bus) à Jemelle, sur des lignes intéressantes et performantes
- un réseau TEC, qui n'est pas pleinement efficace en matière de desserte et de régularité mais qui est une base pour la politique de la mobilité alternative à la voiture
- une offre à la demande complémentaire aux transports en commun et à la voiture individuelle ;
- un réseau RAVeL et des plate-formes de covoiturage

D'autre part, le PiCM a un programme ambitieux en matière d'évitement du centre de Rochefort et de réaménagements conviviaux et efficaces (dont politique de stationnement) subséquents.

11. LA COMMUNE COMME ACTEUR DE LA GESTION COMMUNALE ET SERVICES PUBLICS

11.1. BOURGMESTRE ET GRADES LÉGAUX

Bourgmestre en titre (empêché) : M. François BELLOT (MR-IC)
 Présidente du Conseil communal : Mme Corine MULLENS (MR-IC)
 Directeur général (secrétariat communal) : M. Luc PIRSON
 Directeur financier : M. Marc LEVIS

11.2. COLLÈGE ET CONSEIL COMMUNAL

Bourgmestre et Échevins

- Mme CORINE **MULLENS** (MR-IC) – Bourgmestre faisant fonction
- M. PIERRE-YVES **DERMAGNE** (Pour) – Député-Premier Échevin
- M. JULIEN **DEFAUX** (MR-IC) – Échevin *ad intérim*
- Mme JANIQUE **LEJEUNE** (MR-IC) – Troisième Échevine
- M. PIERRE **VUYLSTEKE** (MR-IC) – Quatrième Échevin
- M. JEAN-POL **LEJEUNE** (MR-IC) – Cinquième Échevin

CPAS

- | | |
|---|---|
| – Mme ISABELLE BARTHÉLEMY (MR-IC) – Présidente | – M. JEAN-LUC FASTRES – Conseiller |
| – M. Pol BURLET – Directeur général | – M. JEAN-MARIE HENIN (MR-IC) – Conseiller |
| – Mme Christine VAN DE POEL – Directrice financière | – Mme MAUDE HERMAN – Conseillère |
| – Mme FRANCOISE de BARQUIN-DEGEIMBRE (MR-IC) – Conseillère | – M. GERARD LUPCIN – Conseiller (MR-IC) |
| – M. CLAUDE DERMIENCE – Conseiller | – Mme VERONIQUE VERDUYSTERT-STREIGNARD (MR-IC) – Conseillère |
| | – M. PIERRE VIVIANI – Conseiller |

Conseillers communaux

- | | |
|---------------------------------------|--|
| – M. JEAN-YVES ANTOINE (Pour) | – M. THIERRY LAVIS (CDH-AR) |
| – Mme CARINE BECHET (Pour) | – Mme FRANÇOISE LEBEAU (ECOLO) |
| – M. LÉONARD BILLIET (MR-IC) | – M. LAURENT LIBOTTE (CDH-AR) |
| – M. CHRISTOPHE DAVIN (Pour) | – M. ALBERT MANIQUET (CDH-AR) |
| – M. JULES DE BARQUIN (MR-IC) | – Mme ROSE MARION-HERMAN (MR-IC) |
| – M. MARTIN DE BRABANT (MR-IC) | – M. YVON HERMAN (Pour) |
| – M. RENE DELCOMMINETTE (Pour) | – M. RUDY THERASSE (ECOLO) |
| – Mme MARTINE JAUMOTTE (MR-IC) | – Mme LESLIE WIRTZ-VAN DER SNICKT (MR-IC) |

11.3. ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

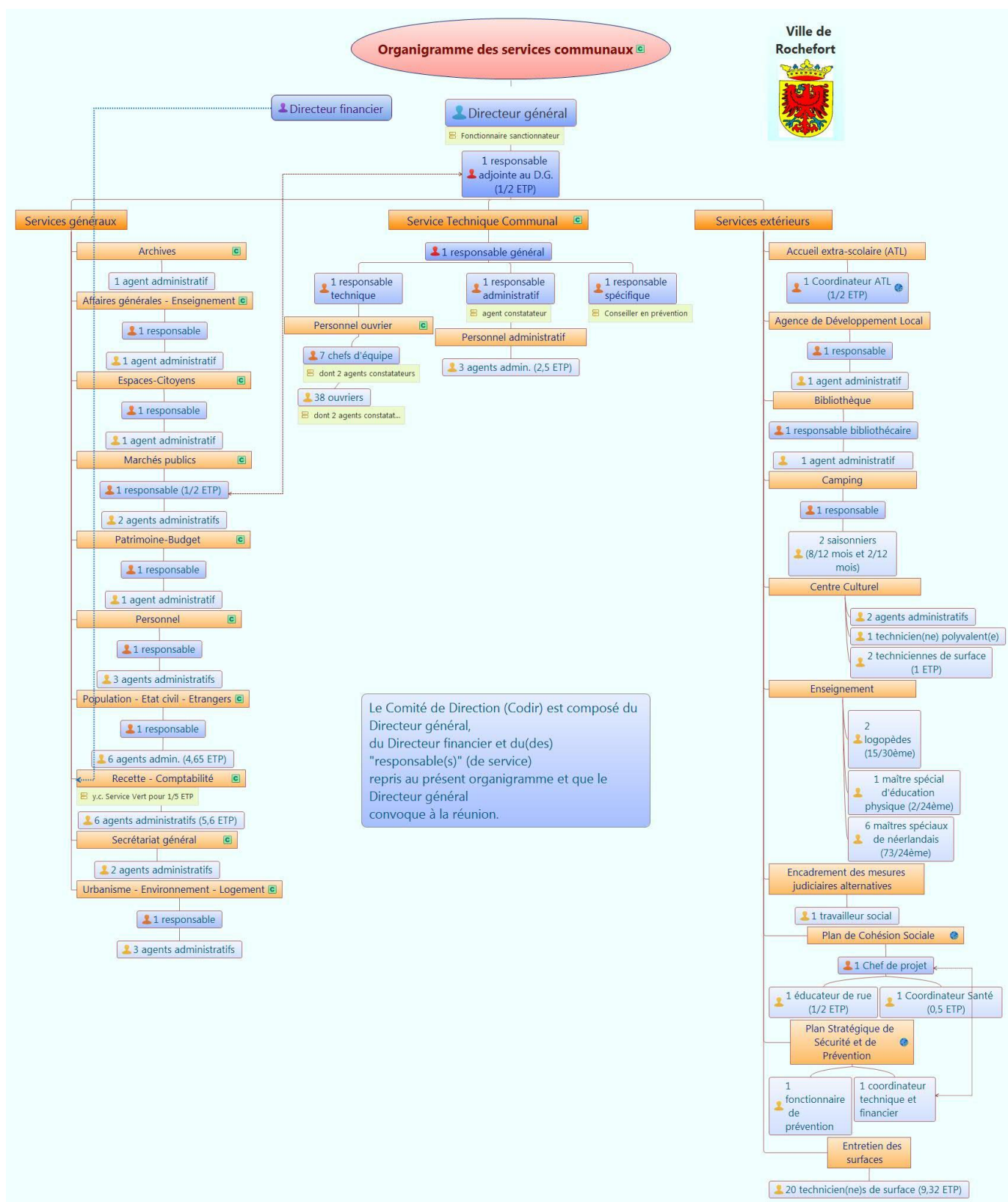


Figure 103 : Organigramme des services communaux

11.4. ORGANES CONSULTATIFS – PARTICIPATION CITOYENNE

11 commissions consultatives / 14 commissions et comités communaux

11.4.1. CODIR

Le CoDir (Comité de Direction) a été mis en place le 11.08.2015.

Il est composé du Directeur général, du Directeur financier et des responsables de services suivant les sujets traités.

Le CoDir est obligatoirement concerté sur les avant-projets de budget et de M.B., sur les projets d'organigramme, de cadre organique et des statuts.

Au-delà de ces missions, le CoDir peut se voir attribuer des missions par le Collège Communal.

Le CoDir connaît toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

11.4.2. COMMISSION LOCCATM, CCCPH...CALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

Constituée de citoyens, la CLDR est associée à toutes les phases d'élaboration, de réalisation, de suivi, de mise à jour et de révision du PCDR.

La CLDR constitue le relais des aspirations de la population en matière de développement rural. Elle assure un rôle permanent d'information entre la population et le pouvoir communal. Elle répond à toutes les demandes d'avis et s'exprime, au besoin, d'initiative.

11.4.3. COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

Les séances de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sont organisées tout au long de l'année. Celle-ci rend son avis dans de nombreux dossiers d'urbanisme (les Plans Communaux d'Aménagement dans leur procédure d'élaboration et d'adoption ainsi que certains dossiers de permis d'urbanisme et de permis d'urbanisation).

Cet avis, transmis au Collège Communal, a pour objectif de permettre une plus large participation de la population dans l'aménagement de son territoire.

La CCATM de Rochefort s'est réunie à plus de 7 reprises.

11.4.4. CONSEIL CONSULTATIF DU LOGEMENT

Le Conseil Consultatif du Logement permet la concertation des acteurs de la politique du logement : la Région, la Province, le Centre Public d'Action Sociale, la Société de logement de service public desservant le territoire communal, le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, ainsi que tout organisme à finalité sociale qui participe à la politique communale du logement.

Le conseil élabore le programme bisannuel d'actions en matière de logement et remet des avis au pouvoir communal.

11.4.5. CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES PERSONNES HANDICAPÉES (CCCPH)

Un Conseil Consultatif Communal des Personnes Handicapées (CCCPH) a été mis en place en décembre 2004 pour améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Le CCCPH a pour mandat de mieux faire connaître, comprendre et prendre en compte la situation et les préoccupations des citoyens résidents de la commune ayant un handicap, en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.

11.4.6. CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS (CCCA)

Fondée en 1984, le CCA a pour mission :

- D'examiner la situation des seniors sous toutes ses formes tant au point de vue moral que matériel ;
- De suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative visant une véritable promotion de la personne âgée ;
- De faire connaître les désirs, les aspirations, les droits des seniors ;
- De tendre à leur intégration effective dans la vie communautaire ;
- De faire prendre conscience aux seniors eux-mêmes qu'ils ont un rôle à jouer au niveau communal en suscitant leur participation, pour le mieux-être de tous.

11.4.7. COMMISSION DE L'AGRICULTURE

La Commission de l'agriculture se réunit en cas de calamités naturelles.

Elle gère les dossiers à rentrer au Gouvernement provincial pour obtenir des réductions d'impôts.

11.4.8. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL

Assurer la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre

11.4.9. COPALOC – COMMISSION PARITAIRE ENSEIGNEMENT

Organe de concertation de l'enseignement communal

11.4.10. COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT SA LHOIST INDUSTRIE

Constituée afin de suivre le bon déroulement de l'exploitation de la carrière

11.4.11. COMMISSION COMMUNALE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE DES CIMETIÈRES

Cette commission qui avait pour mission la gestion active, la préservation, l'embellissement et la promotion des sites funéraires communaux n'existe plus depuis juin 2013. En effet, elle avait été créée en juin 2007 pour une période de 6 ans.

Celle-ci n'a jamais été remplacée.

A l'heure actuelle, la commune de Rochefort a entrepris de réaliser un inventaire des fiches de sépultures d'importance historique et locale de tous les cimetières de l'entité rochefortoise et ce en collaboration avec le cercle historique et culturel de Rochefort.

11.4.12. COMMISSION COMMUNALE DE LA JEUNESSE

En cours de constitution

11.5. MOYENS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE

La commune de Rochefort dispose d'un site internet (<http://www.rochefort.be/>) sur lequel celle-ci communique, entre-autre, les différentes actualités de la commune, les coordonnées de ses services internes, un agenda des événements, diverses informations concernant le tourisme local ainsi que des renseignements sur la vie de la commune au sens général (action sociale, culte, économie, enseignement, ...). Elle y met également à disposition de ses citoyens une série d'E-services fort pratiques pour commander des documents administratifs auprès des services compétents ainsi que diverses séries de documents informatifs et comptes rendus des séances du conseil communal.

Elle propose, également sur son site internet, l'inscription à une liste de diffusions de campagne d'emails et de newsletters.

Elle n'est pas encore présente sur les réseaux sociaux, des pistes étant actuellement envisagées. Néanmoins, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Rochefort dispose d'une page facebook¹⁸ lui permettant de diffuser des communiqués et de promouvoir le secteur du tourisme de la commune.

La commune édite également différentes brochures dont une destinée à regrouper les différentes informations utiles de la commune, « Guide communal : Vivre à Rochefort – Une commune qui vit ! » (9^e édition), un répertoire reprenant l'ensemble des partenaires associés pour la mise en œuvre d'un Plan de Cohésion sociale, un guide de l'enfance & de la jeunesse, « Coup de jeune ! » et une brochure intitulée « La Commune – Expliquée aux candidats et aux nouveaux élus ».

Certains articles ou communications sont publiés occasionnellement dans les brochures suivantes (liste non-exhaustive) : « Le Courrier de Rochefort » géré par l'imprimerie Henrotin (publication essentiellement du bulletin communal, toutes les deux semaines), le magazine trimestriel « Privilège Namur » géré par Les éditions Namur-Luxembourg, le trimestriel « Namur Province » édité par le Collège et le Conseil de la Province de Namur, le magazine « La Lettre du Patrimoine » édité par l'Institut du Patrimoine wallon », etc.

La commune a également la possibilité d'annoncer d'éventuelles dates (événements, informations, etc.) via des panneaux électroniques situés à Rochefort et à Han-sur-Lesse (une page à 6 lignes et 15 caractères par ligne).

La commune de Rochefort fait également souvent l'objet de reportages divers sur la chaîne de télévision locale « Matele ».

11.6. NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

La note de politique générale aborde les points suivants :

→ Finances communales

Dans un contexte de hausse des dépenses communales liées à la crise économique, à l'augmentation du coût des matières premières et aux réformes :

Gestion saine des finances, fiscalité modérée et réaliste en fonction des coûts réels, maintien de tous les services offerts à la population

→ Organisation – Administration

Une gestion adaptée aux besoins des citoyens

→ Communication – Participation – Information

Utiliser les techniques modernes de communication pour répondre aux besoins actuels

¹⁸ <https://www.facebook.com/rochefort.tourisme>

→ Voiries – Égouttage – Entretien

Rapprocher centre-ville et villages ; investir encore plus dans la propreté

Sécurité routière, mobilité, sécurité des biens et des personnes

→ Eau de consommation

Veiller à une eau de qualité en quantité suffisante et au moindre coût

→ Patrimoine bâti communal

Entretenir ; embellir ; éclairer ; poursuivre le programme établi

→ Économie – Commerce – Emploi

Susciter la création d'emplois durables

→ Enseignement

Veiller à un enseignement de qualité dans toutes les implantations et pour tous les enfants

→ Environnement

Préserver notre environnement : en faire la responsabilité de tous via les : prévention ; répression ; recyclage

→ Urbanisme – Aménagement du territoire

Embellir l'entité ; structurer son espace ; accueillir les jeunes ménages ; attirer les investisseurs

→ Logement

Procurer un toit pour tous

→ Sport – Loisirs

Encourager, favoriser la pratique du sport partout dans l'entité et pour tous

→ Tourisme – Animation

Renforcer le pôle touristique ; coordonner les animations

→ Culture

Faciliter l'accès à la culture pour tous

→ Social – Qualité de vie

Veiller à la qualité de vie pour tous, quels que soient l'âge, la profession, le lieu de résidence et les revenus

– *Enfance : la découverte, l'émerveillement, l'épanouissement ;*

– *Jeunesse ;*

– *Aînés : des jours tranquilles ;*

– *Devoir de mémoire ;*

- *Handicapés : un égal accès aux services, aux emplois, aux lieux ;*
- *Être une commune saine ;*
- *Action sociale : missions confiées au CPAS.*

→ Monde associatif

→ Agriculture – Forêt

Aider l'agriculture à produire notre alimentation et à façonner l'espace

→ Synergie : faire plus et mieux ensemble

→ Solidarité Nord/Sud

Chaque année et parallèlement à la présentation du budget communal, le Collège rédige une note de politique générale qui décrit les actions de la majorité conformément à l'article L.1122-23 du Code de la Démocratie Locale.

11.7. MOYENS FINANCIERS

11.7.1. TAXES ET REDEVANCES

Les taxes et redevances 2015 sont reprises dans les tableaux ci-dessous :

Taxes enrôlées

	Taux	Recettes prévues en 2015 (après MB)
Centimes add. au Pr. Immobilier	2.600	3.158.576,75
Add. à l'impôt des personnes physiques	8,50 %	3.017.102,16
Add. à la taxe sur les automobiles	Calcul du SPF - Finances	171.774,27
Add. à la taxe régionale sur les mâts, pylônes et antennes	40 centimes additionnels	57.000,00
Centimes add. à la taxe régionale sur les Sites d'activités économiques désaffectés	25 centimes additionnels	2.500,00
sur les mines, minières et carrières	160.000 € (répartition annuelle)	160.000,00
sur les activités ambulantes	27 €/jour – 370 €/an	250,00
sur les panneaux publicitaires fixes	0,50 €/dcm ²	7.100,00
Sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires	Divers taux	120.000,00
de séjour	40 €/an/chambre	13.000,00
sur les terrains de camping-caravaning	Divers taux	24.000,00
sur les véhicules abandonnés	300 €/véhicule/an	300,00

sur les agences bancaires	200 €/poste de réception	9.000,00
sur les secondes résidences	Divers taux	142.000,00
sur l'enlèvement immondiées	121 €/réduction possible	630.000,00
sur les immeubles inoccupés	100 €/m courant	20.000,00

L'évolution des chiffres par rapport à l'année 2013 reste sensiblement stable, mise à part une augmentation de 300 % pour les estimations de l'Add. à la taxe régionale sur les mâts, pylônes et antennes (de 12 000€ en 2014).

Taxes non enrôlées

	Taux	Recettes prévues en 2015 (après M.B.)
sur la délivrance de documents administratifs	Divers	87.000,00
sur l'équipement en infrastructures de terrains situés en zone urbanisable	Taxe de remboursement	0,00
sur les inhumations, dispersions des cendres, mises en columbarium	250 €	9.000,00
sur les spectacles et divertissements	Divers	17.500,00
sur le stationnement de véhicules à moteur	0,50 €/H - 15 €/jour	50.000,00
sur le stationnement en zone bleue et en zone à durée limitée	15 €/jour (15 minutes gratuites)	1.000,00

Redevances

	Taux	Recettes prévues en 2015 (après M.B.)
sur les permis d'environnement	Divers taux	1.500,00
sur les permis d'urbanisation	50 €/lot	800,00
sur les demandes de permis d'urbanisme	Divers taux	25.000,00
sur les prestations administratives	Divers taux	14.000,00
pour les enlèvements spéciaux de déchets ménagers	Divers	250,00
sur l'enlèvement des versages sauvages	Divers	1.000,00
sur les exhumations	Divers	100,00
pour l'ouverture de caveaux	Divers	100,00
sur la délivrance de sacs pour les déchets ménagers	Divers taux	129.000,00
pour le droit d'emplacement sur les marchés	Convention	26.200,00
sur installations foraines établies sur le domaine public	Divers taux	12.500,00
pour utilisation du parking gardé de Han S/L	Divers taux	80.000,00
pour l'occupation à des fins commerciales ou publicitaires et à des fins d'entreprises, des emplacements soumis à la redevance communale de stationnement	Divers taux	3.450,00

d'occupation des terrains communaux de camping	Divers	200.000,00
bassin de natation	Divers	22.000,00
mini golf	Divers	4.500,00
pour la fourniture d'eau et la location du compteur	Selon coût-vérité	2.306.523,24
Sur l'enlèvement et le traitement des déchets organiques des producteurs de déchets assimilés	Divers	620,00
sur les prestations techniques	Divers	3.000,00
Tarif des usagers de la Bibliothèque	Divers	13.000,00
pour la concession de sépulture Divers	Divers	12.000,00
pour la vente de caveaux	Divers	28.000,00
Pour la vente de monuments funéraires	Divers	250,00

Participation dans le fonds des communes

	2012	2013	2014	2015
Dotation principale	2.987.423,95	3.048.631,24	3.205.800,23	3.236.525,71
Compensation pour la non-perception d'additionnels IPP	2.570,00	2.570,00	2.570,00	2.570,00
Compensation pour l'impact des réformes fiscales	76.815,16	64.139,92	58.718 ,34	58.718 ,34

Les chiffres pour 2016 s'établissent successivement comme suit :

3.355.330,27 2.570,00 57.702,49

Les chiffres pour 2017 s'établissent successivement comme suit :

3.333.550,12 4.914,00 59.441,20

Montant de la dette et des charges y relatives

	Ville	Autorité subventionnante
Solde à rembourser au 01.01.2015	25.353.066,47	3.158.320,12
Nouveaux emprunts de l'exercice 2015	2.560.898,96	165.000,00
Montant remboursé pendant l'exercice	2.192.366,53	199.223,78
Solde à rembourser au 31.12.2015	25.721.598,90	3.124.096,34
Intérêts payés	802.961,92	95.895,15
Charge annuelle	2.995.328,45	295.118,93

Depuis 2012, la dette de la ville ne cesse d'augmenter alors que celle de l'autorité subventionnante tente à diminuer légèrement chaque année.

Emprunts

En date du 7-09-2015 le Collège communal a attribué à la SA ING Belgique (Bruxelles) un marché de services financiers consistant en un droit de tirage sous forme d'emprunts, de montant et de durée variables. Ceux-ci ont été contractés à taux fixe, en raison des taux d'intérêt qui se maintiennent à un niveau bas.

Primes

La commune octroie diverses primes au bénéfice de la population. Voici une liste de ces primes :

- Prime à la création de gîtes ruraux ou de gîtes à la ferme : plafonné à 10 % du montant total de la prime accordée par le C.G.T. (Commissariat Général du Tourisme), avec un maximum de 250 €.
 - En moyenne, 2 primes sont attribuées chaque année.
- Prime à l'installation de citerne à eau de pluie :
 - le montant de l'allocation est fixé comme suit :
 - nouvelle construction ou reconstruction :
 - citerne de 5m³ à moins de 7,5m³ : 375 €
 - citerne de 7,5m³ et plus : 450 €
 - bâtiment existant :
 - citerne de plus de 3m³ et de moins de 5m³ : 250 €
 - citerne de 5m³ à moins de 7,5m³ : 375 €
 - citerne de 7,5m³ et plus : 450 €.

Une seule prime est accordée par immeuble. Dans l'hypothèse où plusieurs citernes sont installées, c'est la capacité totale de celles-ci qui est prise en compte pour le calcul de la prime (exemple : 2 citernes de 5 m³ donnent droit à une prime de 450 € et non à 2 x 375 €).

- En moyenne, 22 primes sont attribuées chaque année.
- Prime à la construction et à l'achat d'une nouvelle habitation :
 - 15 % du montant de la prime à la construction délivrée par la Région wallonne avec un maximum de 750€.
 - 10 % du montant de la prime à l'achat délivrée par la Région wallonne avec un maximum de 750€.
 - Cette prime est rarement décernée. Par ailleurs, le nombre moyen de prime de ce type décerné par an est proche de 0.
- Prime à l'embellissement de façades :
 - 20 % du coût des travaux, avec un maximum de 375€.
 - En moyenne, 4 primes sont attribuées chaque année.
- Prime de naissance ou d'adoption :
 - 60,00 EUR pour le premier enfant né/adopté
 - 95,00 EUR pour le deuxième enfant né/adopté
 - 125,00 EUR pour le troisième enfant né/adopté

- 150,00 EUR pour le quatrième enfant et pour les naissances/adoptions suivantes
- 155 naissances en 2015 avec une moyenne annuelle de 143 naissance par an (basée sur les chiffres de 2015 à 2006)
- Prime à l'utilisation de couches lavables :
 - Remboursement à hauteur de 50 % des preuves d'achats fournies qui peuvent dater jusqu'à 3 mois avant la naissance de l'enfant. Prime allouée une seule fois et plafonnée à 75 € par enfant.
 - Très peu de primes de ce type sont émises ; la somme moyenne annuelle qui y est allouée est de 150€.
- Aides communales à la création d'emplois durables :
 - Aide à l'hébergement dans les halls-relais : 30 à 20% de la redevance d'occupation à titre précaire respectivement la première et la deuxième année.
 - Aide à l'achat d'un terrain dans le parc d'activités économiques : 50 % du prix auquel tout investisseur achète un terrain dans le Parc d'activités économiques de Rochefort pour autant qu'une activité économique autonome créatrice d'emplois soit installée. Valeur plafonnée à un montant de 12 500€.
 - Aide à l'établissement d'un diagnostic ou d'un plan d'affaires : 75 % des coûts d'intervention de consultants indépendants agréés par le Collège Communal, pour l'établissement d'un diagnostic ou d'un plan d'affaires, avec un maximum de 10.000 €.
 - Aide au développement commercial : 50 % des frais d'opérations de promotion ou de commercialisation de nouveaux produits sur le marché, avec un maximum de 2.500 € par entreprise.
 - Exonération de taxes pour les implantations et les extensions d'entreprises sur le territoire de la ville de Rochefort.
 - Primes aux emplois nouveaux : prime annuelle de 375 € par emploi supplémentaire équivalent temps plein, à contrat à durée indéterminée, créé par une entreprise sise sur le territoire de la Commune. Elle octroiera la même prime l'année suivante si cet emploi est maintenu. Elle sera de 500 € en cas de recrutement d'une personne supplémentaire équivalent temps plein émergeant au revenu d'intégration sociale (RIS). Elle sera également octroyée l'année suivante si cet emploi est maintenu.

11.8. PROGRAMME COMMUNAL DES ACTIONS ET PROJETS IMPORTANTS

11.8.1. PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE DE L'AMICALE À ROCHEFORT

Le square de l'Amicale est situé le long de la rue de Behogne, artère principale de Rochefort, à hauteur du centre-ville où sont situés services, administrations, centre culturel et commerces. Il s'agit d'un élargissement latéral de l'espace public et d'une ouverture dans le tissu bâti faisant point de vue vers le paysage rural et la vallée de la Lomme.

Cet espace public peut accueillir des événements socio-culturels. C'est à cet endroit que sont établis l'Office de Tourisme de Rochefort et le Centre Culturel.

Il donne également accès au parc des Roches en contre-bas ainsi qu'à ses infrastructures de loisir, et mène vers le quartier de la Passerelle.

C'est donc un espace qui jouit d'une position stratégique du fait de sa centralité et du réseau des circulations piétonnes qu'il engendre entre le haut et le bas de la ville, tout en regroupant les fonctions vitales de la commune.



Figure 104 : Projet de réaménagement du square de l'Amicale à Rochefort

Le projet de réaménagement vise à renforcer le rôle et l'attractivité du square en profitant au maximum de ses qualités :

- Création d'un espace public convivial : renforcement du lien entre la ville et le paysage via la création d'une terrasse en belvédère, mise en valeur du cheminement vers le parc, construction d'une fontaine urbaine, maintien du platane central et nouvelles plantations, réalisation de gradins en bas de versant.
- Organisation des fonctions permanentes : créer une galerie et un espace ouvert le long du Centre Culturel mettant en valeur le Syndicat d'Initiative et la Maison du Tourisme ; repositionner la halte du train touristique pour confirmer son attractivité ; favoriser les flux piétons entre le haut et le bas de la ville ; créer des espaces de repos installation de banquettes en pierre ; conserver les éléments commémoratifs.
- Organisation de fonctions événementielles : construction d'une scène couverte permanente de type kiosque ; structure spatiale ouverte accessible comme un espace public formant une esplanade en belvédère sur le parc et aménagée en terrasse intégrée au paysage ; cette structure peut être le support récurrent d'événements majeurs et s'approprier les équipements complémentaires et contigus.

11.8.2. RÉNOVATION URBAINE DE JEMELLE

Le centre de Jemelle fait l'objet d'une rénovation urbaine dite « Quartier de Jemelle » dont le périmètre comprend l'îlot des Ateliers, la rue des Carrières, la rue de Ninove et la rue des Marchandises.

L'opération vise la réhabilitation de tout le quartier via des travaux d'assainissement, de réalisation et de rénovation d'espaces publics ainsi que de construction de nouveaux logements, nécessitant au préalable la démolition de 6 maisons et de 14 garages rue Pétersen après expropriation de ceux-ci. La place Sainte-Marguerite et la rue des escaliers ont déjà été rénovées.

La rénovation proprement dite de « L'îlot des Ateliers » porte en phase 1 sur la construction, rue Pétersen assainie, de logements mixtes et d'une salle commune, ainsi que sur l'aménagement de leurs abords. Une deuxième phase pourrait envisager la construction de deux autres immeubles rue des Marchandises.

La Commission de Rénovation du Quartier de Jemelle ou CRQJ rassemble des représentants de la population, des associations actives à Jemelle et des représentants communaux. Elle est présidée par le Bourgmestre. Elle constitue un organe de coordination, d'information, de consultation, d'animation et de relais avec la population du quartier. Celle-ci a pour mission de faire le relais entre les autorités communales et la population, et de donner son avis au Collège communal à chaque étape importante de l'opération de Rénovation Urbaine.

11.8.3. REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA PASSERELLE

REORGANISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET ASSOCIATIFS

Sur le site du Quartier de la Passerelle :

Situé en bordure nord de Rochefort, à proximité du centre-ville et le long de la Lomme, le quartier de la Passerelle va subir des mutations importantes. La nature de ces changements et des aménagements envisagés sont encore en discussion.

La revitalisation du Quartier de la Passerelle résulte de la réorganisation complète de services communaux et d'associations (gestion optimale du patrimoine immobilier ou mise en conformité aux nouvelles normes).

Dans un premier temps, le service technique communal, établi rue de l'Abattoir va déménager vers le zoning dans les anciens bâtiments d'Alusign.

Dans un deuxième temps, les bâtiments des services de secours seront revendus à la zone Dinaphi (pompiers). L'Agence de Développement Local et la Maison de l'Emploi, qui y sont abritées, vont donc déménager... dans les anciens bâtiments du service technique.

Les associations abritées rue de la Passerelle vont déménager dans l'ancienne école de Préhyr (vide depuis 2015), dont les bâtiments seront adaptés (isolation, création d'un espace commun).

Sur d'autres sites :

D'autres pistes de réorganisation de l'immobilier sont envisagées ultérieurement : accueillir l'ASBL Géopark dans l'ancien Musée du Monde Souterrain de Han, ou concentrer les services du CPAS sur un seul site.

REVITALISATION URBAINE DU QUARTIER DE LA PASSERELLE

Suite à ces relocalisations, le quartier de la Passerelle pourra bénéficier d'une opération de revitalisation mettant en valeur tout l'espace en bord de Lomme aménagé en une promenade qui ira de la Place du Baty (rénovée cette année) vers le centre-ville, via le Parc des Roches et permettant la réalisation d'un projet immobilier d'appartements.

11.8.4. LE GÉOPARK FAMENNE-ARDENNE

Le label Géopark est accordé par l'UNESCO. Le projet vise notamment des retombées touristiques.

L'Unesco a donné son avis globalement positif sur le projet de Géopark en 2015. Une asbl et un budget sont en voie d'élaboration.

Un nouveau dossier sera transmis à l'UNESCO en novembre 2016 suite à l'élargissement du Géopark (cf.chap.8.6 « tourisme »)

11.8.5. URBANISATION DE LA ZACC DE JEMELLE

La ZACC de Jemelle est reprise en priorité 1 au Schéma de Structure Communal (Aire résidentielle) et vise l'urbanisation résidentielle d'un vaste coteau champêtre.

Un promoteur immobilier a proposé la mise en œuvre de la ZACC. Un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) est en cours d'élaboration.

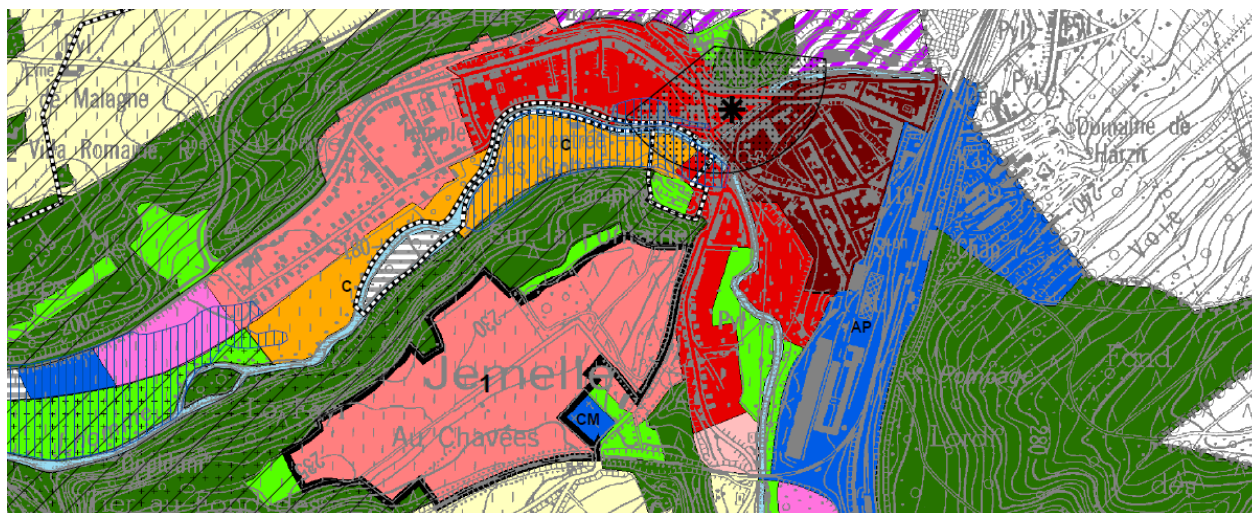


Figure 105 : ZACC de Jemelle

11.8.6. URBANISATION DE LA ZACC DU PAE DE ROCHEFORT

Extension du Parc d'Activité Economique de Rochefort

Une ZACC à proximité du Parc d'Activité Economique de Rochefort est reprise en priorité 1 au Schéma de Structure Communal (Aire d'activité économique mixte et résidentielle à définir). L'analyse des besoins en entreprises et en habitat a montré que la superficie de cette ZACC était insuffisante, une extension supplémentaire nécessitant une révision du Plan de Secteur est envisagée. Cette demande de révision a repris cours récemment.

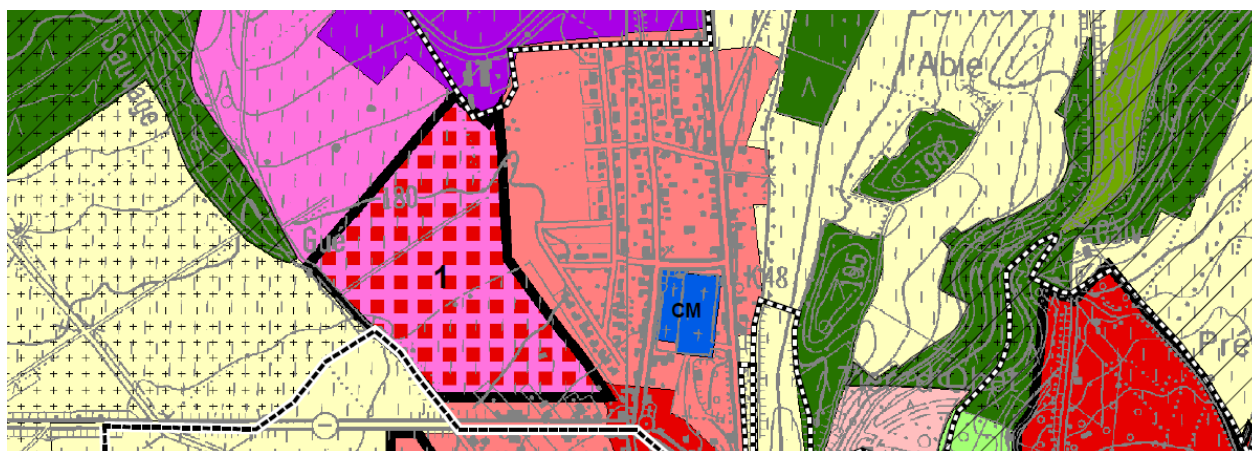


Figure 106 : Attractivité du PAE de Rochefort

Intégration et attractivité du Parc d'Activité Economique de Rochefort

L'urbanisation du Parc d'Activité Economique de Rochefort pose les questions de l'intégration paysagère des bâtiments ainsi que de leurs abords (hall années 70', aires d'entreposage et de charroi), mais également de son attractivité générale (économique).

12. ANALYSE DE LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL - ODR (1991-2001)

La première ODR, envisagée en 1991 a été approuvée par le Conseil communal le 26/03/1994 et par le Gouvernement wallon le 19/05/1995 pour une validité de 4 ans (c'est à dire jusqu'au 31/12/1998).

Elle a été suivie d'une actualisation envisagée en 1998 et approuvée par le Conseil communal le 20/06/2000 ainsi que par le Gouvernement wallon le 15/02/2001 pour prolonger sa validité de 3 ans (c'est à dire jusqu'au 31/12/2004).

Au total 22 projets ont été réalisés, tandis qu'une série d'autres projets identifiés lors de cette 1^{ère} ODR ont été réalisés dans le cadre d'autres types de convention et employant des sources de financement différentes.

Fiches lot 0 :

- Réalisation d'un Schéma de Structure Communal
- Réalisation d'une opération de Rénovation Urbaine à Jemelle
- Réalisation du projet socio-culturel « Terre-Ferme »
- Participation aux journées du Patrimoine

P.C.D.R. - Récapitulatif des projets réalisés

	Montant prévu dans le PCDR initial	Montant convention	Montant du décompte final	Montant du subside reçu
1ère convention-exécution				
Développement intégré du site de Malagne (vitrines)	53.360,00 €	14.982,56 €	9.029,00 €	5.318,75 €
Développement intégré du site de Malagne (circuit pour visiteurs et clients)	14.886,38 €	53.448,86 €	29.462,02 €	21.288,28 €
Transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Han-sur-Lesse en logement locatif	29.994,87 €	48.277,26 €	42.749,56 €	34.492,05 €
Rénovation de la maison de village de Jemelle (maison Mottet) - phase 1	124.354,86 €	76.665,23 €	109.939,29 €	52.291,82 €
Création d'un centre vivant à Han-sur-Lesse	60.997,45 €	212.779,82 €	115.362,71 €	96.539,65 €
Accessibilité du site de Lorette - phase 1	46.945,18 €	44.607,15 €	28.212,41 €	22.443,18 €
Mise en valeur d'un espace public : la place de la Pompe à Mont-Gauthier	52.539,02 €	51.947,69 €	38.419,87 €	32.597,82 €
Aménagement intégré du centre de l'agglomération de Buissonville	52.397,37 €	49.716,38 €	40.472,28 €	33.366,17 €

2ème convention-exécution

Extension et rénovation de la maison de village du Ry de Vachaux à Laloux (+suite)	142.612,37 €	152.119,39 €	208.618,09€	153.749,68 €
Aménagement de la place du village de Villers-sur-Lesse et de ses abords	65.848,08 €	87.196,54 €	49.505,75€	42.331,31 €
Amélioration de la convivialité au centre du village d'Ave	82.892,20 €	110.250,64 €	97.468,88 €	59.297,64 €
Amélioration des abords de la maison de village d'Eprave (Vila Saint-Martin)	55.376,69 €	91.875,53 €	85.095,32 €	73.183,47 €
Rénovation de la maison de village de Jemelle (maison Mottet) - phase 2	124.354,87 €	152.764,38 €	163.017,00 €	122.211,50 €
Accessibilité du site de Lorette, accueil visiteurs - phase 2		91.323,97 €	86.723,26 €	67.662,81 €

3ème convention-exécution

Entité : création d'une filière de diversification agricole (création d'une miellerie artisanale à Rochefort)	110.374,59 €	199.072,20 €	286.521,28 €	186.016,78 €
Eprave : mise en valeur du site de la grotte, de la résurgence et de l'oppidum	82.176,70 €	50.035,80 €	61.851,82 €	48.465,61 €

4ème convention-exécution

Valorisation des abords des espaces publics du Ry de Vachaux	57.015,51 €	82.000,00 €	79.360,27 €	63.488,22 €
--	-------------	-------------	-------------	-------------

Les objectifs de la 1^{ère} ODR, généraux, fédérateurs et innovants, à savoir :

- Conserver et développer les liens sociaux au sein des villages
- Vitalité des écoles villageoises
- Intégration des nouveaux villageois
- Mise en valeur du petit patrimoine
- Circuits en forêts et dans les campagnes
- Education des enfants à l'environnement et au patrimoine
- Amélioration de la mobilité en milieu rural
- Développement du service de proximité
- Aménagement des centres de villages
- Sécurisation des traversées villageoises

Des objectifs spécifiquement urbains qui concernent principalement :

↳ Rochefort

- Réalisation d'une étude de mobilité (stationnement et circulation)
- Aménagement du centre-ville avec la mise en valeur des espaces publics
- Mise en valeur du patrimoine

↳ et Jemelle

- mise en place d'une dynamique particulière dans le cadre du plan social intégré
- aménagement des espaces publics
- réalisation du dossier de base de rénovation urbaine

Ces objectifs ont été réalisés pour la plupart via certains projets évoqués ci-dessus.

Projets réalisés en dehors du P.C.D.R.				
	Montant prévu dans le PCDR initial	Montant convention	Montant du décompte final	Porteur
Création d'une maison des produits locaux gérée par l'asbl des Producteurs du Pays de Rochefort – Phase 1 : Etude de faisabilité	25.000 €	/	/	Commune
Création d'une société de logement agréée « Le Logis Rochefortois Roi Baudouin »				
Aménagement d'un immeuble destiné au logement locatif et au service public en matière de logement				
Aménagement en faveur des non motorisés à Han				MET
Aménagement de la place du village de Wavreille				
Isolation de la maison de village de Lessive				
Création d'un meilleur environnement dans le centre commercial de Jemelle : - Modernisation de la salle « Le Phare », place Sainte Marguerite - Création d'un espace multisports - Aménagement de la place Sainte Marguerite				
Rénovation des installations du camping communal à Jemelle				
Mise en valeur de la place du village de Havrenne (rénovation du revêtement)				
Aménagement d'un espace de rencontre à Lessive				
Amélioration de l'aménagement de la place du village de Wavreille				
Achat de bâtiments à affecter au logement locatif de Jemelle				
Contrat de rivière				
Espace convivial dans le centre du village de Mont Gauthier				
Aménagement d'une maison de village à Ave				
Eprave : aménagement du centre de village et de la voirie régionale				
Navaugle : soutien touristique de l'activité de l'élevage d'autruches (autrucherie du Doneû)				

Figure 107 : Projets réalisés en dehors du P.C.D.R., 1ère ODR (source : Commune de Rochefort)

13. ANALYSE DE LA DEUXIÈME ODR (2007-2012)

La deuxième ODR envisagée en 2004 a été approuvée par le Conseil communal le 17/04/2007 et par le Gouvernement wallon le 08/10/2008 pour une validité de 5 ans (c'est à dire jusqu'au 08/10/2013).

Ce PCDR prévoyait 59 projets. À noter que certains projets évoqués lors des consultations villageoises ont été réalisés par la Commune sans être intégrés au PCDR.

D'autres projets ont été réalisés dans le cadre de financements européens hors développement rural.

La deuxième ODR comptait 5 objectifs :

Objectif	Nombre de projets réalisés
Objectif A : Soutenir le développement économique de la commune	2/9
Objectif B : Améliorer le cadre de vie	17/32
Objectif C : Conserver les caractéristiques rurales de villages	7/17
Objectif D : Encourager les relations entre les habitants et l'espace rural	10/19
Objectif E : Améliorer la mobilité de tous les types d'utilisateurs	19/29

DR : Développement Rural

N° fiche	Projet	Obj.	Total (euros)	Réalisation
Priorité 1				
Mo03	Mont-Gauthier : aménagement de deux effets de porte et de sécurisation au centre du village	B, E	19.450	Oui : DGO1
Mo04	Ave-et-Auffe : aménagement de quatre effets de porte	B, E	74.370	Oui : DGO1
P01	Mise en valeur du site de l'ermitage à Auffe	C, D	61.500	Oui : DR
M02	Aménagement de points de vue sur le territoire de l'entité rochefortoise	A, B, C, D	122.580	Oui : DR
Mo01	Aménagement d'un itinéraire cyclable à chevron faisant la liaison entre le RAVeL, Eprave, Hans-sur-Lesse et Rochefort	B, E	43.300	Oui : Pays de Famenne a aménagé des voies vélos touristiques
Mo02	Génimont : sécurisation du carrefour entre N94 et N955	B, E	31.950	Non : à faire par DGO1
Mo05	Wavreille : sécurisation des voiries du village	B, E	133.720	Non : à faire par DGO1
P03	Mise en valeur du petit patrimoine : croix et croyance	C	74.980	Oui : DR
P02	Mise en valeur du petit patrimoine : retour aux sources	C	96.600	Oui : DR
M01	Aménagement du plan d'eau d'Han-sur-Lesse	A, B, C, D	352.151	Abandonné : contraintes techniques
E01	Promotion des produits locaux	A	13.800	En cours : ADL
T01	Animation socio-culturelle sur le thème agriculture et Société : projet Terre-Ferme porté par le Centre Culturel de Rochefort (CCR)	D	26.585	Oui : CCR

N° fiche	Projet	Obj.	Total (euros)	Réalisation
Priorité 2				
E02	Location de vélo à Jemelle	A, C	41.500	Oui : projet réalisé à Han-sur-Lesse
E03	Construire un atelier rural à Jemelle	A	345.000	Non
E04	Création d'un atelier d'apprentissage des métiers à Jemelle	A	A définir	Non
M03	Aménagement participatif d'un espace public à Belvaux	B, C, D	112.500	Non
M04	Aménagement d'une place à Lavaux-Sainte-Anne (rue du Château)	B, C, E	250.000	Non
M05	Entretien et balisage des chemins de l'entité rochefortoise	B, C, D, E	90.250	Oui : via participation aux projets du GAL
M06	Aménagement d'un parking RAVeL à Villers-sur-Lesse	B, D, E	29.000	Non : à faire par DGO1
M07	Aménagement d'une aire de repos à Hamerenne	B, C, D	18.000	Oui : DR
Mo06	Forcée : gestion du stationnement et du cadre de vie	B, E	208.000	Non
Mo07	Rochefort : création de lignes de minibus	E	60.000	Non
P04	Projet de cimetière patrimonial à Han-s-lesse	C	A définir	Non
T02	Conserver, replanter et entretenir les haies vives	B, C, D	40.000	Pas d'infos
N° fiche	Projet	Obj.		Réalisation
Priorité 3				
E05	Création d'une « Maison des Produits Locaux »	A		En cours : ADL
M08	Aménagement convivial de la place de l'église d'Ave	B, C		Oui : DR
M09	Aménagement d'un parking au niveau de la chapelle d'Auffe pour visiteurs/promeneurs	B, E		Oui : Commune
M10	Aménagement d'un parking près des bulles de Buissonville ; accès aux bulles à améliorer	B		Oui : Commune
M11	Aménagement de la place d'Havrenne (en tenant compte du ballodrome dont le changement de revêtement est déjà prévu)	B		Oui : ballodrome par la commune
M12	Réaménagement du terrain de pétanque qui existe près de la pompe à Lessive	B, D		Oui : DR
M13	Création de panneaux renseignant les particularités locales villageoises (FR, NL, ANGL, Wallon)	D		Oui : patrimoine religieux par la Commune
M14	Aménagement des parcours piétons et cyclistes le long de la Lhomme, du rond-point jusqu'à son départ vers Eprave	B, D, E		Oui : Pays de Famenne
M15	Réaménagement des barbecues rue de Dinant à Rochefort	A, D		Non : terrain DNF
M16	Réaménagement de la place devant le musée : modification du revêtement (pavement et parking) et mise en valeur des bâtiments	B		Oui : toiture par la Commune

M17	Aménagement d'une placette à Villers-sur-Lesse	B		Non : remplacé par des panneaux et un miroir
M18	Mettre à disposition un petit local pour les jeunes à Villers-sur-Lesse	B		En cours : local prévu lors de la réfection de la salle du village
M19	Aménagement d'un parking à Vignée près de la gare (trop petit) (tourisme, mariage,...) : terrain communal disponible	B, E		Non
M20	Aménagement d'une passerelle piétonne au-dessus du ruisseau entre Villers et Lessive (passerelle Ri de Jawet)	B, D, E		Non
Mo08	Aménagement d'un moyen de réduction de vitesse vers Belvaux à Auffe	E		Oui : suite à l'évolution de la réflexion, de nombreux ralentisseurs ont été placés à Rochefort et dans les villages de l'entité
Mo09	Aménagement d'un moyen de réduction de vitesse (plateau, ralentisseur...) au centre de Belvaux	E		
M010	Aménagement d'un effet de porte à Briquemont	E		
Mo11	Aménagement d'un effet de porte à Eprave	E		
Mo12	Aménagement de 2 moyens de réduction de vitesse (plateau, ralentisseur...) au centre et à l'entrée nord d'Eprave	E		
M013	Aménagement d'un moyen de réduction de vitesse (plateau, ralentisseur...) sur la route de Han à Hamerenne	E		
M014	Aménagement de 3 effets de porte à Havrenne	E		
Mo15	Aménagement de 2 moyens de réduction de vitesse (plateau, ralentisseur...) à Laloux	E		
Mo16	Aménagement de 2 moyens de réduction de vitesse (plateau, ralentisseur...) au centre de Lavaux-Sainte-Anne	E		
Mo17	Aménagement d'un effet de porte à lessive	E		
Mo18	Aménagement de 3 moyens de réduction de vitesse (plateau, ralentisseur) entre Lessive et Villers	E		
Mo19	Aménagement de 2 moyens de réduction de vitesse (plateau, ralentisseur...) au centre de Lessive	E		
Mo20	Aménagement d'un effet de porte à Navaugle	E		
Mo21	Achat de radar préventif afin de limiter la vitesse	E		
P05	Mise en valeur, entretien et restauration de l'ancien patrimoine situé à l'impasse de la Gloriette et ses alentours	B, C		Oui : Police
P06	Aménagement de l'espace près du Moulin de Villers : réhabilitation de l'ancien lavoir public et des vestiges existants en amont du pont	B, C, D		Non : propriété privée
P07	Rénovation de l'ancien moulin avec brasserie et scierie à Villers-sur-Lesse	C		Non : propriété privée
T03	Plantation d'une allée d'arbres sur le bord de la grand-route à Havrenne	B, E		Pas d'infos
T06	Installation de conteneurs pour compost	B, D		Oui : déchets verts traités via le parc à conteneurs (BEP)

T07	Actions favorables aux énergies renouvelables	B, D		Oui : Pollec III et convention des maires
T08	Engagement d'un conseiller en utilisation rationnelle de l'énergie destiné aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux citoyens	B, D		
	Suivi de l'ensemble des projets du PCDR précédent	A, B, C, D		Oui

- Sur 59 projets, 37 ont été réalisés, sous la forme proposée par le PCDR ou sous une forme proche, en fonction de l'évolution des opportunités et des besoins de la commune ;
- 6 projets ont été réalisés via le Développement Rural (ils ont été regroupés en deux demandes de conventions) ;
- 31 ont été réalisés via d'autres sources de financement ;
- pour deux projets, qui concernent tous les deux des plantations, il n'y a pas d'informations ;
- 1 projet a été abandonné en raison de contraintes techniques ;
- 20 projets n'ont pas pu être réalisés, le plus souvent en raison de contraintes de propriété (propriété privée, propriété de la donation, propriété du DNF, voiries régionales) ;
- à noter, le projet E05, « Création d'une maison des Produits locaux », n'a pas été réalisé faute d'opportunité, mais il fait l'objet d'une réflexion via l'ADL et garde tout son intérêt.

Les effets multiplicateurs sont listés au chapitre 1^{er}, dans le cadre de la carte d'identité qui compare les situations de 2007 et 2016.

14. CONCLUSIONS

La synthèse de cette première partie est consignée ci-dessous selon les 3 points requis par l'Arrêté du 14 juin 2014 : les spécificités de la commune, ses enjeux de développement et les démarches déjà entreprises pour y répondre.

14.1. SPÉCIFICITÉS DE LA COMMUNE

Rochefort se distingue clairement par 3 spécificités :

- Sa couverture boisée et sa proportion de sites Natura 2000, cette dernière constituant le record wallon en la matière
- Son sous-sol karstique, exceptionnel et riche de potentialités scientifiques et économiques (extraction ; tourisme)
- Sa sensible visibilité internationale via ses richesses karstiques, événementielles (Festival du Rire)- et gastronomiques (bière).

14.2. ENJEUX

L'enjeu récurrent, comme pour toutes les communes du reste, est désormais de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Les enjeux proposés ci-dessous sont issus de l'analyse socio-économique. Ils constituent une proposition, destinée à être soumise aux habitants dans le cadre des consultations et de la CLDR (Commission Locale de Développement Rural). La liste sera donc modifiée en fonction.

Les enjeux selon les 3 grands éléments du développement durable (économique, environnemental et socio-culturel) peuvent se décliner ainsi :

DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LE SECTEUR ÉCONOMIQUE

- **Economie non délocalisable, donc à favoriser en priorité :**
 - à vocation supra communale :
 - tourisme : renforcement de la valorisation
 - de ses atouts naturels dont en particulier ses spécificités karstiques exceptionnelles (dont surtout projet Géopark)
 - de ses pôles d'intérêt assez rares, donc spécifiques : ex. : Lessive
 - de la notoriété de certains événements ; ex. Festival du Rire
 - du tourisme rural
 - Création de produits spécifiques : tourisme d'un jour, de week-end, de vacances, d'affaire (congrès, mises au vert, team building) etc.
 - carrières : extension de la carrière Lhoist
 - filière agro-alimentaire : politique capitalisant sur l'image de la bière et basée sur le principe de l'AOC (Appellation d'origine contrôlée) > révision du « quasi tout » à l'élevage bovin au profit d'une diversification vers de nouvelles filières spécifiques locales
 - à vocation intra communale :
 - économie résidentielle : (biens et services à la population locale : administrations, équipements, soins etc.) donc favoriser le logement, pour redévelopper commerces et services dans les centres de Rochefort et de Jemelle et maintenir/ récupérer « la fidélité d'achat »

Pour une politique favorisant le logement : cf travail d'Aménagement sc sur les réserves foncières (p.83) à croiser avec les zones inondables et les considérations de cohérence sociale infra > plan pro-actif phasé par priorités sur base de la carte 14 de foncier disponible (qui est conçue à l'échelle cadastrale) et de la carte 6 des zones inondables avec priorité sur centre de Rochefort (fixation de population locale) et plateau de Jemelle (atout de la gare ; fixation de population locale **et** de nouveaux habitants potentiels)

- économie collaborative (circuits courts)
- filière bois locale intégrée (plaquettes) si pertinence démontrée

- **Économie délocalisable, à retenir ou à attirer (d'ailleurs...) :**

- Économie traditionnelle :
 - PAE Rochefort > améliorer le service : mutualisation (crèches, navettes partagées, restauration, partage/échange de foncier etc.)
 - plateau de Jemelle : site stratégique galvaudé ; pourrait abriter du tertiaire ou high tech via la formule : foncier peu cher versus grande accessibilité depuis les grands pôles (Bruxelles, Namur et Luxembourg)
- Nouvelle économie dématérialisée de services liée au web :
 - besoin : ICT ultraperformant + site très agréable (Rochefort en regorge)

VALORISER LE CADRE DE VIE ET DIMINUER LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

- **Mobilité:**

- mettre en œuvre le PICM et ses 10 fiches projet en particulier le projet-mère d'évitement du centre de Rochefort, l'amélioration du parking à Rochefort Centre et Han-sur-Lesse et la réorganisation de l'intermodalité à Jemelle
- continuer et développer la politique de co-voiturage
- continuer et développer la politique de transport local à la demande y compris Flexi TEC
- améliorer la desserte TEC (cadencement et déspecialisation + adaptation du tracé suite à la voie d'évitement)
- traiter le morceau de Ravel « autonome manquant » à Rochefort Centre

- **Réaménagement des espaces publics**

- poursuivre leur réaménagement systématique en priorité et en particulier
 - ceux libérés du trafic de transit et de poids lourds à Rochefort Centre
 - ceux de Han-sur-Lesse (+ « mise en ordre esthétique » aux abords des Grottes)
- terminer la liste AGUA
- améliorer les alentours du PAE et du site d'extraction
- réaménager le plateau de la Gare de Jemelle et en particulier réhabiliter le patrimoine industriel qui s'y trouve (affectations à chercher)

- **Approche environnementale :**

- mise en place un PCDN pour une gestion globale de l'environnement
- politique volontariste (dont en filière intégrée cf. supra) de diminution de consommation de l'énergie (POLLEC 3)
- révision (rétablissement, en l'améliorant) de la politique des déchets commerciaux et agricoles

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LE DYNAMISME ASSOCIATIF ET CULTUREL

Réfléchir au phénomène de nouveaux développements résidentiels au nord, le long des axes routiers et les problématiques qu'ils génèrent versus la désaffectation des centres :

- s'il s'agit de population locale : l'affaiblissement au prorata des centres existants
- qu'il s'agisse de population locale ou nouvelle :
 - les besoins en matière d'équipement socio-culturels, de santé et sportif qui s'avèrent « délocalisés » pour elle
 - l'intégration des nouveaux habitants pour éviter le syndrome de banlieue dortoir tournée vers l'extérieur

14.3. RÉCAPITULATIF DES DÉMARCHES DÉJÀ ENTREPRISES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX

Outre la réflexion stratégique globale dans le cadre des documents stratégiques comme le Schéma de structure Communal ou le PCDR, on peut synthétiser les démarches déjà entreprises par rapport aux enjeux de la façon suivante :

1 - Développer l'emploi et le secteur économique
<u>Emploi et dynamique économique :</u> Agence Locale pour l'Emploi Maison de l'Emploi Agence de développement Local GAL RoMaNa <u>Commerces :</u> diagnostic commercial du centre-ville de 2016 par l'UCM
<u>Extraction :</u> nombreuses carrières Projet d'approfondissement des carrières Lhoist
<u>Valorisation touristique :</u> – Maison du tourisme et syndicat d'initiative – Carrefour BD et Festival International du Rire – Guide Val de Lesse – Domaine des grottes de Han, de Lorette, etc. – Projet de Géopark avec les communes de Marche, Nassogne, Wellin, Tellin, Beauraing et Hotton. – Hôtels : 16; restaurants, – snacks, friteries, crêperies : 65 ; – campings : 7 dont Rochefort « Roches »**** rénové, projet d'hôtel à Han-sur-Lesse
<u>Parc d'activité économique de Rochefort :</u> géré par le BEP, projet d'extension 79 implantations, 700 emplois
<u>Diversification agricole :</u> diversification : 11 exploitations bio ; vignes ; chanvre ; autrucherie ; développement des producteurs locaux (produits du terroir), des gîtes ruraux et visites à la ferme <u>Produits du terroir :</u> Brasserie-Notre-Dame-de-Saint-Rémy

2 - Valoriser le cadre de vie et diminuer la dépendance énergétique

Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) au Plan de Secteur : nombreux

Inventaire des PIP par l'ADESA en 2010 ; prise en compte des PIP dans les demandes de permis

Inventaires et propositions : Schéma de Structure de Rochefort, asbl AULNE, 1994 ; Etude paysagère dans le cadre d'un programme d'innovation Leader II (mars 2000)

Mise en œuvre d'une partie des projets de l'étude paysagère (aménagement des centres de villages) ; aménagement de points de vue via la deuxième ODR

Eaux de surface : Plan de Gestion Durable de l'Azote (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013)

Zones inondables : cartographie de l'aléa d'inondation et projet GISER en cours

Captages : 120 captages recensés sur la commune, dont 14 pour la distribution publique d'eau, objets de zones de prévention.

Réseau d'égouttage : PASH en cours de finalisation sur toute la commune ; projets de 2 stations d'épuration (Lavaux-Ste-Anne, Ave-et-Auffe) + de la liaison Eprave et Lessive vers la station de Han-sur-Lesse

Gestion des déchets : modification du système de gestion des déchets, très efficace d'une façon générale (mais améliorable pour déchets plastiques agricoles et déchets de commerces)

Zones Natura 2000 : Superficie Natura 2000 de 7.398 ha (record de Wallonie) soit 44,8%

Conventions de gestion : Projet LIFE sur les milieux calcaires (asbl Ardennes et Gaume) ; Donation royale (diversité des massifs forestiers) ; autres domaines forestiers : pas d'informations mais globalement les massifs forestiers de Rochefort présentent un intérêt certain pour l'environnement.

Projet LIFE Prairies bocagères ; Convention bords de routes ; Convention Combles et clochers ; Adhésion à la Charte Maya

Energie : Pollec III, Convention des maires,

Urbanisme réglementaire : PCA sur Rochefort ; Han-sur-Lesse, Lessive, Ave et Auffe et Mont-Gauthier; 23 sites et monuments classés ; RGBSR de Famenne à Lavaux-Sainte-Anne

Urbanisme stratégique : SSC approuvé en 2008

Urbanisme opérationnel : Rénovation urbaine de Jemelle reconnue le 06/12/2006

Projet d'urbanisation de la ZACC de Jemelle

Rénovation urbaine de Jemelle en cours ; Projets à Rochefort revitalisation du quartier de la passerelle, square de l'Amicale

Logement : Plan communal du Logement

Vision globale en matière de mobilité : SSC (2008) et PCDR 2007

PiCM (juin 2015) avec un diagnostic, des enjeux, une politique et des objectifs clairs répondant à tous les problèmes décrits ci-dessous : enquête publique terminée ; avis des services concernés demandés

Voitures : des problèmes : traversées de noyaux d'habitat, en particulier Rochefort et Han-sur-Lesse par du trafic de transit dont de nombreux poids lourds ; problématiques de parking (nombre, fléchage), des lieux accidentogènes.

PiCM : projet de voie d'évitement du centre de Rochefort et réaménagement complet convivial des voiries

Chemin de fer : Gare de Jemelle potentiellement très intéressante mais sous-exploitée en matière d'intermodalité

TEC : surspécialisation scolaire avec déficit de service pour les autres motifs de déplacements.

Offre à la demande : Service Rochefort Mobilité (2013) ; Navettes sociales envisagées ; projet de Flexi TEC
Covoiturage : Luxcovoiturage (parking de covoiturage à l'échangeur 22 sur la E411) ; parking Hableau ; promotion Smartphone ComeOn

Mobilité douce : RAVeL aménagé mais manque un tronçon autonome à Rochefort centre

Piétons : à Rochefort Espaces publics aménagés pour les piétons au cœur des villages ; projet square Albert ler à Rochefort et liaison centre/vélodrome

3 - Mettre en avant le dynamisme social et culturel et le renforcer

Logement :

Service communal du Logement et Plan de logement communal
Société de Logement Ardenne et Lesse
Centre Public d'Aide Sociale (CPAS)

Vie culturelle et associative :

101 associations réparties sur Rochefort
Centre culturel de Rochefort
Conservatoire de musique

Maisons de villages et infrastructures conviviales et associatives : dans 14 des 21 villages de l'entité

Action sociale :

Accueil Famenne
- ALTER service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives
- CPAS centre public d'action sociale
- Croix Rouge de Belgique
- ASBL Gamedella 2000 – Ecole devoirs, Maisons Jeunes, Stages (Jemelle)
- La Farandolle ASBL centre d'éducation sociale
- La Petite Enfance, Consultation ONE (Jemelle, Mont-Gauthier+bus ONE)
- Crèches MCAE (Jemelle, Rochefort)
- La Passerelle Plan drogue (Jemelle)
- Les Mutualités
- Maison de repos résidence Prehyr (Rochefort)
- Le Service Provincial d'Aide Familiale ASBL
- Permanences sociales (Rochefort)
- Maison de l'emploi (Rochefort)

Sports :

36 clubs sportifs concentrés à Jemelle et Rochefort et dans 5 autres villages

Principales Infrastructures sportives :

- Salle Omnisport de Rochefort à Jemelle (+Vélodrome + 2 terrains de football extérieurs)
- Infrastructures sportives à Rochefort (Piscine + Terrain de football + 3 terrains de tennis)
- Terrains de sport à Han-sur-Lesse (Terrain de football + 3 terrains de tennis)
- Terrain de football à Eprave (1) et terrain de football à Wavreille (1)

Enseignement (concentré à Rochefort, Jemelle et dans 7 villages alentours) :

- 15 écoles maternelles et primaires
- 4 établissements d'enseignement secondaire
- Centre d'éducation et de formation en alternance
- Maison du citoyen, maison d'accrochage social

15. ANNEXES (LISTES DE SITES, ASSOCIATIONS, PROPOSITIONS PICM)

15.1. LISTE DES SITES RECONNUS OU PRÉSERVÉS POUR LEUR INTÉRÊT SCIENTIFIQUE

Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/recherche-geographique.html?IDC=2828&IDD=833>

SGIB: Sites de Grand Intérêt Biologique / RN: Réserves Naturelles / CSIS: Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique

1.	sgib	40	Abbaye de Saint-Rémy (Rochefort)	59.14 ha
2.	sgib	2967	Al Fosse (Rochefort)	16.74 ha
3.	sgib	519	Al Justice (Rochefort)	7.31 ha
4.	sgib	474	Ancienne carrière Saint-Rémy (Rochefort)	5.88 ha
5.	sgib	532	Banalbois (Rochefort ; Tellin)	147.22 ha
6.	sgib	1134	Basse Wimbe (Rochefort)	285.95 ha
7.	sgib	1135	Behotte (Rochefort)	292.4 ha
8.	sgib	504	Belvédère, Rocher Serin et Fond St-Martin (Rochefort)	37.76 ha
9.	sgib	1449	Bois de Hart (Rochefort ; Wellin)	90.61 ha
10.	sgib	633	Bois d'Ellinchamps (Tellin ; Rochefort)	10.28 ha
11.	sgib	85	Bois de Niau et Les Gaudrées (Rochefort)	91.53 ha
12.	sgib	540	Bois de Wève (Tellin ; Rochefort)	1.74 ha
13.	sgib	1349	Bois du Roptai (Rochefort)	112.21 ha
14.	sgib	2620	Bois du Solin (Rochefort)	45.07 ha
15.	sgib	525	Borquet (Rochefort)	2.88 ha
16.	sgib	1720	Bouchaie (Rochefort)	1.73 ha
17.	sgib	526	Bronfosse (Rochefort)	10.81 ha
18.	sgib	1419	Carrière Au Frêne (Rochefort)	2.23 ha
19.	sgib	1179	Carrière Dasse (Jemelle ; Rochefort)	1.58 ha
20.	sgib	508	Carrière de Biernauchamps (Rochefort)	1.78 ha
21.	sgib	1935	Carrière de la Boverie (Rochefort)	90.95 ha
22.	sgib	1180	Carrière de la Martinette (Rochefort)	0.33 ha
23.	sgib	1046	Carrière de Lam'soùle (Rochefort, Nassogne)	3.96 ha
24.	sgib	1198	Carrière du Bois de Lam'soùle (Rochefort)	2.39 ha
25.	sgib	1937	Carrière du Fond des Vaux (Wellin)	1.74 ha
26.	sgib	547	Carroi (Rochefort ; Tellin)	17.91 ha
27.	sgib	530	Chaurmet (Rochefort)	1.5 ha
28.	sgib	624	Coin de Suzin (Rochefort)	30.98 ha
29.	sgib	1136	Comogne (Beauraing)	0.02 ha
30.	sgib	1792	Couria Hénon (Rochefort)	31.1 ha
31.	sgib	1725	Devant le Roké (Rochefort)	5.24 ha
32.	sgib	533	En Laurcy (Rochefort ; Nassogne)	48.36 ha
33.	sgib	2624	Etang de la Cluse du Ry d'Ave (Rochefort)	0.6 ha
34.	sgib	476	Etang du Fond des Valennes (Rochefort)	4.03 ha

35. sgib	610	Etang du Moulin à Buissonville (Rochefort)	3.09 ha
36. sgib	477	Etang et mares de Navaugle (Rochefort)	3.65 ha
37. sgib	1598	Fond des Vaux (Rochefort)	12.28 ha
38. sgib	453	Gouffre de Belvaux et rapides de la Lesse (Rochefort)	7.05 ha
39. sgib	1716	Grande Tinaumont (Rochefort)	67.54 ha
40. sgib	505	Grignaux et Hérumont (Rochefort)	40.37 ha
41. sgib	1700	Grotte préhistorique du Bois de Wérumont (Rochefort)	0.08 ha
42. sgib	1306	La Collyre (Houyet ; Rochefort)	6.46 ha
43. sgib	2762	La Comogne (Beauraing)	0 ha
44. sgib	521	Laid Potay et Tienne du Fornai (Rochefort)	27 ha
45. sgib	1181	La Martinette (Rochefort)	0.69 ha
46. sgib	503	La Rouge-Croix (Rochefort)	1.76 ha
47. sgib	548	Le Chenêt (Rochefort ; Tellin)	0.86 ha
48. sgib	1224	Le Cobri, le Rond Tienne et Au Roké (Rochefort)	18.51 ha
49. sgib	506	Le Gros Tienne (Rochefort)	12.53 ha
50. sgib	497	Le Roptai (Rochefort)	3.91 ha
51. sgib	1199	Les Haures (Rochefort)	58.73 ha
52. sgib	535	Les Hectais et Fosse Eghin (Rochefort; Tellin)	18.87 ha
53. sgib	1045	Les Montats (Rochefort)	4.51 ha
54. sgib	513	Les Pairées Est (Rochefort; Tellin)	24.16 ha
55. sgib	512	Les Pairées Ouest (Rochefort; Tellin)	4.24 ha
56. sgib	1250	Les Tiers à Jemelle (Rochefort)	3.53 ha
57. sgib	1859	Malispré (Rochefort)	0.64 ha
58. sgib	475	Mare de Wavreille (Rochefort)	0.32 ha
59. sgib	1723	Mares du Rovia (Rochefort)	18.44 ha
60. sgib	524	Massif de Griffaloux (Rochefort)	69.1 ha
61. sgib	2966	Massif de la Grotte d'Eprave (Rochefort)	8.8 ha
62. sgib	507	Maupas (Rochefort)	30.88 ha
63. sgib	2846	Pelouse des Limites (Rochefort)	0.48 ha
64. sgib	528	Petit Bois à Auffe (Rochefort)	1.69 ha
65. sgib	1795	Petit Brayon (Rochefort)	3.99 ha
66. sgib	1160	Petite Carrière de So Hère (Rochefort)	0.45 ha
67. sgib	1368	Petite Tinaumont - Champs Spaloux (Rochefort)	45.64 ha
68. sgib	1784	Planté de Jamblinne (Rochefort)	84.24 ha
69. sgib	502	Preliu (Rochefort)	2.28 ha
70. sgib	2621	Pré Mouchon (Rochefort)	19.12 ha
71. sgib	539	Quaux (Tellin)	0.05 ha
72. sgib	2250	Réseau souterrain de la Carrière du Bois de Lam'soûle (Rochefort)	0.08 ha
73. sgib	1386	Ri d'Howisse (Rochefort ; Tellin)	30.65 ha
74. sgib	518	Rond Tienne (Rochefort)	3.14 ha
75. sgib	538	Sourd d'Ave (Rochefort)	12.06 ha

76. sgib	534	Spineusart (Rochefort)	42.12 ha
77. sgib	520	Sur le Mont (Rochefort)	10.13 ha
78. sgib	1350	Thérumont (Rochefort)	13.09 ha
79. sgib	1258	Thier de la Haie (Rochefort)	20.94 ha
80. sgib	531	Thier des Falizes et Bois de Noulaiti (Rochefort)	196.7 a
81. sgib	499	Tienne d'Aise (Rochefort)	12.28 ha
82. sgib	2358	Tienne d'al Golette Magritte (Rochefort)	11.42 ha
83. sgib	500	Tienne de Boton (Rochefort)	14.45 ha
84. sgib	522	Tienne de Boutai (Rochefort)	14.49 ha
85. sgib	498	Tienne del Cône (Rochefort)	13.36 ha
86. sgib	2622	Tienne de l'Eglise (Rochefort)	5.88 ha
87. sgib	527	Tienne del Vigne (Rochefort)	15.87 ha
88. sgib	529	Tienne du Curet (Rochefort)	3.01 ha
89. sgib	2618	Tienne du Sourd d'Ave (Rochefort)	5.72 ha
90. sgib	1647	Tienne St-Inal (Rochefort)	11.71 ha
91. sgib	517	Tier de Maulin (Rochefort)	7.02 ha
92. sgib	2968	Tige de Lessive (Rochefort)	7.6 ha
93. sgib	2383	Tige d'Eprave (Rochefort)	1.94 ha
94. sgib	1775	Tranchée de l'ancienne voie ferrée à Jemelle (Rochefort)	9.24 ha
95. sgib	1305	Tranchée de Villers-sur-Lesse (Rochefort)	9.44 ha
96. sgib	1701	Trou du Faisan (Rochefort)	0.08 ha
97. sgib	1233	Trou du Nou Maulin (Rochefort)	0.08 ha
98. sgib	2230	Trou du Palan (Rochefort)	0.32 ha
99. sgib	501	Turmont (Rochefort)	42.03 ha
100.sgib	2715	Vallée de la Lesse entre Lessive et Villers-sur-Lesse (Rochefort)	124.15 ha
101.sgib	516	Wérimont (Rochefort)	26.44 ha
102.RF	6367	Ave et Auffe (Bois Niau et des Gaudrées)	31.32 ha
103.RNA	6717	Basse Wimbe	26.49 ha
104.RNA	6723	Coin de Suzin	5.64 ha
105.RNA	6692	Comogne	0.02 ha
106.RF	6369	Ellinchamps (Bois d')	0.07 ha
107.CSIS	6818	Grotte préhistorique du bois de Wérimont	0.08 ha
108.RNA	6648	Le Cobri	13.47 ha
109.RND	6171	Lesse et Lomme (ou Lhomme)	46.19 ha
110.CSIS	6817	Nou Maulin	0.08 ha
111.CSIS	6870	Réseau souterrain de la Carrière de Lam'Soul	0.08 ha
112.RNA	6736	Ri de Howisse	12.81 ha
113.CSIS	6824	Trou du Faisan	0.08 ha
114.CSIS	6858	Trou du Palan à Rochefort	0.32 ha

Localisation des SGIB, RN et CSIS :

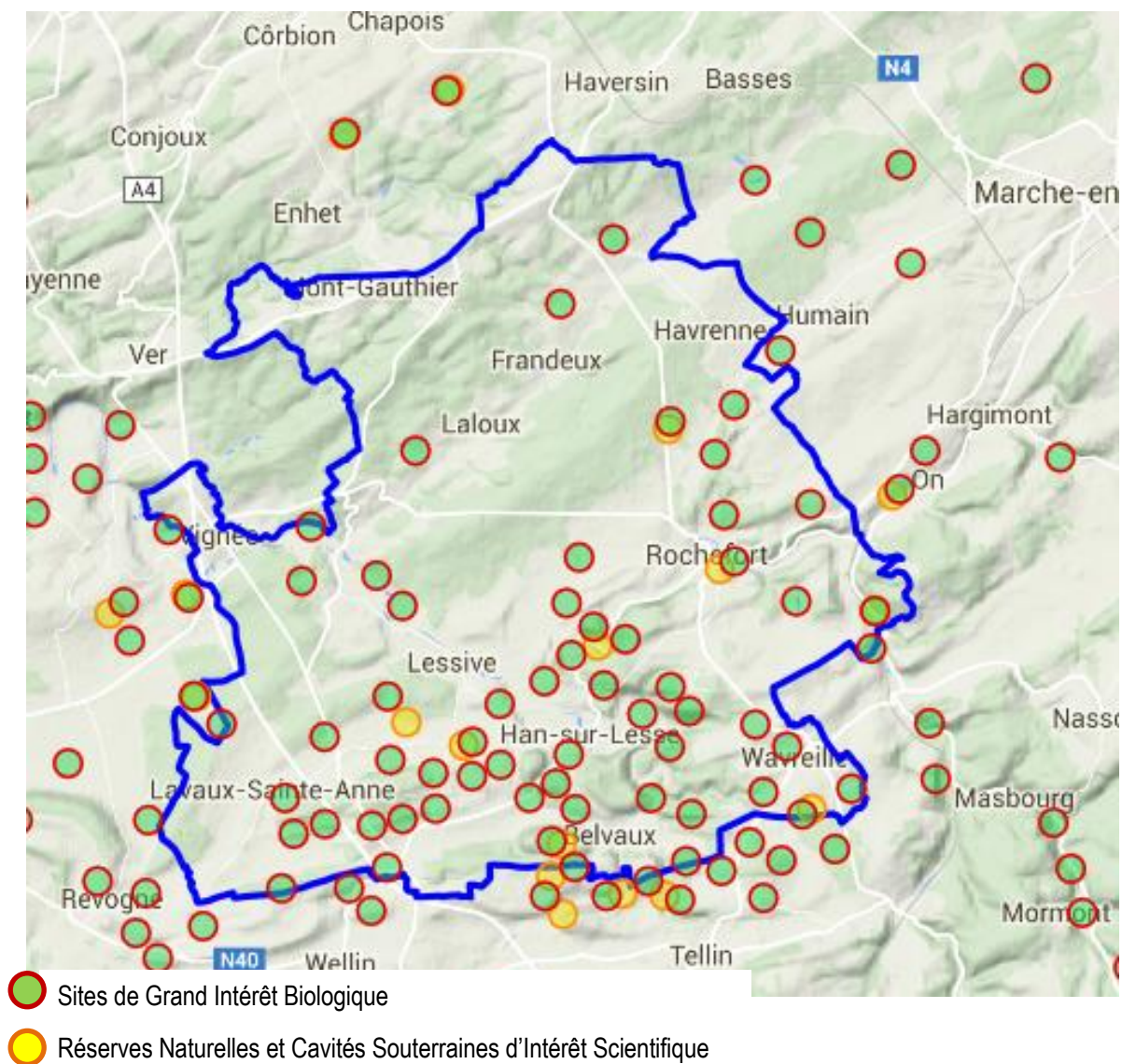


Figure 108 : Carte des SGIB, réserves naturelles et cavités souterraines d'intérêt scientifique

15.2. LISTE DES ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES

Associations Sociales (accompagnement social, professionnel ou paramédical) :

ACRF Action Catholique Rurale Féminine – Villers-sur-Lesse ; Alice et Compagnie – Rochefort ; ALTEO Association Chrétienne des Invalides et Handicapés – Jemelle ; Amnesty International Groupe 68 – Rochefort ; Ardenne et Lesse – Rochefort ; ASBL Atelier St-Vincent – Rochefort ; ASBL Dinamo – Dinant ; ASBL Promotion des classes moyennes – Rochefort ; Association VB – Rochefort ; CI-RO-CEL Système d'échange local Ciney-Rochefort – Forcée ; Comité blanc Myosotis – Rochefort ; Conférence St-Vincent de Paul – Laloux ; EPS Enfants Prévoyantes Socialistes – Rochefort ; Gym Senior – Hamerenne ; Handi-Multi-Sports – Villers-sur-Lesse ; L'Alouette – Rochefort ; Le Chaînon (ALTEO Jeunes) – Rochefort ; Le Prieuré, Pierres et Humanistes ASBL – Rochefort ; Les amis du Télévie Rochefort et ses villages – Rochefort ; Lion's Club Famenne – Hamerenne ; Lion's Club Rochefort Comtal – Han-sur-Lesse ; Maison des diabétiques ASBL - Rochefort ; Planning Rochefort ASBL ; Rétro-Avenir ASBL aide aux jeunes et aux personnes âgées / AJPA ASBL – Rochefort ; Vie Féminine – Han-sur-Lesse ; Les Capucines ASBL à Rochefort / éducation ; Euro-Langues ASBL ; Service de Santé Mentale à Jemelle / Centre de Rencontre et d'Hébergement – Han-sur-Lesse.

Ensembles musicaux (associations ayant trait à la musique) :

Chorale des enfants de Villers-sur-Lesse ; Chorale des jeunes de Rochefort ; Ensemble « Joie et Amitié de Jemelle » et « Cantilène Fa Si La Chanter » ; Harmonie Royale St-Martin à Eprave ; Les Rocalises à Rochefort ; Phalanges musicale de Jemelle.

Associations de protection de la nature (associations ayant trait à la nature) :

Apiculture cercle apicole/école d'apiculture/miellerie/rucher à Rochefort ; Les pêcheurs de la Lesse réunis - Han-sur-Lesse ; Comité royal de l'amicale des pêcheurs Lomme et Lesse - Rochefort ; Cercle de petit élevage rochefortois - Rochefort ; Cercle royal horticole rochefortois – Rochefort ; Classes de découvertes à Lavaux-Ste-Anne ; Donation royale / Régie de Villers-sur-Lesse ; Ecologie au Quotidien ASBL – Havrenne ; Fédération Sociétés de Pêche – Rochefort ; Le Goujon frétilant à Villers-sur-Lesse ; Les Mouchnis Di J'melle - Han-sur-Lesse ; Les Naturalistes de la Haute-Lesse ASBL – Ave-et-Auffe ; Régionale Natagora à Rochefort ; Les Clébards à Rochefort / Centre d'éducation Canine.

Associations 3x20 (associations 3x20) :

Amicale Libérale des Pensionnés – Rochefort ; Comité 3x20 d'Eprave ; Comité 3x20 de Buissonville ; Comité 3x20 de Han-sur-Lesse ; Comité 3x20 de Laloux ; Comité 3x20 de Villers-sur-Lesse ; Comité 3x20 de Wavreille ; Rencontre-Groupe 3^{ème} âge.

Organisations d'Événements, de Loisirs, le Tourisme et le Patrimoine (associations diverses) :

Le rendez-vous de la vigne de Rochefort / *Foire-Gastronomie* ; l'Epi ASBL à Rochefort / *Tourisme social* ; Magic Air Events ASBL à Han-sur-Lesse / *Tourisme* ; Rochefort Oltimer Club / *Tourisme-Sport* ; Corrida des Rois Mages – Course à pied annuelle dans les rues de Rochefort / *Événement* ; Bable Café – en marge du Festival de Rochefort ; Fous du Rire (Athlétisme-Jogging) à Rochefort ; Galerie « Esquisses » (Ancien Musée) à Rochefort ; Les Ateliers du Busson à Buissonville ; Cercle Philatélique de la Lesse à Han-sur-Lesse ; Face B – Les Jeux de Famenne ASBL à Han-sur-Lesse / ASBL Le Zygocentre à Rochefort ; Atelier de Peinture à Rochefort ; L'Art du Vin à Rochefort ; Comité des Journées du Patrimoine à Rochefort ; Entre Ardenne et Meuse ASBL.

Comités de Villages /Comités des Fêtes (comités de villages ou comités des fêtes) :

Compagnons Rochefort à Rochefort ; La Valésienne à Lavaux-Ste-Anne ; Le Réveil de Belvaux à Belvaux ; Cercle St-Pierre à Wavreille ; Comité d'animation à Mont-Gauthier ; Comité des villages du Ry de Vachaux à Frandeux ; Comité paroissial Ste-Thérèse à Rochefort, Kermesse du Dewoin à Rochefort ; Les Briqu'teurs d'Al Copette à Rochefort ; Les Tchabots de Lessive).

Associations patriotiques :

A.S.A.C.H Han-sur-Lesse ; Association du souvenir du Grand Rochefort et alentours à Jemelle.

Mouvements de Jeunesse /Maisons de Jeunes (Six associations dédiées à la jeunesse) :

Maison des Jeunes et Comité des Jeunes à Havrenne ; Jeunesse de Villers-sur-Lesse ; Jeunesse de Wavreille ; Maison des Jeunes de Buissonville et Patro Saint-Laurent ; Unité scout Notre-Dame de Lorette à Rochefort.

Comités folkloriques (Sept comités folkloriques) :

Comité Notre-Dame de Foy ASBL – Rochefort ; Confrérie de la Grusaille de Rochefort ; Confrérie Notre-Dame de Lorette à Rochefort ; Les Cwarnayes à Villers-sur-Lesse ; Les Joyeux disciples de Bacchus à Rochefort ; Les Troubadours à Wavreille ; Les Amis de L'Ermite de Resteigne ASBL à Han-sur-Lesse ; RSH Recherche Scientifique Han à Ave-et-Auffe.

Associations Philantropiques (Trois comités philanthropiques) :

Château Cousin ASBL – Rochefort ; Confrérie de la Djote à On ; Confrérie de la noisette et de la blonde de Han à Han-sur-Lesse.

15.3. PROPOSITIONS GÉNÉRALES DU PICM

Les propositions générales du Plan inter-Communal de Mobilité (PiCM) visent l'ensemble du territoire du PiCM.

Écoles	Organiser le stationnement et le dépose-minute autour des écoles.
Circulation piétonne	- Proposer des circuits accessibles à tous, y compris aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). - Développer les zones 30, voire les zones résidentielles (zone 20).
Vélo	- Mettre en place d'un réseau cyclable cohérent et des itinéraires continus en se basant sur le réseau RAVeL du territoire communal et le réseau vélo Points-Nœuds du Pays de Famenne. - Créer des parkings vélo en voirie, notamment au niveau des haltes et gares SNCB, des principaux arrêts du TEC, à proximité des écoles, administrations, etc. - Sensibiliser et communiquer autour de l'utilisation du vélo.
Bus TEC	Créer la ligne express Marche-en-Famenne-Liège.
Transport local	Fédérer les initiatives de transport à la demande ou de transport à caractère social au sein d'une Centrale de Mobilité permettant d'organiser le service, d'informer les habitants, etc.
Train SNCB	Améliorer l'intermodalité en gares de Jemelle, Marloie, Melreux-Hotton et Barvaux: amélioration des conditions de stationnement, d'accès aux bus, etc. Le PiCM propose de concentrer les aménagements nécessaires en gares de Marloie et Jemelle.
Covoiturage	- Aménager des parkings de covoiturage : pour faciliter et sécuriser la pratique des usagers et communiquer auprès de ceux qui ne pratiquent pas encore le covoiturage. - L'intérêt d'un parking de covoiturage se situe au-delà du niveau communal. Son implantation doit être stratégique. Au niveau du PiCM, l'E411, la N4, la N63 voire la N86 sont des emplacements à privilégier.
Trafic routier	- Au niveau de la hiérarchie viaire, le contournement de Marche-en-Famenne est intégré, ainsi que le futur évitement du centre-Ville de Rochefort. - Dans les agglomérations, la vitesse préconisée sera de 50 km/h. Dans certains cas, dans des zones moins urbanisées, la vitesse de traversée pourra être de 70 km/h.
Stationnement	- Dans les villages, formaliser le stationnement (marquage au sol, intégration de potelets sur les trottoirs, etc.), encourager les riverains à rentrer leur véhicule dans leur garage plutôt que de le stationner sur l'espace public. - Optimiser la signalisation des parkings, notamment dans les centres urbains touristiques afin d'aider les visiteurs à se diriger vers des poches de stationnement adaptées. Ce système a déjà été adopté à Rochefort et à Durbuy.
Poids lourds	- Réaliser l'évitement du centre-Ville de Rochefort afin de libérer l'espace public. - Réaliser des aménagements contraignants pour canaliser les poids lourds mais qui laissent passer le trafic agricole. - Organiser le stationnement des poids lourds : prévoir un espace à bande (Nassogne) notamment lors du réaménagement du parking de la N4

15.4. PRÉSENTATION DU BUREAU D'ÉTUDES

Créé en 1990, AMENAGEMENT sc est un bureau d'étude en aménagement du territoire et environnement actif en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale.

Il dispose, dans ces deux Régions, des agréments en aménagement du territoire et en études d'incidences.

Travaillant principalement pour les pouvoirs publics ou parapublics (Etat fédéral, parastataux, Régions, intercommunales, communes), ses activités principales ont porté ou portent, outre les études méthodologiques et de consultance pour les cabinets, administrations et secteur privé principalement sur¹⁹:

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DOCUMENTS STRATEGIQUES

- *Plan Régional de Développement (PRD)*
- Schémas de structure communaux (SSC) ; *Plans Communaux de Développement Durable (PCDD)*
- Zones d'aménagement communal concerté (ZACC)
- *Schémas directeurs*, de faisabilité, de définition des nouvelles zones d'activité économique (NZAE)
- Études et plans de mobilité locaux, communaux, intercommunaux (bassins ou provinces), régionaux

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

- Plans Communaux d'Aménagement (PCA) ; *Plans particuliers d'Affectations du Sol (PPAS)*
- Règlements communaux d'urbanisme
- Permis de lotir et d'urbanisation
- *Confection des permis sur grandes infrastructures de mobilité*

DOCUMENTS OPERATIONNELS

- Plans Communaux de Développement rural (PCDR)
- Revitalisation des Centres Urbains (RCU); Rénovation urbaine (RU) ; *Contrats de quartiers (CQ)* ; Zones d'Interventions Privilégiées (ZIP)
- Sites d'Activités Economiques Désaffectés (SAED) ; Sites à réaménager (SAR)
- Périmètres de reconnaissance économique (PRE)

ENVIRONNEMENT

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR PLANS ET PROGRAMMES

- Etudes d'incidences (EI) sur révision de Plan de Secteur, *PPAS*, permis de lotir ou d'urbanisation
- Rapports sur les incidences environnementales (RIE) sur *Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)*, *Plan Régional de Mobilité (PRM)*, PCAD, PCAR, SAR, PU
- Rapports urbanistiques et environnementaux (RUE)

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR PROJETS

- Etude d'incidences sur bâtiments et infrastructures
- Rapports d'incidences sur bâtiments et infrastructures

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

- Rapports d'incidences pour renouvellement de permis d'environnement

EXPERTISES ET AUDITS

¹⁹ Avec l'appellation des documents telle qu'elle était au moment de leur élaboration

15.5. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

- Décision d'élaboration d'un PCDR
- Désignation auteur de projet Aménagement sc
- Désignation organisme accompagnateur FRW
- Approbation du PCDR par le conseil communal (juillet)
- Approbation de la première convention du PCDR (juillet)

Les pièces relatives à la CLDR sont annexées à la partie 2.